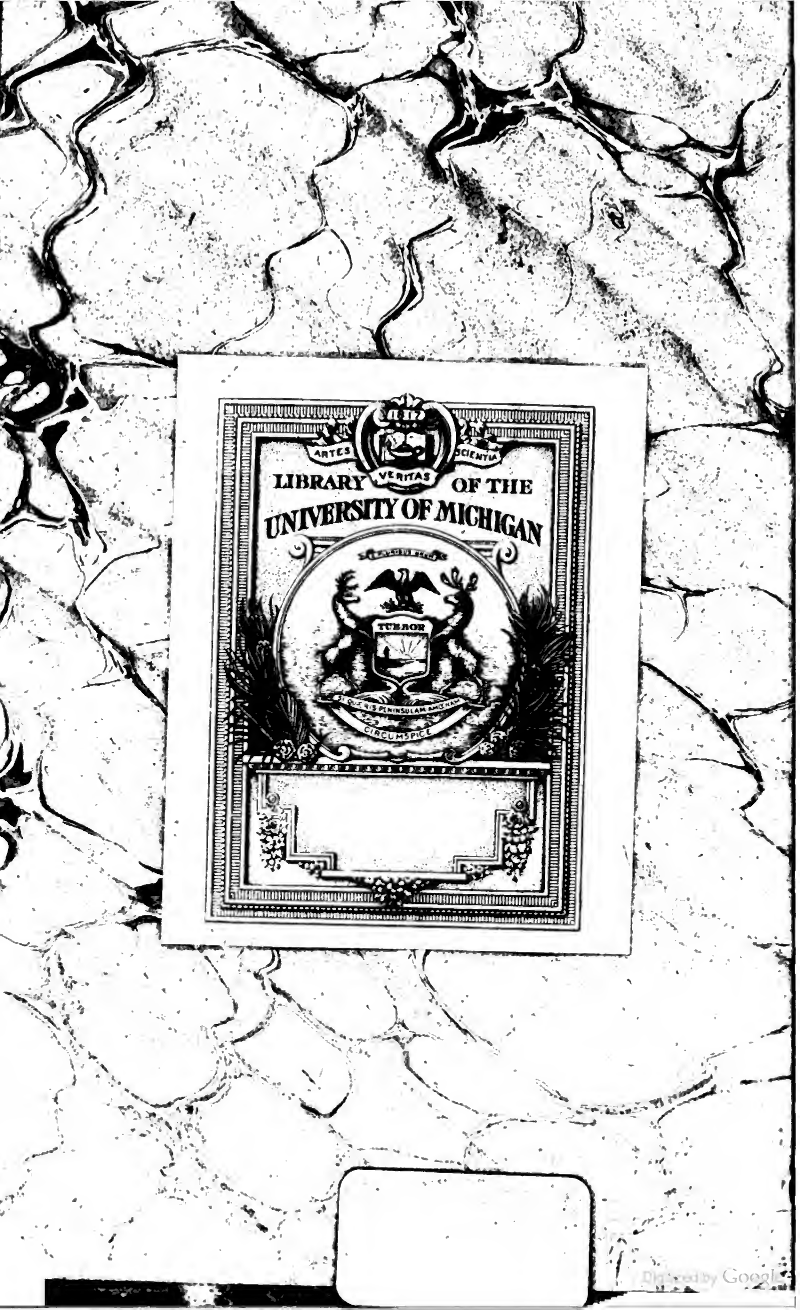

BUHR A
a39015 01808405 6b
Digitized by Google



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



to doro 6°

# BIOGRAPHIE

DE TOUS LES

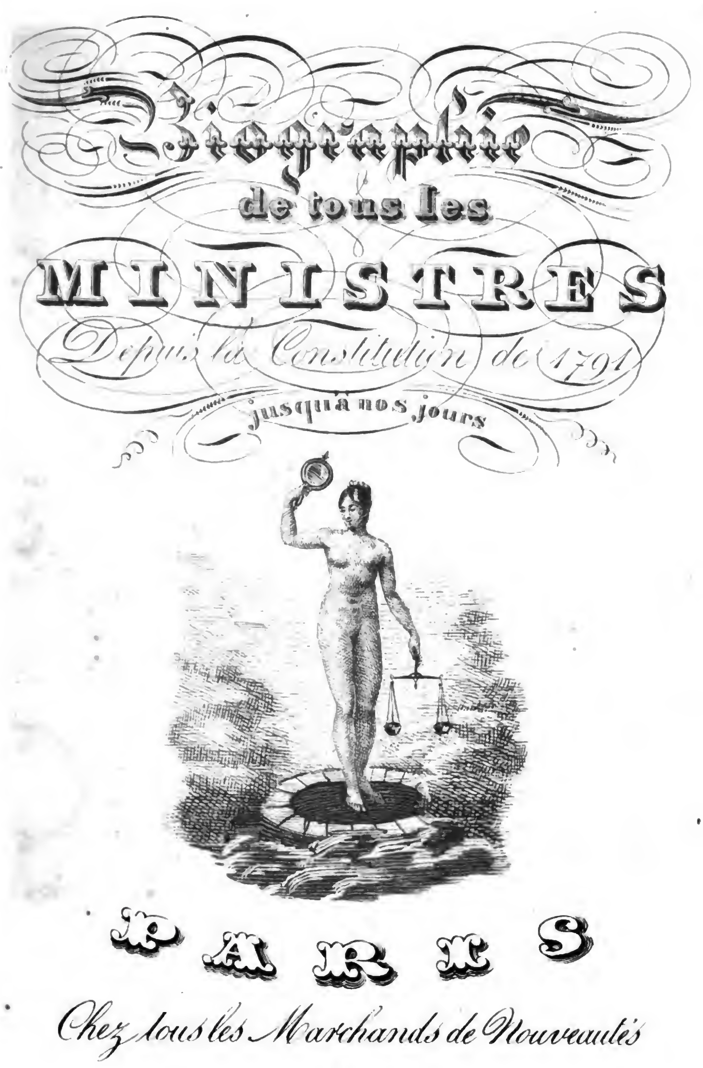
# MINISTRES.

204

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

# Biographie de tous les MINISTRES

## Depuis la Constitution de 1791 jusqu'à nos jours



PARIS

Chez tous les Marchands de Nouveautés

1825.

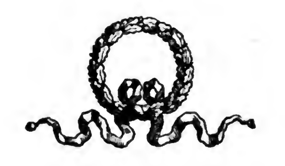
Gallois, Léonard

# BIOGRAPHIE

DE TOUS LES

# MINISTRES,

DEPUIS LA CONSTITUTION DE 1791,
JUSQU'A NOS JOURS.



PARIS,

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1825.

# INTRODUCTION.

Dans tous les temps les princes souverains, ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de l'état, ont eu des ministres dont ils ont pris les conseils, et sur lesquels ils se sont reposés pour certains détails où ils ne peuvent entrer.

Sous la première race des rois de France, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandaient que dans le palais, accrurent considérablement leur puissance après la mort de Dagobert, et devinrent les *ministres* des rois.

Sous la seconde race, la dignité de maire du palais ayant été supprimée, la fonction de *ministre* fut remplie par des personnes de divers états.

Les rois de la troisième race avaient leur sénéchal ou grand-maître, leur connétable, leur bouteillier, leur chambrier, et leur chancelier, lesquels étaient proprement les ministres : ils composaient l'étroit conseil, et signaient toutes les chartres. Le sénéchal était comme le premier ministre; il réglait les dépenses, rendait la justice aux sujets du roi, et avait la conduite des troupes.

Dans le douzième siècle l'office de grand-sénéchal ayant été supprimé, les choses changèrent de face, successivement le conseil des rois se composa de six des princes du sang, du connétable, de deux maréchaux et de quelques évêques, en tout 24 personnes, et ce nombre fut tantôt augmenté, tantôt diminué.

Au commencement du 14e siècle, Philippe-le-Bel or-

donna qu'il y aurait près de sa personne trois *clercs du secret*, pour les expéditions des affaires du conseil secret, que l'on a depuis appelées *dépêches.* Ces clercs du secret prirent, en 1343, le titre *de secrétaires des finances*, et en 1547, ils furent créés en titre d'office, au nombre de quatre, sous le titre de *secrétaires d'état*, qu'ils ont conservé long-temps.

L'établissement des clercs du secret dont l'emploi n'avait pas été d'abord aussi considérable qu'il le devint par la suite, n'empêcha pas que les rois de France n'eussent toujours des ministres pour les soulager dans l'administration.

Les *secrétaires d'état* n'avaient le titre de *ministre* que lorsque le roi leur accordait l'entrée du conseil d'état. Depuis Louis XI chacun des secrétaires d'état, dont le nombre était alors réduit à 4, avait son département; savoir : les affaires étrangères, la marine, la guerre, le clergé : Louis XIII y ajouta le département des finances qui fut donné à un contrôleur général, lequel prit quelquefois le titre de *ministre des finances*, comme les divers secrétaires d'état prirent ceux de ministre de la guerre, ministre de la marine, etc.

Les rois avaient établi quelquefois un premier ou principal *ministre d'état*, et cette haute fonction a été souvent remplie par des princes du sang ou par des cardinaux.

Ce ne fut que sous Charles IX, en 1560, qu'ils commencèrent à signer pour le roi. Villeroi ayant présenté à ce jeune prince plusieurs dépêches à signer dans le temps qu'il voulait aller jouer à la paume, Signez, mon père, lui dit-il, signez pour moi. Eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque vous me le commandez, je signerai.

Les choses étaient établies sur ce pied, lorsque la révolution commença.

Une loi de l'assemblée législative, du 25 mai 1791, statua sur le nombre, la division et la démarcation des départe-

mens du ministère, en laissant toujours au roi le choix et la révocation des ministres.

Le nombre fut fixé à six, savoir : de la justice, de l'intérieur, des contributions et revenus publics, de la guerre, de la marine, et des affaires étrangères.

Les ministres furent déclarés responsables, 1° de tous délits par eux commis contre la sûreté nationale, et la constitution du royaume; 2° de tout attentat à la liberté et à la propriété individuelles; 3° de tout emploi de fonds publics, sans un décret du corps législatif, et de toutes dissipations de deniers publics, qu'ils auraient faites ou favorisées.

La constitution décrétée, le 3 septembre 1791, consacra les dispositions de cette loi. Le traitement des ministres fut fixé à 100,000 fr., excepté celui des affaires étrangères qui en avait 150,000.

Au commencement de la république, les ministres eurent pendant quelque temps la dénomination de *commissaires* et l'on disait *le commissaire des relations extérieures*, comme on dit aujourd'hui *le ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères.*

Sous le directoire, le consulat et l'empire, ils reprirent le titre de *ministres;* mais depuis la restauration de 1814, le roi leur a donné celui de *ministres secrétaires d'état*, et leur traitement a été fixé pour chacun indistinctement à 150,000 fr. Ainsi ces mêmes *secrétaires d'état* qui dans le 14e siècle n'avaient que *mille livres de gages,* ont aujourd'hui 150,000 fr. de traitement; quoiqu'ils paraissent ne pas s'apercevoir que les temps sont changés, cette différence dans leurs émolumens nous garantit qu'ils n'oseront pas nous ramener tout-à-fait vers l'époque où leurs gages n'étaient que 1000 liv.

Sous le consulat trois nouveaux ministères furent créés; celui de la secrétairerie d'état; celui de l'administration de la guerre, et celui des cultes. L'empereur en créa successive-

ment encore deux autres : le ministère du trésor et celui du commerce et des manufactures.

De ces cinq ministères il n'existe plus aujourd'hui que les cultes réunis à l'instruction publique; mais dès la restauration il en a été organisé un nouveau, celui de la maison du roi.

Ainsi, depuis la révolution nous avons eu douze départemens ministériels, lesquels ont eu successivement à leur tête les ministres suivans :

## JUSTICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Danton. | 1792. | Henrion de Pensey. | 1814. |
| Garat. | 1793. | Dambray. | 1814. |
| Gohier. | 1793. | Cambacérès. | 1815. |
| Merlin de Douai. | an 4. | Boulay de la Meurthe. | 1815. |
| Génissieux. | an 4. | Pasquier. | 1815. |
| Merlin de Douai. | an 4 | Barbé-Marbois. | 1815. |
| Lambrechts. | an 6. | Dambray. | 1816. |
| Cambacérès. | an 7. | Pasquier. | 1817. |
| Abrial. | an 8. | Serre (De). | 1818. |
| Regnier. | an 10. | Peyronnet (De) | 1821. |
| Molé. | 1813. | | |

## RELATIONS EXTÉRIEURES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lebrun. | 1792. | Caillard. | an 9. |
| Deforgues. | 1793. | Champagny. | 1807. |
| Mangoury. | an 3. | Maret. | 1811. |
| Miot. | an 3. | Caulaincourt. | 1813. |
| Colchen. | an 3. | Talleyrand. | 1814. |
| Lacroix (Charles) | an 4. | Caulaincourt. | 1815. |
| Talleyrand. | an 5. | Bignon. | 1815. |
| Reinhard. | an 7. | Talleyrand. | 1815. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Richelieu. | 1815. | Montmorency. | 1821. |
| Dessolles. | 1818. | Châteaubriand. | 1822. |
| Pasquier. | 1819. | Damas. | 1824. |

## INTÉRIEUR.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Roland. | 1792. | Beugnot. | 1814. |
| Garat. | 1793. | Benoist. | 1814. |
| Benezech. | an 4. | Montesquiou. | 1814. |
| François de Neuchâteau. | an 5. | Carnot. | 1815. |
| Letourneux. | an 5. | Carnot-Feulins. | 1815. |
| François de Neuchâteau. | an 6. | Barente. | 1815. |
| Quinette. | an 7. | Vaublanc. | 1815. |
| Bonaparte (Lucien). | an 8. | Lainé. | 1816. |
| Chaptal. | an 9. | Decaze. | 1818. |
| Cretet. | 1807. | Siméon. | 1820. |
| Montalivet. | 1809. | Corbière. | 1821. |

## GUERRE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Servan. | 1792. | Clarke. | 1807. |
| Pache. | 1793. | Dupont. | 1814. |
| Beurnonville. | 1793. | Davoust. | 1815. |
| Bouchotte. | 1793. | Gouvion S^t.-Cyr. | 1815. |
| Beauharnais. | 1793. | Clarke. | 1815. |
| Aubert-Dubayet. | an 4. | Gouvion S^t.-Cyr. | 1817. |
| Schérer. | an 5. | Latour-Maubourg. | 1819. |
| Milet-Mureau. | an 7. | Victor. | 1821. |
| Bernadotte. | an 7. | Digeon. | 1823. |
| Carnot. | an 8. | Victor. | 1823. |
| Lacuée. | an 8. | Damas. | 1823. |
| Berthier. | an 9. | Clermont-Tonnerre. | 1824. |

## FINANCES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Clavière. | 1792. | Gaudin. | 1815. |
| Destournelles. | 1793. | Louis. | 1815. |
| Faypoult. | an 4. | Corvetto. | 1815. |
| Ramel. | an 4. | Roy. | 1818. |
| Robert-Lindet. | an 7. | Louis. | 1818. |
| Gaudin. | an 8. | Roy. | 1819. |
| Louis. | 1814. | Villèle. | 1821. |

## MARINE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Monge. | 1792. | Malouet. | 1814. |
| Dalbarade. | 1793. | Decrès. | 1815. |
| Redon. | an 3. | Jaucourt. | 1815. |
| Truguet. | an 4. | Dubouchage. | 1815. |
| Pléville-Peley. | an 5. | Gouvion S^t.-Cyr. | 1817. |
| Bruix. | an 6. | Molé. | 1817. |
| Bourdon. | an 7. | Portal. | 1818. |
| Forfait. | an 8. | Clermont-Tonnerre. | 1821. |
| Decrès. | an 10. | Chabrol. | 1824. |
| Jurieu. | 1814. | | |

## CULTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Portalis. | an 12. | Frayssinous. | 1824. |
| Bigot. | 1808. | | |

## ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dejean. | an 10. | Daru. | 1812. |
| Cessac. | 1810. | | |

## COMMERCE ET MANUFACTURES.

| | |
|---|---|
| Collin de Sussy. | 1812. |

## TRÉSOR.

| | |
|---|---|
| Mollien. | 1806. |

## SECRÉTAIRERIE-D'ÉTAT.

| | |
|---|---|
| Maret. | an 10. |

## MAISON DU ROI.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Blacas d'Aulpt. | 1814. | Lauriston. | 1820. |
| Richelieu. | 1815. | Doudeauville. | 1824. |

## MINISTÈRE DE LA POLICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Camus. | an 4. | Bourguignon. | an 7. |
| Merlin de Douai. | an 4. | Fouché. | an 7. |
| Cochon. | an 4. | Savary. | 1810. |
| Lenoir-Laroche. | an 5. | Anglès. | 1814. |
| Sotin. | an 5. | Fouché. | 1815. |
| Dondeau. | an 6. | Pelet de la Lozère | 1815. |
| Lecarlier. | an 6. | Fouché. | 1815. |
| Duval. | an 7. | Decaze. | 1815. |

Lorsqu'on parcourt ce tableau, après avoir lu l'article biographique de tous les hommes qui ont figuré dans les divers ministères depuis la constitution de 1791, une classification aussi naturelle qu'elle est juste, se présente d'abord à l'esprit. On voit sous la république, des ministres vraiment patriotes, bravant tous les dangers de leur position, avec un courage qui étonne, et donnant presque toujours les plus grandes preuves de probité et de désintéressement : ceux-là, parmi lesquels nous pouvons citer Roland, Carnot, Servan, Gohier, Merlin, Dalbarade, Lambrechts, Aubert-Dubayet,

Plévìlle-le-Peley, etc. ; ceux-là, disons-nous, travaillaient pour la patrie, souvent ingrate envers eux.

Sous l'empire nous trouvons des ministres laborieux, doués de beaucoup d'expérience, faisant exécuter de grandes choses, mais montrant toujours le dévouement le plus servile aux volontés de l'empereur, n'osant jamais dire une vérité utile : ceux-là n'ont travaillé que pour leur maître, qui les gorgeait d'or et d'honneurs.

Depuis la restauration, un grand nombre de ministres ont déjà pesé sur la France ; mais c'est en vain que l'on chercherait chez eux le patriotisme, le désintéressement de la plupart des ministres de la république, ni cette aptitude, cet esprit d'ordre de ceux de l'empire ; les ministres de la restauration se sont presque tous montrés inhabiles, intéressés et anti-nationaux. Tous les moyens leur ont été bons pour parvenir au pouvoir, et dès qu'ils y ont été arrivés, ils ont transformé le ministère en un vaste champ de petites intrigues, et la France en une misérable coterie. Foulant aux pieds les libertés publiques qu'ils auraient dû défendre, trompant la nation, cachant la vérité au roi, presque tous ces ministres n'ont absolument travaillé et ne travaillent encore que pour eux ; aussi la plupart ont-ils acquis en peu de temps des fortunes scandaleuses.

Ce rapprochement nous fait faire des vœux pour que la France ait enfin des ministres aussi véritablement amis de leur pays, aussi désintéressés que le furent ceux de la république ; aussi laborieux, aussi expérimentés, que l'étaient ceux de l'empire : alors nous ne serons pas fâchés de les voir aussi occupés de la conservation de leurs portefeuilles que le sont les ministres actuels. *Ainsi soit-il.*

---

# BIOGRAPHIE
# DES MINISTRES.

## A

ABRIAL (André-Joseph), né le 19 mars 1750, à Annonay, département de l'Ardèche.

Soit à cause de la première lettre de son nom, soit qu'il l'ait réellement mérité, M. Abrial figure au premier rang dans le Dictionnaire des Girouettes; cependant nous sommes forcés de convenir que ses tergiversations politiques sont presque le seul reproche qu'on puisse lui faire. C'est jouer de malheur pour un biographe critique, que de commencer son livre par l'histoire d'un homme modéré, dont il n'a presque que du bien à dire: ces sortes d'articles sont insipides pour les lecteurs; heureusement ils ne seront pas communs dans cette Biographie, et le public y trouvera une ample compensation.

M. Abrial, aujourd'hui *comte*, pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., faisait ses études à l'université de Paris, lorsque la révolution commença: il est inutile de dire que sans ce grand événement, qui fit sortir de la foule un

grand nombre d'hommes de talent pour les mettre à leur place, M. Abrial n'eût été durant toute sa vie qu'un avocat distingué, et rien de plus. Les circonstances le servirent.

A peine reçu avocat, il fut nommé commissaire du roi près l'un des six tribunaux créés dans Paris. Bientôt après, M. Abrial remplaça Hérault de Séchelles dans l'emploi de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation ; il remplit ces fonctions durant tout le cours de la révolution, dont il avait franchement embrassé les principes.

Après la conquête du royaume de Naples, c'est-à-dire en 1799, le directoire envoya M. Abrial dans ce pays pour y organiser le gouvernement républicain. A son retour il fut nommé commissaire près l'administration du Prytanée français.

Enfin, lorsque les événemens du 18 brumaire eurent changé la forme du gouvernement, les consuls confièrent à M. Abrial l'administration de la justice. On assure que le premier consul lui dit, en lui remettant le portefeuille : « Ce n'est pas moi, c'est la voix publique qui vous nomme. » Le ministère de la justice était alors l'un des plus importans : il fallait réorganiser tous les corps judiciaires, et suppléer à l'absence des codes, pour guider la marche de la justice. M. Abrial s'acquitta aussi bien que possible de cette charge difficile.

Cependant au bout de 18 mois, M. Abrial fut remplacé par Régnier; mais il sortit du ministère avec tous les honneurs de la guerre, puisqu'il entra au sénat-conservateur, et qu'il devint titulaire de la sénatorerie de Grenoble. C'est encore à la même époque qu'il reçut le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Napoléon, qui savait rendre *flexibles* les talens des hommes dont il se servait, envoya, en 1804, le sénateur Abrial en Italie, pour organiser la justice dans l'état qui succédait à la république cisalpine. Ainsi M. Abrial avait pris deux fois la même route, à peu d'années d'intervalle, tantôt pour organiser des républiques, tantôt pour rétablir des royaumes: *e sempre bene.*

Dès que M. Abrial eut introduit le code Napoléon en Piémont et dans les états de Gênes, il revint à Paris, où il s'occupa des sciences; il fit ensuite plusieurs voyages pour visiter les fouilles du Mont-Séleucus, et l'obélisque du Mont-Genèvre.

M. Abrial épousa, en 1811, une demoiselle Abrial, sa parente. Jusque-là il n'était encore qu'un sénateur plébéien; le titre de *comte de l'empire* lui fut conféré peu après, et M. Abrial devint le comte d'Abrial. Pendant près de dix ans, M. Abrial fit partie de cette commission existante au milieu du sénat, sous le nom dérisoire de commission de la liberté individuelle, qui ne cessa

pourtant d'enregistrer et de légaliser les actes de la tyrannie ministérielle, dont elle se rendait journellement complice par son silence.

Lors des événemens de 1814, M. le comte Abrial fut du nombre de ceux qui votèrent le renversement de la dynastie impériale, et l'établissement d'un gouvernement provisoire. A la création de la chambre des pairs par Louis XVIII, M. Abrial quitta le titre de sénateur pour prendre celui de pair de France. Il fut assez heureux pour échapper à la nomination de Bonaparte dans les *cent jours;* aussi au second retour des Bourbons, M. Abrial fut compris dans la nouvelle composition de cette chambre, où il siége depuis lors malgré ses soixante-quinze années : il monte rarement à la tribune, et vote assez volontiers avec les pairs indépendans.

Le comte Abrial a un fils qui administra les départemens du Finistère et du Gers, et qui fut destitué immédiatement après les *cent jours :* ce fils a épousé la fille de l'ex-conseiller-d'état Treilhard. Sa place à la chambre héréditaire est déjà marquée.

---

ANGLÈS (LE COMTE), fils de celui qui fut long-temps président d'âge de la chambre des députés, est né à Grenoble en 1770.

Comme ministre, M. Anglès fit si peu de choses, que nous ne le portons ici que pour la forme : sa

place doit être dans la première biographie des préfets de police que l'on publiera.

M. Anglès était destiné à la magistrature; mais la révolution ayant ouvert les portes de tous les emplois publics à ceux qui pouvaient y prétendre par leurs lumières, il renonça au culte de Thémis. A l'âge de vingt-un ans il fut nommé maître des requêtes. Peu de temps après, on le chargea de la correspondance du troisième arrondissement de la police générale de l'empire. A cette époque l'arbitraire était voisin de la violence; néanmoins, on assure que la correspondance de M. Anglès ne cessa jamais d'être remarquable par un ton de modération et de justice qui ne se démentit dans aucune circonstance pendant la durée de ses fonctions.

Jusque-là le jeune maître des requêtes était resté obscur dans ses bureaux : les événemens de 1814 le placèrent sur un plus grand théâtre. Le gouvernement provisoire lui confia, par *intérim*, le ministère de la police générale.

M. Anglès ne resta pas long-temps *excellence* postiche, mais il fut dédommagé de la perte du portefeuille par son entrée au conseil-d'état.

M. Anglès crut devoir suivre le roi à Gand, et ne revint à Paris qu'après la seconde entrée des alliés dans cette capitale. Louis XVIII le récompensa de sa fidélité, en le nommant président du collége électoral de son département, qui l'élut député. Il

fit donc partie de la chambre introuvable; mais avant la fin de la session il remplaça M. Decazes à la préfecture de police. Déjà Napoléon lui avait conféré le titre de *comte;* en 1816 le roi le confirma dans cette dignité.

M. le comte Anglès remplit les fonctions difficiles de préfet de police dans des temps bien malheureux. Le système de violence et de réaction adopté par la chambre de 1815, pesait sur toute la France, et le préfet de police était souvent chargé de l'exécution d'une foule de mesures rigoureuses et inconstitutionnelles. M. Anglès pouvait sans doute donner sa démission, mais il est si beau d'être préfet de police, qu'il préféra garder son emploi et suivre les chances de M. Decazes : aussi bien eussions-nous probablement été en pires mains. On se plaît à reconnaître que M. Anglès ne cessait d'adoucir par des formes douces tout ce que son devoir avait de dur; en effet, il faut bien que M. Anglès ait adouci ce que la législation de la chambre introuvable avait de trop rigoureux, puisqu'il s'attira la haine des *ultrà*.

D'un autre côté, les libéraux n'aimaient pas non plus M. Anglès, malgré l'amabilité de ses formes : ils lui reprochaient sa participation aux arrestations de Grenoble et de Lyon, et plus spécialement encore, la conduite de ses agens dans les troubles

de juin 1820, et les malheurs résultés de l'emploi de la force armée sous ses ordres.

Malgré la haine des *ultrà*, M. Anglès, dont la place était convoitée depuis qu'il l'occupait, sut s'y maintenir même après la chute de M. Decazes : cette préfecture lucrative lui fut enfin arrachée ; mais on assure que M. le comte Anglès pouvait fort bien s'en passer alors, sa fortune étant faite.

M. le comte Anglès, qui ne pouvait pas être aimé dans l'exercice de ses fonctions, est pourtant regretté depuis son remplacement : cette circonstance rappelle naturellement la fable des Grenouilles.

---

AUBERT-DUBAYET (Jean-Baptiste-Annibal), est né à la Louisiane, le 9 août 1759.

Il fut une époque, depuis qu'il existe des ministres, où les citoyens qui acceptaient ces fonctions ne se proposaient d'autre but que le bien public; on ne regardait pas alors un ministère comme une mine à exploiter, et l'on ne commençait pas par s'assurer une immense fortune : malheur au ministre qui eût pensé à s'enrichir! il n'eût pas, comme de nos jours, joui tranquillement du fruit de ses *économies*. On n'arrivait pas non plus au ministère pour ne s'occuper que de misérables intrigues, afin de s'y maintenir le plus long-temps possible : il fallait mettre de côté l'intérêt et l'amour-

propre personnels; il fallait n'être ministre que pour se dévouer entièrement à la patrie. Aubert-Dubayet fut du petit nombre de ces hommes dont l'espèce est devenue si rare.

Officier long-temps avant la révolution, Aubert-Dubayet fit la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, et ne rentra en France que peu de temps avant la révolution. Ses principes politiques flottèrent d'abord; mais Dubayet était ambitieux et philosophe, il ne tarda pas à partager les opinions du jour; aussi, en 1791, fut-il nommé député à l'assemblée législative par le département de l'Isère.

Dubayet parla souvent; les dangers que la patrie courait l'occupaient sans cesse. Ce fut lui qui fit la proposition d'inviter le roi à demander aux puissances étrangères de cesser leurs préparatifs de guerre, et de dissoudre les corps d'émigrés. Quelque temps après il se prononça avec force pour la guerre contre l'Autriche. Dubayet défendit ensuite Lafayette et Duport-Dutertre, attaqués tour-à-tour par les girondins et par les anarchistes.

Porté à la présidence de l'assemblée législative, le 8 juillet 1792, Aubert-Dubayet ne cessa de s'opposer au projet d'une fédération générale, et de demander le renvoi des fédérés que les factieux retenaient à Paris. Il exigea la prohibition du costume des prêtres, et s'opposa en même temps à ce

que les drapeaux des anciens régimens fussent brûlés. Dubayet se prononça pour le divorce. Lorsqu'il fut question de faire le serment de haine à la royauté, il proposa celui de ne jamais souffrir qu'un étranger donnât des lois à la France.

Entraîné après le 10 août, par le torrent des événemens, on ne le vit pas s'écarter de la ligne de ses devoirs, ni voter dans le sens de la minorité, devenue toute-puissante par la destruction du gouvernement constitutionnel.

La session de l'assemblée législative terminée, Aubert-Dubayet rentra dans la carrière militaire; il fut d'abord nommé lieutenant-colonel, et élevé au grade de général de brigade vers la fin de 1792.

Employé à la défense de Mayence, Dubayet fut décrété d'arrestation lorsque cette place eut capitulé; mais il se justifia, et justifia si complètement la garnison, qu'il reçut l'accolade du président. Il partit alors avec les troupes qu'il avait ramenées de Mayence, pour aller combattre les Vendéens. Il éprouva d'abord des revers, et sa destitution fut prononcée au moment où il allait livrer bataille: il n'en continua pas moins ses dispositions, et remporta une victoire complète. Arrivé à Paris, les jacobins parvinrent à le faire décréter d'arrestation: il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor.

Aubert-Dubayet, réuni au général Hoche, parvint à rétablir la paix dans l'Ouest; il montra au-

tant d'adresse et de talent dans les négociations, qu'il avait déployé de fermeté et de courage sur le champ de bataille.

Promu au grade de général de division, et chargé du commandement en chef de l'armée de l'Ouest, Dubayet fut au moment de marcher sur Paris lorsque les sections s'insurgèrent contre la convention nationale. Il continua à combattre les rebelles jusqu'au moment de l'acceptation de la constitution de l'an 3, c'est-à-dire, jusqu'au commencement de l'an 4, époque à laquelle il fut appelé au ministère de la guerre par le directoire-exécutif.

Dubayet ne fut ministre de la guerre que pendant quelques mois. Fatigué de lutter avec Carnot, qui continuait à diriger les affaires de ce ministère, il donna sa démission le 19 pluviôse an 4, et partit quelques mois après pour Constantinople, dont on lui avait confié l'ambassade.

Arrivé dans cette capitale avec une suite nombreuse, et une compagnie d'artillerie légère, que la république française envoyait au Grand-Turc, Dubayet eut d'abord beaucoup de peine à balancer l'influence anglaise ; mais il sut se faire respecter, et ne tarda pas à jouir de la plus haute faveur à la Porte Ottomane ; il obtint l'éloignement de quelques émigrés qui intriguaient contre la France, et exigea en même temps que tous les chevaliers de Saint-Louis déposassent leur croix.

Après un séjour de quinze mois à Constantinople, Dubayet y mourut le 17 frimaire an 6, d'une fièvre maligne.

Un ministre d'Albion près la Porte-Ottomane, Spencer Smith, a osé troubler les mânes d'Aubert-Dubayet, en faisant ensevelir sous de vils décombres, le marbre funéraire et les trophées de ce guerrier.

Le général Aubert-Dubayet fut bon, généreux, rempli de délicatesse et d'honneur : il aimait passionnément la liberté et détestait l'anarchie. Dans les derniers temps de sa vie, il était devenu zélé républicain : il fut toujours enthousiaste de la gloire nationale. On le félicitait un jour sur son ambassade : « J'ai commandé avec gloire, répondit-» il, les armées de la république; j'ai mis le mili-» taire sur un tout autre pied, étant ministre de la » guerre; j'aurais pu être directeur; je suis nommé » à l'ambassade la plus intéressante de l'Europe : il » ne me reste plus qu'à mourir les armes à la main » en combattant pour la liberté. »

Toutes les qualités solides et brillantes d'Aubert-Dubayet furent ternies par un seul ridicule porté à l'excès : c'était une satisfaction de soi-même, dont il serait difficile de se faire une juste idée, et qui le remplissait de la conviction de sa supériorité. Mais combien de ministres n'avons-nous pas vu qui ont le ridicule de se croire des aigles, sans avoir aucune des qualités que possédait Aubert-Dubayet?

# B

BARANTE (Prosper-Brugière, baron de), né à Riom en 1773, d'une famille de robe qui s'est distinguée dans les lettres. D'abord auditeur au conseil-d'état, puis sous-préfet à Bressuire, sous l'empire; c'est dans cette résidence qu'il se lia avec madame de Larochejaquelein, à laquelle il ne fut pas inutile lorsque cette dame conçut le projet de rédiger ses Mémoires. Devenu ensuite successivement préfet de la Vendée et de la Loire-Inférieure, il attacha beaucoup de prix à faire signer par l'empereur, son contrat de mariage avec mademoiselle d'Houdetot, petite-fille de la célèbre amie de Jean-Jacques et de Saint-Lambert. Maintenu dans ses fonctions par le gouvernement royal à l'époque de la restauration, il s'en démit au retour de Napoléon, et fut, en reconnaissance, nommé par le roi, le 8 juillet 1815, conseiller-d'état, et secrétaire-général de l'intérieur; il eut même l'honneur d'en tenir quelques jours le portefeuille, en attendant le nouveau ministre, M. de Vaublanc. Sa conduite dans cette circonstance lui valut la place de directeur-général de l'administration des contributions indirectes. Élu par le département du Puy-de-

Dôme membre de la chambre des députés de 1815 à 1816, M. de Barante, peu après la clôture de cette session, si funeste au crédit et à la paix de la France, adressa à ses employés une circulaire dans laquelle il s'efforçait de les rassurer sur leur sort, tandis que la plupart, malheureux pères de famille, se voyaient réformés par d'odieuses délations. Il se lia en 1818 avec le ministre Decazes; cette liaison entre la famille Barante et M. Decazes fut des plus intimes; aussi en 1819 M. Decazes fit M. de Barante pair. M. de Barante conserva sa place de directeur des contributions indirectes, même après la chute de M. Decazes : elle lui fut enfin ôtée pour passer entre les mains de M. Benoît. On dit que M. de Barante est regretté par tous les employés. M. de Barante avait fourni à la biographie universelle quelques articles assez remarquables, et publié, en 1809, un ouvrage intitulé : *De la Littérature française*, sujet mis au concours par l'institut. Dans ce temps-là, il fallait autre chose qu'un grand nom ou une belle place pour être couronné; l'œuvre du préfet de la Loire-Inférieure ne fut pas jugé digne du prix. Les opinions erronées y pullulent, et ce n'est pas en matière de goût seulement. L'ouvrage a été apprécié à sa juste valeur par M. Garat. C'est au rapport de ce critique éclairé que nous renvoyons les admirateurs exclusifs du talent de l'illustre pair. Nous ne

dirons rien de sa manière d'écrire l'histoire, elle est tout-à-fait neuve : M. de Barante compile, et se garde de faire la moindre observation ; il laisse cette partie de l'ouvrage à la sagacité du lecteur. *L'Histoire des ducs de Bourgogne* ne compromettra pas M. de Barante ; aussi le journal ministériel l'Étoile le laisse-t-il tranquille. La médisance va, à propos de cette Histoire, jusqu'à dire que M. de Barante en a assuré lui-même le succès en faisant acheter les deux tiers de l'édition. Ce moyen n'est pas neuf; il rappelle toutes les mauvaises plaisanteries faites sur M. le vicomte d'A........

Au reste, le talent administratif l'emporte, chez M. de Barante, sur le talent littéraire, le savoir-faire sur le savoir, et la finesse sur la profondeur. Il n'existe pas d'homme en France qui possède à un plus haut degré l'art de glisser un refus sans désobliger celui à qui il s'adresse.

---

BARBÉ-MARBOIS (FRANÇOIS), comte de l'empire et marquis, est né à Metz le 31 janvier 1745. Son père n'était ni comte, ni marquis ; mais il occupait un bon emploi, celui de directeur de la monnaie de Metz. On sent très-bien que lorsqu'on fait battre monnaie, on ne doit pas être en peine pour donner une bonne éducation à ses enfans ; aussi M. le marquis, son fils, fit-il d'excellentes études.

Jeune encore, M. Barbé-Marbois fut chargé par le ministre de la marine, M. de Castries, d'élever ses enfans. Plus tard ce ministre contribua beaucoup à le faire nommer consul aux États-Unis d'Amérique; et bientôt après il lui fit avoir l'intendance de Saint-Domingue. M. Barbé-Marbois administra avec intégrité; mais il fut si sévère, il se fit tant d'ennemis, qu'ils parvinrent à le faire rappeler.

Retourné en Europe, M. de Marbois fut nommé maire de Metz, dans les premières années de la révolution. En 1791, Louis XVI l'envoya à la diète de Ratisbonne. Peu de temps après, il suivit à Vienne, M. de Noailles dont la mission était relative aux princes possessionnés en Alsace. La cour de Vienne n'avait pas encore répondu que déjà l'état des choses n'était plus le même en France. M. de Marbois reçut l'ordre de quitter Vienne. Il vécut oublié jusqu'à l'acceptation de la constitution de l'an 3, après laquelle il fut député au conseil des anciens par son département.

Il avait à peine pris place dans ce conseil qu'on l'accusa d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz. Ses amis le défendirent, en exaltant le patriotisme dont il avait donné des preuves lorsqu'il était maire.

Plus tard il fut compromis dans le procès de Brottier et de la Villeheurnois : le directoire ne le

regarda jamais comme tout-à-fait étranger à cette conspiration; néanmoins M. Barbé-Marbois vanta la modération des directeurs lors des préliminaires de Léoben.

Les événemens du 18 fructidor an 5 devinrent funestes à M. de Marbois : il fut condamné à la déportation. Ne voulant pas se sauver par la fuite, il demanda à être jugé et ne l'obtint point. On l'envoya à la Guiane.

Après le 18 brumaire, il obtint avec Lafond-Ladebat, son compagnon d'exil, la permission de se rendre à l'île d'Oleron.

Jusque-là M. Barbé-Marbois pouvait maudire la révolution et la république; mais à peine retourné en Europe, le premier consul le nomma conseiller-d'état. En 1801, il lui donna l'importante place de directeur du trésor-public, qui devint bientôt un ministère : M. de Marbois en eut portefeuille.

Pendant la durée de ses fonctions de ministre, c'est-à-dire depuis 1801 jusqu'en 1806, M. de Marbois jouit de la faveur de son maître ; mais à cette dernière époque, une opération fatale aux intérêts du trésor, et qui occasiona une baisse rapide des fonds publics, lui valut sa disgrâce. En ce temps-là, lorsqu'un ministre des finances faisait une fausse opération, il devait nécessairement céder sa place à un homme plus habile : M. Barbé-Marbois fut remplacé.

Napoléon, qu'on nous peint si méchant, si rancuneux, eut bientôt oublié la faute de M. Barbé-Marbois, et chercha à lui faire oublier sa disgrâce, en lui envoyant le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et le parchemin de comte de l'empire. Il n'y eut pas jusqu'au roi de Bavière qui ne lui fît passer, comme fiche de consolation, le grand-cordon de l'ordre de Saint-Hubert.

M. de Marbois devint alors président de la cour des comptes, et se montra le sujet le plus dévoué et l'admirateur le plus passionné du grand Napoléon, ainsi qu'on peut le voir dans les divers discours qu'il prononça, et principalement dans ceux de janvier 1808, janvier 1809, et de novembre de la même année, après la paix de Vienne. La maladie de l'adulation était tellement à la mode, que les plus fermes tempéramens ne pouvaient y résister. M. le premier président de la cour des comptes montra dans diverses circonstances plus de flexibilité qu'on ne devait en attendre d'un homme dont les principes austères étaient si connus. Cette conduite contribua à le faire entrer au sénat, le 5 avril 1813.

Après ce qu'on vient de lire, qui ne sera étonné d'apprendre qu'à un an de date, M. Barbé-Marbois fut un de ceux qui ont mis le plus d'empressement à voter la déchéance de celui qui l'avait comblé de faveurs?

Cet empressement ne fut pas en pure perte; Louis XVIII le créa pair de France le 4 juin 1814, le confirma dans sa charge de premier président à la cour des comptes, et de plus, il le fit conseiller honoraire de l'université; ainsi M. Barbé-Marbois ne fut pas du nombre de ceux qui perdirent à la restauration : aussi se montra-t-il autant prodigue de flatteries envers les Bourbons, qu'il l'avait été envers Bonaparte.

Qu'arriva-t-il? Bonaparte revint, et malgré les instances du duc de Plaisance (Lebrun), gendre de M. de Marbois, il ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, tenant tout de lui, disait-il, avait témoigné un empressement d'ingratitude que la nécessité ne justifiait même point. M. de Marbois perdit sa chère place de président de la cour des comptes : on crut qu'il en mourrait; il n'en mourut pas, et ce ne fut pas un mal, car si à la seconde restauration il a laissé éclater des ressentimens indignes d'un homme de son caractère, s'il s'est oublié envers un homme intègre, M. Carré, qui n'avait usé de son crédit comme président de la fédération parisienne, que pour empêcher de grands malheurs, jusqu'au point de lui dire avec une ironie insultante : « Vous êtes nommé à vie, et » personne n'a le droit de vous destituer; mais je » vous préviens que toutes les fois que vous vous

» présenterez ici, la séance sera levée; » si, dis-je, M. de Barbé a montré dans ce moment une partialité révoltante, il est juste aussi de reconnaître qu'il a empêché beaucoup de mal dès qu'il fut garde-des-sceaux.

Élevé à cette dignité dans le mois d'août 1815, M. de Marbois fut constamment en opposition avec la furibonde majorité de la chambre : il combattit avec fermeté les mesures de violence et de réaction proposées dans cette funeste session ; et ses circulaires contrastaient singulièrement avec celles de son collègue M. de Vaublanc. Qui croirait que ce fut seulement en prouvant *que la déportation est un supplice plus cruel que la mort, et qui faisait mourir plus long-temps*, que le garde-des-sceaux parvint à faire substituer cette peine à celle de mort, dans la loi de 1815 relative aux cris et actes séditieux !

Chargé, en qualité de commissaire du roi, d'assister aux débats du procès de l'infortuné maréchal Ney, M. de Marbois ne prit aucune part au jugement de ce héros.

Quoique M. Barbé-Marbois ait organisé les cours prévôtales et qu'il les ait défendues dans la chambre, il ne s'est pas moins attiré la haine des ultràroyalistes : il n'entrait plus dans la chambre sans y être l'objet des sarcasmes et des accusations de la majorité. L'orage qui grondait sur sa tête éclata

enfin, et le 16 mai 1816, M. Barbé-Marbois fut destitué.

Il revint alors à sa cour des comptes; quelque temps après il fut du nombre des pairs qui obtinrent le titre de marquis.

Pendant la session de 1815 à 1816, M. Barbé-Marbois a pu se faire une juste idée de l'esprit qui anime les ultrà-royalistes; il a été à même de pénétrer leurs vues et de les juger : aussi depuis cette époque semble-t-il avoir adopté une grande modération dans ses discours; quelques phrases seulement pourraient lui être reprochées, mais à son âge on quitte difficilement d'anciennes habitudes. Au reste, M. Barbé-Marbois a maintenu la cour des comptes dans l'indépendance qu'elle doit avoir: les ministres n'y ont aucune influence.

M. Barbé-Marbois est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés : il s'est occupé tour-à-tour de finances, d'économie politique et de morale. Il existe aussi de lui un Traité de la culture du trèfle, de la luzerne, et du sainfoin; nous ignorons à qui il a été dédié.

---

BEAUHARNAIS (ALEXANDRE, VICOMTE DE), né en 1760, à la Martinique, était major en second d'infanterie, lorsqu'il épousa mademoiselle Joséphine Tascher de Lapagerie, devenue depuis im-

pératrice des Français. Après avoir vaillamment combattu pour l'indépendance des États-Unis, sous les ordres de Rochambeau, il revint en France, et obtint à la cour de Versailles tous les succès que pouvaient y donner les talens les plus aimables. Cependant son mariage n'avait pas été heureux. Les penchans des deux époux les portèrent à se créer des liaisons nouvelles et à se répandre dans un monde différent. La révolution ayant éclaté sur ces entrefaites, M. de Beauharnais fut député en 1789, par la noblesse du bailliage de Blois, aux états-généraux. Entraîné par l'enthousiasme qui dominait alors tous les grands esprits, il vota un des premiers avec le tiers-état, et fit prononcer, dans la mémorable séance nocturne du 4 août, l'abolition des priviléges, l'égalité des peines, et l'admission des citoyens à tous les emplois. Nommé successivement secrétaire de l'assemblée nationale et membre du comité militaire, il rédigea au nom de ce comité un grand nombre de rapports propres à maintenir la discipline. On le vit dans les jours qui précédèrent le 14 juillet 1790, s'atteler à la même charrette que l'abbé Sieyes, et contribuer avec cet homme célèbre aux travaux qui se préparaient au Champ-de-Mars, pour la première fédération. Élu président de l'assemblée nationale, le dimanche 19 juin 1791, il occupait le fauteuil, lorsque, le mardi 21, la nouvelle du départ

du roi fut apportée à l'assemblée. « Messieurs, dit-il en ouvrant la séance, le roi est parti cette nuit; passons à l'ordre du jour. » Immédiatement après la session, il se rendit à l'armée du Nord, avec le grade d'adjudant-général, et fut, après la journée du 10 août, du nombre des généraux restés fidèles à la patrie et à la liberté. Promu, le 29 mai 1793, au commandement général de l'armée du Rhin, il reçut, le 13 juin, sa nomination au ministère de la guerre; mais il ne tarda pas à donner sa démission, que les commissaires envoyés par la convention auprès de son armée, acceptèrent en lui intimant l'ordre de se retirer à vingt lieues des frontières. Il choisit pour sa résidence la Ferté-Imbault, château érigé en marquisat pour son père, dans le département de Loir-et-Cher. La calomnie qui, depuis quelque temps, s'attachait à ses pas, le suivit dans sa retraite. Un fanatique aussi stupide que féroce, Varlet, cet orateur qui promenait ses tréteaux sur les égoûts de Paris, l'avait plusieurs fois dénoncé comme ex-noble. Beauharnais, soutenu par une conscience irréprochable, crut devoir répondre à ce misérable et ne fit qu'irriter l'infâme parti qui le soudoyait. Il fut arrêté, conduit à Paris, et renfermé dans la prison des Carmes. Traduit devant le tribunal révolutionnaire pour avoir, disait-on, contribué à la reddition de Mayence, en restant quelques jours dans l'inactivité à la tête de

l'armée du Rhin, il fut condamné à mort le 23 juillet 1794, à l'âge de trente-quatre ans. Marchant au supplice, il écrivit à sa femme pour lui recommander leurs enfans et l'engager à faire réhabiliter sa mémoire. Il n'en eut pas besoin : son nom et celui de ses bourreaux rendirent ce soin inutile ; lors de l'installation du sénat au Luxembourg, sa statue fut une de celles qui décorèrent le grand escalier. Illustre par lui-même, le général Beauharnais le sera davantage encore par son fils, le prince Eugène, l'un des plus beaux caractères des temps modernes.

---

BENEZECH (Pierre), né à Montpellier en 1745, était, avant la révolution, propriétaire-rédacteur des Petites-Affiches. Le comité de salut-public le tira de son paisible bureau, pour l'appeler à la direction des poudres et salpêtres, et le directoire lui confia, en 1796, le portefeuille de l'intérieur. En proie aux attaques virulentes des journalistes, ses anciens confrères, il offrit plusieurs fois sa démission, qui ne fut point acceptée. Durant un voyage qu'il fit en Belgique, il fut compromis par la saisie des papiers des sieurs Duverne, Brottier et de la Villeheurnoy, comme devant être maintenu dans ses fonctions de ministre, si le succès couronnait l'attente des royalistes. Il espérait sans doute, sous le nouveau gouvernement, réussir à

imposer silence à cette tourbe de journalistes qui lui rendaient la vie insupportable.

Quoi qu'il en soit, il se plaignit amèrement au directoire de ce qu'il se trouvait nommé dans cette correspondance, et pour détruire les fâcheuses impressions qu'elle avait fait naître sur son compte, retaillant cette plume qui s'était signalée dans les *Petites-Affiches*, il publia des instructions raisonnées sur la manière de célébrer les fêtes nationales.

Cette démarche ne suffit point pour désarmer ses ennemis. Ses liaisons avec le parti clichien achevèrent de le perdre, et la majorité du directoire-exécutif se décida, aux approches du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), à le remplacer au ministère de l'intérieur, par M. François de Neufchâteau. Benezech fut nommé, sous le consulat, inspecteur-général du jardin des Tuileries. Cet emploi, fort assujétissant et assez peu honorable, avait fait de lui une sorte de maître de cérémonies et de maître-d'hôtel. L'avantage d'approcher le premier consul était compensé par des humiliations et des dégoûts de toute espèce. Benezech comprit enfin ce que sa position avait de précaire. Aussi las de Bonaparte que Bonaparte l'était de lui, il demanda la permission d'accompagner, en qualité de préfet colonial, le général Leclerc qui commandait l'expédition dirigée contre Saint-Domingue. Il n'eut pas de peine à obtenir cette faveur. Parti avec

sa famille, dans l'espoir de faire valoir les droits qu'il avait du chef de sa femme sur de grandes propriétés situées dans cette colonie, il y mourut en 1802, après un séjour de peu de durée.

Benezech sortit du ministère sans aucune fortune. Ses filles, après sa mort, obtinrent du premier consul une faible pension, qui leur servit de dot. Nous avons eu beaucoup de ministres plus habiles que lui; nous en cherchons vainement de plus probes.

---

BENOIT (P. V.), naquit en Anjou, l'année 1758, d'une famille de robe. A l'époque de l'installation du directoire, il refusa la place de secrétaire-général du ministère de l'intérieur, que lui avait offerte le ministre Quinette. Par compensation, il sollicita, après le 18 brumaire, celle de secrétaire-rédacteur du tribunat, qui lui fut refusée. Il parvint cependant, sous le ministère de M. Champagny et par le crédit du duc de Bassano, dans les bureaux desquels il avait été employé, à se faire nommer chef de l'importante division du personnel de l'intérieur. Il conserva, sous le ministère de M. de Montalivet, une grande influence, mais il ne put jamais s'élever au-dessus de sa place; l'inflexibilité de l'empereur l'environnait d'un mur d'airain. Siége au conseil-d'état, préfecture, Légion-d'Honneur, il vit les plus insignifians de ses collé-

gues obtenir tout, et n'obtint rien, si ce n'est, après d'opiniâtres supplications, le *ruban de la Réunion*. Fontanes l'appelle au conseil de l'université impériale; nouveau désappointement! l'empereur ne confirme pas sa nomination. Élisa, grande-duchesse de Toscane, le réclame à sa cour; mais Napoléon ne veut ni le céder ni le *pousser*. Enfin nommé, à force de prières et de persévérance, officier de la garde nationale, il allait, à l'époque du siége de Paris, se rendre en cette qualité aux barrières, lorsqu'il en fut empêché par une missive du gouvernement provisoire, qui lui conférait la direction de l'intérieur, en attendant l'arrivée de M. Beugnot, qui était à Lille. Le roi, lors de sa rentrée, l'appela dans ce conseil-d'état à la porte duquel il frappait depuis si long-temps, et il jouit auprès de l'abbé de Montesquiou, devenu ministre de l'intérieur, d'une faveur plus grande encore que celle dont les prédécesseurs de ce ministre l'avaient honoré. Il perdit sa place et s'éloigna de Paris, au 20 mars 1815. Après la seconde restauration, il fut appelé à la chambre introuvable, et y vota presque toujours avec la majorité. La postérité recueillera le passage suivant, du discours qu'il prononça dans la mémorable séance du 24 février 1816 : « Songez-y bien, dans cinq ans les » jeunes gens qui ont vingt-cinq ans en auront » trente : aucun d'eux n'aura pris part aux évène-

» mens désastreux qui, depuis vingt-cinq ans, cou-
» vrent notre malheureux pays de deuil et de cala-
» mités; lorsqu'ils lèveront la main dans cette en-
» ceinte pour prêter leur serment de fidélité, ils
» n'auront point à se reprocher d'en avoir prêté
» d'autres; lorsqu'ils se présenteront devant la fille
» auguste de nos rois, elle ne pourra pas lire dans
» leurs yeux inquiets, leurs remords et leurs re-
» grets; ils auront des mains vierges, un cœur pur,
» des âmes sans reproche et sans honte. » (Moniteur du 25 février.) Ce passage n'a pas besoin de commentaire. Tout le monde se demandera pourtant, après l'avoir lu : *M. Benoît a-t-il plus de vingt-cinq ans? n'a-t-il point à se reprocher d'avoir prêté plusieurs sermens? a-t-il des mains vierges, un cœur pur, une âme sans reproche et sans honte?*

M. Benoît remplit maintenant les fonctions de directeur des contributions indirectes. Le nom de son épouse n'est étranger ni à la littérature, ni aux arts. Demoustier, dans ses Lettres sur la Mythologie, l'a immortalisée sous le nom d'Émilie. Comme peintre, elle s'est acquis une belle réputation : elle est de l'école de David, et naguère il n'y avait pas un chef-lieu qui ne possédât un portrait de Napoléon sorti de ses ateliers. On a même prétendu que sous le gouvernement impérial, les préfets, pour faire leur cour à M. le chef de divi-

sion Benoît, croyaient ne pouvoir se dispenser de faire souscrire les grandes communes de leurs départemens, aux portraits du grand homme, exécutés par Émilie. Cette féconde industrie a eu, dit-on, pour l'heureux couple, les plus étonnans résultats. On se demande maintenant pourquoi madame Benoît a brisé ses pinceaux, et pourquoi, loin de se montrer reconnaissante, elle a renversé les autels sur lesquels jadis elle sacrifiait. Depuis que son mari est conseiller-d'état et noble, elle n'expose plus au salon : est-ce que les beaux-arts dérogeraient?

Parmi plusieurs ouvrages que M. Benoît a traduits de l'anglais avec plus ou moins de bonheur, on remarque *le Moine de Lewis*. Au reste, la place qu'il occupe dans la littérature est parfaitement à l'unisson de ses connaissances administratives. Dans l'une comme dans l'autre branche, on peut dire de lui que c'est une des médiocrités les plus transcendantes de l'époque.

M. Benoît montait souvent à la tribune; il n'en est pas moins le plus mauvais orateur de la chambre, sans en exclure M. Puymaurin. La voix rauque de M. Benoît, son débit lent et saccadé, ont fait plus d'une fois suer les députés sur leurs bancs.

BERNADOTTE (Jean-Baptiste-Jules), né à Pau, en Béarn, le 26 janvier 1764.

Après avoir rempli les fonctions de clerc, dans l'étude de son père, avoué de province, il entra comme simple soldat, en 1780, dans le régiment de royale-marine. Sergent en 1789, colonel en 1792, il servit glorieusement sous Custines et Kléber, et obtint successivement, en 1793, le grade de général de brigade, et celui de général de division. Il se distingua à la mémorable bataille de Fleurus et au passage du Rhin, prit Altorf, favorisa la retraite de Jourdan, passa en Italie, s'empara de Gradisca, de Palma-Nuova, de Lamina. Fermement attaché aux institutions républicaines, il fit arrêter à Trieste le comte d'Entraigues, agent des Bourbons. Il partit ensuite pour Paris, avec la mission de présenter au directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi après la bataille de Rivoli. Il pacifia Marseille, reprit à l'armée d'Italie le commandement de sa division, et fut, peu après la conclusion du traité de Campo-Formio, nommé ambassadeur de la république française près la cour de Vienne. Pendant ce temps, on l'accusait à Paris de ne point porter la cocarde tricolore : pour détruire cette accusation, il fit arborer sur son hôtel le drapeau national, ce qui donna lieu à une violente émeute, que son sang-froid sut apaiser. De retour à Paris, le directoire le nomma successivement au

commandement de la cinquième division militaire, qu'il refusa, et à l'ambassade de La Haye, dont il se démit bientôt après. Dans les premiers jours de fructidor an 6 (fin d'août 1798), le général Bernadotte épousa mademoiselle Eugénie Clary, troisième fille de M. Clary, négociant de Marseille, et sœur de la femme de Joseph. Mademoiselle Clary, aimée d'abord de Bonaparte, qui n'avait pu l'obtenir de son père, avait été destinée ensuite au général Duphot, qui fut massacré à Rome en 1797. Le prince Oscar, fruit de cette union, est filleul de Napoléon. On attendit pour le baptiser son retour d'Égypte. On le nomma Oscar, parce qu'alors son parrain lisait avec intérêt les poésies d'Ossian, dans l'excellente traduction d'un professeur de Padoue.

Nommé, en 1799, général en chef de l'armée du Rhin, Bernadotte chassa de Francfort les agens de l'Autriche, et ordonna aux émigrés de se retirer à vingt lieues des positions occupées par les troupes de la république. Appelé au ministère de la guerre, le 2 juillet 1799, il s'y fit remarquer par une énergie extraordinaire dans un moment où les revers de la France jetaient le découragement dans tous les cœurs. Son influence porta ombrage au directoire, qui s'empressa de le remplacer par le général Milet-Mureau, homme faible et suffisant, en lui écrivant : « Qu'en cela il ne faisait que céder au

vœu manifesté par lui, de reprendre un service actif. » Bernadotte répondit qu'il n'avait jamais parlé de démission, demanda son traitement de réforme, et se retira à la campagne. Il désapprouva hautement le 18 brumaire; cependant il fut nommé par les consuls conseiller-d'état et général en chef de l'armée de l'Ouest, où il battit en plusieurs rencontres les royalistes insurgés. Napoléon, qui n'aimait pas Bernadotte, lui donna pourtant, en 1804, le bâton de maréchal et le commandement de l'armée de Hanovre. Il reçut presque en même temps la grand'croix de Saint-Hubert de Bavière, et les aigles noire et rouge de Prusse, s'empara de Munich, de Salzbourg, et se couvrit de gloire à Austerlitz. Créé prince souverain de Ponte-Corvo en 1806, il se prépara à marcher contre ce bon roi de Prusse qui l'avait si bien décoré. Si l'on en croit les Mémoires de Montholon (tome I, page 211), « la conduite de Bernadotte à Iéna fut telle, que l'empereur signa le décret par lequel il était traduit devant un conseil de guerre, et il eût été infailliblement condamné, tant l'indignation était grande dans l'armée; il avait manqué faire perdre la bataille. C'est en considération de la princesse de Ponte-Corvo qu'au moment de remettre le décret au prince de Neuchâtel, Napoléon le déchira. Quelques jours après, Bernadotte se distingua au combat de Halle, ce qui effaça un peu ces fâcheuses im-

pressions. » La prise de Lubeck, et la capitulation de Magdebourg, ayant terminé la campagne de Prusse, le prince de Ponte-Corvo reçut l'ordre d'en commencer une plus terrible encore contre la Russie. Il s'y distingua, mais il fut obligé de se retirer à cause d'une grave blessure. En 1808, il prit le commandement d'un corps considérable de Français, d'Espagnols, et de Hollandais, avec lesquels il passa dans la Fionie et le Jutland. Sa modération lui concilia l'amour des habitans de ces contrées. Rappelé en Allemagne lorsque la guerre éclata de nouveau en 1809, il reçut le commandement du neuvième corps, composé presque tout entier de Saxons; battit les Autrichiens au-delà du pont de Lintz, et assista, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. De retour à Paris, il fut chargé, par le conseil des ministres, de repousser une descente que les Anglais venaient de faire dans les îles de la Zélande. Quoique malade, il organise sur-le-champ des gardes nationales, marche à l'ennemi, et le force de se rembarquer.

Il vivait dans la retraite, décoré depuis peu de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, quand les états de Suède, assemblés après la mort du prince d'Augustenbourg, se rappelèrent les services du général français, et d'une voix unanime, lui conférèrent le titre de prince royal. Le roi Charles XIII l'adopta pour son fils, et Napoléon ne s'opposa pas à son

départ. Bernadotte abjura le catholicisme pour la religion réformée, et quitta Paris, le 3 octobre 1810. Dans le but de plaire à Napoléon, il déclara la guerre à l'Angleterre, mais bientôt des corsaires français prennent des bâtimens suédois, et la Poméranie est envahie. Alors le prince royal se ligue avec l'empereur Alexandre, il a une entrevue avec lui à Abo. Deux mois après, il débarque à Stralsund avec trente mille Suédois, pour se joindre aux armées combinées contre la France; il s'abouche avec Moreau, venu d'Amérique, pour servir la même cause..... Arrêtons-nous ici : il est trop cruel pour des Français d'avoir à relater les exploits de deux généraux français armés contre leur patrie.

En 1818, le roi de Suède, Charles XIII, mourut, et Bernadotte monta sur le trône sous le nom de Charles XIV. Le prince Oscar, son fils, a reçu des états-généraux le titre de prince royal, et la faculté de gouverner le royaume en cas de maladie de son père. Il a épousé la fille du prince Eugène. Les fils de l'infortuné maréchal Ney, et celui du comte d'Erlon, servent maintenant dans l'armée suédoise. « Bernadotte, disait Napoléon, a été le ser-
» pent nourri dans notre sein. A peine il nous avait
» quittés, qu'il était dans le système de nos enne-
» mis, et que nous avions à le surveiller et à le
» craindre. Plus tard il a été une des grandes causes

» actives de nos malheurs ; c'est lui qui a donné à
» nos ennemis la clef de notre politique, la tactique
» de nos armées ; c'est lui qui leur a montré les che-
» mins du sol sacré! Vainement dirait-il pour excuse,
» qu'en acceptant le trône de la Suède, il n'a plus
» dû être que Suédois : excuse bannale, bonne tout
» au plus pour le vulgaire des ambitieux. Pour pren-
» dre femme, on ne renonce pas à sa mère ; encore
» moins est-on tenu à lui percer le sein, et à lui dé-
» chirer les entrailles. On dit qu'il s'en est repenti
» plus tard, c'est-à-dire, quand il n'était plus temps,
» et que le mal était accompli. Le fait est qu'en se
» retrouvant au milieu de nous, il s'est aperçu que
» l'opinion en faisait justice; il s'est senti frappé de
» mort : alors ses yeux se sont dessillés, car on ne
» sait pas dans son aveuglement à quels rêves n'au-
» raient pas pu le porter sa présomption et sa va-
» nité..... Il est désormais le seul parvenu occupant
» un trône. »

---

BERTHIER (Alexandre), naquit à Versailles, le 20 novembre 1753. Son père, ingénieur-géographe, avait eu l'honneur de voir quelquefois Louis XV et Louis XVI, parce qu'il était chargé de lever les plans des chasses, et que ces princes à leur retour aimaient à corriger les fautes qu'ils y avaient aperçues. Le jeune Berthier reçut une éducation militaire distinguée, servit d'abord dans le

génie, obtint ensuite une compagnie de dragons dans le régiment de Lorraine, et fit la guerre d'Amérique comme lieutenant-adjoint à l'état-major de Rochambeau. Il était colonel à l'époque de la révolution.

Nommé, en 1789, major-général de la garde nationale de Versailles, il ne contribua pas peu à faire rejeter, au comité militaire, la proposition de Lecointre, l'un des officiers de cette garde, et plus tard député à la convention, pour que les gardes-du-corps prêtassent le serment civique et prissent la cocarde tricolore. Il contribua de tous ses efforts à la sûreté du roi et de sa famille, jusqu'au moment où toutes les forces humaines devinrent impuissantes contre le torrent des idées nouvelles. Vers la fin de 1791 il se rendit à Metz, avec le rang d'adjudant-général, et dès le commencement de 1792 il y devint chef de l'état-major du maréchal Luckner. Chargé de plusieurs commandemens dans les armées de l'Ouest, il eut le talent de se soustraire aux soupçons du comité de salut-public; montra, dans diverses occasions, de la bravoure. Le 13 juin 1793, à la seule affaire de Saumur, il eut trois chevaux tués sous lui. Après le 9 thermidor, il fut chef d'état-major du général Kellermann, à l'armée des Alpes, et le suivit à l'armée d'Italie. Bonaparte ayant pris ce dernier commandement, Berthier demanda et obtint la place de

son chef d'état-major. Il seconda puissamment ce général pendant tout le cours de cette glorieuse campagne, si féconde en prodiges. Il faudrait nommer toutes les victoires de l'armée d'Italie, pour rappeler tous les services de Berthier. C'est lui qui fut chargé, en 1797, d'apporter au directoire le traité que Bonaparte venait de conclure avec l'Autriche à Campo-Formio. Ce général s'étant ensuite rendu à Rastadt et à Paris, Berthier prit en son absence le commandement, marcha sur Rome, et s'en empara. Il y établit un gouvernement républicain, et en expulsa les émigrés. On remarque le passage suivant dans la proclamation qu'il publia en cette circonstance : « Mânes de Caton, de Pom- » pée, de Brutus, d'Hortensius, recevez l'hommage » des Français libres dans le Capitole, où vous avez » tant de fois défendu les droits du peuple et illus- » tré la république romaine. Ces enfans des Gau- » lois viennent dans ce lieu auguste, l'olivier de la » paix à la main, rétablir les autels de la liberté, » dressé par le premier Brutus. » Qui eût pensé alors que ce fier républicain dût être un jour prince de Neuchâtel et de Wagram, maréchal d'empire, vice-connétable, grand-veneur, grand-officier de la couronne, grand-dignitaire de l'empire, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, grand-officier de la Couronne-de-Fer, grand-cordon de l'ordre de la Réunion, grand-commandeur de l'or-

dre royal de Westphalie, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du roi, etc., etc., etc.?

Quand le général Bonaparte fut sur le point d'appareiller de Toulon, Berthier accourut de Paris en poste, pour lui dire qu'il était malade, et qu'il ne pouvait pas le suivre, bien qu'il fût son chef d'état-major. Le général en chef n'y fit seulement pas attention..... Cependant Berthier partit. Arrivé en Égypte, l'ennui le saisit; il ne put résister à ses souvenirs, il demanda et obtint de retourner en France; il prit congé de Napoléon, lui fit ses adieux; mais il revint bientôt après fondant en larmes, disant qu'il ne voulait pas se déshonorer. Berthier portait une espèce de culte à ses amours, et ce culte l'a conduit plus d'une fois jusqu'au voisinage de l'idiotisme.

Revenu d'Égypte avec Bonaparte, il seconda de tous ses efforts les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Nommé ministre de la guerre après cette époque, il conserva ce département jusqu'au 2 avril 1800. Désigné par le premier consul pour commander en chef l'armée française qui se portait en Italie, il fut remplacé au ministère par Carnot; remplit à Marengo les fonctions de général en chef sous les ordres de Bonaparte, fut chargé après cette victoire d'organiser le gouvernement provisoire du Piémont, et remplit ensuite en Espagne une mission à laquelle le minis-

tère français attachait une grande importance. Le sénatus-consulte du 18 mai 1804, ayant élevé Napoléon à l'empire, toutes les faveurs de la fortune semblèrent se réunir sur la tête de Berthier. Admis à la plus intime confiance du chef du gouvernement, dépositaire fidèle de tous ses secrets, il était peut-être le seul dignitaire de son empire qui ne fût pas exposé à ses violences. Bonaparte demanda pour lui la main de la princesse Élisabeth, fille du duc Guillaume, frère et cousin du roi de Bavière.

C'était une opinion tellement accréditée dans le public, que rien ne pouvait séparer Berthier de Napoléon, que ce ne fut pas sans surprise qu'on apprit qu'il avait, le 11 avril 1814, adhéré formellement à la déchéance de son bienfaiteur. Ce fut lui qui, au nom et à la tête des maréchaux, complimenta Louis XVIII à Compiègne, et lui jura fidélité. Il en obtint pour récompense les honneurs de la pairie et le commandement d'une compagnie de gardes-du-corps. Bonaparte croyant, du fond de l'île d'Elbe, pouvoir compter encore sur la reconnaissance d'un homme qu'il avait comblé de bienfaits, lui écrivit, en janvier 1815, une lettre confidentielle; le roi en fut instruit et se flatta que Berthier lui en ferait part. Huit jours s'étant écoulés dans cette attente, il envoya le duc de Raguse demander communication de la missive, tout en se plaignant du silence qu'on avait gardé à ce sujet;

Berthier répondit qu'elle était de fort peu d'importance et qu'il l'avait brûlée. Depuis lors sa position à la cour de Louis XVIII devint une véritable disgrâce, et les événemens du 20 mars achevèrent de le jeter dans les plus cruelles perplexités. Après de longues incertitudes il venait de se déterminer à suivre le roi en Belgique, lorsque par l'effet d'une irrésolution nouvelle il partit pour l'Allemagne, et se retira à Bamberg, en Bavière. Sa tête était véritablement perdue; c'est à ce désordre de sa raison qu'il faut attribuer les bruits répandus sur sa mort, arrivée à Bamberg le 1er juin 1815; les uns ont dit que voyant passer un régiment russe qui se portait sur les frontières de France, il s'était élancé de sa fenêtre sur les baïonnettes; les autres ont assuré qu'il en avait été précipité par des assassins.

Berthier a laissé peu de regrets. Ce n'était ni un bon ni un méchant homme, incapable de nuire et de servir, n'ayant ni amis ni ennemis. Bonaparte, à son retour à Paris, disait en parlant de son major-général : « Je ne veux d'autre vengeance » de ce pauvre Berthier, que de le voir dans son » costume de capitaine des gardes de Louis XVIII. » A Sainte-Hélène, on lui a entendu dire : « La nature » en formant certains hommes, a voulu qu'ils res» tassent dans une situation subalterne; tel était

»Berthier : il n'y avait pas au monde de meilleur »chef d'état-major, mais il n'était pas en état de »commander cinq cents hommes.»

---

BEUGNOT ( Jacques-Claude ), aujourd'hui *comte*, ministre-d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., etc., est né à Bar-sur-Aube, en 1761.

Peu d'hommes ont occupé autant d'emplois que le comte Beugnot. Il était lieutenant-général du présidial de sa ville natale en 1788, et fut nommé procureur-syndic du département de l'Aube, lors de la nouvelle division du territoire français. Ce même département l'envoya comme député à l'assemblée législative. Dès les premières séances il proposa de n'accorder de traitement qu'aux seuls fonctionnaires assermentés ; de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres si elles le jugeaient à propos, mais de poursuivre les perturbateurs devant les tribunaux, et de les punir par des amendes. Plus tard il s'éleva avec courage contre les feuilles incendiaires de Marat et de Carra, et demanda un décret d'accusation contre Marat, qui fut rendu à la grande majorité. Nommé secrétaire de l'assemblée, M. Beugnot prit la défense de Duport-du-Tertre.

La presque totalité des membres du côté droit

ayant été proscrits après le 10 août, M. Beugnot se voua à la retraite. Arrêté en octobre 1793, il fut enfermé à la Conciergerie et à la Force, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Il resta alors étranger aux affaires pendant long-temps.

Au 18 brumaire, M. Beugnot fut appelé au conseil particulier du ministère de l'intérieur rempli par Lucien Bonaparte, et s'occupa particulièrement du travail relatif aux préfectures. Il avait sollicité pour lui-même celle de Paris, mais il n'obtint que celle de Rouen. Personne ne se montra aussi prodigue d'éloges envers le gouvernement consulaire, mais ces éloges étaient alors mérités. Remplacé, en 1806, par M. Savoie-Rollin, M. Beugnot fut nommé conseiller-d'état, section de l'intérieur. En 1807, il fut l'un des conseillers-d'état désignés par Napoléon pour organiser le Royaume de Westphalie; il devint ensuite ministre des finances de ce royaume. Rentré en France en 1808, il fut de nouveau envoyé en Allemagne, et mis à la tête des finances du grand-duché de Clèves et de Berg. M. Beugnot remplissait encore ce poste lorsque les événemens de 1813 le forcèrent à rentrer en France.

Durant son absence M. Beugnot avait été nommé comte de l'empire et officier de la Légion-d'Honneur; il avait, en même temps, marié sa fille au général Curial.

M. Beugnot était à Lille, administrant par *interim* le département du Nord, lorsqu'il reçut, dans les premiers jours d'avril 1814, sa nomination, de la part du gouvernement provisoire, à la place de commissaire pour l'intérieur. Durant ce court ministère il n'eut à s'occuper que du rétablissement de la statue de Henri IV, qu'il fit faire en plâtre.

Dès l'arrivée du roi le comte Beugnot fut appelé aux fonctions de directeur-général de la police. C'est alors qu'il publia cette fameuse ordonnance relative à la célébration du dimanche. On assure qu'il ne fit en cela que céder à des volontés supérieures : quoi qu'il en soit, cet acte le couvrit d'un ridicule dont il ne put se laver : il exigeait que les cafés, restaurans, maisons publiques, etc., etc., les *apothicaires exceptés*, restassent fermés jusqu'à midi. Le nom de M. le directeur-général fut maudit dans toutes les boutiques, et l'on parla longtemps des *déjeûners à la Beugnot*.

Peu de temps après, il lança une espèce de manifeste sur les attributions de la police : il la comparait à une goutte d'huile qui filtre dans les ressorts du gouvernement, et les empêche de se rouiller. La *goutte d'huile* fit rire les Français, habitués à rire de tout. Une ordonnance sur les processions lui valut de nombreuses caricatures et des épigrammes fort plaisantes. Tout le monde

sait que M. Beugnot aime beaucoup les épigrammes et les caricatures, et qu'il se plaît à en faire lui-même. C'est lui qui, reprochant un jour à un employé d'arriver trop tard, et cet employé s'excusant sur l'habitude qu'il avait contractée de s'arrêter devant les caricatures, lui dit, en radoucissant sa voix : « C'est singulier, je ne vous y ai jamais rencontré. »

M. Beugnot aime aussi beaucoup la plaisanterie. Étant ministre en Westphalie, un pauvre diable de professeur se fit présenter chez lui pour lui demander un emploi dans un collége; le grave ministre s'enquit s'il savait le latin, et sur la réponse affirmative du solliciteur, il lui demanda comment il traduirait cette phrase : *Je mets mes culottes.* Le pauvre latiniste ne trouva de meilleure réponse à faire, sinon que les anciens ne portaient point de culottes.

Malgré les caricatures et les épigrammes, M. le comte Beugnot passa de la direction-générale de la police au ministère de la marine. Cette métamorphose le fit rire lui-même. Lorsque les chefs de division de ses bureaux lui furent présentés, il leur demanda à tous s'ils étaient bien au fait de leur travail, et sur leur réponse affirmative, il s'écria, dit-on : « C'est fort heureux, car moi je n'y entends rien. »

Au 20 mars, M. Beugnot, dont les croisières avaient laissé échapper le prisonnier de l'île d'Elbe, se retira d'abord près de Dieppe, et se rendit ensuite à Gand, où il fut assez mal reçu par des gardes-du-corps.

Au retour du roi, M. Beugnot eut pendant trois mois la direction des postes. Nommé député de la Marne à la chambre introuvable, M. Beugnot s'y fit remarquer par un système de modération, et vota avec la minorité. Après la dissolution de cette chambre il fut réélu par le département de la Seine-Inférieure.

Votant d'abord avec le côté gauche, M. Beugnot ne tarda pas à devenir ministériel; il commença par soutenir l'amendement de M. Boin, tendant à augmenter les membres de la chambre et à admettre le double vote. En général, il ne s'est occupé que de finances : on l'avait surnommé le rapporteur perpétuel. Ses cinq années expirées, M. Beugnot n'a pas été réélu. De tous ses emplois, il ne lui reste plus que celui de ministre-d'état.

M. Beugnot a trop souvent cédé au besoin de conserver son crédit; cependant on ne peut pas dire que dans le cours d'une si longue carrière politique il se soit rendu coupable d'aucune injustice criante ni d'aucune violence.

La voix nazillarde et sourde de M. Beugnot le rend peu propre à la tribune.

---

BEURNONVILLE (PIERRE-RIEL DE), naquit le 10 mai 1752, à Champignolle, en Bourgogne. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique : porté à la carrière militaire par un penchant irrésistible, il débuta, en 1766, dans la gendarmerie, avec le grade de sous-lieutenant; passa, en 1775, avec le même grade, dans le régiment de l'Ile-de-France, où il remplit successivement les fonctions de sous-aide-major, de capitaine, d'aide-major, commandant la place de Saint-Denis (île Bourbon), et les milices de la colonie, enfin, celle de major; de 1779 à 1781, il fit les campagnes de l'Inde avec le bailli de Suffren, et y reçut deux blessures. Beurnonville contracta dans ce pays un riche mariage, première cause de sa fortune. Destitué, sans qu'on en sache le motif, par le commandant de l'île de Bourbon, il revint, en 1789, chercher la croix de Saint-Louis en France, acheta la charge de colonel-lieutenant de la compagnie suisse; devint, en 1792, aide-de-camp-colonel du maréchal Luckner, maréchal-de-camp, et lieutenant-général; il fit à l'armée du Nord, *quatre émigrés* prisonniers de sa propre main, et fut chargé par Dumouriez, qui l'appelait

*son Ajax*, de rédiger les rapports des succès obtenus sur les Autrichiens. Dans le compte rendu de l'affaire de Grewenmacher, il prétendit qu'après trois heures d'un combat opiniâtre, et une perte de mille hommes du côté de l'ennemi, les Français n'avaient perdu que *le petit doigt d'un chasseur*. Le petit doigt n'a pas tout dit, répétèrent les mauvais plaisans de l'armée : le petit doigt a été retrouvé, s'écrièrent plusieurs autres. Ces bons mots firent fortune; sans doute qu'en atténuant sa perte dans une proportion si dérisoire, le général se conformait aux instructions qu'il avait reçues; mais il serait difficile de ne pas avouer qu'une pareille condescendance jetait un grand ridicule sur celui qui ne refusait pas de s'y soumettre. Accusé, en 1793, d'incivisme par des officiers de son armée et des bourgeois de Bruxelles, il s'en plaignit à la convention, qui, le 4 février, le nomma ministre de la guerre; sur six cents votes, il en réunit trois cent cinquante-six. Ce choix était l'œuvre des Girondins. La section Poissonnière dominée par les Jacobins, vint le dénoncer à la barre de l'assemblée, et demander sa destitution. Fatigué de ces contrariétés, il envoya sa démission, et demanda à retourner à l'armée, se croyant plus propre, disait-il, à servir son pays de son épée, que de sa plume. Cette demande amena des débats assez vifs dans lesquels Danton lui reprocha de

n'avoir pas les *formes assez populaires;* enfin un décret ordonna qu'il rendrait ses comptes sous huitaine, et qu'ensuite il serait libre de partir. Rappelé le 4 mars au ministère, il fut désigné aux poignards des factieux, et n'échappa à la mort qu'en se précipitant dans son jardin, escaladant les murs et se réfugiant dans une maison voisine.

Dumouriez qui, dès-lors, voyait qu'il n'y avait rien à attendre d'une assemblée en proie à la discorde, écrivit à Beurnonville, avec lequel il était lié, pour l'engager à se joindre à lui dans ses rapports avec les Autrichiens. Beurnonville dénonça ces propositions au comité de défense générale, qui le chargea, conjointement avec les commissaires Camus, Bancal, Quinette, et Lamarque, de s'emparer de Dumouriez. Ce général prévint le coup, fit arrêter *son Ajax* et ses collègues, et chargea une escorte de hussards de Berchini, de les conduire au quartier-général du prince de Cobourg. Le bouillant Beurnonville, en cherchant à s'échapper, reçut une légère blessure. Pendant qu'atteint d'une maladie cruelle, il était traîné dans les cachots de la forteresse d'Égra, en Bohême, Custine, Dubois-Crancé, Laporte et Robespierre, le dénonçaient successivement à la convention, mais cette assemblée, quelque avilie qu'elle fût alors sous le joug de ses tyrans, conserva assez de pudeur pour ne pas proscrire un citoyen au mo-

ment où il se trouvait au pouvoir des ennemis de la république. D'Égra, Beurnonville fut transféré à Olmutz, en Moravie; il avait réussi à s'échapper de cette citadelle, mais il y fut réintégré au bout de quelques jours, et ce ne fut que le 22 novembre 1795, après une captivité de plus de vingt-un mois, qu'il sortit de prison. En décembre suivant il fut échangé à Bâle, ainsi que ses compagnons d'infortune, contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui madame duchesse d'Angoulême.

Peu après son retour à Paris, Beurnonville fut nommé général en chef des armées du Nord et batave réunies; il y joignit ensuite le commandement de celle de Sambre-et-Meuse, et obtint divers succès aux bords du Rhin. Désigné, le 4 septembre 1797, comme candidat à une des places du directoire, il n'en fut point élu membre; mais en l'an 8 il fut promu au grade d'inspecteur-général d'infanterie. Sous le gouvernement consulaire, Beurnonville obtint l'ambassade de Berlin, passa un peu plus de deux ans dans cette résidence, et, à son retour à Paris, remit entre les mains du premier consul la correspondance secrète saisie à Bareuth, lors de l'arrestation des membres du comité royal établi dans cette ville. Il reçut en récompense la décoration de grand officier de la Légion-d'Honneur, et l'ambassade d'Espagne. Revenu de cette mission, il épousa, en secondes no-

ces, mademoiselle de Durfort, fut nommé sénateur en 1805, comte en 1808, et grand'croix de la Réunion en 1813. Élu membre de la commission extraordinaire du sénat, formée le 22 décembre, il fut envoyé à Mézières, avec le titre de commissaire extraordinaire de l'empereur, mais l'invasion de cette frontière le ramena dans la capitale. Rentré au sénat, il s'y prononça, le 1er avril 1814, en faveur d'un gouvernement provisoire, et pour la déchéance de l'empereur et de sa famille. Nommé membre de ce gouvernement provisoire, le même jour où fut décidée, en présence de l'empereur de Russie, la restauration des Bourbons, il appuya fortement ce projet, et se prononça contre la régence de l'impératrice Marie-Louise. Le 26, *Monsieur* l'appela au conseil-d'état provisoire. Le roi le fit ministre-d'état, pair, grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Beurnonville, excepté de l'amnistie de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, rejoignit le roi à Gand et revint avec lui à Paris. Une ordonnance du 19 septembre 1815 l'admit au conseil privé, et le 23 octobre il fut nommé président de la commission, instituée par le duc de Feltre, pour épurer l'armée. Au mois d'août de cette même année, il avait présidé le collége de la Moselle. Il fut nommé en 1816 commandeur de Saint-Louis, maréchal de France, et décoré du cordon bleu à la naissance du duc de Bordeaux. Il est mort à Paris

le 23 avril 1821, des suites d'une attaque de goutte. Il vota constamment à la chambre des pairs, avec le parti aristocratique, et reçut le titre de marquis à la classification des titres de la pairie. Il unissait à ses dignités civiles et militaires les plus hautes dignités maçonniques; aussi, toutes les loges ont-elles honoré sa mémoire.

---

BIGNON (LE BARON ÉDOUARD), né en 1771 à la Meilleraye, était simple soldat dans la 128ᵉ demi-brigade lorsque le général Huet, qui commandait en 1799 les troupes stationnées dans la Seine-Inférieure, en fit son secrétaire particulier et l'attacha à son état-major : ce fut là que M. Bignon trouva la première occasion de faire connaître ses talens, et bientôt sa fortune marcha rapidement. Secrétaire de légation en Prusse en 1799, il obtint en 1802 le titre de chargé-d'affaires de France, et ne quitta Berlin que pour remplir en 1803, auprès de l'électeur de Hesse-Cassel, les fonctions de ministre plénipotentiaire. Après la campagne de 1807, l'empereur le nomma à l'intendance de Berlin : il fut ensuite, avec le comte Daru, administrateur-général de l'Autriche, puis ministre de France près le grand-duc de Bade, et enfin en 1810, résident de France à Varsovie. En 1812 il fut chargé de presser l'insurrection des Polonais contre les Russes,

et se rendit pour cet objet à Wilna, en qualité de commissaire impérial et d'envoyé extraordinaire.

Il servit utilement la France dans cette circonstance, en arrêtant la retraite des Autrichiens et retardant ainsi la marche des Russes. Bientôt l'armée française fut elle-même forcée à la retraite, et M. Bignon se trouva enfermé à Dresde pendant toute la durée du siége; il n'en sortit qu'après la capitulation: cette capitulation ayant été violée, il fut arrêté par un aide-de-camp du prince de Schwartzemberg: il réclama contre son arrestation, avec d'autant plus de droit, que pendant son séjour à Dresde il avait fait obtenir des passeports à des ministres étrangers, et même aux ministres des états dont la défection était déjà connue. Le prince de Schwartzemberg envoya un de ses aides-de-camp pour le remettre aux avant-postes français, à Strasbourg. Ce fut à son arrivée à Paris qu'il apprit à Napoléon la défection de Murat: l'empereur refusa long-temps de croire à cette nouvelle.

Telle a été la carrière de M. Bignon à l'extérieur: dans tous les pays où il a rempli des devoirs, quelquefois rigoureux, il n'a laissé que d'honorables souvenirs. Il vivait retiré à la campagne, quand en 1815 Napoléon le nomma sous-secrétaire-d'état au ministère des affaires étrangères. Le département de la Seine-Inférieure le nomma pour représentant. Après la seconde abdication il fut chargé du

portefeuille des affaires étrangères, et le conserva jusqu'à l'entrée des étrangers dans Paris. C'est en cette qualité qu'il signa la convention du 3 juillet: ici se termine sa carrière diplomatique, et depuis il n'a obtenu ni demandé aucun emploi.

En 1817 M. Bignon fut nommé de nouveau député de la Seine-Inférieure; et bientôt on le vit briller parmi les membres de l'opposition et les défenseurs de nos libertés: il s'éleva contre les lois d'exception; il réclama, au nom de la nation, la liberté de la presse; et il fut rappelé à l'ordre pour avoir dit: « Il est temps qu'il n'y ait plus d'émigrés » ni de bannis: il est temps que la France soit rendue à tous les Français; que les étrangers en sortent, et que les Français y rentrent! » Malgré le rappel à l'ordre, l'orateur continua d'attaquer avec courage les abus d'autorité qui se commettaient dans les provinces; il déplora les injustices dont la vieille armée était la victime. « Quelle est la surprise » des Français (disait-il), en voyant les honneurs militaires devenus le partage d'hommes qui, pour la » plupart, n'ont rien fait pour leur pays sans leur » roi, ni pour leur roi sans leur pays! » Il termina ce discours remarquable en votant le prompt rappel des bannis et le départ des étrangers.

En 1818, M. Bignon persévéra dans ses courageuses réclamations en faveur des proscrits; il publia hors de la chambre une opinion à ce sujet,

dans laquelle il disait : « Il existe encore, en faveur » des proscrits, un argument particulier, dont très- » peu de personnes ont eu connaissance, et qu'une » déplorable fatalité m'a empêché de produire dans » une grande et fatale conjecture, un argument ter- » rible, que je crains de faire retentir du haut de » cette tribune, et que je crois bien plutôt devoir » taire, dans l'intérêt du gouvernement..... Je m'ar- » rête, le trait une fois lancé, ne revient point en ar- » rière. »

Six semaines après, le ministre Decazes interpela M. Bignon, et le somma de s'expliquer : le député répondit qu'il n'était pas tenu de se rendre à la sommation d'un ministre, et il garda le silence, parce qu'en le rompant il n'eût servi ni la cause des bannis ni celle du gouvernement. On croit en général que M. Bignon voulait parler de quelques circonstances particulières de la convention du 3 juillet 1815, et qu'il aurait placé cette convention entre le maréchal Ney et ses juges, si l'on avait voulu l'entendre comme témoin.

Dans les sessions suivantes, M. Bignon, qui avait été réélu en même temps par deux départemens, resta fidèle à l'opinion qu'il avait embrassée : il combattit pied à pied les envahissemens du ministère, et ne manqua pas chaque année de lancer un ou deux discours, qui étaient comme des manifestes, dans lesquels il dévoilait la marche ténébreuse de

l'ultracisme, et les dangers qui menaçaient nos libertés.

Dans l'intervalle des sessions, M. Bignon, retiré à la campagne, y fut victime d'une petite tracasserie ministérielle. Son barbier, grand hableur par état, comme tous ses confrères, parla beaucoup, dans le village, de ses relations avec le député; des rapports furent aussitôt adressés au ministre, qui trouva le moyen d'improviser une conspiration: c'était alors l'usage. Des armemens, des rassemblemens, des mouvemens de troupes, eurent lieu autour de la demeure de M. Bignon. Comme cette fameuse conspiration fit quelque bruit, M. Bignon crut devoir mettre le public au courant de l'affaire. Il publia une brochure intitulée : *La conspiration des Barbes.* Cette brochure, marquée au coin de la bonne plaisanterie, mit les rieurs de son côté; le ministère fut si honteux de sa conspiration des Barbes, qu'il jura de ne plus s'en rapporter aux clabaudages des barbiers.

M. Bignon a publié les ouvrages suivans. En 1799, un mémoire intitulé, *Du système suivi par le directoire-exécutif, relativement à la république cisalpine*; en 1814, *Exposé comparatif de l'état financier militaire et politique de la France et des principales puissances de l'Europe*; en 1818, *Sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade*; en 1820, *Des proscriptions*, ouvrage qui

seul eût suffi pour faire à son auteur la plus brillante réputation; en 1821, *Du congrès de Troppau.*

Nous nous abstenons de parler ici des différens qui s'élevèrent entre M. Bignon et M. de Pradt, au sujet de l'ambassade de Varsovie. Ces deux diplomates n'étaient point faits pour se maltraiter réciproquement. Ce fut un moment d'oubli que chacun d'eux doit déplorer.

---

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean, comte), né en Bretagne en 1750. Avocat au parlement de Paris avant la révolution; nommé en 1791 député de la Seine à l'assemblée législative, en 1792 il déclara à la tribune, que l'assemblée ne représentait pas seule le peuple, et que le roi n'avait pas des droits moins incontestables qu'elle à cette représentation; cette opinion lui attira les huées des tribunes. Il fit décréter à Paris la prompte organisation de l'institution du jury, et demanda que l'on prononçât l'incompatibilité de ces fonctions avec celles de législateur. C'est lui qui fit accorder le dernier délai d'un mois aux émigrés qui auraient été entraînés ou séduits.

Nommé président de l'assemblée nationale le 19 avril 1792, il signala, après la journée du 20 juin, les rassemblemens armés, et obtint un décret qui les empêchait de présenter des pétitions à la barre;

mais bientôt la tourmente révolutionnaire devint de plus en plus terrible, et M. Bigot de Préameneu, sans vouloir déserter le sol de sa patrie, y resta dans la plus complète obscurité.

Après le 18 brumaire, il reparut sur la scène politique, et fut nommé membre du conseil-d'état. Il présida en 1802 la section de législation, et parut souvent à la tribune du corps-législatif pour y soutenir des projets de loi, relatifs aux codes de procédure civile et criminelle. A la mort de M. de Portalis, il lui succéda aux ministère des cultes, le 5 janvier 1808, et occupa cette place jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Il vécut dans la retraite jusqu'au 20 mars, où il reprit les fonctions de son ministère, sous le titre de directeur-général des cultes. Nommé le 2 juin à la chambre des pairs, il fut l'un des 25 membres chargés de porter à Napoléon l'adresse que la chambre venait de voter, et où l'on retrouve les principes de droit public et de liberté qui avaient été trop méconnus, depuis quelques années, par les gouvernemens.

A la seconde restauration, M. Bigot de Préameneu perdit de nouveau ses fonctions, et depuis il n'en a plus occupé d'autres. Il cessa même de faire partie de la chambre des pairs; mais il fut admis à l'académie : c'était lui dire d'oublier la politique pour ne plus s'attacher qu'aux sciences et aux arts: il paraît avoir suivi ce conseil.

M. Bigot était le protégé de Cambacérès, qui ne cessait de parler de lui à Napoléon. « Que voulez-» vous que je fasse de Bigot? dit un jour l'empereur » à Cambacérès.—Sire, c'est un homme de mérite. » —Sans doute, mais il a un singulier nom : tout ce » que je puis faire, c'est de vous promettre pour » *Bigot* la survivance du ministère des cultes. »

BLACAS (LE COMTE DE), né à Aulps, en Provence, en 1770. Il combattit dans la Vendée, sous les drapeaux royalistes, passa ensuite en Italie, parvint à fixer l'attention de feu Louis XVIII, alors retiré à Vérone; investi de la confiance du prince, il fut chargé par lui d'une mission confidentielle auprès de l'empereur de Russie : cette mission avait pour but d'obtenir de Paul Ier un asile dans ses états, et ce négociateur vit son zèle et ses efforts couronnés de succès. Lorsqu'en 1800 la Russie eut fait alliance avec la France, Paul Ier fit signifier aux Bourbons de quitter ses états. M. de Blacas suivit à Londres la fortune du prince auquel il s'était attaché, et fut nommé ministre de la guerre, en l'absence de M. d'Avaray.

Les Bourbons étant rentrés en France, le roi ramena M. de Blacas avec lui, et le nomma ministre de sa maison, secrétaire-d'état, intendant des bâtimens, et grand-maître de sa garde-robe; ces fonc-

tions convenaient mieux sans doute à celui qui en était revêtu, que celles de ministre de la guerre.

Dans les *cent jours*, M. de Blacas s'était retiré à Gand. Les journaux français prétendirent que son secrétaire-particulier avait falsifié la correspondance de Joachim, roi de Naples, pour tromper lord Wellington sur les intentions de ce malheureux prince, et amener ainsi au congrès de Vienne les résolutions qui l'ont précipité du trône. Après avoir joui de toute la faveur et de toute la confiance de son roi, M. de Blacas apprit bientôt combien le terrain de la cour est glissant, et combien il est difficile d'y fournir une longue carrière sans tomber. Au moment où les Bourbons rentraient en France pour la seconde fois, M. de Blacas fut envoyé à Naples pour y négocier le mariage du duc de Berri avec la fille du prince royal. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Rome, et y régla le fameux concordat de 1815, qui produisit une impression tellement défavorable en France, que le gouvernement n'osa risquer de le présenter à l'approbation des chambres. Le concordat de M. de Blacas a fourni à notre Anacréon le sujet d'une de ses plus piquantes chansons.

Lorsque M. Decazes eut obtenu du roi le degré de faveur qu'avait possédé M. de Blacas, les mêmes personnes qui avaient tout fait pour éloigner ce-

lui-ci, prirent autant de peine pour le faire revenir, espérant ainsi opposer d'anciens souvenirs à une nouvelle faveur, bien autrement alarmante pour elles que la précédente. M. de Blacas arriva en effet à Paris; malgré les intrigues du ministère, il obtint une audience particulière du roi, et dès lors la cour fut partagée, attendant avec anxiété lequel des deux favoris l'emporterait : la victoire demeura au plus jeune, et son concurrent retourna ensevelir à Rome sa défaite et son dépit.

M. de Blacas a, dit-on, assisté d'une manière invisible au congrès de Laybach.

---

BONAPARTE (Lucien), prince de Canino, frère puîné de Napoléon, naquit à Ajaccio en 1775. Il avait à peine 18 ans, lorsque la Corse fut livrée aux Anglais; il suivit sa famille en Provence, et s'y réfugia. Après la prise de Toulon, la réputation de son frère, et l'ardeur de ses principes républicains, lui valurent une petite place dans l'administration des vivres, à Saint-Maximin (Var). Là, commençant à donner des preuves de l'indépendance de son caractère, il épousa mademoiselle Boyer, dont le frère tenait une hôtellerie à Saint-Maximin. Deux ans après, lorsque son frère Napoléon obtint le commandement en chef de l'armée d'Italie, Lucien le suivit en qualité de commissaire des guerres; il

se comporta, dit-on, comme la plupart de ses autres collègues, ce qui indisposa contre lui le général en chef.

Cependant Lucien faisait déjà concevoir les plus belles espérances, par la rectitude de son jugement et par son instruction. Aussi le département du Liamone le nomma-t-il son député au conseil des cinq-cents. Lucien n'avait alors que 24 ans. La loi en exigeait 25; il fut néanmoins admis dans ce corps, sans aucune opposition. Lucien débuta à la tribune, en demandant qu'on fût libre d'ouvrir ou de fermer les boutiques le dimanche. Il fit accorder des secours aux veuves et aux enfans des militaires. Le 1er vendémiaire de l'an 7, il invita ses collègues à jurer de mourir pour la constitution de l'an 3. A la fin de la même année, il s'opposa à ce que la patrie fût déclarée en danger, et rappela le décret de mise *hors la loi*, contre ceux qui oseraient violer la représentation nationale.

Néanmoins Lucien ayant remarqué combien étaient incertaines les mains qui tenaient les rênes du gouvernement, écrivit à son frère, en Égypte, pour le presser de revenir. Sa lettre tomba, dit-on, au pouvoir des Anglais, ce qui n'empêcha pas Napoléon de se rendre en France dans les premiers jours de l'an 8. Lucien fut alors nommé président du conseil des cinq-cents, et prépara la journée du 18 brumaire, à laquelle il prit la plus grande part.

Il montra en ce jour beaucoup d'énergie, tant sur son fauteuil qu'à la tribune. Ne pouvant calmer les esprits, il abdiqua la présidence, monta à cheval, et harangua les troupes, qui envahirent la salle.

Le corps-législatif ayant été ajourné, Lucien fut nommé membre de la commission chargée de rédiger une nouvelle constitution, et fit, plus tard, le rapport sur l'acceptation de la constitution dite de l'an 8.

Nommé tribun au commencement du consulat, il renonça à ces fonctions pour remplacer M. de La Place au ministère de l'intérieur. Lucien, ministre, devint le protecteur des sciences et des arts, et l'instruction publique lui doit aussi beaucoup: c'est lui qui créa un nouveau prytanée à Saint-Cyr. C'est encore sous son ministère que furent organisées les préfectures. Lucien ne conserva pas longtemps le portefeuille de l'intérieur; il paraît qu'il n'était pas toujours d'accord avec le premier consul, ce qui lui valut une brillante disgrâce.

Nommé à l'ambassade d'Espagne au commencement de l'an 9, Lucien devint spontanément un diplomate aussi aimable qu'habile. Il s'empara de l'esprit de Charles IV et de celui du prince de la Paix, et fit perdre aux Anglais toute leur influence à Madrid. Lucien eut encore la gloire de terminer la guerre éclatée entre l'Espagne et le Portugal. Il

eut ensuite beaucoup de part à la création du royaume d'Étrurie, et à la cession à la France des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

A son retour en France, Lucien était complètement réconcilié avec son frère Napoléon. Il devint une seconde fois membre du tribunat, et fut le rapporteur du concordat de 1801. Le 2 mai 1802, Lucien demanda l'adoption du projet de loi qui créait une Légion-d'Honneur; son discours à cette occasion fut très-remarquable. Il devint lui-même un des grands-officiers de cette légion, et fut sénateur de droit; mais ce qui flatta plus encore son ambition, ce fut sa nomination à l'institut, lors de la réorganisation de ce corps savant.

Cependant Lucien Bonaparte, qui était veuf depuis quelques années, de la demoiselle Boyer, contracta un nouvel hymen avec madame Jouberthou, veuve d'un agent-de-change. Ce fut encore l'occasion d'une nouvelle rupture avec son frère Napoléon. Cette fois Lucien quitta la France, et alla se fixer à Rome, encouragé par la protection bienveillante du pape. Il ne revit son frère, devenu empereur des Français, qu'en 1807, après la paix de Tilsitt: l'entrevue eut lieu à Mantoue; mais le raccommodement ne fut pas possible, Napoléon exigeant que Lucien fît dissoudre son mariage, ce à quoi il ne voulut point consentir.

Lucien ayant alors manifesté hautement son opi-

nion sur l'ambition de son frère, et sur les persécutions qu'il suscitait au pape, fut obligé de quitter Rome. Il venait de faire l'acquisition de la terre de Canino : le pape s'empressa de l'ériger en principauté. En ce temps-là les inquiétudes de Lucien redoublèrent, ce qui lui fit prendre le parti de se retirer aux États-Unis. Jeté par la tempête sur les côtes de Sardaigne, et repoussé par le consul anglais, il fut forcé de se remettre en route, et fut fait prisonnier par les Anglais. Il ne fut libre qu'après la signature du traité de 1814. Pendant sa captivité en Angleterre, Lucien acheva son poëme de *Charlemagne*. Il retourna à Rome en 1814, et y fut très-bien acceuilli.

Napoléon avait cessé d'être heureux ; il était banni sur le rocher de l'île d'Elbe. Lucien lui fit parvenir alors les protestations de son dévouement. En effet, Napoléon étant rentré en France, le prince de Canino s'empressa de se rendre près de lui, pour solliciter l'évacuation des états du pape, envahis par Murat. Napoléon lui accorda tout ce qu'il demandait, et voulut le retenir près de lui ; mais Lucien voulait absolument retourner à Rome : ce ne fut qu'en lui faisant fermer les frontières, que Napoléon le força à revenir à Paris. Lucien témoigna alors le désir d'entrer dans la chambre des représentans ; mais Napoléon prit ombrage de cette intention, et s'empressa de l'en-

voyer siéger à la chambre des pairs. Il fit toujours partie du conseil privé, et y proposa des mesures qui, si elles avaient été adoptées, eussent changé la face des affaires politiques. Après la seconde abdication de Napoléon, Lucien partit pour Rome : il fut arrêté à Turin; mais le pape le réclama avec tant d'instances, qu'on dut lui rendre la liberté. Depuis lors, Lucien a toujours habité les états du saint-père. On croit cependant qu'il a le projet de se réunir à son frère Joseph, établi aux États-Unis.

Lucien est après Napoléon, l'homme le plus remarquable de sa famille. Doué d'une imagination vive et d'un esprit élevé, il a souvent parlé avec une grande éloquence. Non moins avide de gloire que son frère, il a préféré celle de lui résister à l'avantage de le servir.

A la seconde restauration, Lucien a été éliminé de l'Institut.

Napoléon disait en parlant de son frère Lucien, que « dans tous les pays, il serait l'ornement de » toute assemblée politique. »

---

BOUCHOTTE (JEAN-BAPTISTE-NOEL), né à Metz, le 25 décembre 1754, entra au service à l'âge de 16 ans; en 1775, il était sous-lieutenant, et 10 ans après, capitaine au régiment d'Esterhazi hussards; il fit en cette qualité la campagne de 1792. Nommé

colonel et commandant de Cambrai en 1793, il défendit cette place : désigné trois fois comme candidat au ministère de la guerre, il arriva à ce département le 4 avril de la même année, par les suffrages unanimes de la convention : il remplaçait le général Beurnonville, fait prisonnier par les Autrichiens. Cette unanimité glorieuse de suffrages avait été méritée par sa probité, son désintéressement et les soins qu'il avait pris pour empêcher que Cambrai ne tombât entre les mains des Autrichiens et de Dumouriez.

Bouchotte fut plusieurs fois dénoncé à la convention, comme incapable et comme traître. Il repoussa ces accusations en organisant onze armées; 700,000 hommes d'infanterie, et une nombreuse cavalerie, furent levés, armés et équipés en quatre mois : il apporta le plus grand soin au choix des hommes qui devaient les commander, et les noms de Masséna, Kléber, Moreau, Dugommier, Augereau, Lefebvre, Pérignon, Marceau, Legrand, Éblé, Serrurier, Abattucci, et beaucoup d'autres, ont commencé à être connus sous son ministère. Cependant, fatigué de se voir toujours l'objet de nouvelles attaques, Bouchotte donna sa démission le 25 mai : la convention l'accepta, en décrétant qu'il continuerait ses fonctions jusqu'à ce qu'il fût remplacé. Bouchotte renouvela sa démission le 11 juin, et personne n'ayant été trouvé pour remplir son

5

emploi, il fut obligé de continuer encore ses fonctions, après avoir reçu du comité de salut-public un témoignage public d'estime et de confiance.

De nouvelles dénonciations s'élevèrent bientôt contre lui : Bourdon de l'Oise les appuyait vivement. Bouchotte rendit compte de sa conduite à la convention, et les accusations tombèrent. Le 1^er^ avril 1794, la convention organisa une nouvelle forme d'administration, et le général Pille fut chargé du département de la guerre. Bouchotte était arrivé au ministère avec le grade de colonel, il en sortit avec le même grade, après avoir fait lui-même un si grand nombre de généraux. Les ennemis de Bouchotte ne le laissèrent pas tranquille dans sa retraite; ils parvinrent à le faire mettre en accusation devant le tribunal d'Eure-et-Loir, par un décret de la convention, en date du 24 mai 1795. Au bout de quatre mois, l'accusateur public écrivit à la convention, que nulle pièce à charge ne lui était parvenue, et qu'il ne pouvait mettre en jugement un citoyen contre lequel il est impossible de baser un acte d'accusation.

Après seize mois de détention, Bouchotte fut mis en liberté : il se retira à Metz, où il fut élevé, en 1799, aux fonctions municipales et électorales; depuis lors, il a vécu dans la retraite, entouré de l'estime de ses concitoyens.

**BOURDON DE VATRY** (Marie-Antoine), né à Loigné-au-Perche, en 1761, est le fils d'un premier commis des finances, que le fameux abbé Terray fit enfermer à la Bastille, pour avoir fait imprimer, sans autorisation, un projet de réforme, et avoir refusé de livrer l'imprimeur à la vindicte ministérielle.

A l'âge de 19 ans, M. Bourdon partit pour l'Amérique, comme secrétaire-général de l'armée de mer, qui décida de l'indépendance des États-Unis. Dans les premières années de la révolution, M. Bourdon occupait la place de chef de bureau des colonies, au ministère de la marine. Il avait embrassé avec une extrême chaleur les opinions révolutionnaires; mais il honora toujours la cause de la liberté, par une conduite exempte de tout reproche. M. Bourdon se déclara aussi en faveur de la liberté des noirs, et appuya dans toutes les circonstances les mesures prises dans les colonies françaises, par les commissaires Polverel et Santhonax.

Le nom de Bourdon de Vatry ne se rattache à aucune des époques funestes de la révolution; constamment livré à ses fonctions, on le citait parmi les meilleurs administrateurs, lorsque le directoire, qui, en 1798, l'avait nommé agent maritime à Anvers, l'appela, le 13 juillet 1799, au ministère de la marine, où sa probité rigide lui suscita bientôt de puissans ennemis.

Le gouvernement consulaire l'ayant remplacé au ministère par l'ordonnateur Forfait, l'envoya à Lorient en qualité de chef de l'administration maritime, et le nomma ensuite préfet maritime du Havre.

M. Bourdon, qui pendant de longues années avait constamment été attaché à la marine, fut tout-à-coup nommé à des fonctions civiles : les consuls lui donnèrent la préfecture du département de Vaucluse. M. Bourdon apporta dans cette nouvelle carrière, l'expérience, les lumières et le zèle qui l'avaient constamment fait distinguer. Au bout de trois ans, il passa à la préfecture de Maine-et-Loire, où il mérita les mêmes éloges : enfin en 1809, l'empereur Napoléon lui confia l'importante préfecture de Gènes : il s'y montra administrateur probe et sévère.

Cependant le ministère faisait éprouver des dégoûts à M. Bourdon, en prêtant l'oreille aux rapports ignorans et mensongers d'une police tracassière, et cette circonstance disposa M. Bourdon à servir le gouvernement de Louis XVIII. Il accepta la place de directeur du personnel; quelques mois après, il fut nommé intendant des armées navales. C'est pendant qu'il exerçait ces fonctions, qu'il se trouva forcé d'avoir une explication très-vive avec M. le duc d'Angoulême : il fut disgracié.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, M. Bour-

don fut un des commissaires extraordinaires envoyés dans les divisions. Sa mission était à Grenoble ; il la remplit avec autant de fidélité que de modération.

Depuis la seconde restauration, M. Bourdon de Vatry n'a été rappelé à aucune fonction publique. Le médiocrité de sa fortune, après avoir occupé des postes éminens, offre l'exemple d'une administration irréprochable.

---

BOURGUIGNON-DUMOLARD (Claude-Sébastien), né le 21 mars 1760, à Vif, arrondissement de Grenoble. Au commencement de la révolution il remplit dans son département des fonctions administratives. Après les événemens du 31 mai 1793, il fut arrêté et emprisonné comme un des chefs des fédéralites du Midi. Rendu à la liberté, il se réfugia à Paris, pour se soustraire à la loi des *suspects* ; quitta le nom de Dumolard, sous lequel il était plus connu, pour ne conserver que son nom de famille. M. Bourguignon accepta alors un emploi subalterne au comité de sûreté-générale, et reçut la mission périlleuse d'apposer les scellés sur les papiers des deux frères Robespierre avant leur renversement. Après le 9 thermidor, M. Bourguignon obtint la place de secrétaire-général du comité de sûreté-générale, et contribua, dit-on, à faire mettre en liberté un grand nombre de victimes.

Lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3, M. Bourguignon fut nommé substitut du commissaire du directoire-exécutif près la cour de cassation. Enfin, après le 30 prairial an 7, qui amena au directoire Roger-Ducos, Moulin et Gohier, M. Bourguignon succéda au ministre de la police Duval; mais à peine était-il entré en fonctions, que tout le crédit de Gohier ne put l'y maintenir: vingt-sept jours après son élévation, M. Bourguignon fut à son tour remplacé par Fouché. Pendant ce court et insignifiant ministère, il ne se fit remarquer que par ses circulaires contre les alarmistes : il était lui-même très-effrayé. M. Bourguignon devait sans doute être propre à tous les emplois, puisqu'en quittant les rènes de la police, on le fit régisseur des domaines et de l'enregistrement.

Après le 18 brumaire, le premier consul mit M. Bourguignon à sa véritable place, en le faisant rentrer dans la magistrature. Il employa ses loisirs à publier plusieurs ouvrages de droit fort estimés, parmi lesquels on remarque un Mémoire *sur les moyens de perfectionner en France l'institution du jury*; un autre *sur l'institution du jury*;— le *Manuel d'institution criminelle;—de la magistrature en France;* — *Dictionnaire raisonné des lois pénales de France*, etc.

M. Bourguignon se trouvait membre du tribunal criminel du département de la Seine, lorsque

Moreau, Georges et Pichegru furent mis en jugement. On assure qu'aucune influence n'a pu le forcer à voter la condamnation capitale contre le général Moreau, et qu'il opina pour une simple détention de deux ans.

Attaché ensuite comme conseil à l'administration des droits-réunis, M. Bourguignon obtint, en 1804, la place de substitut du procureur-général impérial près la haute-cour En 1809, l'empereur le présenta au sénat pour occuper une des places vacantes à la cassation, mais il ne fut pas nommé.

M. Bourguignon a été mis à la retraite après la seconde rentrée du roi; il ne conserve que le titre de conseiller honoraire.

Les ouvrages de M. Bourguignon sur le jury, sont au nombre de ceux qu'on ne saurait lire avec trop d'attention, dans un moment surtout où les ennemis de la raison s'efforcent de replonger l'ordre social dans le chaos des vieilles institutions.

---

**BRUIX** (Eustache), naquit en 1759 à Saint-Domingue; sa famille était originaire du Béarn. Ses parens le firent passer en France dès l'âge le plus tendre, et c'est à Paris qu'il reçut sa première éducution. Il se fit remarquer par une grande facilité, et par un penchant à la raillerie.

Un goût irrésistible pour la navigation lui fit

cesser ses études à 15 ans, pour s'embarquer comme simple volontaire sur un bâtiment marchand. En 1778, il fut nommé garde-marine, et fit ses deux premières campagnes sur des frégates, dont l'une, la *Concorde*, s'illustra au combat de la Praya.

Pendant la guerre d'Amérique Bruix servit sous les ordres des amiraux Guichen, d'Estaing, de Grasse et de Vaudreuil. Il suivit l'amiral Guichen, dans sa savante campagne contre Rodney, le plus célèbre des amiraux anglais. C'est dans une bataille livrée entre ces deux amiraux, que Bruix put observer la science de la tactique navale, qui dès-lors devint l'objet continuel de ses méditations. Bruix obtint le grade d'enseigne de vaisseau dans cette guerre. A la paix il eut le commandement du *Pivert*, et seconda, pendant quatre années, M. de Puységur dans la formation des cartes précieuses que l'on doit à cet officier, sur les côtes et le débouquement de Saint-Domingue.

Deux ans après, Bruix fut nommé lieutenant de vaisseau, et en même temps membre de l'académie de marine. La révolution vint hâter son avancement.

En 1791, Bruix commandait le brick le *Fanfaron*; c'est à cette époque, qu'ayant eu le malheur de gagner au jeu tout l'argent de ses camarades, et les voyant très-affectés, il mit leur argent et le sien dans son chapeau, et le jeta à la mer, en leur

disant : « Je suis trop honnête homme pour vous » rendre ce que je vous ai gagné, mais je serais trop » malheureux d'être plus riche que vous. » L'égalité d'humeur reparut à bord avec l'égalité de la fortune.

En 1792, Bruix commandait la frégate la *Surveillante*, avec laquelle il remplit une mission dans l'Inde. Un an après, on lui confia le commandement d'un vaisseau, mais il ne le conserva pas long-temps. Enveloppé dans une mesure générale, prise en 1793 à l'égard des anciens officiers du corps de la marine, Bruix se trouva privé de son état, et fut obligé de se créer des ressources pour soutenir sa famille. Cependant un officier aussi distingué que Bruix, ne pouvait rester long-temps sans emploi; le gouvernement eut besoin de ses services, et lui conféra les fonctions de major-général de l'escadre commandée par Villaret-Joyeuse. Il fut ensuite major-général de la marine de Brest, et enfin, contre-amiral. Bruix fit partie de l'expédition qui eut lieu en 1796 contre l'Irlande; il occupait l'emploi de major-général de l'armée navale, sous les ordres de l'amiral Morard de Galles. On sait par quelle fatalité cette expédition, si bien conçue et si bien dirigée jusqu'à l'instant du débarquement, s'en retourna sans avoir rempli son but. Bruix, qui ne commandait pas en chef, n'eut aucune faute à se reprocher, et peu de temps après il fut nommé

ministre de la marine : c'était à l'époque de la fameuse expédition d'Égypte. Le nouveau ministre conçut et exécuta lui-même un projet qui pouvait avoir de grands avantages, mais qui n'eut pour résultat qu'une parade blâmée par tout le monde. Bruix, qui avait momentanément quitté le ministère de la marine pour prendre la direction active de ce mouvement, perdit son portefeuille, mais il acquit le grade de vice-amiral.

Bonaparte, devenu consul, s'étant déterminé à envoyer du secours en Egypte, confia une escadre de huit vaisseaux à l'amiral Bruix ; mais cette escadre fut toujours bloquée par des forces supérieures, et ne put sortir.

Enfin, lorsque Napoléon eut renouvelé le hardi projet d'une descente en Angleterre, Bruix fut nommé amiral de la flottille rassemblée à Boulogne et dans les ports des environs. Les longs et pénibles travaux auxquels cet amiral s'était livré toute sa vie, avaient épuisé sa santé : il fut obligé de revenir à Paris, où il mourut le 18 mars 1805, à peine âgé de 45 ans.

Bruix était d'une taille petite, d'une complexion ardente et délicate ; son âme était noble et passionnée, son esprit cultivé. Il a toujours montré le plus grand désintéressement, aussi est-il mort sans laisser aucune fortune à sa veuve et à ses enfans.

# C

CAILLARD (Antoine-Bernard), né à Aignay en Bourgogne, le 28 septembre 1737, ne fut ministre que par *interim*, et durant une absence de M. de Talleyrand, titulaire perpétuel du portefeuille des affaires étrangères; mais puisque nous avons compris dans cette Biographie M. Benoist et autres ministres postiches de la même force, nous ne voyons aucune raison pour en éliminer M. Caillard, qui fut d'ailleurs un diplomate distingué.

Caillard étoit secrétaire de Turgot, alors intendant de Limoges; mais comme il se sentait des dispositions pour la diplomatie, il sollicita et obtint, en 1770, une place de secrétaire de légation. Il fut d'abord envoyé à Parme, où il résida deux ans, et de là à Cassel. Trois ans après, Caillard alla remplir les mêmes fonctions à Copenhague, et au bout de cinq ans, il fut nommé chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg. Revenu à Paris en 1784, la cour le chargea d'une mission en Hollande.

Au commencement de la révolution Caillard se jeta dans les rangs des amis de la liberté, et fut

nommé, en 1792, ministre plénipotentiaire de France à la diète de Ratisbonne. On ne parla plus de lui pendant les deux années qui ensanglantèrent la France; mais en 1795, le comité du salut-public qui avait succédé au décemvirat, envoya Caillard à Berlin, avec le titre de ministre plénipotentiaire.

Après cette mission, Caillard, déjà fort âgé, obtint pour retraite la place de garde des archives du département des relations extérieures. C'est à cette époque qu'il exerça l'*interim* de ce ministère, pendant une absence de M. de Talleyrand, auquel il rendit bientôt le portefeuille pour reprendre la clé des archives. Caillard mourut à Paris, le 6 mai 1807, laissant la réputation d'un homme de bien.

Malgré ses occupations il avait cultivé les lettres avec quelque succès; on a de lui plusieurs articles dans le *Magasin Encyclopédique*, et dans d'autres journaux, et un *Mémoire sur la révolution de Hollande.* Il est le traducteur des *Essais sur la Physiognomonie* de Lavater.

---

CAMBACÉRÈS (J. J. Regis de), second consul de la république française, duc de Parme, prince, et archi-chancelier de l'empire, est né à Montpellier le 18 octobre 1753. Sa famille, déjà ancienne

dans la robe, le destina à la magistrature. Le jeune Cambacérès fit des progrès rapides dans l'étude de la jurisprudence, et son père ayant donné sa démission, il fut reçu conseiller en la cour des comptes, aides et finances. Le jeune Cambacérès se fit bientôt distinguer par ses travaux et ses lumières; c'est lui qui rédigeait les remontrances adressées à la cour, dans les derniers temps de la monarchie.

Lors de la convocation des états-généraux, Cambacérès fut élu suppléant de la noblesse : il avait embrassé les principes de la liberté, mais sa conduite fut modérée. Après avoir été appelé à l'exercice de plusieurs fonctions administratives et judiciaires, Cambacérès remplissait celles de président du tribunal criminel de l'Hérault, lorsqu'il fut député à la convention nationale. Il ne s'occupa pendant long-temps que d'affaires contentieuses, et de la solution de plusieurs questions législatives. C'est lui qui présenta, en 1793 et 1794, deux projets de code civil.

Lors du procès de Louis XVI, Cambacérès se fit d'abord remarquer par une opinion dans laquelle il contestait à l'assemblée le droit de juger le roi; il fit ensuite décréter que le roi aurait des conseils, et qu'il pourrait voir sa famille; mais au moment du jugement, sans être arrêté par les motifs développés dans son opinion, il déclara Louis XVI cou-

pable, et fut d'avis qu'il fallait appliquer les peines prononcées par le code pénal, avec sursis jusqu'à la paix. Ce vote étant conditionnel, fut compté dans la minorité. Après la proclamation du décret de condamnation, Cambacérès sollicita pour Louis XVI la liberté de voir sa famille et de pouvoir choisir un confesseur, « sans, disait-il, que l'exécution puisse être retardée au-delà de vingt-quatre heures. » Son vote et cette proposition, malgré la condition qu'il avait été forcé d'y mettre, enlevèrent à Cambacérès la faveur du parti jacobin, qui jusqu'alors l'avait assez bien traité. Il parla ensuite dans le sens de la Montagne, probablement pour reconquérir la faveur de ce parti.

Un comité de défense générale ayant été formé, Cambacérès en fut nommé membre; et quoiqu'il eût naguère vanté le civisme de Dumouriez, ce fut encore lui qui fit le rapport sur la défection de ce général. L'année suivante il fut chargé, avec Merlin de Douai, de revoir toutes les lois rendues, et de les réunir en un seul code; ce travail fut commencé, mais il n'eut pas de suite.

Cambacérès fut étranger aux événemens du 9 thermidor, mais il profita de cette journée pour accroître son influence et pour émettre avec plus de sécurité ses principes et ses opinions. Élu président de la convention le 16 vendémiaire an 3 (7 octobre 1794), il fut l'auteur de l'adresse au

peuple français. Il invoqua une amnistie pleine et entière pour tous les faits non classés dans le code pénal. Enfin, il prononça deux discours brillans, l'un au Panthéon, lorsque les restes de Rousseau y furent transférés, l'autre au Champ de Mars, pour annoncer au peuple que les ennemis avaient évacué le territoire de la république. Le crédit dont jouissait alors Cambacérès dans la convention était immense : aussi le 15 brumaire fut-il appelé d'une voix unanime au comité du salut-public, qu'il a constamment présidé, jusqu'à la séparation de l'assemblée. Cambacérès a beaucoup contribué à la paix avec la Prusse et avec l'Espagne. Depuis le 9 thermidor il avait fait un grand nombre de rapports; il a monté aussi très-souvent à la tribune, et y avait improvisé avec autant de facilité que d'éloquence. Rien ne manquait à la grande faveur dont il jouissait, pas même les applaudissemens des tribunes; mais cette faveur reçut de graves atteintes au 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Les uns prétendaient qu'il avait contracté des engagemens avec les chefs des sections de Paris; d'autres l'ont accusé d'avoir dit, dans des séances secrètes, qu'il fallait revenir à des idées plus conformes à l'opinion générale. Quoi qu'il en soit, on annonça qu'il était compromis dans la correspondance du comte d'Entraigues. Cambacérès repoussa vivement cette inculpation, mais il ne put gagner du terrain. Son

républicanisme se trouva tellement compromis, qu'il fut écarté du directoire, où, peu de temps avant, il avait été porté par l'unanimité des suffrages.

Dans sa disgrâce, Cambacérès se réfugia au conseil des cinq-cents, qu'il présida le 1er brumaire an 5, mais dont il cessa de faire partie six mois après. Le directoire, qui le considérait comme un chef d'opposition, ne voulut pas l'employer; Cambacérès devint simple jurisconsulte. Il exerçait cette profession à Paris, lorsqu'il fut nommé député par les électeurs de l'an 6 : l'influence du directoire le fit encore écarter. Cependant, trois des directeurs ayant été éliminés, Cambacérès fut nommé, au mois de thermidor an 7, ministre de la justice. Il était encore en fonctions au 18 brumaire, et ne quitta le ministère que pour prendre la place de second consul.

A l'avénement de Bonaparte au trône impérial, le second consul de la république fut métamorphosé en archi-chancelier de l'empire, et en prince; plus tard, il fut créé duc de Parme et décoré des ordres de tous les souverains de l'Europe.

Jusqu'à la formation de l'empire, Cambacérès avait vécu avec la plus grande simplicité, montrant toujours le zèle d'un bon citoyen, et professant les principes d'un vrai républicain. Mais dès l'instant qu'il fut prince, il s'opéra un changement total dans

ses mœurs et dans ses manières. On le vit déployer le plus grand luxe, et afficher des intrigues avec des filles de l'opéra, qui lui valurent des carricatures et des épigrammes mordantes : sa table était celle d'un Sybarite. Cambacérès dépensait des sommes énormes qu'il recevait de l'inépuisable générosité de son maître.

En compensation, l'archi-chancelier de l'empire montra toujours un dévouement sans bornes pour Napoléon ; et pendant quatorze ans, on le vit lui prodiguer des adulations qu'on ne peut excuser que par le souvenir de cette auréole de gloire qui environnait le maître. Le duc de Parme fut presque toujours le rédacteur ou l'apologiste de ces sénatus-consultes multipliés, ainsi que des discours pompeux qui ont précédé ou suivi les dispositions de ces décrets. On assure pourtant que si Cambacérès a beaucoup trop flatté ostensiblement l'empereur Napoléon, il lui a souvent donné des conseils salutaires, dans des occasions délicates ; on dit même qu'il s'est constamment opposé à l'arrestation du duc d'Enghien, et que lorsque entraîné par la nécessité du temps, il était forcé de renoncer à son opinion personnelle, il travaillait ensuite à adoucir le mal qu'il n'avait pu empêcher. Au reste nous devons convenir que Cambacérès a toujours usé de son crédit avec modération ; qu'on n'a jamais eu à lui reprocher aucun acte arbitrai-

re, et qu'il a obligé un grand nombre d'ingrats.

Napoléon, qui comptait beaucoup sur la fidélité de Cambacérès, le créa conseiller intime de Marie-Louise, en 1813. Il accompagna cette princesse à Blois, et se retira totalement des affaires à la première restauration.

Pendant les cent-jours, Napoléon lui confia le ministère de la justice : il fut aussi président de la chambre des pairs. On dit que Cambacérès s'était d'abord refusé à reprendre des fonctions publiques, et qu'il n'avait cédé qu'aux instances de Napoléon : ce fut là pourtant l'origine des malheurs qui affligèrent sa vieillesse. Porté en 1816 sur une liste de proscription, Cambacérès fut obligé de quitter la France; et l'on vit alors cet homme, naguère si puissant, se traîner péniblement sur les bords de l'Amstel, ou dans le parc de Bruxelles : vive image de l'instabilité des choses humaines!

Cambacérès, dont toute l'ambition se bornait alors à mourir dans son pays, parvint enfin à prouver que la loi du 12 janvier 1816 ne pouvait l'atteindre, et obtint la permission de rentrer en France, vers la fin de 1818. Depuis lors, jusqu'à l'époque de sa mort, qui a eu lieu dans le mois de mars 1824, il a vécu loin des affaires, et presque dans la retraite.

Napoléon ne cessait de répéter, en parlant de ses deux collègues au consulat, « qu'ils étaient deux

» hommes de mérite, deux personnages distin-
» gués; tous deux sages, modérés, mais d'une nuan-
» ce tout-à-fait opposés. Cambacérès était l'avocat
» des abus de l'ancien régime, des préjugés, des an-
» ciennes institutions, du retour des honneurs, des
» distinctions, etc., etc. » Qui reconnaîtrait dans ce portrait le républicain simple et modeste, honorant les cendres du philosophe de Genève? Et pourtant personne ne connaissait mieux Cambacérès que Napoléon.

---

CAMUS (Armand-Gaston), député aux états-généraux, à la convention, au conseil des cinq-cents, etc., est né à Paris le 2 avril 1740; mort le 2 novembre 1804, janséniste et républicain à la fois.

Ce Camus figure improprement sur un tableau des ministres qui a été imprimé. Il s'est, en effet, occupé très-souvent des finances, il a même été nommé ministre des finances, par le directoire, le 8 pluviose an 4; mais il n'a pas accepté ces fonctions. Nous ne portons donc ici son nom que d'une manière négative.

---

CARNOT L'AINÉ (Lazare-Nicolas-Marguerite), naquit à Nolay (Côte-d'Or), le 13 mai 1753. Son père était avocat. Destiné à l'arme du génie, il se prépara de bonne heure, par d'excellentes études,

aux brillants succès qui devaient un jour le rendre si célèbre. Carnot fut nommé officier dans son arme en 1771, et ne tarda pas à publier son *Essai sur les Mathématiques*, qui obtint un grand succès dans le monde savant; et *l'Eloge du maréchal de Vauban*, qui fut couronné par l'académie de Dijon.

A cette époque le prince Henri de Prusse lui écrivit pour lui offrir le grade de major dans les armées du grand Frédéric. Carnot était trop français pour accepter.

Lors de la révolution, Carnot était parvenu par de rares talens et de longs services au grade de capitaine du génie, il avait obtenu la croix de Saint-Louis. Comme il ne devait rien à la faveur, il se déclara contre la cour, et professa les principes les plus favorables à la cause de la liberté : il fut nommé député à l'assemblée législative, en 1791, par le département du Pas-de-Calais, où il s'était marié. Dès les premiers jours de la session, il soutint qu'une simple conviction morale devait suffire pour faire rendre des décrets d'accusation. Il demanda la mise en accusation des princes français émigrés, de Mirabeau jeune, du ministre Calonne, et du cardinal de Rohan. Membre du comité militaire de l'assemblée, il travailla de tous ses moyens à désorganiser l'ancienne armée, dans laquelle on voyait toujours un moyen menaçant entre les mains du

pouvoir exécutif pour détruire la liberté; Carnot proposa de faire remplacer les officiers par les sous-officiers. Obéissant toujours à cette défiance trop souvent justifiée, que tout ami de la liberté nourrit dans son cœur contre le pouvoir militaire, il proposa, en janvier 1792, la démolition des citadelles de l'intérieur. Carnot s'éleva vivement contre un réglement militaire dressé par le ministre Narbonne, et en fit rayer le principe de l'obéissance passive; mais à la même époque il faisait rendre un décret pour honorer la mémoire du général Dillon et du colonel Berthois, massacrés à Lille, par leurs soldats révoltés.

Après avoir fortement contribué au licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, pour cause d'*incivisme*, Carnot appuya la proposition de distribuer trois cent mille fusils aux gardes nationales, à qui on voulait confier la police intérieure de la France; ce qui dans la situation des choses, plaçait les armes entre les mains des turbulens et des prolétaires. Il fit créer deux divisions de gendarmerie, composées des gardes françaises, dont l'esprit insurrectionnel était bien connu; il vota pour la levée de la suspension prononcée par le roi contre le maire de Paris Péthion, et contre le procureur de la commune Manuel, justement accusés de n'avoir pas fait leur devoir dans la journée du 20 juin. Enfin, le premier août, il présenta

un rapport sur la nécessité d'armer le peuple de piques. Toutes ces mesures tendaient manifestement à préparer le succès de la journée du 10 août. Carnot fut alors envoyé aux camps de Soissons et de Châlons, et ne tarda pas à signifier à l'armée de Luckner, le décret qui prononçait la déchéance de Louis XVI. Sa mission n'était pas encore terminée quand le département du Pas-de-Calais le réélut député à la convention nationale, convoquée pour le 22 septembre 1792.

Les grands talens politiques et militaires de Carnot lui valurent, dès la première séance de la convention, une mission importante dans les Pyrénées, où des inquiétudes commençaient à se manifester sur les intentions ultérieures de l'Espagne. Il était de retour à Paris à l'époque du procès de Louis XVI, et vota la culpabilité de ce prince et sa mort, sans sursis ni appel au peuple. Ce fut sur le rapport de Carnot, que la Belgique, le comté de Nice et la principauté de Monaco, furent réunies à la république française. En mars 1793, il fut envoyé à l'armée du Nord, d'où il annonça l'arrestation de ses collègues et du ministre de la guerre Beurnonville par le général Dumouriez : il saisit les papiers de ce dernier, et les envoya à la convention. Le général Gratien ayant reculé devant l'ennemi, Carnot le destitua sur le champ de bataille, se mit lui-même à la tête des colonnes fran-

çaises qui combattaient à Watignies, et eut tout l'honneur de cette journée. Il entra ensuite à Maubeuge, à la tête de l'armée. Enfin le 14 août 1793, il fut nommé membre du comité du salut-public, et quitta l'armée pour se rendre à son poste. Ce comité était le véritable gouvernement d'alors.

Carnot n'a pas cessé d'en faire partie tout le temps qu'a duré le régime de la terreur, c'est-à-dire, pendant les 18 mois où le sang des meilleurs et des plus illustres français fut versé sur les échafauds permanens, dressés dans toutes les villes. Il est juste d'ajouter que dans ce comité sanguinaire, Carnot fut chargé presqu'exclusivement de l'organisation et de la direction des armées, et qu'une partie de la gloire acquise à cette époque sur les champs de bataille, revient à celui qui, la carte à la main, combinait savamment les plans de campagne, et traçait les opérations militaires. On a prétendu que Carnot devait être considéré comme complice des crimes des *triumvirs*, par le seul fait de sa présence au comité, et de l'apposition de sa signature aux décrets rendus par le comité; mais il a repoussé cette complicité en alléguant que ces signatures étaient purement de forme, et que, s'il les eût refusées, ses collègues en auraient fait autant pour les actes qui concernaient ses attributions, et auraient ainsi brisé entre ses mains la machine qu'il avait élevée. Néanmoins, lorsque Billaud-Varen-

nes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité, furent accusés par Legendre, et mis en état d'arrestation, Carnot se crut obligé de déclarer qu'il ne séparait pas sa cause de celle de ses anciens collègues : il est sans doute bien triste d'être placé de manière à réclamer une si affreuse complicité; cependant on ne peut nier que Carnot montra d'autant plus de générosité dans cette circonstance, qu'il y avait du danger à prendre la défense de ses anciens collègues. Il ne fut pas mis en accusation, mais il courut de grands périls à la suite de l'insurrection démocratique du 3 prairial an 3 : Larivière et Legendre s'étant élevés contre lui, son arrestation allait être décrétée, lorsqu'un membre influent de la nouvelle majorité, Bourdon de l'Oise, s'écria avec véhémence : « C'est cet homme qui a organisé la victoire dans nos armées! » L'assemblée resta muette et passa à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'un seul mot décidait souvent de la vie des premiers citoyens. Pendant la session de la convention, Carnot avait fait supprimer le conseil-exécutif, et l'avait fait remplacer par six commissions. Il avait aussi présidé la convention, et c'est en sa qualité de président qu'il annonça aux Genevois la fête nouvellement décretée *au génie de J. J. Rousseau*, dont il proclama les titres à l'admiration de l'univers. Carnot n'a point figuré dans la grande scène du 9 thermidor; et peu de temps a-

près, il sortit du comité de salut-public, par l'effet du renouvellement que lui fit subir cette révolution; mais la distinction que l'opinion publique établissait dès-lors entre lui et ses anciens collègues, le souvenir de ses services et l'importance dont ils pouvaient être encore, le firent rappeler au comité, le 5 brumaire suivant (5 novembre 1794). On l'entendit inculper Carrier et Turreau au sujet de leur conduite dans la Vendée, et déclarer que le général Huchet, accusé d'avoir commis de grandes cruautés dans ce malheureux pays, y avait été maintenu malgré son opposition, par l'influence de Robespierre.

Ce qui prouve encore que l'opinion de la France sur cet homme célèbre, était loin de le confondre avec ses anciens collègues, c'est qu'à l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an 3, et du renouvellement du corps-législatif, il fut nommé dans quinze départemens différens, et que le conseil des cinq-cents et celui des anciens le portèrent au directoire. Dès les premiers jours il s'établit une grande rivalité entre lui et Barras; Carnot disputait à son collègue la direction des affaires de la guerre, sur lesquelles chacun d'eux avait ses prétentions. On ménagea une sorte d'accommodement qui n'eut rien de complet ni de sincère. Carnot fut chargé des plans de campagne, et Barras de l'organisation du matériel de l'armée; mais ces

deux directeurs ne cessèrent de se haïr et de se disputer la prépondérance du gouvernement, que Barras possédait évidemment. Telle fut la situation qui jeta Carnot dans le parti Clichien, avec lequel ses opinions semblaient n'avoir rien de commun. Sa position devint dès-lors embarrassée et équivoque, sans néanmoins que ses sentimens fussent altérés. Il comptait trouver assez de forces dans l'ordre des choses existant pour arrêter un mouvement contre-révolutionnaire, s'il se manifestait; et espérait pouvoir profiter de la résistance des conseils pour lutter contre Barras. A cet effet, il se rapprocha de son collègue Barthélemy, et se trouva ainsi l'un des chefs du parti, dans lequel figuraient Pichegru et Villot, lequel devait attaquer la majorité du directoire dans la nuit du 18 au 19 fructidor. Mais le nouveau *triumvirat*, composé de Barras, Lareveillère et Rewbel, ne se laissa pas surprendre, et prévint sa perte en faisant un coup d'état dans la nuit du 17 au 18. Carnot, prévenu à temps, se sauva du Luxembourg par une issue secrète, et parvint à gagner le territoire de Genève, d'où il écrivit contre les proscripteurs, mais sans adhérer à la cause des ennemis de la révolution. Pendant tout le temps de son exil en Allemagne, il ne cessa de se montrer fidèle à ses opinions républicaines, et se justifia des motifs qui l'avaient jeté dans un parti,

dont les vues en faveur de la royauté avaient toujours été un mystère pour lui.

La révolution du 18 brumaire vint mettre un terme à l'exil de Carnot; elle lui ouvrit les portes de la France. Le premier consul le nomma d'abord inspecteur aux revues, et le 2 avril 1800, il l'appela au ministère de la guerre. Il était aisé de prévoir que Carnot, habitué à diriger les grandes opérations militaires, ne pourrait rester long-temps sous les ordres d'un homme aussi absolu que Bonaparte; en effet il ne tarda pas à donner sa démission, qui fut acceptée. Il est à remarquer que c'est sous ce court ministère que furent effectuées les deux belles campagnes d'Italie par Bonaparte, et du Danube par Moreau.

Cependant la sage politique du premier consul, qui consistait à rattacher à son gouvernement les opinions les plus divergentes, représentées par les hommes les plus marquans de chaque parti, rappela Carnot aux affaires publiques, et le plaça au tribunat, le 9 mars 1802.

Ici commence une seconde époque de la carrière publique de Carnot, qui a couvert d'un voile de gloire les fâcheuses circonstances de la première partie de sa vie, et qui a inscrit son nom parmi les grands citoyens de la France, et les hommes les plus illustres des temps modernes. Carnot apporta au tribunat cette inflexibilité de principes qu'il

avait developpée dans ses précédentee carrières. Il n'est pas une loi injuste, une mesure tyrannique, une usurpation illégitime qui n'ait trouvé dans le tribun Carnot un adversaire éclairé et courageux. Seul il vota contre le consulat à vie, et seul aussi il s'éleva avec plus de force encore contre l'établissement de la monarchie impériale : le discours qu'il prononça alors fut un acte de patriotisme et d'abnégation. Il refusa de signer le procès-verbal de la séance du 13 floréal an 14, où fut adopté le vote de placer Napoléon sur un trône. Les éternels flatteurs du pouvoir ne manquèrent pas de qualifier de *révolutionnaire* la belle conduite de Carnot, et lors de la suppression du tribunat, il resta sans emploi : bientôt après on le raya des contrôles de l'armée, en lui supprimant son traitement. Carnot, toujours au-dessus de la fortune, vécut obscur, mais ne rampa jamais. Après avoir gouverné la France, et souvent commandé à l'Europe, il était pauvre, parce qu'il avait voulu rester intègre. Retiré à l'Institut, il se livrait uniquement à l'étude des théories de l'art militaire. Napoléon ne répara que fort tard son extrême injustice envers le tribun; il lui rendit une partie du traitement auquel Carnot avait droit par son grade.

Quatre ans après, les désastres de la campagne de Russie firent rappeler quelques officiers-géné-

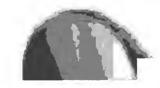
raux qu'on avait tenus à l'écart, à cause de l'indépendance de leurs opinions. Carnot fut de ce nombre : il vit la patrie en danger, et ne balança pas à lui sacrifier ses ressentiments. Napoléon, qui appréciait les grands talens de Carnot, lui confia la défense de la ville et du port d'Anvers, poste que les circonstances rendaient très-important. Attaqué dans cette place par une armée hollandaise et suédoise, sous les ordres de son ancien collègue Bernadotte, Carnot se défendit comme on devait l'attendre de lui. Il canonna vivement les Anglais, qui s'étaient avancés sur la rive droite de l'Escaut, et quoiqu'il n'eût que 6,000 hommes, il fit plusieurs sorties brillantes. La conduite de Carnot à Anvers fut telle, qu'elle lui valut l'estime et la reconnaissance de tous les habitans.

Les premières nouvelles de la chute de Napoléon, et des changemens survenus dans le gouvernement, ne suffirent pas à Carnot pour le déterminer à capituler. Il ne consentit à traiter que sur les ordres exprès du comte d'Artois, investi par le sénat de la lieutenance-générale du royaume. Cette opiniâtreté se trouva devenir un important service, car les arsenaux d'Anvers ont été comptés comme une compensation d'un grand prix dans la convention du 23 àvril 1814. On assure que des offres très-brillantes lui furent faites par les agens de l'une des puissances coalisées, pour le déterminer

à avancer de quelques heures le moment fixé pour livrer la place, et l'on ajoute que l'agent de l'étranger put se convaincre, en cette occasion, de l'exactitude de ce qu'il avait ouï dire, touchant l'intégrité du citoyen français.

La position de Carnot, à l'égard de la restauration qui s'accomplissait, était plus difficile que celle de beaucoup d'autres personnages. Sa proclamation, adressée le 28 avril à la garnison d'Anvers, fut sage, mesurée, honorable : son langage fut apprécié, et le ministère du roi reconnut Carnot dans son grade ; il reprit la croix de Saint-Louis, qu'il avait avant la révolution.

Néanmoins, rien n'était changé dans les opinions de Carnot. La marche faible et fausse du premier gouvernement des Bourbons avait alarmé tous les amis d'une sage liberté. Carnot ne put dissimuler ses craintes : il publia son fameux *Mémoire au Roi*, dans lequel, à côté de quelques sophismes avancés pour pallier son vote, on trouva de grandes vérités énergiquement exprimées. La publication de cet écrit fut un événement ; les royalistes lui imputèrent d'avoir préparé les voies au retour de Napoléon ; mais il a affirmé lui-même, dans *l'exposé de sa conduite politique*, que, ni directement, ni indirectement, il n'a pris aucune part aux tentatives qui ont pu être faites pour le retour de l'île d'Elbe.



Le lendemain de son arrivée à Paris, Napoléon, voulant donner des gages à l'ancien parti démocratique, offrit à Carnot le ministère de l'intérieur. Le général aurait préféré reprendre son ancien département de la guerre, mais Napoléon insista, et Carnot, qui avait subi à son tour l'influence séduisante de Napoléon, entra à son service avec dévouement. Napoléon donna aussitôt à son ministre le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur et le titre de comte. Avec ses antécédens, Carnot fit une faute d'accepter ces distinctions; mais dans la position des choses son refus eût pu avoir de graves conséquences: toutefois Carnot, comte malgré lui, n'en conserva pas moins ses principes d'égalité.

Les actes du ministère de Carnot furent marqués à la fois au coin de l'habileté et de la justice. La tenue du champ de mai, et l'organisation des gardes nationales, furent deux objets qui occupèrent son activité. Il proposa et fit adopter pour la France les méthodes d'enseignement de Bell et de Lancastre; c'est ainsi qu'il a la gloire d'avoir introduit l'enseignement mutuel dans son pays. Carnot s'opposa avec force à toutes celles des dispositions de l'acte additionnel qui blessaient ou menaçaient les véritables principes de la liberté. Au milieu de circonstances extraordinaires qui, aux yeux de bien des gens, auraient justifié l'usurpation de

tous les pouvoirs, il écrivait aux préfets pour blâmer une saisie de lettres dans un bureau de poste, et leur disait. « N'oubliez pas que la pensée d'un citoyen français est libre comme sa per-» sonne. » Napoléon comprit son ministre de l'intérieur dans l'organisation de la chambre des pairs; Carnot n'y parut que le 21 juin pour y annoncer les désastres de Waterloo : il eut à ce sujet une scène assez vive avec l'infortuné maréchal Ney, qui, s'abandonnant à son désespoir, exagérait encore des malheurs d'ailleurs trop réels. Malgré ses principes, dans les circonstances où la France se trouvait, Carnot pensait que Napoléon devait être investi de la dictature, jusqu'à la solution de la crise; il aurait voulu faire prévaloir son opinion dans les chambres, qui étaient loin de la partager. Carnot combattit au conseil des ministres, l'abdication de Napoléon, qu'il regardait en ce moment comme le coup de mort de sa patrie; il voulait qu'on se défendît en désespérés; il fut le seul de son avis, tout le reste opina pour l'abdication : elle fut résolue. Alors Carnot s'appuyant la tête de ses deux mains, se mit à fondre en larmes.

Élu membre de la commission provisoire du gouvernement, Carnot s'y comporta avec zèle et dévouement, comme s'il n'eût point désespéré du salut de la patrie. Il remit alors le portefeuille de l'intérieur à son frère.

Le 8 juillet, jour de la dissolution des chambres et de la commission de Gouvernement, Carnot se retira à Cerny, à douze lieues de Paris. C'est là que l'ordonnance du 24 du même mois, contre-signée par Fouché, vint le menacer de l'exil. Il écrivit alors ces deux mots à celui qui venait d'être son collègue : « Où veux-tu que j'aille, traître? » Fouché lui répondit : « Ou tu voudras, imbécille. » La loi du 16 janvier 1816 força Carnot à quitter sa patrie, qu'il ne devait plus revoir. Il se réfugia d'abord à Varsovie, où il fut très-bien accueilli par le grand-duc Constantin. Plus tard il vint à Magdebourg, dans les états du roi de Prusse; il y vécut tranquillement au sein de l'étude, consolé par ses fils, et attestant, par sa pauvreté, la sévère intégrité avec laquelle il avait rempli les fonctions publiques les plus éminentes. Cet homme célèbre est mort à Magdebourg, au commencement du mois d'août 1823, âgé de soixante-dix ans. Il a laissé deux fils.

Carnot avait été nommé deux fois membre de l'Institut, et deux fois il en avait été rayé : savoir; sous le Directoire, après le 18 fructidor, et lors de la réorganisation du mois d'avril 1816.

Carnot joignit aux vertus publiques les vertus privées, qui en sont la meilleure garantie. Il fut bon père, bon époux et bon ami : il cultiva les lettres par délassement, et les sciences avec passion : elles le dédommagèrent long-temps des caprices du sort

et de l'injustice des hommes. Ses écrits mathématiques annoncent, suivant l'opinion commune des savans, un esprit exact, patient, mais peu jaloux de suivre les routes battues, et se plaisant à lutter contre les difficultés. La modération de son esprit, le calme de son âme, le préservèrent de ces efforts désordonnés de l'ambition, qui souillent l'histoire des hommes célébres, et deviennent la source féconde des malheurs des nations. Dans le peu de temps qu'il fut chargé du ministère de la guerre, il parut presque ne point agir; il ne fatigua ni la presse, ni ses bureaux, et cependant une impulsion forte et régulière fut donnée au grand développement des forces militaires de la France. Peu d'hommes ont connu mieux que lui, l'art de faire beaucoup avec très-peu de moyens apparens, sorte d'intelligence et d'adresse qui ne sera jamais recherchée par les ambitieux. Dans une république bien réglée, il serait arrivé, suivant l'ordre naturel des choses, au timon de l'état, il eût présidé à ses destinées. Aussi désinteressé, aussi dévoué à la patrie, aussi véritablement grand que Washington, il n'aurait pas gardé, avec moins de fidélité que ce grand homme, le dépôt sacré des libertés publiques ; mais sa capacité et sa probité souffrirent beaucoup de son association à des hommes plus ambitieux et moins habiles.

Dumouriez dans ses *Mémoires* dit que Carnot

sera regardé par la postérité comme un philosophe austère, un parfait citoyen, et un grand homme. Napoléon disait aussi que Carnot était le plus honnête homme qui ait figuré dans la révolution.

Nous terminerons cet article en mettant sous les yeux des lecteurs, le portrait de Carnot tracé par le docteur allemand Koerte, dans sa Biographie: ce portrait ne saurait être suspect, il nous vient de ceux qui furent long-temps les ennemis de la France, et surtout des hommes de la révolution.

« Carnot est d'une haute stature, et son maintien » est plein de noblesse : les traits de son visage sont » expressifs ; son front est large et élevé ; ses yeux » bleus, vifs et remplis de sagacité ; son nez bien » formé et un peu aquilin; ses lèvres sont fines, et sa » bouche porte le trait d'une sérénité bienveillante. » Il parle vite et avec feu; son élocution est toujours » claire, ornée de saillies et d'un charme entraînant. » Souvent les muscles de son front mobile semblent » exprimer ses pensées. Il s'épanche volontiers dans » la conversation; et, quoique sa bouche paraisse » être sous la surveillance d'un œil pénétrant, cependant l'étranger lui-même recueille plus qu'il » n'osait attendre. L'expression de son visage est un » paisible sentiment de lui-même; ingénieux, moins » circonspect que plein d'assurance, point défiant, » mais scrutateur. Souvent son front décèle un mouvement subit de vivacité; mais le calme de ses yeux

» est inaltérable, et l'agrément de sa bouche n'est
» jamais troublé.

» Après avoir étudié sa vie, voici l'idée que l'on » prend de son caractère : Carnot est un homme » juste et vertueux, simple et modéré dans ses be- » soins; grand, sublime dans ses conceptions pour » la gloire de sa patrie, amant idolâtre de la liberté, » et citoyen soumis aux lois; animé d'un zèle ardent » pour les sciences, il cultive la poésie avec enjoue- » ment et sans prétentions; ami des plaisirs avoués » par les sages, il est infatigable et plein d'ordre » dans les affaires; d'une justice exacte, sans accep- » tion de personnes; patient et indulgent envers les » autres, il est sévère envers lui-même, désintéressé » jusqu'au scrupule, et n'ayant d'autre pensée que » celle du bien public; audacieux dans la guerre, » courageux avec sang-froid, doué d'une admirable » présence d'esprit. Comme César, il oublia tous les » outrages, et ne les vengea pas comme Napoléon; » mais on ne le vit jamais perdre de vue l'homme » qui lui avait rendu service. Tout désir de puis- » sance ou de fortune lui était étranger, la loyauté » la plus délicate avait pris racine dans son âme : » la feinte et l'orgueil ne lui étaient connus que » de nom.

» Modeste dans la prospérité, il se montra *grand*, » *inébranlable dans les revers*. Son ambition est » pure; elle ennoblit tous les degrés de l'échelle qu'il

» monta et descendit tour-à-tour. Doué d'un sens
» exquis pour *l'honneur*, il n'en avait pas pour *les*
» *honneurs;* les dignités ont moins versé d'éclat sur
» lui, qu'il n'en a versé sur elles. Après avoir été
» membre de l'Assemblée nationale, de la Conven-
» tion et du Directoire, lieutenant-général, minis-
» tre de la guerre et de l'intérieur, comte et pair de
» France, grand-officier de la Légion-d'Honneur,
» et membre de l'Institut, nous le voyons aujour-
» d'hui dépouillé de toutes ses dignités, proscrit et
» jouissant d'une fortune extrêmement bornée; nous
» le voyons, l'objet de la vénération des hom-
» mes, de tous les amis de la gloire, de la vertu, des
» sciences et de la liberté, l'objet des regrets et du
» juste orgueil de sa patrie. »

Voici la liste des ouvrages de L. N. Carnot :

*Eloge du maréchal de Vauban. — Observations sur la lettre de M. de Laclos. — Essai sur les machines en général. — Exploits des Français. — Œuvres mathématiques. — Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal. — Réponse de Carnot à J. Ch. Bailleul sur la conjuration du* 18 *fructidor. — Second Mémoire de Carnot. — De la corrélation des figures de géométrie. — Principes fondamantaux de l'équilibre et du mouvement. — Géométrie de position. — Discours contre l'hérédité de la souveraineté. — Mémoire sur la relation qui existe*

*entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace. — De la défense des places fortes. — Mémoire adressé au roi. — Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot. — Correspondance inédite de Carnot avec Napoléon. — Opuscules poétiques du général Carnot. — Mémoire sur la fortification prémitive.*

---

CARNOT-FEULINS (CHARLES-MARIE), frère du célèbre Carnot, est aussi né à Nolay, en Bourgogne, et était également capitaine du génie à l'epoque de la révolution. Nommé député par le département du Pas-de-Calais, en 1791, il montra à l'assemblée législative des opinions constitutionnelles. Après la session, il servit militairement; revint ensuite auprès de son frère, et traversa dans l'obscurité la tempête révolutionnaire. Toutefois, il fut accusé par Hébert de modérantisme, et d'aspirer au ministère de la guerre; cette accusation ne put avoir aucune suite. Quelque temps après, Carnot-Feulins fut nommé inspecteur du génie. Sous le gouvernement impérial, il resta sans fonctions et sans emploi. Le roi, à son premier retour, lui rendit son grade, et lui donna la croix de Saint-Louis.

Dans les *cent jours*, le département de Saône-et-Loire l'envoya à la chambre des représentans.

Enfin, lors de l'abdication de Napoléon, il prit le portefeuille de l'intérieur, que son frère, nommé membre du gouvernement provisoire, lui fit remettre. Carnot-Feulins ne fut ministre que pendant quelques jours. Depuis lors, il a vécu sans emploi.

---

CAULINCOURT (ARMAND-AUGUSTIN-LOUIS), duc de Vicence, lieutenant-général, est né le 9 décembre 1772, près de Laon, en Picardie. Il embrassa fort jeune le parti des armes, et fit dans cette carrière un chemin rapide; avant la révolution, il était officier de cavalerie. Il continua le service dans les armées républicaines, et eut beaucoup d'occasions de s'y faire distinguer, en donnant partout des preuves de sa capacité et de son courage. Ces qualités le firent parvenir bientôt au grade de colonel de dragons, poste qu'il occupait au commencement du consulat. Ce fut alors que Bonaparte, rendant justice à son mérite et à ses talens militaires, lui donna, près de sa personne, la qualité d'aide-de-camp. Il prévoyait tout le parti qu'il pourrait tirer un jour de M. de Caulincourt, lorsqu'il voudrait franchir l'espace qui le séparait du trône.

M. de Caulincourt fut chargé par le premier consul, dont il possédait l'entière confiance, de plusieurs missions importantes, et même secrètes, dont il s'acquitta en homme zélé et intelligent, ce qui lui

attira en même temps les louanges de Bonaparte et la haine des envieux, jaloux du degré de faveur où il avait su s'élever. Il fut choisi, en 1803, par le premier consul, pour l'accompagner à Bruxelles : cette circonstance lui fut extrêmement favorable, en ce qu'elle établit, entre ces deux personnages, une intimité parfaite; M. de Caulincourt voua dès-lors à Napoléon un attachement sans bornes, dont il lui a par la suite donné les plus constantes preuves dans le malheur.

M. de Caulincourt venait d'être promu au grade de général de brigade, lorsqu'il reçut l'ordre du ministre de la guerre de se rendre à Strasbourg, pour faire arrêter les agens du gouvernement anglais, qui étaient à Fribourg et à Offenbourg, notamment la baronne de Reich. (Texte de l'ordre du ministre de la guerre, du 21 ventôse an XII, 12 mars 1804). M. de Caulincourt ne pouvait qu'obéir, quoiqu'il sût qu'il allait agir de concert avec le général Ordonner pour arrêter le duc d'Enghien. Ce ne fut donc pas lui qui arrêta ce malheureux prince : il n'était pas même à Etteinheim, lorsque le chef d'escadron de gendarmerie Charlot le fit prisonnier. Quoi qu'il en soit, Napoléon, qui devait bien connaître ceux qu'il employait, a assuré que M. de Caulincourt aurait refusé de faire partie des juges du duc d'Enghien s'il eût été désigné.

Peu après cette expédition, M. de Caulincourt

fut nommé écuyer de l'empire, et, successivement, promu au grade de général de division, et décoré du grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse, et plusieurs autres souverains étrangers, lui témoignèrent aussi leur estime, et voulurent qu'il fût décoré des premiers ordres de leurs états. Ce fut vers cette époque qu'il fut créé duc de Vicence. Quelque temps après (le 5 novembre 1807) Napoléon le nomma son ambassadeur près la cour de Russie. Alors le duc de Vicence parut infidèle aux armes, qu'il sembla abandonner pour se livrer exclusivement à la diplomatie. Il occupa ce poste honorable jusqu'en 1811, qu'il demanda et obtint son rappel à Paris; mais il n'y resta pas oisif, et, dès 1812, on le vit accompagner l'empereur à Wilna. Pendant toute cette malheureuse campagne, il ne le quitta pas, et fut comme lui témoin du désastre de notre belle armée. Ils partirent dans le même traîneau, où M. de Caulincourt faillit périr de froid, et arrivèrent ensemble à Paris vers la fin de 1812.

L'année suivante, Napoléon lui donna encore une nouvelle preuve de son attachement; il le nomma sénateur.

Il accompagna l'empereur à Dresde, au mois de mai 1813; et, au mois de juin suivant, étant au congrès de Prague, il fit tous ses efforts pour que Napo-

léon y traitât avec les puissances coalisées d'une manière franche et loyale; mais Napoléon, toujours entraîné par la fougue de ses passions, ne voulut entendre aucuns des conseils du duc, qui tendaient tous à la paix. Le congrès n'ignorait pas combien étaient opposés les sentimens de l'empereur et ceux du duc de Vicence, et ce fut pendant cette espèce de lutte, que les puissances alliées, voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur l'esprit de leur adversaire, rompirent brusquement l'armistice en juillet 1813, et recommencèrent la guerre.

De retour à Paris, le duc de Vicence fut nommé ministre des relations extérieures, le 20 novembre 1813, et il en partit le 19 janvier 1814, pour se rendre au congrès de Châtillon, où se trouvaient les ministres de toutes les puissances alliées. C'est dans ce moment délicat que le duc de Vicence donna à Napoléon les plus honorables preuves de son attachement. Rien ne fut épargné par cet habile diplomate, véritable ami de son maître, pour prévenir la catastrophe qu'il prévoyait. On était près de signer les bases d'une nouvelle paix, lorsque Napoléon, se laissant éblouir par quelques succès obtenus à Saint-Dizier, Champaubert, Montmirail, et Montreau, changea toutes ses dispositions, et se crut encore en pouvoir de dicter des lois. Alors, les négociations furent rompues. Toutefois, il est juste de dire que les alliés n'étaient

nullement de bonne foi à Châtillon, et qu'ils ont toujours eu l'intention de dicter la paix dans Paris même. Lorsque la trahison leur eut livré la capitale, et que l'abdication de Napoléon fut résolue, le duc de Vicence signa, en son nom, le traité conclu à Paris, le 11 avril 1814, entre Napoléon et les puissances alliées.

De ce moment, le duc de Vicence se retira dans ses terres, où il resta jusqu'en mars 1815, époque du retour de Napoléon, qui le rappela aussitôt au département des relations extérieures. Le 2 juin suivant, M. de Caulincourt fut nommé membre de la chambre des pairs, et vingt jours après, il fut désigné pour faire partie de la commission du gouvernement. Au moment du second retour de Louis XVIII, il quitta Paris, passa en Angleterre, où il ne fit qu'un séjour de quelques mois, et revint ensuite en France. Depuis ce temps, il s'est fixé dans le département de l'Aisne, où il a des possessions considérables.

Napoléon, sur le rocher de Sainte-Hélène, ne cessait de dire que M. de Caulincourt était un homme de cœur rempli de droiture, qui lui avait été sincèrement dévoué; ce qu'il était loin d'affirmer pour d'autres ministres des affaires étrangères.

---

CHABROL DE CROUSOL (André-Jean, comte de), est né en Auvergne. Son père était président du

présidial de Riom ; il le destinait à la carrière administrative, ce qui n'empêcha pas que l'éducation d'André Jean de Chabrol n'ait été négligée. Trop jeune lorsque la révolution commença, il ne put y prendre aucune part, et ne fit son apparition sur l'horizon politique qu'en 1805, époque à laquelle il fut nommé auditeur au conseil-d'état. L'année suivante, il obtint le titre de maître des requêtes. Napoléon, qui montra toujours une préférence marquée pour les anciennes familles, appela en 1809, au conseil-général de la liquidation en Toscane, le maître des requêtes Chabrol de Crousol, et à son retour, il le nomma l'un des présidens de la cour impériale de Paris : M. de Chabrol alla remplir par intérim la présidence d'Orléans. Quelque temps après, il rentra au conseil-d'état, et fut nommé, le 16 août 1811, intendant-général des provinces Illyriennes, en remplacement de M. Belleville. Dans ses nouvelles fonctions comme dans les précédentes, M. de Chabrol montra le dévouement le plus absolu à Napoléon et à sa dynastie. Toutefois, il se lia avec le fameux duc d'Otrante, et conserva avec lui pendant long-temps des relations intimes. Lorsque M. de Chabrol Volvic, son frère, fut nommé préfet de la Seine, par suite de la conspiration de Mallet, l'intendant de l'Illyrie s'écria avec l'accent de l'enthousiasme et de la sensibilité: « L'empereur sait et apprendra mieux de jour

« en jour combien il peut compter sur le dévouement de notre famille ! » Mais bientôt les Autrichiens forcèrent l'intendant de l'Illyrie à retourner en France, où il arriva assez à temps pour se prononcer avec violence contre celui qui avait été le bienfaiteur de son frère et le sien. M. de Chabrol, d'abord sans emploi, fit une cour assidue au pouvoir, et ne tarda pas à être nommé conseiller-d'état, et préfet du département du Rhône. Le plus humble des serviteurs de Napoléon devint alors le défenseur le plus ardent de la légitimité. Toutefois, nous devons à la justice de dire qu'il administra avec modération.

Lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de la province parvint à Lyon, le préfet en informa le ministre de l'intérieur, M. de Montesquiou, et reçut ordre de se préparer à faire une vigoureuse défense; mais s'apercevant bientôt qu'il ne pourrait guère compter ni sur les troupes, ni sur la garde nationale, M. de Chabrol demanda qu'un grand personnage vînt diriger la défense de Lyon. *Monsieur*, aujourd'hui Charles X, arriva dans cette ville le 8 mars; mais il dut s'en retourner aussitôt. M. de Chabrol ne crut pas devoir porter l'héroïsme plus loin : il ne s'occupa plus que de sa propre sûreté. Personne ne pensait à lui dans ce moment, ce qui ne l'empêcha pas d'être dans des transes mortelles. Sa conscience lui faisait

croire que toutes les vengeances de Napoléon devaient être dirigées sur lui. Arrêté à la barrière, au moment où il partait pour Paris, il dut se convaincre qu'on en voulait fort peu à sa personne, puisqu'on le laissa continuer sa route.

Durant les cent jours, M. de Chabrol vécut sans doute dans la retraite, car il ne se montra ni à Paris, ni à Gand. Mais à peine les événemens de Waterloo lui furent-ils connus, qu'il s'empressa de se rendre au quartier-général autrichien du comte Bubna, et alla ensuite trouver le maréchal Suchet, au moment où il venait de reconnaître le gouvernement du roi. M. de Chabrol retourna à Lyon le 7 juillet: sa conduite y fut d'abord modérée; mais lorsqu'il vit l'ascendant qu'avaient pris l'émigration et les *ultra* de l'intérieur, il ne songea plus qu'à seconder les dispositions furibondes de ce parti. Le 1er janvier 1816, le roi le nomma conseiller-d'état en service extraordinaire, et, le 11 février, il obtint le brevet de commandeur de la Légion d'Honneur. A cette époque, le général Canuel et la cour prévôtale étaient installés à Lyon. Une funeste coalition se forma entre les autorités civiles, militaires et judiciaires; elles se rendirent toutes complices de la prétendue conspiration du 22 octobre 1816. Le sang coula à grands flots sur les échafauds de Lyon et des départemens environnans; les prisons se remplirent de victimes. Ce régime de terreur régnait

depuis un an, et semblait être le résultat des instructions que les autorités du Rhône recevaient de Paris, et auxquelles elles s'empressaient d'obéir, lorsque la mission du duc de Raguse vint mettre un terme à l'horrible système organisé à Lyon. Peu de temps après, M. de Chabrol cessa d'être préfet du Rhône; mais il fut maintenu sur la liste des conseillers-d'état en service extraordinaire.

Au commencement de 1818, M. Lainé, alors ministre de l'intérieur, demanda avec instance M. de Chabrol pour son collaborateur, et le fit nommer sous-secrétaire d'état de son département; mais M. Decazes ne tarda pas à succéder à M. Lainé, et la première mesure qu'il prit, fut de demander à M. de Chabrol sa démission.

Il demeura alors sans emploi actif jusqu'à la mort de M. Barairon, qu'il remplaça à la direction générale des domaines de l'enregistrement.

M. de Chabrol remplissait paisiblement ces fonctions, lorsque le triumvirat du ministère de Villèle, dans ses hautes combinaisons, pensa à se procurer un ministre de la marine dévoué. Il jeta les yeux sur M. de Chabrol, qui, tout étonné de sa métamorphose, prit le portefeuille des mains de M. Clermont-Tonnerre, qu'il n'était pas difficile de remplacer.

Depuis lors, M. de Chabrol se traîne à la suite de LL. Ex. les seigneurs de Villèle, de Corbière

et de Peyronnet. Nous ne connaissons encore aucun de ses actes qui mérite d'être mentionné en aucune manière, ce qui n'a pas empêché que le nouveau ministre de la marine n'ait eu l'honneur d'assister au sacre de S. M., et de partager avec ses autres collègues les faveurs prodiguées aux ministres dans cette circonstance. Nous attendons M. de Chabrol à la première guerre maritime que la France aura à soutenir.

---

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, naquit à Rouanne en Forez en 1756, d'une famille noble. Il fut dès son enfance destiné à la marine, où il parvint au grade de major de vaisseau; lorsque la révolution commença, il vivait dans la retraite; mais dès 1789, il fut nommé député de la noblesse de sa province aux états-généraux, et fut un des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers-état. Au mois de janvier 1791, il proposa, dans un rapport qu'il fit à l'assemblée constituante, de ne plus admettre de distinction entre la marine royale et la marine marchande.

M. de Champagny vivait paisible et retiré en 1793, lorsqu'il fut arrêté et emprisonné, et il ne recouvrit sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il resta dans l'obscurité jusqu'après le 18 brumaire; alors il fut appelé au conseil-d'état, section de la marine; quelque temps après, le premier consul l'envoya à Vienne

comme ambassadeur de la république française. Il occupait ce poste important, lorsqu'en 1803, le collége électoral de la Loire l'élut candidat au sénat conservateur. Dans le courrant de l'année 1804, le premier consul le nomma officier de la Légion-d'Honneur, et ministre de l'intérieur. Ce fut M. de Champagny qui se rendit à Fontainebleau à la rencontre du pape Pie VII qui venait à Paris pour y sacrer Napoléon empereur. Le 1er janvier 1805, il fit au corps législatif un rapport très-brillant, sur la situation de la France, et sur ses relations à l'extérieur. Dans le mois de mai suivant, il fut choisi par l'Empereur pour l'accompagner à Milan, où il allait se faire couronner roi d'Italie. A son retour, il fit un rapport dans lequel il démontra la nécessité de mettre sur pied toutes les gardes nationales afin de soutenir la guerre contre l'Autriche. En février 1806, il en fit un autre sur les églises de Sainte-Geneviéve et de Saint-Denis, d'après lequel il fut décrété que ces deux monuments seraient rendus à leur ancienne destination.

En octobre 1806, M. de Champagny adressa aux préfets une circulaire pressante, à l'occasion de la guerre contre la Prusse. Après le traité de Tilsitt, l'Empereur le fit passer du département de l'intérieur à celui des relations extérieures, que M. de Talleyrand venaient de quitter. 9 août 1807

La cour de Rome ayant refusé, en 1808, de s'unir

au système continental et de refuser ses ports à l'Angleterre, M. de Champagny adressa le 3 avril, au cardinal Caprara, légat du pape à Paris, une note qui peut être considérée comme l'une des plus curieuses de la diplomatie impériale.

« L'empereur, y dit le ministre, ne saurait recon-
» naître le principe que les prélats ne sont point
» sujets des souverains dans le domaine desquels
» ils sont nés...... la proposition dont S. M. ne se dé-
» partira jamais, est que toute l'Italie, Rome, Na-
» ples et Milan forment une ligue offensive et défen-
» sive, afin d'éloigner de la presque île les désordres
» de la guerre. Si le Saint-Père, mieux conseillé,
» adhère à cette proposition, tout est terminé : s'il
» s'y refuse, il annonce par cette détermination qu'il
» ne veut aucun arrangement, aucune paix avec
» l'Empereur, et qu'il déclare la guerre. Le premier
» résultat de la guerre est la conquête, et le pre-
» mier résultat de la conquête est le changement
» de gouvernement : car si l'empereur est forcé d'en-
» trer en guerre avec Rome, ne l'est-il pas encore
» d'en faire sa conquête, d'en changer le gouverne-
» ment, d'en établir un autre qui fasse cause com-
» mune avec les royaumes d'Italie et de Naples con-
tre les ennemis communs, etc.? » Le pape persévéra dans ses refus. Rome fut conquise et occupée par les Français, devint partie intégrante de l'Empire, et le Saint-Père, d'abord conduit à Savone, puis ra-

mené en France, y demeura prisonnier jusqu'à la signature d'un nouveau concordat.

Ce fut encore M. de Champagny qui fut chargé d'assurer l'exécution de l'odieuse agression contre l'Espagne; ainsi, dans deux des circonstances désagréables, il était réservé à M. de Champagny, l'un des hommes de France dont le commerce était le plus doux et les opinions les plus modérées, de faire exécuter des actes violens. Après avoir entretenu, par une correspondance fallacieuse, Ferdinand et son cabinet dans une profonde illusion sur les desseins de Napoléon, M. de Champagny fit, le 24 avril 1808, un rapport à l'empereur, dans lequel il démontrait que la branche de la maison de Bourbon, régnante en Espagne et asservie à l'Angleterre, devait descendre du trône, et que le sceptre des Espagnes devait être placé, dans l'intérêt de ce royaume, comme dans celui de l'empire français, entre les mains d'un prince ferme, et dévoué au système de Napoléon.

M. de Champagny accompagna l'empereur à Bayonne, où ils arrivèrent le 15 avril 1808; il en repartit le 22 juillet de la même année; retourna à Paris le 14 août; obtint le 22 du même mois, des lettres-patentes qui le créèrent duc de Cadore, et fit, le 1er septembre suivant, un second rapport dans lequel il proposa à l'empereur de faire part au sénat des deux traités par lesquels la couron-

ne d'Espagne venait d'être remise entre ses mains; ces pièces furent communiquées au sénat dans les séances des 6 et 7 septembre. L'opinion de la France ainsi que celle de l'Europe, et même de la postérité, est déjà formée sur la fausse politique qui a donné naissance à la guerre funeste qui, pendant plusieurs années, a ravagé la péninsule, et anéanti l'élite des guerriers français, en même temps qu'elle a amené la destruction de l'homme qui l'avait allumée.

Après la campagne de Wagram, Napoléon appela le duc de Cadore à Vienne, et le chargea de conclure les négociations de la paix. Bientôt après eut lieu le mariage de Napoléon avec l'archi-duchesse Marie-Louise; le duc de Cadore ayant beaucoup contribué à cette alliance, obtint par cela, une haute faveur auprès de Napoléon. Il fut créé grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-chancellier de l'ordre de la réunion, et grand'croix de l'ordre royal de Westphalie; il avait aussi reçu de l'empereur d'Autriche la grand'croix de l'ordre de Saint-Léopold; de l'empereur de Russie, l'ordre de Saint-André; du roi de Prusse, celui de l'Aigle Noir; de Bade, celui de la Fidélité; de Wurtzbourg, celui de Saint-Joseph; des deux Ciciles, la croix de grand-dignitaire. Cependant, en 1811, le portefeuille des relations extérieures lui fut tout-à-coup retiré. Mais cette disgrace ne fut néanmoins

pas complette, car au même moment, il fut nommé lieutenant-général des domaines de la couronne, et porté au rang de sénateur. Après les événements de 1814, le duc de Cadore fut élevé par Louis XVIII à la pairie, il en conserva les honneurs pendant les *cents jours* et les perdit en 1815, au second retour du roi.

---

CHAPTAL (JEAN-ANTOINE-CLAUDE), comte de Chanteloup, naquit à Montpellier vers l'an 1755; son père, médecin distingué de cette ville, lui fit étudier de bonne heure les sciences naturelles, auxquelles il se livra avec succès. Déjà il avait formé des établissemens de produits chimiques, publié de bons ouvrages sur cette matière et obtenu la décoration de Saint-Michel, lorsque la révolution éclata. Sa réputation de savant était tellement établie, que le comité de salut public l'appela à Paris en 1793, et le consulta sur la fabrication de la poudre à canon. Nommé directeur de l'établissement de Grenelle, il rendit en cette qualité, d'éminens services. Après le 9 thermidor, il fut nommé administrateur du département de l'Hérault; et, en 1798, membre de l'institut. Il revint alors à Paris, prit parti dans la révolution du 18 brumaire, fut appelé au conseil-d'état, et, en 1800, au ministère de l'intérieur, où il remplaça Lucien Bonaparte.

Dans ce nouveau poste, il porta toute sa sollicitude vers l'instruction publique, fit à cet effet plusieurs ouvrages, et présenta sur ce sujet divers projets dans lesquels il faisait également la critique des anciens et des nouveaux systèmes. En 1804, le portefeuille lui fut retiré à l'occasion d'un rapport sur le sucre de betterave, dans lequel il n'entrait pas assez dans le système de Napoléon. Mais ce ne fut pas là une véritable disgrâce, puisque, l'année suivante, il fut nommmé grand-officier de la Légion-d'Honneur et membre du sénat. Créé plus tard comte de l'Empire, il fit ériger en majorat sa belle terre de Chanteloup. Nommé le 26 décembre 1813, commissaire extraordinaire à Lyon, il y fit de vains efforts pour soutenir la puissance impériale, et ne quitta cette ville qu'à l'approche des Autrichiens. Il donna dans cette circonstance des preuves de dévouement à Napoléon; ce qui ne l'empêcha pas, quelques jours plus tard, d'adhérer à tous les actes du sénat. Au retour de Bonaparte, en 1815, il fut nommé directeur-général du commerce et des manufactures, puis ministre d'état, et créé pair le 2 juin. Rendu à la vie privée lors du second retour du roi, il a cependant été nommé, en 1816, membre de la sixième section de l'académie des sciences.

M. Chaptal, regardé avec raison comme l'un des premiers chimistes de l'Europe, est auteur de beau-

coup d'écrits relatifs à cette science, parmi lesquels nous citerons les suivants: *élémens de chimie*, 1790. 3 *volumes in*-8.°; *troisième édition* 1796. C'est le premier ouvrage qui ait présenté d'une manière analytique, l'ensemble des connaissances chimiques, depuis l'adoption de la nouvelle nomenclature créée par Lavoisier, Guyton-Morreau, Bertholet, Fourcroy etc. M. Chaptal donna à l'azote le nom de nitrogène, parce qu'il avait observé que ce gaz, qui est répandu en si grande quantité dans l'atmosphère, entre comme principe dans la formation du nitre ou salpêtre. *Tableau des principaux sels terreux et substances terreuses*, 1798 *in*-8°; *l'art de faire gouverner et perfectionner les vins*, 1801, *in*-8°; 1807 *in*-8°. Cet ouvrage a produit la plus heureuse révolution dans cette branche si importante de l'industrie française; et plusieurs cantons dont les vins étaient de mauvaise qualité, ont réussi à les perféctionner d'après les principes de l'auteur. *Chimie appliquée aux arts*, 1806, 4 *vol. in*-8°. Mais l'ouvrage de M. Chaptal, qui a obtenu le plus grand succès, est celui qui traite de l'industrie française, publié en 1819.

---

CHATEAUBRIAND (FRANÇOIS-AUGUSTE, vicomte de), né en 1767, à Combourg, petite ville de Bre-

tagne, est issu d'une ancienne famille de cette province. A l'âge de 17 ans, il avait déjà obtenu, suivant l'usage du temps, une sous-lieutenance dans le régiment de Navarre, infanterie, qu'il occupa jusqu'en 1789. Se sentant alors plus de goût pour une vie avantureuse que pour le service, il prit la détermination de passer en Amérique. Ce voyage devait être entrepris dans un but d'utilité générale; M. de Châteaubriand fit part de ses projets à M. de Malesherbes, dont son frère, le comte de Châteaubriand, avait épousé la petite-fille. M. de Malesherbes mit sous les yeux du gouvernement le plan de son jeune protégé, et le fit accueillir. M. de Châteaubriand s'embarqua en 1790 pour les états-unis. Son dessein était de traverser l'Amérique du nord tout entière, jusqu'à l'océan pacifique; mais il ne put y remplir son but. Toutefois il pénétra assez avant dans les solitudes immenses, et *erra* avec délices dans les forêts majestueuses qu'habitent les Natchès, sauvages dont il étudia les mœurs. On attribue aux impressions qu'il reçut dans ce voyage, et à son admiration pour les beautés d'un sol vierge, l'enthousiasme que l'on trouva plus tard dans ses écrits. On assure que le jeune voyageur composa à cette époque un poëme en prose intitulé les *Natchès*, qui fut perdu par accident, mais dont il resta l'épisode d'*Atala*, que l'auteur a employé plus tard *comme une amorce pour enga-*

*ger à la lecture du génie du christianisme.*

En 1792, M. de Châteaubriand ayant appris que la guerre était sur le point de s'allumer en Europe, crut de son devoir d'aller se ranger sous les drapeaux de l'émigration : il était au siége de Thionville où il fut blessé. Cet accident et quelques mécontentemens sur lesquels M. de Châteaubriand n'a pas toujours gardé le secret, le déterminèrent à se séparer de ceux avec qui il s'était uni, et à leur préférer l'abandon et l'oubli. Il se retira à Londres, et s'y occupa d'*un essai historique, politique* et *moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française.* Cet ouvrage, rempli d'apperçus politiques vrais et profonds, fut publié en 1797 : l'auteur y montre une âme faite pour aimer la liberté, un esprit pénétré des avantages et des inconvéniens des divers gouvernemens, mais égaré par ses préjugés et ses ressentimens. Toutefois, cet *essai* contient, à quelques exceptions près, des principes qui, tout ami des droits et de la liberté des peuples, pourraient s'honorer d'avouer.

Pendant son séjour en Angleterre, M. de Châteaubriand se lia particulièrement avec M. de Fontanes qu'il avait connu à Paris avant son départ pour l'Amérique, et avec lequel il rentra en France après le 18 brumaire. C'est encore en Angleterre qu'il composa le *génie du christianisme* : l'impres-

sion de cet ouvrage avait été commencée à Londres; mais l'auteur, par des motifs qu'il n'a point expliqués, l'arrêta tout-à-coup.

A Paris, M. de Châteaubriand s'y livra dès 1801, à la rédaction du *mercure*, dans lequel fut publiée l'épisode d'*Atala*. *Le génie du christianisme* fut encore une fois mis sous presse, et retiré des mains de l'imprimeur. Enfin, l'année suivante (1802), il fut imprimé tout-à-fait, et livré au public, qui l'attendait impatiemment. Cet ouvrage obtint à son apparition un succès prodigieux, dû en partie à son mérite réel, et peut-être plus encore à l'esprit d'opposition de l'époque, qui, ayant parcouru tous les cercles, s'était attaché à une sorte de dévotion mystique, dont *Atala* était l'héroïne, et à laquelle les prêtres, les libraires et les marchandes de modes trouvèrent également leur compte. Protégé et porté aux nues par cette triple clientelle, M. de Châteaubriand devint aussitôt un personnage important.

Le premier consul, croyant faire une galanterie à la cour de Rome, choisit l'auteur du *génie du christianisme*, pour accompagner, comme secrétaire d'ambassade, le cardinal Fesch; mais Bonaparte se trompa dans cette circonstance, car M. de Châteaubriand fut loin de recevoir à Rome l'accueil auquel on s'attendait, parce que l'on s'y scandalisa de voir la réligion transformée en roman. Toutefois, M. de Châteaubriand, retranché derrière

son mérite, ne se tint pas pour battu, et quelque temps après se trouvant parrain d'une fille, il lui donna le nom d'*Atala*. Le prêtre refusa de la baptiser sous ce nom; M. de Châteaubriand insista avec toute l'obstination d'un auteur, et la fierté d'un ambassadeur. Il porta plainte au cardinal secrétaire-d'état, qui fut de l'avis du prêtre. On rapporte que dans cette discussion, M. de Châteaubriand, outré qu'on lui fît une pareille difficulté, s'exprima d'une manière fort libre: « Entre nous, » dit-il au cardinal, votre éminence doit bien savoir que d'Atala à toutes les autres saintes il n'y a » pas grande différence »; ce dont le cardinal fut bien loin de convenir.

Il paraît que M. de Châteaubriand se déplut à Rome, car il ne tarda pas à revenir à Paris, où il donna de nouvelles preuves de dévouement au premier consul. Aussi, en 1804, fut-il nommé ministre plénipotentiaire de la république française en Valais. Quoique cet emploi répondît peu aux espérances et à l'ambition de M. de Châteaubriand, il l'accepta; mais bientôt après, la mort du duc d'Enghien lui inspira la noble détermination de donner sa démission. Bonaparte, devenu empereur, ne témoigna aucun ressentiment de la conduite de M. Châteaubriand; il n'en prit pas moins la détermination de quitter la France, et pour continuer à occuper de lui la renommée, il entreprit le bur-

lesque pélérinage à Jérusalem. On aime à croire, par égard pour la raison supérieure de M. de Châteaubriand, que le véritable but de ce voyage fut plutôt de visiter la Grèce, l'Égypte et les lieux où était Carthage, que les moines du Saint-Sépulchre. Quoiqu'il en soit, M. de Châteaubriand retourna en France en mai 1807, après s'être lavé dans le Jourdain; il rapporta de son voyage une fiole d'eau de ce fleuve, ou plutôt de ce ruisseau fameux, et certes, jamais voyageur ne fit une meilleure spéculation.

M. de Châteaubriand se remit à travailler au *Mercure*, dont il était co-propriétaire; mais quelques articles sur le voyage de M. de Laborde en Espagne, ayant paru à l'empereur remplis d'allusions insultantes, ne tardèrent pas à lui faire perdre cette propriété. M. de Châteaubriand n'était pas riche, son voyage avait diminué ses ressources, et la perte du *Mercure* venait de les tarir, lorsqu'il publia *les Martyrs* : ce nouvel ouvrage eut encore un grand succès, et répara les pertes que son auteur venait de faire.

Bientôt après parut *l'itinéraire de Paris à Jérusalem*, dans lequel M. de Châteaubriand glissa quelques phrases sur la gloire militaire, qui lui ramenèrent Napoléon. C'est dans cet ouvrage que l'auteur a établi en principe que c'*est au système de l'esclavage qu'il faut attribuer la supériorité*

*des anciens sur nous.* Ce paradoxe anti-social, anti-philosophique, anti-religieux même, fut lu avec étonnement. Cependant, le célèbre écrivain boudait toujours le héros du siècle, mais celui-ci dans l'intérêt de sa politique, attachait à la conquête de M. de Châteaubriand beaucoup plus d'importance qu'elle n'en avait réellement. Il témoigna à son ministre de l'intérieur, Montalivet, son étonnement de ce que le *génie du christianisme* n'avait pas été mentionné dans le rapport sur les prix décennaux. Cette remarque valut à M. de Châteaubriand d'être porté à l'Institut, pour y remplir le fauteuil qu'occupait Chénier.

Ce fut sans doute pour donner une nouvelle preuve de l'inflexibilité de ses opinions, que M. de Châteaubriand crut devoir, dans le discours qu'il avait préparé pour sa réception, et qui fut connu par un grand nombre de lectures particulières, insulter à la mémoire de son prédécesseur, dont le talent et les travaux ont marqué la place fort au-dessus de celle que l'opinion a déjà décernée à M. de Châteaubriand, et dont le caractère a des droits sacrés et incontestables à l'estime des contemporains et à celle de la postérité. Dans cette circonstance, M. de Châteaubriand méconnut deux vertus dont on devait s'attendre à recevoir l'exemple de l'homme qui se proclamait chrétien avec tant d'ostentation, l'humilité et le pardon des injures : il ne

put oublier les *nouveaux saints*, satyre que Chénier avait dirigée en 1801, contre l'auteur du génie du christianisme et contre Laharpe. Jamais la haine, l'orgueil et l'esprit de parti ne s'étaient montrés plus à découvert que dans ce fameux discours. La commission devant laquelle il fut lu suivant l'usage, déclara qu'il ne pouvait être prononcé publiquement. De l'institut, la querelle se répandit dans les salons de la capitale. Bonaparte se fit apporter ce discours, qu'il trouva de la dernière extravagance : il confirma la décision de la commission de l'Institut, en s'écriant : « Depuis quand, l'Institut se permet-il de devenir une assemblée politique? qu'il fasse des vers, qu'il censure les fautes de la langue, mais qu'il ne sorte pas du domaine des Muses, ou je saurai l'y faire rentrer...... Il y a pour lui des petites maisons! »

Les amis de M. de Châteaubriand furent en alarmes, et s'efforcèrent de faire considérer la ratification de l'empereur au jugement de la commission, comme un nouveu danger dont leur héros était menacé. M. de Châteaubriand crut devoir se retirer à la campagne.

Ce fut alors qu'également énorgueilli de ses succès et de ses disgrâces, M. de Châteaubriand à la suite d'espérances sans bornes, toujours déçues, et de prétentions sans mesures, mal satisfaites, se décida à vouer ses services à la cause de la *légi-*

*timité*, qu'il avait jusque-là assez négligée, et au triomphe de laquelle les désastres de Napoléon paraissaient donner quelque vraisemblance.

La restauration offrant dans l'avenir à l'ambition de M. de Châteaubriand toutes les chances de crédit et de pouvoir, il se montra l'un des partisans les plus dévoués du gouvernement qui venait de s'établir, et publia dans les premiers jours d'avril 1814, un ouvrage intitulé: de *Bonaparte et des Bourbons*, dans lequel, en exaltant les vainqueurs, il répétait jusqu'à satiété contre *l'homme envoyé en signe de réconciliation par la Providence, lorsqu'elle se lasse de punir*, les justes reproches de la France et les imprécations de quelques hommes sans pudeur. Cet ouvrage obtint tout le succès des écrits de faction, et n'était pas dépourvu de quelque mérite, quoiqu'il ne contînt ni un fait jusque-là ignoré, ni une idée nouvelle: mais il réunissait toutes les conditions du libelle: exaltatation d'idée, menaces alarmantes, assertions audacieuses, inductions perfides, style concis et animé.

De ce moment, le parti décida que M. de Châteaubriand était devenu un homme d'état: le public de ce parti le crut sur parole, et M. de Châteaubriand le crut aussi. Sa réputation se trouva établie; dès-lors il ne s'occupa plus que de la justifier, et renonça à ses travaux littéraires, pour courir la chance d'avoir un portefeuille. A la fin de 1814, il

publia ses *Réflexions politiques sur quelques brochures du jour*, écrit empreint de sagesse et de modération, mais dont l'esprit avait été dirigé par une main auguste, ce qui ôtait à l'auteur en nom toute sa sagesse et sa modération. Malgré ses efforts, M. de Châteaubriand ne fut pas ministre : seulement on le nomma ambassadeur en Suède ; il semblerait qu'il ne vît dans cette mission qu'une honorable disgrâce, car il ne s'empressa guère de prendre la route de Stockolm ; peut-être même dans sa haine contre les *illégitimes*, eut-il quelque répugnance à se rendre dans une cour où il pouvait à tout instant, se trouver accrédité auprès d'un prince appelé au trône par le seul vœu du peuple.

Pendant que M. de Châteaubriand délibérait. Napoléon, débarqué sur les côtes de la Provence, marchait vers Paris. L'auteur de *Bonaparte et les Bourbons* partit pour Gand, à la suite de Louis XVIII, et fut nommé par ce prince l'un de ses ministres de cabinet. Ce fut alors que, pénétré de sa nouvelle dignité, il répondit avec une hauteur burlesque, à un libraire de Bruxelles, qui lui faisait des propositions pour l'impression de ses ouvrages : « Je suis ministre du roi et point auteur » de profession ; je ne fais de la littérature qu'un » amusement. » Jusque-là, tout le monde savait pourtant que les amusemens du nouveau minis-

tres lui avaient été très-utiles. Probablement pour s'amuser, M. de Châteaubriand se mit rédacteur en chef du *Moniteur* de Gand, qui n'était pas toujours rédigé avec la sagesse et la modération dont l'auteur des *Réflexions politiques* se vantait.

A la même époque, le ministre Châteaubriand fit au roi, sur la situation intérieure de la France, un rapport qui parut, à Napoléon, tellement propre à rallier autour de lui tous les intérêts nationaux imprudemment menacés dans cette espèce de manifeste, qu'il en ordonna la réimpression et la publication en France. Ainsi le premier acte de M. de Châteaubriand, comme ministre, fut une grande faute.

Après la bataille de Waterloo, M. de Châteaubriand rentra en France à la suite du roi; mais ses fonctions ministérielles expirèrent aux frontières. Toutefois Louis XVIII, voulant le récompenser de sa bonne volonté plutôt que de ses services, le créa ministre-d'état en julliet 1815, et pair de France le 19 août suivant. Il fut, en outre, chargé d'aller présider le collége électoral du Loiret. A son retour à Paris, il adressa au roi, à la tête de la députation de ce département, un discours dans lequel on remarqua avec peine la phrase suivante: « Ce n'est » pas sans une vive émotion, Sire, que nous venons » de voir le commencement de vos *justices;* vous » avez saisi ce glaive que le souverain du Ciel a con-

» fié aux princes de la terre, pour assurer le repos
» des peuples; vos mains royales ne s'étaient livrées
» jusqu'ici que pour absoudre les coupables et pour
» répandre des bénédictions, mais en sentant tout
» ce que cet effort a dû coûter au cœur du roi, en
» pleurant avec Votre Majesté sur des hommes qui
» n'auraient pas pleuré sur nous, nous ne vous dissi-
» mulons pas que le moment est venu de suspendre
» le cours de votre inépuisable clémence. »

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ces discours; mais les personnes qui ne se laissent pas aveugler par la magie du style, ne manquèrent pas d'y trouver beaucoup d'analogie, quant au fond, avec ces harangues de 1790, dans lesquelles on répétait sans cesse: « Il est temps que les enne-
» mis de la république soient foudroyés, etc..... »

Lors de la réorganisation de l'Institut, M. de Châteaubriand fut nommé l'un des quarante de l'Académie-française, par ordonnance royale du 21 mars 1816.

Six mois après, au moment où parut l'ordonnance du 5 septembre, prononçant la dissolution de cette chambre qui n'avait su que diviser et proscrire, M. de Châteaubriand, dans l'intention manifeste et avouée d'armer toutes les défiances contre l'autorité royale, publia l'ouvrage intitulé : *De la monarchie selon la charte.* Au milieu de quelques idées conservatrices il trouva l'art d'introduire

dans ce volume ses doctrines pernicieuses, et sous le prétexte spécieux de l'intérêt du peuple il y proposait d'accorder à la chambre des Pairs de tels avantages, et une telle influence en prérogatives, que ce corps, déjà si formidable par la faculté de transmettre son esprit avec son pouvoir, n'aurait pas tardé à former une aristocratie indépendante du monarque. C'était, suivant l'expression consacrée par ce parti, *fortifier l'aristocratie.* Toutefois, M. de Châteaubriand avait eu le soin de se déclarer, dans cet écrit, le défenseur exclusif des principes constitutionnels et de la charte. Quoique le piége fût grossier, tout le monde ne l'aperçut pas, et déjà quelques esprits faciles s'applaudissaient de la conversion de M. de Châteaubriand; mais le monarque prit lui-même le soin de les désabuser, et, trois jours après la publication de l'ouvrage, on lut dans le *Moniteur* l'ordonnance suivante : « Louis, » etc. Le vicomte de Châteaubriand ayant, dans un » écrit imprimé, élevé des doutes sur notre volonté » personnelle, manifestée par notre ordonnance du » 5 septembre, nous avons ordonné ce qui suit : Le » vicomte de Châteaubriand cesse de ce jour d'être » compté au nombre de nos ministres-d'état. »

A la lecture de cette ordonnance, tout le noble faubourg fut en émoi; être puni par le roi pour avoir trop bien défendu la monarchie, était dans le langage et l'opinion du parti un acte affreux; « Bo-

naparte n'a rien fait d'aussi odieux, » s'écriait-on. M. de Châteaubriand ne fut plus désigné que sous le nom de *la noble victime de l'ingratitude royale*; son hôtel était assiégé de visites, de ce qu'on appelle la haute société. Enfin, M. de Châteaubriand devint un héros, et se vit destiné à un grand rôle politique, ce qui fut un grand malheur pour les lettres. Avide de toutes les gloires, il eût cru borner son génie en bornant ses prétentions, et ne sentit pas assez que l'écueil du plus beau talent est de se méconnaître.

En juin 1818, M. de Châteaubriand dirigea devant les tribunaux d'Angleterre, des poursuites en calomnie contre le journal le *Times*, qui, d'après les termes de sa plainte, avait inséré dans sa correspondance privée des inculpations de la nature la plus grave et la plus injurieuse à l'honneur du pair de France.

La publication de l'écrit périodique intitulé le *Conservateur*, que l'on voulut opposer à la *Minerve*, fournit de nouveau à M. de Châteaubriand l'occasion fréquente de se distinguer comme prosateur et comme un des plus ardens adversaires du ministère Decazes. Il plaida vivement pour la liberté des élections, et se déclara contre le renouvellement quinquennal, que l'on voulait substituer à celui déterminé par la charte.

La naissance du duc de Bordeaux vint alors rap-

peler à M. de Châteaubriand la fiole d'eau du Jourdain, qu'il avait probablement oubliée le 20 mars 1811 : il s'empressa d'offrir cette onde pure à Madame la duchesse de Berry, comme la seule dont on dût se servir pour baptiser le jeune duc. L'eau du Jourdain fut agréée, et cette fiole valut, dit-on, à M. de Châteaubriand, un cadeau de *cent mille francs*, qui lui fut donné par le roi. L'eau du Jourdain ne manqua pas d'être l'objet des plaisanteries des Parisiens, et même de quelques brochures piquantes.

Le commencement de l'année 1820 vit tomber du faîte de la faveur le duc Decazes, et bientôt après M. Pasquier perdit le portefeuille des affaires étrangères, qui passa entre les mains de M. de Montmorency. La censure des journaux fut établie par une loi, et le *Conservateur* cessa de paraître; mais M. de Châteaubriand était alors en grande faveur. L'ambassade d'Angleterre lui fut confiée l'année suivante. Bientôt après, le roi le rappela à Paris, et, enfin, le 28 décembre 1822, Louis XVIII lui confia le portefeuille des affaires étrangères. Alors, et seulement alors, M. de Châteaubriand crut être à sa place.

Toutefois, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se trouvait pour ainsi dire en sous-ordre, par l'ascendant que M. de Villèle avait usurpé sur tous ses collègues ; ce qui s'accordait mal avec l'esprit d'in-

dépendance et de domination du nouveau ministre des affaires étrangères.

Mais comme il est des accommodemens jusqu'avec le ciel, il s'en trouva aussi pour mettre les ministres d'accord. Ils s'occupaient presque tous alors à détruire les libertés publiques consacrées par la charte, et quelque divergence qu'il y eût par-fois entre eux, ils finissaient toujours par se mettre d'accord au moyen de légères et mutuelles concessions. « Passez-moi la casse, se disaient-ils réciproquement, et je vous passerai le séné. » Ce fut au moyen de ces petites déférences que le ministère se soutint intact pendant près de deux ans.

Alors, c'est-à-dire en 1824, deux grandes mesures furent proposées aux chambres : l'une par le ministre des finances, M. de Villèle, l'autre par le ministre de l'intérieur, M. de Corbières. La première était la réduction des 5 pour 100 consolidés en 3 pour 100; et la seconde établissait la *septennalité* et le renouvellement intégral de la chambre des députés. M. de Châteaubriand semblait ne devoir être pour rien dans ces deux mesures, mais M. de Villèle avait établi une espèce de solidarité entre les ministres, qui devint fatale à celui des affaires étrangères. Il fut, dit-on, obligé de coopérer à la rédaction de la loi sur la *septennalité* et de l'exposé des motifs. Quelques écrivains de l'opposition, se rappelant aussitôt les principes que M. de

Châteaubriand avait émis à ce sujet dans le *Conservateur*, exhumèrent ce journal, compilèrent les phrases éloquentes de M. de Châteaubriand, et en firent une brochure piquante, qu'ils publièrent sous le titre d'*Opinion de M. de Châteaubriand sur les élections*. Comme la loi proposée et l'exposé des motifs étaient précisément la palinodie de l'*Opinion de M. de Châteaubriand*, la brochure fut l'objet d'un grand scandale dans toute la France, et même dans l'intérieur du ministère. Toutefois la loi pour la *septennalité* fut adoptée; mais celle de la réduction des 5 pour 100 fut rejetée par la chambre des Pairs. M. de Châteaubriand devait donc triompher, et M. de Villèle succomber : le contraire arriva. M. de Villèle se plaignit de n'avoir pas été secondé par M. de Châteaubriand, et s'y prit si bien, que le portefeuille des affaires étrangères fut ôté à M. de Châteaubriand d'une manière fort impolie. L'auteur d'*Atala* quitta l'hôtel à la minute, et rentra chez lui, où il reçut un si grand nombre de visites, que son amour-propre aurait pu y trouver une ample compensation, si ces visites n'eussent pas été plutôt l'effet de la haine que l'on portait à M. de Villèle, que l'élan de l'intérêt qu'inspirait la victime.

M. de Châteaubriand n'a pas perdu l'espoir de ressaisir un portefeuille; mais jusqu'à ce jour il a échoué. Il a pourtant publié une brochure intitu-

lée : *le roi est mort, vive le roi!* lors de l'avénement de Charles X au trône, et qui eut un succès de vogue, que rien ne justifia. Quelques jours après, il fit paraître des réflexions sur la liberté de la presse, qui n'ont fait qu'aigrir davantage le triumvirat ministériel, déchaîné contre cette précieuse liberté. M. de Châteaubriand est aujourd'hui ministre en expectative, comme tant d'autres, et semble n'attendre que la chute prochaine de M. de Villèle pour rentrer au ministère.

En résumé voici le jugement que l'on peut porter sur M. de Châteaubriand.

En religion : on sait qu'avant de travailler au *Génie du Christianisme*, il publia à Londres un ouvrage très-anti-religieux. Un bénédictin de Sorèze, M. Dulau, homme d'esprit et de jugement, que l'émigration avait fait libraire à Londres, et auquel M. de Châteaubriand avait confié la vente de son ouvrage, se permit de lui donner un sage conseil : il lui fit observer que les lieux et les temps n'étaient plus favorables aux déclamations anti-religieuses, qu'elles étaient devenues banales et de mauvais ton; que le moyen le plus sûr de capter désormais l'intérêt public, serait de se vouer au contraire à la défense de la religion. M. de Châteaubriand le crut, et fit son *Génie du Christianisme*. Il s'ensuit non-seulement que la religion n'est point innée chez M. de Châteaubriand, mais

encore qu'il est bien loin d'être aussi religieux qu'on semble le croire au faubourg Saint-Germain.

En politique : on a vu M. de Châteaubriand venir à Napoléon et s'en éloigner, y venir de nouveau pour s'en éloigner encore; et lorsqu'il a été à son service, devenir malveillant et déloyal, notamment dans sa légation de Rome, auprès du vieux roi de Sardaigne. On ne peut s'empêcher de reconnaître chez le noble pair un esprit de prévoyance et d'à-propos qui s'attache également à ses écrits et à ses actions. Sachant que les idées libérales offusquent secrètement Napoléon, le premier soin de M. de Châteaubriand, lorsqu'il songe à se rendre agréable à l'*homme envoyé en signe de réconciliation*, est de faire une abjuration des principes qu'il avait proclamés dans son *Essai historique*; et dès l'instant où la puissance de Napoléon est renversée, il s'empresse de se signaler par des pamphlets si outrageusement passionnés, tellement virulens, si effrontément calomnieux, qu'il est à croire qu'il regrette aujourd'hui de les avoir publiés. On peut donc conclure qu'en politique M. de Châteaubriand n'a point d'idées fixes, et qu'il est plutôt un républicain *manqué* que toute autre chose.

Mais, si nous jugeons avec tant de sévérité M. de Châteaubriand comme personnage politique et religieux, par des considérations tirées de sa vie en-

tière, nous rendons avec autant de franchise et de véritable plaisir une pleine et entière justice à son mérite littéraire. Il serait absurde de contester que M. de Châteaubriand n'occupe pas un des premiers rangs parmi les prosateurs français de l'époque actuelle, et plus encore de lui contester une imagination brillante, une érudition vaste et savamment employée, la connaissance des effets du style, et surtout un véritable talent descriptif. Il a su peindre avec un égal bonheur, la sauvage magnificence d'une nature neuve et presque inconnue, et les rives désolées du Jourdain ; il a reproduit avec une admirable vérité cet état incertain et orageux de l'âme, qu'il désigne lui-même sous le nom de *vague des passions* : il a su donner une imposante grandeur au récit destiné à nous rappeler l'une des périodes les plus mémorables de l'histoire, celle qui nous présente la chute du colosse romain, et la religion chrétienne s'établissant sur les débris du polythéisme ; il n'est pas jusqu'aux tableaux mythologiques dont ce récit est orné, auxquels il n'ait empreint une grâce enchanteresse. Le style de M. de Châteaubriand, qu'il a beaucoup épuré depuis ses premiers ouvrages, étonne souvent, charme et séduit toujours : aussi est-il le chef d'une école admirable, devenue détestable sous ses imitateurs, qui, ne pouvant atteindre à ses beautés, ont enchéri sur ses défauts.

Nous terminerons cet article en faisant des vœux pour qu'un si beau talent soit rendu aux lettres : nous voudrions voir M. de Châteaubriand occuper le premier rang à l'Institut ; mais au ministère, *libera nos, Domine !*

---

CLARKE (HENRI-JACQUES-GUILLAUME), né à Landrecies le 17 octobre 1765, est, ainsi que l'indique son nom, originaire d'Irlande, mais de parens pauvres et de commune extraction, et non de la grande famille du *Plantagenett*, dont on s'est complu à le faire descendre lorsqu'il fut devenu ministre. Son grand-père, chirurgien-barbier, n'avait jamais pu obtenir un brevet d'officier dans les troupes du prétendant. Son père, d'abord infirmier d'hôpital, ensuite garde-magasin des subsistances militaires, amassa de l'argent, et, lorsque tout s'achetait en France, il fit l'acquisition d'une charge de quartier-maître dans le régiment de Dillon. Bientôt après, son colonel le fit mettre en jugement pour une soustraction de fonds.

Le jeune Guillaume Clarke, resté orphelin en bas âge, devint à la charge d'un oncle, qui le fit entrer à l'École-Militaire : lorsqu'il en sortit, il passa sous-lieutenant dans le régiment de Berwick. Au commencement de la révolution, Clarke se fit remarquer par ses opinions exagérées, et obtint le

grade de capitaine dans le régiment d'Orléans-dragons : il passait alors pour un des hommes les plus dévoués au duc d'Orléans et à son parti. Quelque temps après, il ne se montra pas moins enthousiaste de la noble cause de la liberté des Noirs, et se disposait à passer aux Antilles, lorsque ses motions virulentes dans les clubs de Rochefort et de La Rochelle le firent remarquer par les commissaires Hugues et Lebas, qui demandèrent et obtinrent pour lui le grade de chef d'escadron dans le deuxième régiment de cavalerie légère. Ce régiment faisait alors partie de l'armée de la Moselle, et était encore commandé par le marquis de Beaujeu : Clarke ne tarda pas, par ses intrigues, à faire éloigner son colonel et à obtenir le commandement provisoire du régiment; mais à la première affaire, il se montra si mauvais soldat et tellement inhabile au commandement, que, sans la bravoure et l'intelligence des officiers, tout le régiment eût été perdu. Signalé dès-lors comme impropre au commandement des troupes, Clarke fut éliminé de l'armée de la Moselle. On assure que c'est de cette époque que data la haine implacable qu'il semblait avoir jurée à tous les braves dont il se sentait incapable d'imiter le courage, et que naquit en lui le sentiment de cette basse jalousie, qu'il ne cessa de nourrir contre tous ceux qui portaient dignement une épée française.

Ses manières insinuantes le sauvèrent alors d'une disgrâce complète ; il obtint de passer à l'armée du Rhin, où il parvint à se faire distinguer dans les bureaux. Il se montra, dit-on, si habile dans l'art de recueillir des notes confidentielles, qu'il captiva la faveur des commissaires envoyés aux armées par la convention nationale. Les représentans proconsuls le firent général de brigade, et l'envoyèrent à Paris porter au comité de salut-public ses renseignemens sur l'aristocratie des individus et des lieux, dont il avait une si parfaite connaissance. Peu après, une foule d'habitans distingués de Strasbourg, tous les officiers-généraux et supérieurs des armées du Rhin et de la Moselle, furent inquiétés, poursuivis.

Le général Clarke, à son arrivée à Paris, fut attaché comme secrétaire à la section de la guerre, que dirigeait Carnot. Il concourut, en bonnet rouge et en carmagnole, à la rédaction de plusieurs mesures révolutionnaires. Les opinions républicaines du général Clarke étaient alors si violentes que Carnot se vit contraint de le calmer par ses sages exhortations. Nommé chef du bureau topographique, Clarke se montra plus habile dans ce genre de travail qu'à la tête d'un régiment. Ce fut alors qu'il se maria ; mais, profitant presque aussitôt de la loi du divorce, il ne tarda pas à vouloir contracter un nouvel hymen : il négocia une demoiselle D...., et

cut l'adresse de faire signer un dédit de 45,000 fr.; mais le père de la jeune personne, s'étant aperçu de l'exaltation révolutionnaire de son gendre futur, préféra lui donner les 45,000 fr. et garder sa fille. Clarke prit cette somme sans rancune, et fit plus tard un mariage de spéculation.

Clarke fut maintenu dans ses fonctions par le Directoire, qui lui conféra le grade de général de division. Il s'était acquis une si grande réputation, que les directeurs, justes appréciateurs de son talent, lui confièrent l'importante mission d'aller surveiller en Italie le général Bonaparte, que ses éclatantes victoires commençaient à rendre suspect au pouvoir. Bonaparte, si habile à scruter les hommes, devina la mission secrète de Clarke, et le traita d'abord avec le plus grand mépris; mais, reconnaissant aussitôt tout le parti qu'il pourrait tirer de son surveillant, en le mettant dans ses intérêts, il ne tarda pas à se l'attirer et à obtenir de lui les révélations qu'il désriait. Peu de temps suffit pour transformer en esclave dévoué l'homme chargé de surveiller la conduite du conquérant de l'Italie, et l'agent du directoire devint le secrétaire à gages du général Bonaparte, dans les négociations de Campo-Formio.

Du moment où Clarke entra dans les intérêts du jeune général, il fit preuve de la plus grande servilité, et ne trouva plus de termes assez forts

pour chanter les louanges de son nouveau maître.

La révolution du 18 fructidor ayant obligé Carnot à s'expatrier, et Clarke n'ayant plus de protecteur auprès du nouveau directoire, indigné de sa duplicité, il perdit à la fois son activité comme général, et sa place comme bureaucrate. La disgrâce de Clarke fit rire Bonaparte, qui avait intercepté des lettres un peu douteuses de cet agent à doubles fonctions; aussi l'abandonna-t-il aux outrages de l'armée. Augereau mit Clarke à l'ordre de sa division, en le signalant comme un vil espion; le général Duguas le traita ignominieusement; et un capitaine d'état-major, nommé Coussaud, publia, dans un mémoire imprimé, les outrages sanglans qu'il lui avait infligés impunément. Clarke dut quitter l'armée, sans toutefois reparaître à Paris, où il était rappelé.

La disgrâce du général Clarke ne fut pas éternelle, car, en l'an 6, le directoire l'envoya à Turin, chargé d'une mission relative au traité d'alliance qui fut conclu entre la république et le roi de Sardaigne.

Au 18 brumaire, le général Clarke, qui avait à se venger du directoire, contribua de toute la force de ses intrigues à ces journées, devenues fameuses dans l'histoire, et la part qu'il y prit lui valut l'oubli du passé. Bonaparte avait besoin de tout le monde et de connaître tout le monde; les notes

de Clarke lui devenaient utiles; il l'attacha à son cabinet particulier.

Après la glorieuse campagne de l'armée de réserve, que le général Clarke ne fit pas, le proconsul le nomma son ministre plénipotentiaire près la cour du roi d'Etrurie : on assure que dans ses nouvelles fonctions Clarke se montra aussi avide de frais de représentation que bouffi de jactance et d'orgueil : sa suffisance alla si loin, qu'on fut obligé de le rappeler. Cependant, à son retour, il reprit son poste dans le cabinet de son maître, devenu empereur, et reçut de lui le titre de conseiller-d'état. Ce fut, dit-on, cet ex-ambassadeur qui aigrit Napoléon contre la reine d'Etrurie, cédant par-là à ses ressentimens personnels.

Le caractère de Napoléon avait cela de particulier, que, tout en méprisant ses entours, il les comblait de faveurs.

Lors de la campagne d'Austerlitz, Clarke, sans s'être trouvé à aucune affaire, n'en fut pas moins nommé gouverneur de Vienne et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il reçut en même temps une dotation considérable avec le titre de comte d'Hunébourg. Napoléon l'employa alors dans deux négociations, qui échouèrent, l'une avec la Russie, l'autre avec l'Angleterre.

Durant l'occupation de la Prusse, ses flatteries

à Napoléon, son approbation aux outrages faits à la reine de Prusse, et son active participation à tous les genres d'oppression exercée envers les vaincus, le firent d'abord nommer gouverneur d'Erfurth, ensuite de Berlin, et lui valurent enfin le portefeuille du ministère de la guerre, qui lui fut confié au mois d'août 1807. Peu de temps après, il fut élevé à la dignité de duc, et reçut un accroissement immense de dotation.

Ce fut alors qu'enivré par la fortune, Clarke voulut se faire descendre des rois d'Angleterre, comme issu des *Pantagenett*. Napoléon, que cette prétention amusait, dit un jour à son ministre de la guerre, devant une foule de courtisans : « Vous ne » m'aviez jamais parlé de votre origine doublement » royale, ni de vos droits au trône d'Angleterre : il » faut les revendiquer. »

Tout le monde sait que sous Napoléon les ministres n'avaient presque rien autre chose à faire qu'à accélérer l'exécution de ses ordres; mais, si le ministre Clarke ne put se distinguer par aucune haute conception, du moins se fit-il remarquer par le dévouement le plus absolu aux ordres de son maître, et par la haine qu'il ne cessa d'entretenir contre les braves qui servaient glorieusement sur les champs de bataille. Il montra toujours un zèle infatigable dans toutes les levées de conscrits, qui remplirent la France de deuil et de larmes. « Une

» politique vulgaire, disait-il en 1807, pourrait » seule conseiller à V. M. de désarmer; cette poli- » tique serait un fléau pour la France ; elle rendrait » imparfaits les grands résultats que vous avez pré- » parés. Oui, sire, loin de diminuer les armées, » V. M. doit les accroître, etc., etc. »

Clarke poussa son maître à la fatale guerre d'Espagne. « Il suffit, lui disait-il encore en 1809, que » le grand Napoléon ait tenté une entreprise pour » qu'il soit nécessaire à sa gloire de l'amener à sa » fin. Qu'est-ce que la guerre d'Espagne? une guerre » de corsaires et de bandits. A la longue, votre » étoile, votre puissance et la gendarmerie vous » assureront le triomphe; et, dût-il en coûter deux » millions d'hommes, comme au résultat V. M. y » gagnera douze millons de sujets, reste toujours » dix millions de bénéfice. »

Cependant ce ministre de la guerre, si vigoureux, laissa, lors de la conspiration de Mallet, en 1812, opérer plus de quatre heures dans Paris des mouvemens de troupes, non-seulement sans s'y opposer, mais même sans oser se montrer. Lorsque le danger fut passé, il profita de la circonstance pour faire arrêter ses ennemis personnels. Le général Lamothe faillit être sacrifié, et, quoique reconnu innocent dans le principe, il n'en resta pas moins plusieurs mois en prison.

Le duc de Feltre se distingua lors de la levée des

gardes-d'honneur, par les instructions secrètes qu'il transmit aux préfets : il s'était plu à rendre la noblesse suspecte; il en désigna les enfans pour servir d'otages.

Au même moment où il faisait tant d'ennemis au gouvernement impérial par son zèle outré, et où il semblait s'être renforcé dans sa haine contre l'Angleterre, le duc de Rovigo, ministre de la police, donnait l'éveil à Napoléon sur des ouvertures faites à Londres par quelques sénateurs infidèles, avec lesquels il croyait que le duc de Feltre faisait cause commune. Le duc de Rovigo renouvela ses soupçons à Napoléon dans le mois de janvier de 1814, et dénonça positivement le ministre de la guerre Clarke, comme étant en rapports avec le marquis de Chabannes, agent signalé des Bourbons. Napoléon ne voulut pas croire Clarke capable d'une aussi noire ingratitude et d'un si horrible forfait : il ne tarda pas à se repentir de sa confiance.

En effet, lors de la défense de Paris tout fut mollement fait dans son département : les points les plus importans ne furent pas armés; les munitions de guerre restèrent dans les arsenaux; les instructions manquèrent aux troupes, les cartouches à la garde nationale, qui, dans ce dénuement absolu, était en vain animée du plus ardent patriotisme : il fallut céder presque sans résistance. C'est alors que Napoléon sécria sur la route de Fontai-

nebleau : « Clarke est un J...f.....; on me l'avait » déjà dit, et je n'avais pas voulu le croire! »

Toutefois, pour continuer à voiler ses coupables intrigues, Clarke suivit l'impératrice à Blois, après avoir donné l'ordre de faire sauter les magasins à poudre de Grenelle : cette mesure violente, si elle eût été exécutée, eût entraîné la destruction d'une partie de la ville, qui osait accuser le ministre. Clarke proposa aussi de faire mettre le sénat et le gouvernement provisoire hors la loi; mais ce n'était là qu'un jeu; car, quelques jours après, le ministre de Napoléon était déjà dans les rangs de ceux dont il avait fait semblant de proscrire les têtes : et s'il ne fut pas continué ministre de la guerre, c'est, suivant les propres expressions de Louis XVIII, « qu'on ne pouvait pas le prendre tout chaud de » dessous Bonaparte. » Clarke n'en fut pas moins un homme précieux pour les notes qu'il donna au nouveau gouvernement. La dignité de pair ne tarda pas à lui être conférée. Il se déchaîna alors contre la liberté de la presse, et osa émettre à la tribune cette maxime barbare de la vieille monarchie : *Si veut le Roi, si veut la loi.*

Lors du débarquement de Napoléon au golfe Juan, d'injustes soupçons ayant plané sur le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, le portefeuille lui fut retiré et confié au duc de Feltre. L'état des affaires empirait; le nouveau ministre se

rend à la chambre des députés; on s'attend à quelque communication, à quelque grand plan émané de son génie militaire pour repousser son ancien maître; mais Clarke ne parle que de lui, et, comme si Napoléon l'écoutait, il s'efforce de prouver qu'il n'a jamais trahi personne. Néanmoins, il jugea qu'il lui serait difficile de se rattacher à Napoléon, ainsi qu'il en avait montré le désir, et se disposa à quitter Paris.

Le général Dalton étant venu le consulter, fut témoin des regrets du ministre de s'être engagé dans la cause des Bourbons. « Dois-je attendre à » Paris les troupes dont vous me confiez le comman- » dement, lui dit alors ce général? — Non, répon- » dit Clarke; allez vous mettre à leur tête, menez-les » à l'empereur, vous serez bien reçu : vous ferez » votre paix, puis vous ferez la mienne. » Le général Dalton, indigné, attendit à Paris les événemens.

Cependant le ministre de la guerre laissa partir la Cour, et, dans l'idée de se ménager les moyens d'être rappelé, il s'achemina vers la Normandie; mais dès qu'il apprit que le général Fressinet était arrivé à Rouen, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il se fit emballer dans de la paille, et fut embarqué à Dieppe comme un ballot. Le duc de Feltre, dans une autre circonstance, s'était très-mal conduit envers madame Fressinet, et son mari avait juré que Clarke ne périrait que de sa main : le ministre

craignit la juste vengeance du général, et s'en alla d'abord en Angleterre et ensuite à Gand. Pendant qu'il faisait à Gand le ministre *in partibus*, la duchesse de Feltre cherchait à lui obtenir un généreux pardon à Paris. Napoléon, revenu à ses anciennes habitudes, à ses anciens erremens, avait, dit-on, accordé le retour en France de son ex-ministre; mais la bataille de Waterloo, qui trompa tant de calculs, tant d'espérances, fit changer les sentimens du duc de Feltre. Il accourut au secours des vainqueurs. C'est dans cette campagne qu'il fit le premier et le seul prisonnier de sa carrière militaire, et ce prisonnier fut le général Travers, qui venait d'avoir une jambe fracassée; le duc de Feltre le prit dans une auberge de Cambrai, et le traita avec toute la dureté d'un vainqueur impitoyable. Le lendemain, le duc de Feltre publia une proclamation sortie de sa plume, dans laquelle on remarqua ces phrases adressées aux braves qui venaient de succomber : « *Bonaparte et sa séquelle....* » *vils esclaves du tyran.* » L'inconvenance de cette diatribe fut relevée même par les ministres des puissances étrangères, qui jugèrent impolitique la présence de son auteur au conseil.

Dès que l'armée de la Loire fut licenciée, le duc de Feltre reprit le portefeuille de la guerre. Ce fut alors qu'il dressa un *memorandum*, où tous les officiers supérieurs de l'armée furent notés à son gré.

A peine le duc de Feltre eut-il pris place au conseil, qu'il proposa l'établissement des cours prévôtales; la plus horrible persécution fut dès-lors exercée contre cette malheureuse armée, qui, placée dans des circonstances surnaturelles; avait cru de son devoir de défendre le sol de la patrie. Par cette conduite envers les militaires, le ministre de la guerre se trouva tout-à-coup isolé. Il sentit le besoin de se faire des créatures, et y parvint, en jetant à la tête de ses prosélytes, des gratifications énormes à titre d'arriéré.

A la même époque, le duc de Feltre fit faire l'humiliant travail de classification, dans lequel les officiers furent divisés par catégories, et fit accabler d'injures, de misère et de soupçons, tout ce qui tenait à la vieille armée. Vers la fin de 1817, Clarke reçut le bâton de maréchal de France!..... Il ne survécut pas long-temps aux faveurs dont il venait d'être comblé: il mourut le 28 octobre 1818.

Clarke fut un de ces hommes d'épée, qui obtiennent tous leurs grades dans les bureaux et à la cour : il fut l'instrument aveugle du despotisme impérial, et de la haine du parti qui veut anéantir la Charte. Ce ministre parcimonieux, dont les dépenses ne s'élevaient pas à cinquante mille francs par an, avait la manie de vouloir passer pour pauvre : il conste pourtant, du relevé des quittances de ses appointemens, gratifications, représentations et

dotations, du 1er janvier 1795, jusqu'à l'époque de sa mort, qu'il avait touché la somme de sept millions huit cent soixante-quatorze mille francs! On a trouvé l'épitaphe suivante écrite au crayon sur son tombeau.

Ci-gît Clarke, d'odieuse mémoire,
Ministre sans talent, et maréchal sans gloire.

---

CLAVIÈRE (Étienne), est né à Genève, le 7 janvier 1735, il était banquier, lorsque des dissensions intestines l'obligèrent de quitter sa ville natale : il vint fixer sa résidence à Paris, et y établit une nouvelle maison de banque qui acquit en peu de temps un crédit considérable et mérité. Au commencement de la révolution, Clavière se lia avec Mirabeau, qui, n'ayant point d'idées financières qui lui fussent propres, empruntait d'autant plus volontiers celles du banquier de Genève, qu'il s'en aidait pour combattre les projets de M. Necker, dont Clavière était l'antagoniste. En même temps que celui-ci ralliait ses intérêts et ses opinions à Mirabeau, il entretenait d'autres liaisons avec les hommes que ce dernier désignait, dès-lors, comme factieux ; ainsi, Clavière, lié avec Mirabeau, ne l'était pas moins, et peut-être d'une manière plus intime, avec Brissot, Pétion et Buzot, que leurs opinions

plus prononcées mettaient dans un rapport plus intime avec les siennes.

Clavière avait une probité rigide, mais cette qualité était contre-balancée avec des défauts : il était opiniâtre, irrascible et d'un commerce difficile; excellent époux, néanmoins, il était chéri de sa femme et de sa fille, qui tentèrent souvent de l'éloigner des affaires publiques, pour lesquelles il sentait un invincible attrait. Clavière parut souvent à la tribune de l'assemblée constituante, et obtint presque toujours des avantages marqués sur M. Necker, avantages qu'il devait beaucoup moins à une supériorité de talens, qu'il n'eut jamais, qu'aux intrigues de Mirabeau et aux progrès que faisait déjà l'esprit républicain.

En septembre 1791, élu député suppléant de Paris à l'assemblée législative, il y fut appelé en remplacement de Monneron, démissionnaire; mais il préféra, aux fonctions législatives, le ministère des contributions publiques, et il y fut porté par Brissot et le parti de la Gironde, avec lesquels il avait des liaisons intimes; on peut dire que ce fut malgré le roi, qui le haïssait autant qu'il le redoutait. Dévoué, dès-lors, sans réserve, au parti dont il tenait son élévation, il seconda toutes ses mesures, et reçut sa démission avec Roland et Servan, lorsque le roi se détermina, le 13 juin 1792, à changer le ministère. Après la révolution du 10 août, et la suspen-

sion du pouvoir royal, Clavière devint, avec ses collègues, membre du conseil exécutif, qui le remplaçait; mais sa faveur fut de courte durée. Attaqué tous les jours dan l'assemblée, tantôt collectivement avec Roland, Servan, Brissot, Pétion, Buzot et la députation de la Gironde, tantôt personnellement, Clavière demanda en vain l'examen le plus rigoureux de sa conduite politique; on lui répondit par les proscriptions du 31 mai. Arrêté par la section des Piques, il fut décrété d'accusation, le 9 juin, et envoyé dans l'une des prisons de Paris, où il demeura quatre mois, et fut traduit, le 11 octobre, au tribunal révolutionnaire. A peine eut-il jeté les yeux sur la liste des témoins qui devaient déposer contre lui, qu'il s'écria: « Ce sont des assas- » sins! il faut me dérober à leur fureur. » Il s'entretint ensuite avec d'autres détenus sur la manière la plus prompte de mourir, et ayant résolu de se poignarder, il marqua la place où il devait se frapper, se retira ensuite dans sa chambre, et se plongea un couteau dans le cœur, le 8 décembre 1793. On prétend qu'il se donna la mort en prononçant ces vers de l'orphelin de la Chine :

« Les criminels tremblans sont traînés au supplice;
» Les mortels généreux disposent de leur sort. »

Sa femme, animée du même courage, et résolue,

dès long-temps, à ne pas lui survivre, s'empoisonna en apprenant sa mort.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de Clavière, c'est qu'il fut ministre des finances pendant un an, et qu'il mourut pauvre. De nos jours quelques ministres diraient, sans doute, que Clavière fut un sot, tant la *morale des intérêts* a fait des progrès depuis la révolution.

---

CLERMONT-TONNERRE (LE MARQUIS DE), ancien élève de l'école Polytechnique, où il entra en 1799, est un de ces hommes arrivés aux premières fonctions du royaume, par la seule considération de ses ancêtres et de son nom. Tant que les noms anciens ne furent pas un titre exclusif aux faveurs et aux distinctions, le marquis de Clermont-Tonnerre parcourut presque obscurément la carrière des armes, dans laquelle il atteignit plébéiennement le grade de chef d'escadron; mais bientôt, et toujours en faveur de son nom, il entra dans la maison militaire du roi de Naples, Joseph Napoléon, lequel n'était rien moins que militaire lui-même. La destinée de M. le marquis de Clermont-Tonnerre semble l'avoir réservé à ne jamais faire partie intrinsèque de l'armée française, des rangs de laquelle il sortit d'abord pour servir le roi de Naples, et ensuite le roi d'Espagne; mais pour

avoir changé de résidence, M. de Clermont-Tonnerre ne changea pas de maître; il resta l'un des favoris de Joseph Napoléon. Lorsque ce prince perdit sa couronne éphémère, le marquis de Clermont-Tonnerre rentra en France, où il se trouva presque étranger. Ayant contracté pendant plusieurs années, l'habitude de vivre à la cour, il se retrouva à sa place, lorsque S. M. Louis XVIII le nomma lieutenant des mousquetaires gris. De ce moment, M. de Clermont-Tonnerre commença à jouir de la faveur du roi, qui le créa chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, et lui conféra le grade de maréchal-de-camp.

A la seconde restauration, M. de Clermont-Tonnerre fut nommé pair de France, et eut, bientôt après, le commandement de la brigade des grenadiers à cheval de la garde royale. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir mentionner ici les faits d'armes qui ont valu à M. de Clermont-Tonnerre ses grades militaires supérieurs, et le commandement d'un corps d'élite; ces faits d'armes seront probablement perdus pour la postérité, car il paraît qu'aucun biographe n'a pu les recueillir nulle part.

Devenu pair, M. le général de Clermont-Tonnerre soutint, à la tribune de la haute chambre, le projet de loi du recrutement, proposé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr; il fut ensuite rappor-

teur du projet de loi pour l'abolition du droit d'aubaine, que la commission avait adopté. Bientôt après, il se distingua par un discours étendu, en faveur de la proposition de M. Barthélemy, relative aux élections : M. de Clermont-Tonnerre, méconnaissant l'opinion publique, exprimée par les pétitions d'une multitude d'électeurs, assurait dans ce discours que le vœu des chambres devait être considéré comme le vœu général. Depuis lors, il prit peu de part aux discussions législatives; mais il vota avec empressement les mesures liberticides proposées au commencement de février 1820, par le ministre Decazes. Il se déclara, dès-lors, grand partisan de l'esclavage de la presse et de l'arbitraire : aussi lorsque M. de Villèle s'occupa de la composition du ministère qu'il devait diriger, il ne manqua pas d'y comprendre M. de Clermont-Tonnerre. C'est ainsi que ce général de cavalerie fut métamorphosé en ministre de la marine. On assure qu'avant de lui remettre le portefeuille, MM. de Villèle, Corbière, et Peyronnet, questionnèrent long-temps le récipiendaire, non pas sur les connaissances nautiques que doit avoir le chef de la marine, mais sur ses principes politiques : le nouveau ministre ayant répondu de manière à satisfaire les plus difficiles de ses interlocuteurs, M. de Villèle se tourna alors vers ses collègues, et prononça gravement le *dignus est d'intrare in nostro docto*

*corpore:* M. le marquis de Clermont-Tonnerre s'inclina et répondit humblement : *O mes aïeux, que je vous remercie! sans vous, je n'eusse jamais été ministre.*

M. de Clermont-Tonnerre remplaça tout juste, à la marine, le baron Portal. Toutefois, si son administration ne se distingua pas de celle de son prédécesseur sous le rapport des travaux et des expéditions utiles, s'il n'établit pas quelque nouvelle école maritime sur des rivières, comme celle d'Angoulême, le nouveau ministre se distingua du moins par l'arbitraire avec lequel il procéda à l'avancement des officiers de la marine. Il y avait déjà près de trois ans que M. de Clermont-Tonnerre était ministre de la marine, lorsque M. de Villèle, dont la perspicacité est si prompte, crut s'apercevoir que M. de Clermont-Tonnerre serait probablement meilleur ministre de la guerre, qu'il n'était bon ministre de la marine. En conséquence, M. de Clermont-Tonnerre fut de nouveau métamorphosé en ministre de la guerre. Dans cette nouvelle dignité, il a jusqu'ici complètement justifié l'attente de ceux qui l'y ont porté. Non-seulement M. de Clermont-Tonnerre a foulé aux pieds les lois du royaume relatives à l'avancement dans toutes les circonstances, mais il s'est réservé l'avantage de mettre *la gloire française à la réforme.* Ce que n'avait osé exécuter un ministre sorti des rangs de l'émi-

gration, un général sorti de l'école Polytechnique et des rangs de l'armée nationale l'a fait; d'un trait de plume M. de Clermont-Tonnerre a réformé deux à trois cents généraux, l'honneur de la France et l'admiration de ses ennemis. Le ministre de la guerre a, dit-on, le projet de rajeunir l'armée, et d'en élaguer toutes les vieilles gloires. M. de Clermont-Tonnerre n'a pas été oublié dans les faveurs accordées à l'occasion du sacre : il doit être satisfait de sa part de rubans.

Il a existé un autre contemporain du même nom, le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre; celui-là joignait à beaucoup d'éloquence et de lumières, un bel organe, un extérieur imposant, et produisait toujours une grande impression lorsqu'il montait à la tribune : ce Clermont-Tonnerre ne cessa point d'aimer la liberté. Il y a, dans les grandes comme dans les petites familles, des parens qui ne se ressemblent guère.

COCHON (Charles), comte de l'Apparent, est né le 25 janvier 1750. Lorsqu'il fut élu suppléant du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou aux états-généraux, il était conseiller au présidial de Fontenay; il y remplaça M. Thibaud, qui refusa la députation. Il se distingua dès-lors par la sagesse de ses principes et son amour pour les libertés pu-

bliques. Il fut choisi pour faire un rapport sur l'affaire d'un imprimeur de Toulouse, nommé Brouillet, accusé par le parlement de cette ville de propager les principes de la révolution, et il le présenta le 20 février 1790. Le 21 mai 1791, il fit un autre rapport sur les événemens qui s'étaient passés à Aix, le meurtre de l'avocat Paschalis, celui de la Roquette et de Guiramand, et fit annuler les procédures commencées à Aix, Toulon et Marseille, contre plusieurs individus prévenus de crimes contre l'état. En 1791, il fit envoyer des commissaires dans les départemens de l'Ouest, troublés par quelques opinions différentes sur la religion. Député, en 1792, par le département des Deux-Sèvres à la convention nationale, il fut un de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Les commissaires de l'armée du Nord ayant été, peu de temps après, livrés au prince de Cobourg par Dumouriez, qu'ils voulaient faire arrêter, M. Cochon fut nommé pour les remplacer. Il fit arrêter l'Écuyer, secrétaire particulier de Dumouriez, et n'osant se rendre auprès de ce général, il fit circuler dans l'armée des agens et des proclamations, dont le but était de s'attirer les troupes, et empêcher qu'un plus grand nombre de soldats n'imitât la trahison de son chef. Le 4 avril 1793, il fit connaître à la convention le succès de ses démarches. Il était à Valenciennes lors-

que cette place fut assiégée par les Autrichiens, et s'opposa long-temps à toute capitulation. Il fut enfin obligé de sortir de la ville le 1er août, avec la garnison; appelé le 6 dans le sein de la convention, il prit avec chaleur la défense du général Ferrand et dit hautement que s'il y avait eu trahison à Valenciennes, elle provenait des habitans et des troupes de ligne, et non des volontaires nationaux qui, au contraire, s'y étaient couverts de gloire. Depuis cette époque, il ne s'occupa que d'affaires militaires. Entré le 15 fructidor an 2 (1er septembre 1794) dans le comité de salut public, il fit nommer les généraux Dumas, Canclaux et Moulins au commandement en chef des armées de Brest, de l'Ouest et des Alpes. Envoyé de nouveau en mission, le 27 janvier 1795, il accompagna l'armée du Nord en Hollande, et passa au conseil des anciens après la session. Merlin de Douai ayant passé au département de la justice, M. Cochon le remplaça le 14 germinal an 4 au ministère de la police générale. Par le zèle qu'il mit à remplir ses nouvelles fonctions, il parvint à rétablir à Paris l'ordre et la surveillance : c'est à ses soins que l'on dut les découvertes successives des conspirations anarchiques de Babeuf et du camp de Grenelle, les 21 floréal et 24 fructidor. Il découvrit aussi la conspiration royale de La Villeheurnois, Brotthier, Duverne de Presle, dénoncée par lui le 2 pluviôse, dans un

rapport qu'il fit au directoire, et que celui-ci communiqua aux cinq-cents le 12 du même mois (31 janvier 1797). Dans ce rapport, M. Cochon donna l'assurance de combattre les ennemis de la république, de quelques partis qu'ils fussent, déclarant qu'il ignorait à quoi il devait attribuer l'odieuse distinction qui l'avait fait désigner comme ministre par les conspirateurs, lorsqu'ils auraient rétabli la monarchie. Quoiqu'il mît beaucoup de chaleur à se prononcer avec une égale force contre toutes les factions, les liaisons qu'il avait conservées avec quelques-uns des hommes les plus marquans des divers partis qui se disputaient alors le pouvoir dans les conseils, avaient fini par inspirer de vives défiances au directoire, toujours soupçonneux; se croyant assuré dès-lors de l'intelligence du ministre Cochon avec ses ennemis, il ne songea plus qu'à lui retirer le département de la police. Le directoire venait de se décider à renouveler le ministère tout entier, et quoique le résultat de ce changement fût de fixer l'attention d'une manière moins particulière sur ce qui se passait à la police, cependant le parti de Clichy ne se dissumula point l'imminence du danger dont il était menacé. En effet, le 18 messidor (6 juillet 1797), M. Lenoir de la Roche ayant été donné pour successeur à M. Cochon, le coup d'état dont se menaçaient les deux partis fut frappé le 18 fructidor suivant.

M. Cochon fut compris dès le lendemain dans la liste de déportation : mais il fut seulement détenu à Oléron, d'où il sortit après la révolution du 18 brumaire. Il fut nommé, en 1800, préfet de la Vienne, et décoré, en 1804, de l'aigle de la légion-d'honneur. Il passa, en 1805, à la préfecture des Deux-Nèthes, y resta pendant quelques années, et y fut remplacé par M. d'Argenson. Présenté le 4 mars 1809 par l'empereur, comme candidat au sénat, il entra dans ce corps le 28 mars de la même année. Quelque temps après, il reçut le titre de comte de l'Empire, et quitta son vilain nom pour prendre celui de comte de l'Apparent. Envoyé, par décret du 26 décembre 1813, en mission dans la 20e division militaire pour y prendre des mesures de salut public, il seconda de tout son pouvoir celles que le gouvernement avait prescrites, et s'honora par un grand zèle à défendre l'indépendance nationale, jusqu'au moment où toute résistance devint inutile. Resté sans fonctions après le retour du roi, il fut appelé en 1815, par Napoléon, à la préfecture du département de la Seine-Inférieure, dont il fut exclu lors de la seconde restauration. M. Cochon développa, pendant la courte durée de sa dernière administration, des sentimens honorables, et une grande modération. Banni de France comme régicide, M. Cochon se retira en Belgique,

et se fixa à Louvain. Il est mort le 17 juillet dernier, laissant la réputation d'un homme de talent et d'un bon administrateur. Un article nécrologique, inséré dans le journal de son département, dans lequel le procureur du roi a cru voir l'apologie des régicides, a valu à l'imprimeur, M. Catineau, une condamnation qu'il n'a pu entendre prononcer sans tomber en démence.

---

COLCHEN (Victor, *comte*), naquit en 1752. Il occupa successivement l'emploi de premier secrétaire et celui de délégué général des intendances de Pau et d'Auch; il fut ensuite chef de division dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, et enfin commissaire des relations extérieures. M. Colchen montra dans ces temps difficiles des talens diplomatiques et du patriotisme : il avait succédé aux affaires étrangères à Miot, et fut lui-même remplacé, le 12 brumaire an 4, par Charles

Lacroix. M. Colchen n'eut la direction des affaires étrangères que pendant dix mois.

Après le 18 brumaire, il fut nommé par le premier consul membre de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre. Sous l'empire, il fut d'abord préfet de la Moselle, membre de la Légion-d'Honneur, et quelque temps après sénateur, comte de l'Empire. Le 2 février 1805, l'empereur Napoléon le nomma secrétaire du sénat, en récompense des soins qu'il n'avait cessé de donner à l'administration de la république.

En 1806, M. Colchen fit paratie de la députation qui fut chargée de porter à l'empereur, alors à l'armée, une adresse sur la déclaration de guerre au gouvernement prussien. Présenté par le sénat pour être titulaire d'une sénatorerie, il ne fut pas nommé; mais, en 1810, il devint président de la société des donataires du *Monte-Napoleone*. A la fin de 1813, Napoléon sentant le besoin de réveiller l'énergie nationale, envoya des commissaires dans toutes les divisions militaires : M. Colchen fut désigné pour la 4e, et se rendit à Nancy, où il se conduisit avec beaucoup de prudence et de modération, sans cependant trahir les intérêts qui lui étaient confiés. Toutefois, il ne fut pas des derniers à adhérer à la déchéance de l'empereur, et fut nommé par le roi, le 4 juin 1814, membre de la chambre des pairs.

Pendant les *cent jours*, Napoléon le comprit dans sa nouvelle chambre des pairs, ce qui fut probablement cause que le roi ne l'admit point dans la sienne à l'époque de la réorganisation ; il y fut néanmoins réintégré par ordonnance du 9 août 1819.

---

COLLIN (COMTE DE SUSSY). Nous ignorons quel département a vu naître M. Collin, et quels furent ses débuts dans la carrière administrative ; nous savons seulement qu'il est bon Français, et qu'il occupait avec distinction un emploi supérieur dans les douanes, lorsque Napoléon Bonaparte devint premier consul de la république française. Bonaparte, qui cherchait dans toutes les branches de l'administration publique, les hommes capables de l'aider à soutenir le fardeau du gouvernement, sut apprécier les talens administratifs de M. Collin, et le nomma conseiller-d'état (section des finances) à la création de ce corps. M. Collin fut alors chargé de plusieurs missions importantes, entre autres celle d'assister aux conférences qui eurent lieu à Mayence, en 1804, pour liquider les dettes des quatre départemens du Rhin.

A son retour, M. Collin présenta au corps-législatif un nouveau projet d'administration générale des douanes : le projet fut adopté en 1805, et son auteur fut nommé directeur-général de cette

administration. M. Collin rédigea et présenta divers autres projets de loi sur les importations, exportations, prohibitions, entrepôts, etc. Pendant les sept années de son administration, M. Collin perfectionna le système des douanes, et se fit aimer des employés.

Pour le récompenser de ses longs et bons services, Napoléon créa, au commencement de 1812, un ministère du commerce et des manufactures qu'il confia à M. Collin. Déjà il lui avait conféré le titre de comte de l'empire et le cordon de grand-officier de la Légion-d'honneur, et M. Collin avait pris le nom de comte *de Sussy*.

A la première restauration le ministère du commerce fut supprimé, et le comte de Sussy resta sans emploi. A son retour, Napoléon le créa pair et premier président de la cour des comptes; ce fut en cette dernière qualité que le comte de Sussy adressa à l'empereur, le 27 mars, un discours rempli d'adulations, mais renfermant néanmoins des vérités et des principes de droit public, dont les princes, pour leur bonheur et celui des peuples, ne sauraient assez profondément se pénétrer.

Au second retour du roi, M. de Sussy perdit son emploi et ne fut pas compris dans la chambre des pairs; mais, en 1819, lorsque M. Decazes voulut balancer l'opposition qui s'était formée contre lui dans cette chambre, M. de Sussy fut porté sur la

tiste du ministre favori, et alla reprendre sa place parmi les pairs.

Dans toutes les discussions du budget, ou dans celles relatives à l'industrie et au commerce, M. de Sussy a toujours pris la parole pour développer des opinions remplies de détails précieux sur l'économie politique. Il a constamment voté en faveur du système protecteur de l'industrie et avec les amis de la patrie. Le fils aîné du comte de Sussy, celui qui doit lui succéder dans la pairie, est un ancien officier du génie : il se distingua, le 30 mars 1814, sous les murs de Paris, à la tête des tirailleurs de la 2e légion de gardes nationales.

---

CORBIÈRE (JACQUES-JOSEPH-GUILLAUME-PIERRE), est né dans le département d'Ille-et-Vilaine; nous ignorons dans quelle année de grâce il vint au monde, mais à coup sûr il n'est pas de ce siècle : son front chauve indique aujourd'hui un homme d'une cinquantaine d'années. Plusieurs biographes ont confondu Guillaume-Pierre Corbière avec le baron Philippe-Charles-Auguste Corbière, ancien procureur-général impérial à Toulouse, né dans le département du Tarn; ce sont pourtant deux hommes bien différens par leurs principes politiques, et absolument l'opposé l'un de l'autre.

Guillaume-Pierre Corbière, maintenant comte de

Corbière et ministre de l'intérieur, était avocat dans son pays à l'époque de la restauration; il ne s'était encore distingué que par ses opinions contre-révolutionnaires, c'est-à-dire, anti-libérales, lorsqu'il fût député par son département à la chambre *introuvable* de 1815. Il s'y plaça aussitôt à la première section du côté droit, derrière M. de Villèle, et, un peu plus tard, à ses côtés. Quoique M. de Corbière ne s'annonçât pas comme un grand orateur, faute de mieux il se trouva au premier rang de son parti, dont il seconda les vues avec une violence qui lui tint lieu de véritable talent. M. de Corbière débuta dans la carrière législative par appuyer vivement l'établissement des *cours prévôtales*, et se prononça pour l'artile relatif à l'effet rétroactif. Il fut le rapporteur de la loi du 12 janvier 1816, dite d'*amnistie*, et tout en protestant de son respect pour la déclaration du roi, datée de Cambrai, et l'ordonnance du 24 juillet 1816, il proposa des amendemens dans lesquels, par un raffinement cruellement étrange, il établissait de nouvelles catégories de délits politiques, et ajoutait ainsi aux nombreuses exceptions contenues dans le projet de loi, des exceptions nouvelles : « Il fallait, disait M. de Corbière, ajouter certains genres de crimes, et non des individus, parce que l'objet des lois pénales doit être de frapper les crimes et non les hommes; voilà pourquoi

nous ne proposons que la mise en jugement à l'égard de *ceux qui sont l'objet de notre amendement.* » Comme si établir de nouveaux délits politiques, n'était pas atteindre de nouvelles classes d'individus ! Ce fut avec cette apparence de modération et ces formes hypocrites qu'on entraîna alors la France dans un régime de sang. M. de Corbière fut, dans la même année, rapporteur de la loi contre le *divorce*, et en proposa l'adoption.

Le département d'Ille-et-Vilaine l'élut de nouveau, et M. de Corbière commença la session de 1816, par des attaques contre le ministre Decazes. C'était la tactique de Villèle, qui voulait arriver au ministère, non pas par les ministres, mais malgré eux; les attaquant, les harcelant tous les jours pour prendre leur place au moment de leur chute. M. de Corbière embrassa avec chaleur la cause du sieur Robert et son fils, rédacteurs du *Fidèle ami du roi*, frappés par une de ces odieuses lois d'exception dont M. de Corbière et son parti avaient été si prodigues l'année précédente, lorsqu'ils espéraient n'atteindre par elles que les amis de la liberté. La cause des sieurs Robert était juste, l'oppression qui pesait sur eux était manifeste; mais M. de Corbière ne les défendit que parce qu'ils étaient de son parti. « L'arme donnée au ministère, s'écria M. de Corbière, l'a été contre les ennemis du roi et de la sûreté de l'état; et pourtant dans cette cir-

constance elle a été employée contre un ami fidèle de l'état et du roi? Tourner contre les amis du roi une force qui n'a dû être employée que contre les ennemis de l'état, est une trahison. » Afin qu'il ne restât aucun doute sur l'aveu qu'il venait de faire, l'orateur termina son discours en accusant les ministres de n'employer que des traîtres. Le ministère ne lui fit attendre sa vengeance que six jours, et dès le 3 janvier 1816, M. Bourdeau, concurrent de M. de Corbière pour la place de procureur-général près la cour royale de Rennes, fut nommé de préférence.

M. de Corbière, quoique sans influence, n'en continua que plus vivement ses attaques contre les ministres. Ce fut en haine des ministres qu'il demanda des économies sur le budget, qu'il parla en faveur du jury dans le projet de loi sur la presse; qu'il réclama cette liberté pour les journaux; qu'il s'opposa à la faculté de saisir un ouvrage au moment de l'impression, et qu'il vota le rejet d'une loi, d'ailleurs dans ses principes. M. de Corbière vota aussi le rejet de la loi de recrutement, et se prononça contre l'avancement par ancienneté. Toutefois, il s'inscrivit pour appuyer la résolution de la chambre des pairs contre la loi des élections, « dans l'intention, disait-il, de servir les ministres et les indépendans, les premiers en les préservant du danger qu'il ont couru, les autres en leur évi-

tant désormais les *supercheries ministérielles.* »

Lors de la discussion du budget de 1819, M. de Corbière attaqua vivement le conseil-d'état : il s'attacha à démontrer que si ce corps existait constitutionnellement, comme on le disait, il ne pouvait être modifié par une ordonnance; et que s'il n'existait pas constitutionnellement, il ne pouvait figurer au budget. M. de Corbière s'éleva ensuite contre les pétitions en faveur des bannis, attaqua les 38 et les régicides, et dénonça le *comité directeur* de Paris, sans néanmoins expliquer ce qu'était ce comité. Enfin, il prit le parti des *malles-postes*, et trouva cet établissement très-utile, « parce que, dit-il, en ayant fait usage pour son propre compte, il s'en était très-bien trouvé. » Cette naïveté fit rire tous les députés.

Cependant, M. de Corbière, qui s'était très-bien trouvé des malles-postes en se rendant à Rennes, se trouva très-mal de l'accueil que lui firent les jeunes gens de cette ville; les journaux ont retenti long-temps de la sérénade qui lui fut donnée à son retour : les musiciens furent dénoncés et même poursuivis. Leur crime consistait à n'avoir pas mis leurs instrumens d'accord, ce qui aurait produit une de ces cacophonies vulgairement appelées *charivaris.*

Dans la session de 1819, M. de Corbière commença par demander que M. Grégoire fût chassé

de la chambre comme *indigne*, et parce qu'il venait y *représenter le crime*.

Toute la France sait avec quelle adresse le parti anti-libéral profita du funeste événement du 13 février, pour avancer dans son système. M. de Corbière appuya la loi suspensive de la liberté individuelle, parce qu'il craignait, disait-il, la révolution et non la contre-révolution ; il appuya également la loi qui établissait la censure des journaux, mesure qu'il avait combattue dans une autre session. « Le moyen d'avoir de bons députés, disait M. de Corbière, en réclamant une nouvelle loi d'élection plus aristocratique, c'est un ministère monarchique avec des journaux censurés. » On dirait en lisant cette phrase, que M. de Corbière parlait déjà en ministre. Une proposition ayant été faite à la chambre pour indemniser les départemens écrasés par l'occupation étrangère, M. de Corbière, qui, deux mois plus tard, devait dire à la tribune : « Il faut *consolider* les acquisitions de biens nationaux par une juste indemité aux anciens propriétaires : la France doit employer le plus pur de son argent à cette réconciliation ; » M. de Corbière, disons-nous, rejeta la proposition d'indemniser ces malheureux départemens, en disant que la chambre n'avait pas le droit de proposer des dépenses. Lors de la discussion de la nouvelle loi sur les élections, M. de Corbière combattit la loi



du 5 février, et appuya de tous ses moyens celle qui devait la remplacer : ses argumens dans cette discussion se réduisirent à ceci : la loi du 5 février est populaire ; donc il faut la détruire. La loi nouvelle est aristocratique : donc elle est un chef-d'œuvre ; et il vota avec ses collègues du côté droit.

Nous ne suivrons pas plus long-temps M. de Corbière dans sa carrière législative ; nous l'y trouverions toujours le même ; soutenant et votant les lois d'exception, se déclarant dans toutes les circonstances l'ennemi de tout ce que la révolution a laissé d'idées de liberté et d'égalité, et faisant cause commune avec ceux qui tentent de faire rétrograder les lumières et l'esprit du siècle.

On se demandera si c'est pour rendre hommage à ses talens administratifs, à ses grandes vues, que M. de Corbière a été successivement nommé chef de l'instruction publique (22 décembre 1820), ministre de l'intérieur (14 décembre 1821), comte, etc., etc. Nous devons croire que non. M. de Corbière fut nommé président de l'instruction publique, parce que son parti voulait le porter au ministère, et qu'il fallait une gradation ; il fut porté au ministère, parce que ce même parti domina, renvoya M. Siméon, et crut ne pouvoir être mieux servi que par M. de Corbière.

M. de Corbière ne fut pas plus tôt installé, qu'il

mit à exécution le grand système d'épuration. Toutes les administrations de son département se ressentirent de son arrivée au ministère; sans avoir égard aux talens, aux services, à la position des employés sous ses ordres, M. de Corbière chassa impitoyablement de leurs places tous ceux dont les opinions n'étaient pas conformes aux siennes, en commençant par les hommes dont le caractère pouvait laisser supposer quelqu'indice d'indépendance morale, ou qui ne se montraient pas assez serviles. Depuis les préfets jusqu'aux plus minces secrétaires des mairies, depuis les directeurs d'administrations jusqu'aux garçons de bureaux, tout passa dans le creuset épurateur du ministre. Les hommes dévoués au bien public, qui, comme M. de la Rochefoucauld et tant d'autres, exerçaient philantropiquement des fonctions gratuites, ne furent pas même épargnés. Mais c'est surtout dans la partie de l'instruction publique que l'épuration s'est fait sentir plus vivement encore. Déjà, lorsque M. de Corbière n'était encore que président du corps enseignant, il avait, dans son rapport du 27 février 1821, proposé au roi de donner à l'instruction publique une direction plus religieuse. Devenu ministre, toute sa sollicitude se reporta vers les colléges et les écoles : les professeurs qui n'étaient pas religieux à la manière de S. E. furent réformés; des colléges entiers durent aux mesures des minis-

tres leur complète désorganisation. Les *écoles chrétiennes* furent augmentées, encouragées, et celles d'*enseignement mutuel* devinrent le but des attaques des journaux ministériels; les facultés mêmes ne furent pas épargnées: les professeurs ne furent plus élus au concours, la faveur seulement les porta sur leurs siéges. Les hommes de lettres, les artistes indépendans, furent traités avec la dernière rigueur, tandis que ceux qui faisaient journellement preuve de la plus basse servilité recevaient des gratifications, des pensions et des rubans. Toutes les portes des ministères s'ouvraient devant ceux-ci, pendant que les autres n'avaient en perspective que celle des prisons: les sinécures étaient pour les uns, les ateliers de Poissy attendaient les autres!

M. de Corbière, qui avait toujours défendu la liberté de la presse, la rendit esclave de la plus révoltante censure, et ne se donna pas même la peine de justifier cet acte liberticide, par le plus léger prétexte plausible.

Enfin, M. de Corbière, qui semblait n'avoir accueilli la proposition de la chambre des pairs destructive de la loi d'élections du 5 février, qu'afin de *rétablir les électeurs dans tous leurs droits, et leur éviter les supercheries ministérielles*, oublia, étant ministre, que les électeurs avaient le droit de voter selon leur conscience, et mit en œu-

vre toutes les supercheries ministérielles, pour empêcher la nomination des candidats indépendans, et obtenir celle de ses pésidens de colléges, ou des fonctionnaires dévoués.

M. de Corbière se remet aujourd'hui, à l'abri de la septennalité, de toutes les veilles et les fatigues que les élections annuelles lui ont causées. Superbe et fier comme un général après la victoire, il goûte paisiblement, au millieu de ses collégues, dont il est un des trois chefs, le repos d'un véritable pacha: les honneurs et les décorations l'entourent; mais comme il semble devoir courir les mêmes chances que M. de Villèle, ses amis craignent que ce repos ne soit pas de longue durée.

---

**CORVETTO (Louis-Emmanuel), naquit à Gênes le 11 juillet 1756. Destiné au barreau, il étudia la science des lois sous les docteurs Biale et Mazzola, et devint un des avocats les plus distingués de son pays. Il exerçait cette honorable profession lors de la révolution de 1795, qui plaça la république de Gênes sous l'influence des principes de la révolution française. M. Corvetto se déclara partisan des changemens survenus dans son pays, et entra d'abord au gouvernement provisoire de la république ligurienne. Il fut successivement membre du con-**

seil des anciens, membre et président du directoire-exécutif. Il tint les rènes de l'état d'une main prudente et sage jusqu'en 1799, où il sortit du directoire par la voie du sort. Il fut alors appelé à la cour de cassation, et nommé défenseur des indigens. Lorsque les Français, repoussés de l'Italie, se retirèrent dans Gênes, M. Corvetto était ministre des affaires étrangères; il fut nommé commissaire-général près le général Masséna, dont il sut captiver la confiance. M. Corvetto se conduisit très-bien durant le siége et la capitulation de Gênes. Les Français étant rentrés dans cette ville, après la bataille de Marengo, M. Corvetto, qui avait été recommandé au général Dejean par le premier consul, fut choisi pour être membre de la commission extraordinaire de gouvernement et de la consulte législative. On assure qu'il refusa alors la dignité de doge. Il était directeur de la banque de Saint-Georges à l'époque de la réunion de la Ligurie à la France, et contribua à cette réunion; rien ne pourrait l'absoudre d'avoir prêté la main à l'anéantissement de l'indépendance de sa patrie, s'il n'avait pas été forcé de se plier à la nécessité et à la décision irrévocable d'un puissant potentat. Devenu Français, M. Corvetto fut aussitôt nommé président du collége électoral. Napoléon l'accueillit avec distinction à son passage à Gênes, et le traita avec la plus grande bienveillance : il le nomma à

la fois conseiller-d'état, chevalier et officier de la Légion-d'Honneur.

Arrivé à Paris en 1806, M. Corvetto travailla à la rédaction du Code de commerce avec MM. Beugnot et Bégouen. Lorsque Napoléon présidait le conseil-d'état pour ce travail, il consultait souvent M. Corvetto, et profitait de ses opinions. Les titres de comte de l'empire, de commandant de la Légion-d'Honneur, et de chevalier de la Couronne de Fer, furent la récompense des services de M. Corvetto. En 1811, il fut chargé de la visite des prisons d'état, et ce fut là sa dernière mission impériale.

A la restauration de 1814, M. Corvetto fut maintenu sur le tableau des conseillers-d'état, et présida le comité des finances. Il obtint alors des lettres de grande naturalisation. On assure qu'à la même époque la nouvelle cour de Turin lui fit offrir le portefeuille des finances, et qu'il le refusa. Nous ne pouvons pas garantir cette circonstance.

Dans les *cent jours* il se laissa porter au conseil-d'état; mais il se conduisit si adroitement, qu'il ne siégea point parmi ses collègues, sans toutefois refuser la faveur de Napoléon.

A la seconde rentrée du roi, il s'empressa de reprendre ses fonctions, et dès le 9 juillet il fut nommé président d'une commission de liquidation chargée de défendre les intérêts des départemens

occupés par les alliés. Enfin, lors de la retraite du baron Louis, en septembre 1815, M. Corvetto fut nommé ministre des finances. Cette nomination, qui étonna beaucoup de monde, fut l'ouvrage de M. de Talleyrand, dont le crédit avait déjà été utile à M. Corvetto. Au reste, les circonstances où la France se trouvait rendaient la place de ministre des finances peu enviable. Les impôts énormes dont la nation était accablée ne suffisaient point pour les dépenses courantes et les contributions de guerre. Il fallait pourtant parer à tout, et à cette époque non-seulement on n'avait point encore appris jusqu'où pouvaient s'étendre les ressources de la France, mais on assurait même qu'elle n'aurait point de crédit : les vues de tous les hommes d'état étaient si bornées en matière de finance, qu'ils se croyaient perdus, pendant qu'il ne fallait qu'offrir quelques chances de bénéfice aux banquiers, aux capitalistes, et surtout aux agioteurs, pour faire face à tout. Par sa fidélité à remplir ses engagemens, la France pouvait prétendre au plus grand crédit, même chez les étrangers : il ne s'agissait donc que d'ouvrir des emprunts.

M. Corvetto en fit l'expérience : il demanda et obtint des chambres, en 1817, l'autorisation de négocier 30 millions de rente 5 pour 100. Ces rentes furent vendues à des banquiers étrangers, à 51 francs, et ne produisirent net au trésor que

306,000,000 de francs. A peine les résultats ruineux de cette opération furent-ils connus, qu'un cri général d'indignation s'éleva, non-seulement dans la chambre des députés, mais encore dans la France entière. Les uns se plaignirent vivement de ce que le ministre n'avait pas établi de concurrence, et avait préféré dans cette vente, presque clandestine, les étrangers aux nationaux. « Comment » se fait-il, s'écrièrent d'autres antagonistes de l'o- » pération, que l'Angleterre, qui doit (en 1817) en- » viron 20 milliards, qui ne possède aucune valeur » étrangère à la valeur morale de son système, qui » ne verse qu'*un* pour 100 de la totalité de sa dette » à la caisse d'amortissement, vende ses 3 pour 100 » 80 francs, c'est-à-dire à 33 un tiers de bénéfice, » et que la France, qui ne doit que 2,268,000,000, » qui possède au moins les deux tiers de sa dette » en forêts, biens communaux, domaines extraordi- » naires, etc., qui verse annuellement 10 pour 100 » de sa dette à la caisse d'amortissement, n'ait pu » négocier les 5 pour 100 qu'à 51 francs? » Toutefois il est juste de dire que ces plaintes et ces reproches n'éclatèrent que lorsque les fonds publics reprirent faveur, et que l'on put calculer les sacrifices immenses que la France venait de faire en vendant ses rentes à un taux si onéreux. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de rappeler que les capitalistes français se montrèrent d'abord

peu empressés de se charger de ces rentes, et cette circonstance peut, en partie, justifier cette désastreuse opération de M. Corvetto.

Une seconde émission de rentes françaises fut encore autorisée par la chambre, en 1818; il ne s'agissait rien moins que de 800,000,000, ou 40,000,000 de rentes. Le ministre des finances se trouvait lié avec les preneurs du premier emprunt: aux termes des conventions, les compagnies étrangères devaient être admises dans la négociation du second. M. Corvetto trancha le nœud gordien en faisant participer les capitalistes français pour la moitié de l'emprunt : cette fois il y eut une espèce de concurrence, et les rentes furent placées à 66 f. 50 centimes et 67 francs. Néanmoins de nouvelles plaintes s'élevèrent encore dans la chambre des députés. On reprocha au ministre d'avoir trafiqué des 20,000,000 de rentes adjugées aux Français, pour accroître l'influence ministérielle dans les chambres, et de les avoir distribuées aux créatures des ministres et à ceux des députés que l'on voulait corrompre. Le fait fut presque avéré par le refus constant que firent les ministres et leurs amis de publier la liste des parties prenantes, que M. Casimir Perrier et tous les membres de l'opposition demandèrent à grands cris.

En butte aux attaques des chambres, et presque toujours malade, M. Corvetto donna sa démission

vers la fin de 1818. Le roi lui accorda alors le titre de ministre-d'état, le fit membre du conseil-privé, grand'croix de la Légion-d'Honneur, et lui concéda la jouissance du pavillon de la Muette à Passy. Indépendamment de toutes ses faveurs, le roi, qui savait que M. Corvetto ne s'était pas enrichi, lui fit compter 50,000 francs. M. Corvetto ne tarda pas à se rendre à Gênes; mais le climat de sa patrie ne put rien pour le rétablissement de sa santé. Il mourut le 13 mai 1821, à l'âge de 65 ans.

On peut dire de M. Corvetto qu'il ressuscita le crédit de la France, en escomptant son avenir. Ses deux grandes opérations, tout en laissant entrevoir la mesure de ce crédit, ont eu des résultats très-onéreux, et auraient pu devenir ruineuses pour un état moins riche.

M. Corvetto jouissait de la réputation d'un bon administrateur. Durant son ministère on débrouilla le chaos des liquidations, dans l'obscurité duquel tant de mains ont puisé impunément; on régla aussi les charges de toute espèce, accumulées par la guerre et les invasions, et l'on créa les reconnaissances de liquidation. Grand partisan de la caisse d'amortissement, il donna une vie nouvelle à cette institution admirable.

M. Corvetto fut plus recommandable comme homme privé que comme homme d'état. Ses mœurs étaient douces et pures; il fut le protecteur

de tous les hommes de mérite que la France avait attirés de l'Italie, et l'ami des Charles Botta et du célèbre Visconti. Il était bon logicien, ses expressions étaient toujours choisies, mais sa timidité naturelle et son accent génois; qu'il conserva toujours très-prononcé, lui faisaient perdre une partie de ses avantages lorsqu'il montait à la tribune. Sa conversation était spirituelle, et surtout sensée. M. Corvetto avait publié dans sa jeunesse des poésies italiennes qui font croire que les lettres lui auraient aussi offert des succès.

---

CRETET (Emmanuel), depuis comte de Champmol, est né à Pont-de-Beauvoisin (Isère), le 10 février 1747.

Il était négociant au commencement de la révolution, et il en embrassa la cause avec cet enthousiasme que l'on connaît aux Dauphinois pour tout ce qui tient à la liberté, sans néanmoins cesser de professer des principes sages et modérés. M. Cretet devint bientôt un des plus riches propriétaires du département de la Côte-d'Or, par l'acquisition qu'il y fit de la Chartreuse de Dijon. Il se fixa alors dans cette ville, et fut nommé député au conseil des Anciens en 1795. Il s'occupa spécialement de questions financières, et s'éleva vivement contre l'introduction des marchandises

anglaises. Il ne prit aucune part, avant le 18 fructidor, aux intrigues qui divisaient le Directoire; mais vingt jours après cette journée, il fut nommé président du conseil des Anciens. M. Cretet remplit paisiblement ses fonctions législatives jusqu'au 18 brumaire, dont il fut partisan. Aussi le premier consul le nomma-t-il conseiller d'État lors de l'organisation de ce corps. Quelque temps après, il obtint la direction générale des ponts-et-chaussées.

En 1804, le département de Loir-et-Cher désigna M. Cretet comme candidat au Sénat-Conservateur, mais il n'y fut pas appelé. Par compensation, l'empereur le nomma gouverneur de la banque de France, et enfin, il lui confia le ministère de l'intérieur le 9 août 1807. Malade depuis longtemps, épuisé par le travail, et sans cesse contrarié par l'empereur, le comte Cretet donna sa démission le 19 septembre 1809, et fut remplacé par M. de Montalivet. Il fut alors nommé ministre d'État, et se retira à Auteuil, pour se livrer uniquement aux soins qu'exigeait sa santé; mais il était trop tard, et les progrès de sa maladie devinrent en peu de temps si rapides, qu'il y succomba le 28 novembre de la même année.

M. Cretet est un de ces ministres, en petit nombre, qui ont laissé des souvenirs utiles de leur administration. On lui doit le système monétaire décimal, et le perfectionnement du droit d'enre-

gistrement, de la comptabilité des communes, et d'une partie des contributions indirectes. Il fit suspendre la vente des biens nationaux et empêcha que les messageries fussent mises en régie. Le comte Cretet mourut à l'âge de 62 ans.

---

# D

**DAMAS** (Maxence, baron de), ministre des affaires étrangères.

Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à connaître lequel des MM. Damas est le ministre actuel, car il existe encore deux autres Damas, indépendamment du comte Roger de Damas, mort à la fin de 1823. L'histoire de chacun de ces quatre MM. de Damas est à peu près la même, et peut s'appliquer indistinctement à tous les membres de cette famille. Tous ont émigré, tous ont servi dans l'armée de Condé, et plus tard, dans les armées russes; tous sont rentrés en France à la première restauration, tous ont été comblés de faveurs, tous sont lieutenans-généraux dans les armées du roi; on dirait quatre Ménechmes politiques. La seule différence qui existe entre les trois parens, c'est que l'un est duc, l'autre comte, et le troisième baron.

Dans la crainte de les confondre, nous ne suivrons pas M. le baron Maxence de Damas dans sa carrière jusqu'en 1815; elle est d'ailleurs du domaine des biographes russes, allemands et anglais, et doit nous être étrangère.

Dans le mois de mars 1815, M. le baron de Damas, devenu alors lieutenant-général des armées du roi de France, était attaché au duc d'Angoulême en qualité d'aide-de-camp. Il suivit ce prince pendant la courte et malheureuse campagne qu'il fit dans le midi; et lorsque l'armée royaliste fut cernée entre la Drôme, la Durance, le Rhône et les montagnes, et que S. A. R. n'eut plus d'espoir d'être secourue par les troupes du roi de Sardaigne, ce fut M. de Damas qui régla, avec le général Gilly, les articles de la capitulation. Il fut convenu que le prince licencierait son armée et irait s'embarquer à Cette; M. de Damas le suivit. C'est ici le lieu de faire remarquer combien fut impolitique la conduite des généraux et des volontaires royaux composant l'armée du duc d'Angoulême, durant cette expédition : les uns, remplis de morgue et de jactance, menaçaient hautement les populations entières et ne parlaient que de vengeance; les autres exaspéraient ces mêmes populations par leurs intolérables exactions. Tous semblaient avoir pris à tâche de nuire à la cause qu'ils défendaient. Lorsqu'un général a besoin de gagner les cœurs, il est bien à plaindre s'il ne commande qu'à des officiers imprudens et orgueilleux, et à des soldats sans discipline. Ces circonstances ont sans doute contribué beaucoup à la prompte défaite de cette armée; toutefois il est juste de dire que la conduite

de M. le baron de Damas fut bien moins blâmable que celle de son parent M. de Damas-Cruz.

Le duc d'Angoulême et sa suite ayant débarqué à Cadix, M. de Damas suivit ce prince à Barcelonne, et de là à Puycerda, où s'établit S. A. R. pour être à portée d'entrer en France. On y organisa un bataillon de miquelets, composé de contrebandiers et de déserteurs des départemens voisins, et c'est avec cette escorte que M. de Damas rentra en France après la bataille de Waterloo.

Quelque temps après, il fut nommé commandant de la 8e division militaire, dont le chef-lieu était alors le foyer le plus actif des meneurs contre-révolutionnaires ; M. de Damas y resta long-temps sans que l'on ait aucun grave reproche à lui faire de l'emploi de son autorité.

Lorsque les ministres, poussés par la Sainte-Alliance, eurent décidé de *réconcilier l'Espagne avec l'Europe*, et qu'une armée française franchit les Pyrénées pour aller rétablir l'autorité absolue du roi Ferdinand, M. le baron de Damas eut le commandement d'une division dans le corps d'armée de Catalogne, commandé par le maréchal Moncey. M. de Damas eut quelques affaires avec les troupes constitutionnelles de Mina, et se fit distinguer, dit le *Moniteur*.

A la fin de la campagne, et lorsque le duc de Bellune encourut la disgrâce de M. de Villèle, à

propos de l'affaire scandaleuse du munitionnaire-général Ouvrard, M. de Damas fut désigné pour succéder à ce ministre de la guerre, et en prit le portefeuille le 22 octobre 1824. S'il faut en croire les bruits qui ont alors circulé dans Paris, M. de Damas se serait refusé à signer la mesure, aussi injuste que déplorable, par laquelle on a mis à la réforme, d'un seul trait de plume, un si grand nombre d'officiers-généraux couverts d'honorables blessures; mais comme il fallait *rajeunir l'armée* à quelque prix que ce fût, on ôta le portefeuille de la guerre au baron de Damas pour le donner à l'ancien élève de l'école Polytechnique, M. Clermont-Tonnerre, qui contresigna l'ordonnance.

M. de Damas ne cessa pourtant pas d'être ministre, il ne fit que changer d'hôtel; du faubourg Saint-Germain il passa au boulevard des Capucines, et vint prendre la place de M. de Châteaubriand, si brusquement éconduit par le président du conseil des ministres.

En sa nouvelle qualité de ministre des affaires étrangères, M. de Damas ne s'est encore fait remarquer qu'au sacre du roi; il a aussi fort bien fait les honneurs de son bal à lord Northumberland; mais les grands et utiles traités qui doivent nous réconcilier avec Haïti, le Mexique, Colombie, Buénos-Ayres, le Pérou, le Chili, sont encore

à faire : en attendant, l'Angleterre les discute, les signe, et en profite.

---

DAMBRAY (Charles) est né en Normandie vers l'an 1760. Destiné à la magistrature, il fut nommé avocat-général à la cour des aides de Paris le 30 juillet 1779. Après dix années d'exercice, il fut appelé (janvier 1788) à remplir la même place au parlement de Paris, où le vieux Séguier, si connu par son fanatisme, son intolérance et ses réquisitoires, réclamait un successeur. Dès ce moment, M. Dambray se prononça avec acharnement contre les principes qui firent éclater la révolution; on l'entendit souvent, et principalement dans l'affaire de Kormann, attaquer ces principes. Le ministère public présentait alors une rivalité remarquable dans la personne de M. Dambray et dans celle de Hérault de Séchelles, jeune magistrat qui annonçait de grands talens, et professait alors de saines doctrines. La jalousie qui s'était établie entre les deux avocats-généraux, les jeta tous les deux dans des exagérations diamétralement opposées. M. Dambray émigra, et son rival se précipita dans tous les excès du fanatisme révolutionnaire, dont il fut une des premières victimes.

Rentré en France après l'arrestation de Louis XVI

à Varennes, M. Dambray eut le talent et le bonheur de se faire oublier durant la tourmente révolutionnaire; il la vit passer tranquillement de ses terres de Normandie. Plus tard, il devint membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure. Il existe beaucoup d'adresses portant sa signature, dans lesquelles Napoléon y est félicité sur ses victoires et la sagesse de ses lois; mais tandis que M. Dambray paraissait remplir ses devoirs envers l'État et le souverain en bon citoyen et en sujet fidèle, il entretenait, ainsi que son beau-père, M. de Barentin, une correspondance suivie avec les princes français à Londres, et avec les émigrés.

En récompense de ses services occultes, le roi le nomma, dès le 13 mai 1814, chancelier de France, réunissant aux fonctions de cette place la surveillance de la librairie et celle des journaux. M. Dambray fut en même temps chargé des sceaux de l'État, du portefeuille de la justice, créé pair de France, et président de cette chambre en sa qualité de chancelier. C'est à lui que l'on doit l'idée de faire dater tous les actes de l'autorité de la 19e année du règne du monarque. On assure que M. Dambray méditait alors des innovations bien autrement importantes, que la raison éclairée de Louis XVIII, l'opinion publique et les événemens n'ont pas permis de consommer; il ne s'agissait

rien moins que de l'annullation de la vente des biens des émigrés. Ces bruits avaient pris naissance lors de l'apparition d'une brochure sur cet objet, publiée par le jurisconsulte Dard, et à laquelle on assurait que M. Dambray n'était pas tout-à-fait étranger. Une instruction criminelle fut alors commencée contre l'auteur de la brochure, mais elle resta suspendue par une main invisible.

M. Dambray fit constamment partie de ce ministère inepte et imprudent, dans lequel se trouvaient l'abbé de Montesquiou, M. de Ferrand, le général Dupont, le comte Beugnot, qui ne fit que des fautes, et qui prépara le retour de l'île d'Elbe.

M. Dambray jouissait en paix de toutes les faveurs dont il était comblé lors du débarquement de Napoléon au golfe Juan. Chargé de la triste mission de donner connaissance à la chambre des pairs des progrès de Bonaparte, M. Dambray y tint un langage très-constitutionnel, auquel les circonstances pouvaient avoir quelque part.

Toutefois M. Dambray quitta Paris à l'approche de Napoléon, et se rendit en Normandie; le 4 mai il s'embarqua à Dieppe pour l'Angleterre, d'où il passa en Belgique et à Gand.

A la seconde restauration, un nouveau ministère ayant été organisé, M. Dambray perdit le département de la justice le 9 juillet, et le 27 septembre, M. Barbé-Marbois lui enleva les sceaux. Ils

lui furent rendus par *interim* le 7 mai 1816; mais il les perdit encore le 19 janvier 1817, époque à laquelle les sceaux furent réunis au ministère de la justice, que M. Pasquier occupait.

Depuis lors, toutes ses fonctions ont été réduites à la présidence de la chambre des pairs; mais cette dignité est si élevée qu'elle peut satisfaire l'ambition la plus immodérée.

M. Dambray a également présidé cette chambre toutes les fois qu'elle s'est constituée en hau te cour de justice; on doit à la vérité de dire que dans l'instruction de la procédure dirigée contre l'infortuné maréchal Ney, ainsi que dans celle qui eut lieu contre les officiers et sous-officiers de la conspiration du 19 août, M. Dambray ne s'est pas écarté un moment, durant le cours de ces affligeans débats, des devoirs de son ministère, et des égards dus aux accusés.

---

DANTON (Georges-Jacques), naquit à Arcis-sur-Aube, le 26 octobre 1759. Il exerçait assez obscurément les fonctions d'avocat aux conseils du roi, lorsque la révolution commença; mais la nature semblait l'avoir créé pour jouer un grand rôle. Doué de formes athlétiques, d'une voix tonnante, d'une physionomie dont la seule expression inspirait la terreur, il joignait à ces avantages

physiques une grande éloquence populaire, et beaucoup d'audace. Aussi fut-il élevé par la révolution aux plus hautes régions du pouvoir, pour être ensuite précipité par elle, et écrasé par ses foudres.

Danton, qui s'était déjà prononcé énergiquement contre la cour, se fit plus particulièrement remarquer à la journée du 14 juillet, dont il fut un des plus ardens provocateurs. Il paraît que toutes ses idées se tournaient alors vers la destruction des abus de l'ancien régime et l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Il se lia avec Mirabeau, qui, sous des formes moins âpres, concourait au même but; mais ils ne tardèrent pas à se séparer, et suivirent dès-lors deux routes opposées.

Elu président du district des Cordeliers, devenu le quartier-général de la révolution, Danton s'y montra l'un des antagonistes les plus furieux du ministère et de la cour. Ses discours, l'énergie de son caractère, son assurance, lui acquirent la plus grande influence dans les assemblées populaires; et il l'augmenta encore en fondant le club des Cordeliers, où il réunit en un moment tout ce qu'il y avait d'hommes sur la tête et les bras desquels il put également compter. Le club des Cordeliers se montra tellement exagéré dans ses principes, tellement révolutionnaire, que les *jacobins*, con-

nus alors sous le nom d'*amis de la constitution*, ne furent plus, auprès de ce club, que de pâles modérés. Dès-lors Danton devint véritablement le tribun de la révolution; ses idées prirent une direction nouvelle ; tout ce qu'il avait fait jusqu'alors pour substituer le gouvernement constitutionnel monarchique, au gouvernement monarchique absolu, il le fit alors pour introduire dans l'état le gouvernement républicain. Danton paraissait avoir la conviction de la vérité de ce principe politique, « qu'il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé; » et il faisait consister toute la révolution dans ce système, qui peut être considéré comme la clé de la vie politique de cet homme terrible.

Après avoir rompu avec Mirabeau, Danton devint le protecteur de Marat : deux fois il l'enleva à la police, et lui donnant un asile, ou plutôt l'enfermant dans un souterrain, il le faisait écrire, et mettait en ébullition la bile de ce misérable, dans toutes les occasions où il croyait avoir besoin d'exciter parmi le peuple un mouvement séditieux contre le trône. Le parti redoutable de Danton se rendit bientôt maître de toutes les tribunes des 48 sections; désigné par ces sections, il se présenta le 10 novembre 1791, à la barre de l'Assemblée constituante pour demander que les ministres fussent renvoyés et mis en jugement. Cette démarche

accrut encore sa popularité dans les clubs. Il se montra plus souvent sur les places publiques, dans les rues, dans les promenades. A peine y paraissait-il, qu'il était nommé de toutes parts; on se pressait autour de lui : d'un signe il commandait le silence à la multitude. Toujours véhément, souvent plaisant et gai, il parlait à tous selon l'intérêt de chacun, et se faisait toujours applaudir.

Danton s'attacha à ruiner dans l'opinion du peuple, et au moyen des libelles de Marat, MM. de la Fayette et Bailly, dont le caractère honorable pouvait être un obstacle à ses projets de bouleversement.

Elu membre du département de Paris, Danton, qui jusqu'alors n'avait montré son énergie qu'aux tribunes, voulut faire connaître à son parti qu'il possédait celle de toutes les qualités les plus essentiellement nécessaires à un chef de faction, le courage personnel dans le danger. Il convoqua la réunion du Champ-de-Mars afin d'y faire signer une adresse, pour demander à l'Assemblée constituante la déchéance et la mise en jugement du roi. L'assemblée eut lieu le 17 juillet 1791 ; mais le courage de Bailly et de La Fayette déjouèrent les projets de Danton, qui n'échappa que par une prompte fuite au décret d'accusation porté contre lui. En même temps Danton était également poursuivi pour dettes : sa présence à Paris semblait

donc impossible; mais il brava toutes les prises de corps, parut au milieu de l'assemblée des électeurs pour briguer les suffrages, et fit arrêter par le peuple l'huissier qui était venu l'arrêter lui-même.

Nommé substitut du procureur de la commune de Paris, Danton, informé que la cour se préparait à saisir la première occasion pour le compromettre dans le parti populaire, médita la catastrophe du 10 août. Il accueillit, fêta les députations de Marseille et de Brest, et prépara l'attaque du château des Tuileries. Ce jour-là Danton ne se montra ni moins audacieux, ni moins intrépide qu'au Champ-de-Mars.

Porté par l'assemblée au ministère de la justice, dans la matinée même du 10 août, Danton dirigea en dictateur et sans interruption jusqu'à sa nomination à la convention nationale, toutes les opérations du conseil exécutif provisoire, qui venait de remplacer le ministère royal. Cette époque de la carrière politique de Danton a laissé d'horribles mais de grands souvenirs. Il s'opposa vigoureusement, au comité de défense générale, au projet d'abandonner Paris, et de se retirer à Saumur, si les ennemis s'avançaient : le discours qu'il prononça dans ce conseil, est la prophétie littérale de ce qui est arrivé en 1814 et 1815, par l'occupation de Paris. Danton ajouta que pour arrêter l'é-

tranger il fallait faire *peur* aux royalistes : le sens qu'il attachait à ce mot fut pénétré aussitôt, et l'effroi se peignit sur tous les visages.

C'était le 30 août au soir qu'il s'était exprimé ainsi, et, dès le 1er septembre, il se rendit à l'assemblée pour lui annoncer les mesures qui avaient été prises pour sauver la patrie. « Le canon que » vous allez entendre, dit-il, n'est point le canon » d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos ennemis. » Pour les vaincre, pour les attérer, que faut-il? de » l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'au- » dace. » Ces paroles furent accompagnées d'un geste exterminateur terrible.

De ce moment les massacres furent conçus. Les visites domiciliaires furent autorisées, les prisons se remplirent de victimes vouées à la mort. La nouvelle de la prise de Verdun par les Prussiens devint le signal des assassinats. Les barrières furent fermées, le canon d'alarme fut tiré, le tocsin sonné, la générale battue. Danton ferma les yeux et ceux de la justice : le sang commença par ruisseler dans la prison des Carmes, où étaient enfermes un grand nombre de prêtres : deux heures après cet horrible exemple fut suivi à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre, à la Salpêtrière!.......

Danton eut à s'applaudir de l'affreux succès de ses proscriptions. La terreur couvrit Paris et la



France; des bataillons de volontaires s'élancèrent de toutes parts; Kellerman gagna, le 20 septembre, la bataille de Valmy, et les étrangers firent une retraite précipitée, à l'instant même où la convention s'assemblait et proclamait la république. Danton quitta le ministère et prit place dans cette assemblée : il y parut avec tout le cortège de terreur qui l'environnait depuis le 10 août. Robespierre, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, n'étaient alors pour lui que des auxiliaires subalternes. Dans la convention il trouva pour adversaires tous les Girondins : tout annonçait que le combat serait opiniâtre. Danton, qui méprisait ses auxiliaires, estimait ses ennemis, et saisissait toutes les occasions pour se réconcilier avec eux; mais un fleuve de sang les séparait. Les Girondins repoussaient la politique barbare qui prétendait fonder la république sur des crimes; Danton, au contraire, pensait que le crime lui-même est toujours légitime, mais seulement quand il s'agit de faire réussir de grands desseins.

Le 11 octobre 1792, il fut nommé membre du comité de constitution; il fit rejeter la proposition de soumettre la forme du gouvernement à la sanction du peuple.

Danton, qui haïssait l'hypocrisie, se soumit malgré lui aux formalités judiciaires, prescrites par la convention dans le jugement de Louis XVI. Un de

ses amis lui ayant fait observer que l'assemblée n'avait pas le droit de juger le roi : « Vous avez raison, lui répondit-il; aussi nous ne le jugerons pas, nous le tuerons..... » Il vota avec la majorité.

De retour d'une mission en Belgique, Danton fut accusé d'arbitraire et de concussion ; mais il parvint à repousser ces accusations à force de popularité. Il fut un des principaux chefs de la journée du 31 mai, qui porta le coup mortel à la souveraineté nationale et à la liberté. Ce fut alors que fatigué de la guerre que lui faisaient les Girondins, il s'écria : « Plus de trève entre la Montagne et les lâches qui ont voulu sauver le tyran. » Toutefois son zèle révolutionnaire tourna en indignation lorsqu'il vit la convention avilie, menacée, assiégée par les rebelles, et réclama avec énergie la vengeance des lois contre le commandant Henriot, qui, encouragé par Marat, se disposait à dissoudre la convention en faisant tirer le canon sur elle. L'attitude de Danton, dans ce moment, fut aussi belle qu'elle avait été factieuse dans les précédentes journées. Mais déjà la représentation nationale avait cessé d'exister; le sceptre de fer de la tyrannie décemvirale était étendu sur la république. Danton en gémissait, quoiqu'il eût si puissamment concouru à ce funeste résultat; mais comme il y allait de sa vie à ne pas se laisser dépasser en popularité, il continua à appuyer les nouvelles me-

sures révolutionnaires ; ce fut à lui et à ses amis que l'on dut l'établissement de la loi désastreuse du *maximum*, celle sur la taxe des grains, celle sur le prix du pain, celle qui accordait une indemnité de 40 sous aux citoyens qui se rendraient aux assemblées des sections, etc., etc. Danton refusa d'entrer au comité du salut-public, et ce fut une faute qui devait lui coûter la vie.

Le 10 novembre 1793, lorsque la convention admit dans son sein les saturnales de Chaumette, Danton s'éleva avec force contre elles : « Quand ferons-nous, dit-il, cesser ces mascarades? N'avons-nous donc voulu détruire la superstition que pour établir l'athéisme? » Cette dernière sortie acheva de rompre les derniers et faibles liens qui rattachaient encore Danton à quelques hommes de la faction méprisable de la commune. Dès-lors, il ne se fit plus illusion sur sa situation personnelle : il en entrevit les dangers, et crut qu'une absence de quelque durée dissiperait tout soupçon sur son compte : il se retira à Arcis-sur-Aube. Pendant son éloignement la tyrannie se consolida d'une manière effrayante. A son retour il eut des entretiens avec Robespierre, mais leur intelligence dura peu. Bientôt les amis secrets des chefs de la commune, Billaud et Collot, demandèrent sa tête à Robespierre. Robespierre hésita, non qu'il ne voulût pas se débarrasser de Danton, mais parce qu'il commençait

à partager les idées de clémence de Camille-Desmoulins, que Danton soutenait. Ces hésitations donnèrent naissance dans le comité aux plus vives altercations contre Robespierre. Une nouvelle entrevue eut lieu alors entre ce dernier et Danton. Danton en vint à lui reprocher tous ses assassinats judiciaires : ils se séparèrent plus aigris que jamais.

Quelques jours après, on vint le prévenir que son arrestation était débattue dans les comités réunis : sa femme, ses amis l'engagèrent à fuir; Danton leur répondit par ce seul mot : « Ils n'oseraient. » Sa confiance le perdit. Dans la nuit du 11 au 12 germinal, Danton, Lacroix, Camille-Desmoulins, Philippeaux, Hérault de Séchelle et le général Westermann, furent arrêtés. Danton, que l'on trouva couché, n'opposa aucune résistance : il fut conduit à la prison du Luxembourg. Un mois après, sur le rapport de Saint-Just, un décret d'accusation fut porté contre Danton, comme coupable d'être à la tête de la conspiration de l'étranger, et d'avoir voulu, de concert avec Dumouriez, mettre le duc d'Orléans sur le trône. Danton et ses coaccusés furent aussitôt transférés à la Conciergerie et renfermés dans les mêmes chambres où quelques mois avant les généreux députés de la Gironde avaient attendu la mort. « C'est à pareille époque, s'écria alors Danton, que j'ai fait instituer, il y a un an,

le tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. »

Traduit en jugement, il repondit au président du tribunal, qui lui adressait les questions d'usage : « Je suis Danton, assez connu dans la révolution; j'ai 35 ans, ma demeure sera bientôt le néant, mais mon nom vivra dans le panthéon de l'histoire. » Pendant les débats, Danton montra la plus grande énergie, et confondit par ses réponses péremptoires les déclarations calomnieuses des scélérats que le comité avait chargés de déposer contre lui; ces accusations s'évanouissant, l'agitation devint extrême, la séance fut levée; mais le comité de salut-public fit aussitôt rendre un décret à la convention, qui autorisait le tribunal à mettre les accusés hors des débats, s'ils manquaient au respect dû à *la justice*. Ce décret fut exécuté une heure après : Danton fut mis hors la loi. Ainsi se terminèrent les débats de cet épouvantable procès.

Danton demeura calme et inébranlable à l'aspect des apprêts du supplice : il monta sur la fatale charrette avec une assurance extraordinaire. Une stupeur qui ressemblait à de la consternation régnait parmi le peuple; pas un des cris de rage accoutumés, ne se fit entendre sur son passage. Sa tête était haute, ses regards pleins de fierté se promenaient sur la multitude. Arrivé au pied de l'échafaud, il parut se recueillir et s'attendrir un ins-

tant. «O ma bien-aimée, s'écria-t-il; ô ma femme, je ne te verrai donc plus! » puis s'interrompant brusquement; « Danton, point de faiblesse; » et montant à l'échafaud d'un pas rapide et assuré, il se tourna vers le bourreau qui le liait à la planche, et lui adressa, d'une voix forte et assurée, ces paroles qui peignent avec une vérité effrayante l'état où se trouvait son âme : « Quand ma tête sera tombée, tu la montreras au peuple; elle en vaut la peine. » Il mourut le 16 geminal an 2 (5 avril 1794).

Nul homme n'a porté dans la révolution un plus grand caractère que Danton; nul ne posséda jamais à un plus haut degré tous les avantages nécessaires pour entraîner la multitude et subjuguer ses rivaux; aussi sa chute fut-elle, de tous les événemens de la révolution, celui qui a été le moins prévu, et qui devait le moins l'être. Danton versa le sang, mais comme Marius et Sylla l'avaient versé : capable de toutes les violences qui pouvaient contribuer à l'établissement de ses systèmes, ou servir à son élévation personnelle, il ne l'était pas moins des sentimens les plus élevés, des actions les plus nobles, et du dévouement le plus généreux. Ce proscripteur redoutable s'est montré, dans un grand nombre de circonstances, accessible aux plus douces émotions de l'humanité. Quiconque, dans les derniers jours d'août 1792, ayant un père, une mère, un fils, un époux dans les pri-

sons, pouvait parvenir jusqu'à lui, était certain d'arracher une victime à la mort. Etranger à toute haine personnelle, pas un de ses ennemis n'a péri dans les exécrables journées de septembre, dont il ne parlait que comme d'une bataille perdue par les royalistes. Ennemi de toute hypocrisie, ce qu'il voyait surtout avec plus d'horreur dans le tribunal révolutionnaire, c'était les formes judiciaires dont il couvrait ses assassinats. Il osa ravir à la haine de Robespierre quelques-uns des membres les plus distingués de l'assemblée constituante. Cet homme, fameux par de grands crimes, possédait l'assemblage de presque toutes les hautes qualités qui constituent les grands factieux, nés pour changer la destinée des états.

---

DARU (Pierre-Antoine-Bruno-Noel), est né à Montpellier le 12 mars 1817. Il fit d'excellentes études, et fut bientôt connu par des productions agréables qui annoncèrent ce qu'il serait un jour.

Il entra dans l'administration de la guerre à l'époque de la révolution; il obtint bientôt un emploi de commissaire des guerres, et fit plusieurs campagnes en cette qualité.

Devenu ordonnateur en 1799, il prit part aux événemens du 18 brumaire. Nommé chef de division au ministère de la guerre, il en fut ensuite le secré-

taire-général. Il adressa à cette époque, à Delille, une épître en vers, qui commença sa réputation littéraire. On le compta alors au nombre de nos meilleurs versificateurs, et sa traduction des OEuvres d'Horace lui mérita, à juste titre, une place distinguée au Parnasse français.

Il a su rendre en français toute la délicatesse du poète latin, et s'il n'est pas toujours aussi concis que son modèle, ce défaut est plutôt celui de notre langue que celui du traducteur. Enfin, on y retrouve ce *molle et facetum*, qui distingue éminemment le chantre de Tibur. Les odes, les épîtres, les satires, l'art poétique, ont en général la couleur convenable, et le monde littéraire doit de la reconnaissance à M. Daru, pour avoir enrichi notre langue d'une traduction aussi élégante des ouvrages qui ont immortalisé le plus agréable des poètes latins, qui savait si bien allier la gaîté à la philosophie et à la morale.

M. le comte Daru conserva constamment, dans sa carrière politique et administrative, le même amour pour les sciences et les lettres. Appelé au tribunat, il y discuta avec éloquence, méthode et clarté, le projet de loi relatif à l'instruction publique. Nul plus que lui n'en connaissait le prix; il s'éleva avec force et avantage contre un des membres de ce corps, qui, dans un discours, avait déclaré la guerre aux principes de J.-J. Rousseau;

il était digne de lui de défendre le philosophe de Genève : si cet homme célèbre s'égare quelquefois, s'il indique une marche souvent difficile à suivre, au moins on reconnaît dans ses écrits l'amour du bien et de la vérité. M. le comte Daru lutta avec succès contre son adversaire : il attacha un nouveau fleuron à la couronne que les muses lui avaient déjà décernée, et cueillit de nouveaux lauriers.

Décoré du titre de commandant de la Légion-d'Honneur en 1814, et nommé successivement conseiller d'Etat, intendant de la liste civile en remplacement de M. de Fleurieu, et commissaire-général de la grande-armée, ces emplois importans lui firent négliger les lettres; mais il s'associa à la gloire de nos armées et aux triomphes de nos braves, en secondant les vues des généraux qui les conduisaient à la victoire.

Dans toutes les campagnes il se fit remarquer par son zèle, son activité et son dévouement, et fut nommé intendant-général de l'Autriche, après la prise de Vienne en 1805.

La mort de Colin d'Harleville, de ce poète aimable, qui fit paraître sur la scène des caractères où le bon comique se trouve uni au sentiment, laissa une place vacante à l'Institut. Le comte Daru fut choisi pour succéder à celui que Thalie, et ses nombreux amis, virent, avec regret, descendre

dans la tombe; en la couvrant de quelques fleurs, il fit un éloge mérité de cet homme célèbre, dont il honorait, avec la France, les vertus et les talens.

A l'époque de la campagne de Prusse, en 1806 et 1807, M. le comte Daru fut chargé de tout ce qui était relatif à l'administration de ces contrées dont nous avions fait la conquête. Nommé ministre et secrétaire-d'Etat, il remplit avec succès ces fonctions si importantes. Quelques vers échappés à sa plume et à son portefeuille, et qu'on lisait avec plaisir, rappelaient de temps en temps aux amis des lettres, que le traducteur d'Horace était encore l'ami des Muses.

La campagne de Russie, en 1812, ouvrit un vaste champ à son activité et à son zèle; mais l'un et l'autre furent infructueux contre l'âpreté du climat, et il ne put que gémir sur nos désastres et sur la mort de nos braves, sur cette mort qu'ils avaient affrontée tant de fois au champ d'honneur, et qui les frappait impitoyablement sans qu'ils pussent la repousser et s'en venger.

Chargé du portefeuille de l'administration de la guerre en 1813, M. Daru fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un administrateur actif et éclairé, et sut trouver des ressources qui semblaient ne plus exister.

M. Daru remplit ses devoirs envers Napoléon avec la plus grande fidélité, et jusqu'à son abdi-

cation. Il fut alors l'objet des ressentimens du général Blucher, qui fit même séquestrer les biens qu'il possède près de Meulan, afin de se venger sur l'ex-administrateur de la Prusse, des victoires, et peut-être encore des vexations des Français dans son pays.

En 1814, M. Daru se tint éloigné des affaires publiques; mais on assure qu'à la fin de cette même année le gouvernement de Louis XVIII avait décidé de lui confier l'intendance-générale de l'armée.

Lors du retour de Napoléon, M. Daru prit peu de part aux affaires; il parut seulement au conseil d'Etat, et signa, comme M. Molé, la délibération du 25 mars.

A la seconde restauration, M. Daru fut totalement oublié jusqu'au 5 mars 1819, époque à laquelle il fut élevé à la pairie. Dans cette chambre, M. Daru a toujours voté avec l'opposition constitutionnelle.

C'est depuis qu'il est pair de France que M. Daru a publié l'*Histoire de la république de Venise*, ouvrage qui a obtenu le plus grand succès.

Voici le jugement porté par Napoléon sur le comte Daru.

« C'est un homme d'une extrême probité, sûr » et grand travailleur. A la retraite de Moscou il » s'est fait particulièrement distinguer. Au travail du

» bœuf il joignait le courage du lion; le travail
» semblait être l'élément de M. Daru. »

---

DAVOUST (Louis-Nicolas), prince d'Eckmühl, maréchal de France, est né à Annoux, département de l'Yonne, en 1770, d'une famille noble. Il fit son éducation à l'école de Brienne, et entra au service dès l'âge de 15 ans, comme sous-lieutenant au régiment de Champagne cavalerie. Les principes de la révolution furent adoptés par lui, et il la servit en qualité de chef du troisième bataillon des volontaires de l'Yonne qui partit pour l'armée du Nord, commandée par le général Dumouriez. C'est à cette armée que Davoust commença à donner des preuves de la bravoure et de l'audace qu'il n'a cessé de montrer depuis sur tous les champs de bataille.

Au moment de la défection, le bataillon de Davoust était prêt à suivre l'impulsion donnée par le général; il le fait rassembler. « Amis, leur dit-il,
» vous avez écouté des insinuations perfides; n'êtes-
» vous plus Français? l'honneur n'est-il plus sacré
» pour vous? Si vous voulez déserter vos drapeaux
» pour vous ranger sous ceux des ennemis de notre
» liberté, partez; moi je reste à mon poste, et j'y
» mourrai. » Ce peu de mots fut entendu par les soldats, et ils restèrent fidèles. Le bataillon fit

même feu sur le général Dumouriez au moment de sa fuite.

Pendant les années 1793, 1794 et 1795, Davoust en fit toutes les campagnes aux armées de la Moselle et du Rhin, en qualité de général de brigade. Il fut remarqué par le général Moreau, auquel il rendit, par sa bravoure et son intrépidité, des services importans, particulièrement au célèbre passage du Rhin, le 20 avril 1797.

Après la paix qui interrompit cette campagne, le général Davoust fut envoyé à Toulon pour y commander une brigade de l'expédition d'Egypte. Il se signala le 3 janvier 1798 dans la Haute-Egypte, en repoussant un rassemblement considérable de Mamelucks et d'Arabes; le 8, il sauva la flottille qui portait les approvisionnemens de l'armée française. Dans ce même temps, il fut attaqué sous les murs de Samanhout par Mourad-Bey, commandant une armée de Mamelucks et d'Arabes; le général Davoust se battit avec tant de bravoure contre cette multitude, qu'il la mit en fuite, après lui avoir tué beaucoup de monde. Rappelé dans la Basse-Egypte, il y donna également des preuves de ses talens et de son intrépidité, et il contribua beaucoup à la belle victoire que les Français remportèrent le 25 juillet suivant à Aboukir. Aussitôt après la signature de la convention d'El-Arish, le général Desaix s'étant embarqué pour l'Europe,

Davoust le suivit; mais ils tombèrent l'un et l'autre entre les mains de l'amiral anglais Keith, qui les retint prisonniers à Livourne pendant un mois. Enfin Davoust rentra dans sa patrie, et fut nommé général de division. En 1802, Napoléon lui donna le commandement en chef des grenadiers de la garde consulaire.

Lors de l'organisation impériale, Davoust fut créé, le 9 mai 1804, maréchal d'empire. En 1805, il obtint, au camp de Boulogne, le commandement du 3e des sept corps de la grande-armée. Il quitta le camp et conduisit ses troupes aux victoires d'Ulm, d'Austerlitz. Davoust ne cessa de se distinguer sur tous les champs de bataille. L'année suivante et au commencement de la campagne de Prusse, Napoléon, faisant ses dispositions pour la bataille d'Iéna, confia au maréchal Davoust la droite de l'armée, forte de 40,000 hommes, avec lesquels il devait couvrir les défilés de Naumbourg, et s'emparer des débouchés de Koësen. Plus de 70,000 Prussiens attaquèrent Davoust pendant toute la journée : il fit des prodiges; non-seulement il contint les Prussiens au village d'Auerstaëdt, mais il les mena battant pendant plus de trois lieues. On peut dire qu'il y eut ce jour là deux grandes batailles, l'une à Iéna, gagnée par Napoléon, l'autre à Auerstaëdt, gagnée par Davoust. Napoléon lui conféra le titre de duc d'Auerstaëdt.

Dans la seconde campagne d'Autriche, en 1809, il mérita sur le champ de bataille le titre de prince d'Eckmuhl; il prit aussi beaucoup de part à la glorieuse bataille de Wagram, gagnée le 6 juillet de la même année.

Mais si l'historien n'a que des éloges à donner au maréchal Davoust lorsqu'il le suit sur les champs de bataille, il ne peut garder le silence sur sa conduite comme gouverneur ou administrateur. Davoust, élevé dans les camps, avait de la dureté dans ses manières et dans son langage; quelques actes de rigueur qui ne paraissaient pas indispensables, et l'incendie de Lauenberg, lui furent reprochés lors de la campagne de Prusse. Toutefois Napoléon, après la bataille de Wagram, lui confia le commandement supérieur de toutes les troupes françaises qui occupèrent la Pologne, et le chargea d'une partie de l'administration de ce pays ami et allié de la France: Davoust s'y comporta avec une sévérité qui provoqua les plaintes des habitans; une députation fut même envoyée à Napoléon pour lui faire connaître les griefs des Polonais contre ce maréchal. « Le maréchal Davoust, dit M. l'abbé » de Pradt (*Hist. de l'ambassade de Varsovie*), » avait rempli d'effroi la Pologne; j'en ai entendu » rapporter des faits détestables, qui avaient établi » de grands préjugés contre lui et la nation fran» çaise. » A cet égard, les auteurs de la *Biographie*

*des Contemporains* ne s'expriment pas avec moins de sévérité sur son compte. « Aucun despotisme, ont-ils dit, ne peut être comparé à celui de ce vieux soldat de la liberté. »

Napoléon savait que le maréchal Davoust n'était pas aimé en Pologne ; mais comme cette considération était fort secondaire à ses yeux, il ne balança pas à lui donner le commandement du 1er corps de la grande-armée, lorsqu'il entreprit la malheureuse et immortelle campagne de Russie. Dès l'ouverture, le maréchal Davoust battit complètement le prince Bagration à Mohilow ; à la bataille de la Moskowa, il eut plusieurs chevaux tués, et fut blessé. Les désastres qui commençaient à assaillir l'armée française, le forcèrent de se retirer par la Prusse sur les bords de l'Elbe. Le 30 mai 1813, il établit son quartier-général à Hambourg. Au mois d'août suivant, il voulut se réunir à la grande-armée et agir avec elle contre la Prusse, mais l'ennemi ne lui donna pas le temps d'opérer sa jonction, et il fut bientôt forcé de rentrer dans la place. Il fut assiégé par les Prussiens. Sa défense de Hambourg lui fait le plus grand honneur, et met le comble à sa réputation militaire ; mais aigri par les revers de la France, et autorisé par le sénatus-consulte qui avait suspendu le régime constitutionnel dans la 32e division militaire insurgée, le maréchal Davoust gouverna et administra ce pays

plus despotiquement encore qu'il n'avait administré la Pologne. Si quelque motif peut excuser sa manière d'agir, c'est que cette fois du moins il n'était point chez un peuple ami, et les ravages des armées étrangères, en France, pouvaient le porter à une sorte de réciprocité. Au surplus il a publié, en 1815, des mémoires justificatifs à ce sujet.

Pendant toute la durée du siége de Hambourg, le prince d'Eckmuhl eut à lutter non-seulement contre les armées suédoise, prussienne et russe, mais encore contre les habitans de la place, qu'il ne contint que par la force de son énergie. En vain les assiégeans cherchèrent par des attaques successives ou par des sommations menaçantes à s'emparer de la ville, ou à faire chanceler la fermeté du prince d'Eckmuhl, tous leurs efforts furent inutiles. La réponse qu'il fit aux envoyés du général Benigsen, qui, en avril 1814, lui notifiait l'ordre du gouvernement provisoire de France, d'évacuer la ville, mérite d'être citée : « L'empereur » Napoléon, mon maître, ne m'enverrait pas des » ordres par des officiers russes, ainsi je me refuse » à ouvrir toute espèce de dépêche à cet égard. » Mais lorsqu'il connut officiellement le résultat des premiers événemens de 1814, il s'empressa de rendre la place, non au général ennemi, mais au général Gérard, porteur des ordres de Louis XVIII. Les plaintes des Hambourgeois poursuivirent le

maréchal Davoust jusqu'à Paris, et dès son arrivée, un ministre, sans doute ennemi des belles défenses, lui intima l'ordre du roi qui l'exilait loin de la capitale. Le défenseur de Hambourg se retira dans une terre qu'il possède à Savigny-sur-Orge. Durant la période de la première restauration, il ne se montra pas à Paris, mais il publia un mémoire justificatif dans lequel il prouva qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres supérieurs, qu'il en avait même modifié la rigueur ; et que malgré l'insurrection des Hambourgeois dans les graves circonstances où il se trouvait, personne n'avait perdu la vie par ses ordres.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon appela Davoust au ministère de la guerre. Il s'occupa avec la plus grande activité de la réorganisation de l'armée, sur le pied où elle était avant la restauration. Il transmit aux préfets et aux généraux le décret du 25 avril, en retraçant les fautes du ministère qui avait désorganisé l'armée peu de mois avant. Napoléon ayant formé la chambre des pairs, le nomma membre de ce corps. Le 24 juin, mandé à la chambre des représentans pour y rendre compte, comme ministre de la guerre, des événemens postérieurs à la bataille de Waterloo, il chercha à atténuer les désastres de cette fatale journée, et dit : « Si la chambre prend de fortes mesures, et » qu'elle déclare traître à la patrie tout garde na-

» tional ou tout militaire qui abandonnerait ses » drapeaux, une barrière assez forte peut être op- » posée à l'invasion étrangère, et vous aurez une » armée assez respectable pour appuyer vos négocia- » tions avec un ennemi qui a prouvé qu'il ne tenait » pas toujours fidèlement ses promesses. » D'après le bruit qui s'était répandu dans le public, qu'il faisait arriver des troupes en poste, pour opérer, contre la chambre, un autre 18 brumaire, quelques membres lui demandèrent des explications à ce sujet. Le maréchal n'eut pas de peine à repousser cette accusation ridicule, puis il ajouta : « Messieurs, tant que j'aurai un commandement, » aucun Français n'aura à craindre aucune trahi- » son. » Après cette profession de foi, faite en peu de mots, et qui fut vivement applaudie, il invita la chambre à rappeler, par une déclaration solennelle, tous les militaires à leurs postes. « J'ai, dit le ma- » réchal, des motifs pour demander cette mesure: » des rapports m'annoncent que de nombreux é- » missaires cherchent à entraîner à la désertion les » gardes nationales qui sont dans les places. Pre- » nons garde de renouveler la faute du gouverne- » ment provisoire en 1814, et de laisser désorgani- » ser l'armée. » L'un des membres de la chambre des pairs proposa de mettre en accusation le maréchal Davoust, comme ministre de la guerre, mais ni cette proposition, ni les débats qui en furent

les conséquences, n'empêchèrent point que la commission du gouvernement lui déférât le commandement général de l'armée sous le murs de Paris.

On a dit à tort que le maréchal Davoust avait rallié et réorganisé les débris de Waterloo. L'armée était déjà ralliée, et comptait plus de 80,000 combattans lorsqu'il en prit le commandement; elle n'était point désorganisée, mais bien découragée. Au lieu de combattre, le prince d'Eckmuhl négocia. Il écrivit, le 30 juin, aux généraux Wellington et Blucher, commandant les forces anglaises et prussiennes : « Vous ne pouvez avoir d'autres ins-» tructions que celles qui ont permis aux généraux » autrichiens et français (le général comte Bubna, » et le maréchal Suchet, duc d'Albuféra) de con-» clure un armistice; ainsi rien ne s'oppose à ce » que l'effusion du sang ne soit arrêtée dès à pré-» sent. » Il ajoutait que si cette proposition n'était pas acceptée « les Francais se présenteraient au » combat avec la justice de leur cause et le sen-» timent de leur propre force. ». La conduite du maréchal Davoust, dans cette circonstance, a été vivement blâmée par quelques généraux, et particulièrement par le général Fressynet, qui lui reprocha d'avoir semé la défiance parmi les chefs, et le découragement parmi les soldats; d'être resté retiré dans son quartier-général à la Villette, au lieu de se montrer aux troupes; de s'être laissé

tromper par les agens de Fouché et par M. de Vitrolles : le général Fressynet a même laissé supposer que le maréchal Davoust trahissait l'armée et la cause qu'elle voulait défendre. Nous sommes loin de regarder le maréchal comme un traître, et la proclamation qu'il signa avec tous les officiers-généraux, le 10 juillet, est sa justification. Malheureusement il a désavoué quelques jours après sa signature; ce fut sans doute par faiblesse de caractère, ou à l'instigation de quelques amis officieux. Le 3 juillet 1815, il signa à Saint-Cloud la convention militaire d'après laquelle l'armée française devait se retirer au-delà de la Loire. Parmi les conditions de ce traité, l'une des principales était « que personne ne pourrait être recherché ni pour ses opinions ni pour sa conduite politique. »

Le 13 juillet, après avoir réuni les généraux de son commandement en conseil de guerre, il fit sa soumission au gouvernement royal. Il en informa l'armée, le 14 juillet, par un ordre du jour, où il s'exprimait ainsi. « C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance; arborez le drapeau et la cocarde blanches. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice; nous tenons tous à ces couleurs depuis 25 ans : mais ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande. Un soldat sert toujours son pays, quel que soit le gouvernement qu'on ait : l'armée ne

» peut être délibérante. » Nonobstant cet ordre, et la présence de l'ennemi, qui n'était séparé des camps français que par la largeur de la Loire, cette armée, qui, malgré les circonstances, avait conservé la plus exacte discipline, n'arbora le drapeau royal et ne prit la cocarde blanche, que le 18 au soir. Trois jours avant de remettre son commandement au maréchal Macdonald, duc de Tarente, envoyé par le roi, le maréchal Davoust avait écrit au maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, pour demander que l'on substituât, sur la liste de proscription du 24 juillet, son nom à ceux des généraux Gilly, Grouchy, Excelmans, Clausel, Delaborde, Alix, Lamarque, Drouot, Dejean, et du colonel Marbot, attendu que ces officiers-généraux n'avaient fait qu'obéir aux ordres qu'ils avaient reçus de lui comme ministre de la guerre. Le maréchal terminait ainsi sa lettre : « Vous connaissez » assez l'armée française, pour savoir que la plupart » des généraux qui sont signalés dans l'ordonnance » du 24 juillet, se sont distingués par de grands » talens et de beaux services..... Puissé-je attirer sur » moi seul tout l'effet de cette proscription ! c'est » une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi » et de la patrie. Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité, aux yeux du roi » et de toute la France, de mettre cette lettre sous » les yeux de sa majesté. » Cette noble conduite

peut racheter beaucoup des torts du maréchal.

Lors du procès du maréchal Ney, au mois de décembre suivant, il fut appelé devant la chambre des pairs par les conseils de l'accusé, comme l'un des signataires de la capitulation de Paris. Sur l'interpellation qu'on lui fit pour connaître quelle extension devait avoir cette convention, il répondit avec franchise : « Que les puissances qui l'avaient » signée, s'étaient obligées à comprendre tous les » militaires qui se trouvaient alors à Paris, dans les » garanties qu'elles avaient données pour la sûreté » des personnes et des propriétés. » Le maréchal Davoust se retira de nouveau à Savigny-sur-Orge, où il possède un propriété considérable, et il ne revint habiter Paris qu'à la fin de 1816.

Deux ans après, on le vit reparaître à la cour; le 6 mars 1819, il fut compris dans le nombre des nouveaux pairs de France proposés par M. Decazes, et alla siéger dans cette assemblée, où il vota toujours avec le parti constitutionnel. Toutefois on le vit s'élever contre une pétition qui réclamait le rappel de tous les bannis; mais effrayé bientôt des félicitations qu'il reçut le lendemain à la cour, il s'empressa de rectifier et d'expliquer ses expressions, déclarant qu'il n'entendait pas se séparer de ceux qui avaient été bannis à l'occasion des événemens de 1815.

Le maréchal Davoust est mort le 4 juin 1823, à

l'âge de 53 ans, des suites d'une longue phthysie pulmonaire. On assure qu'au temps de sa grande faveur, sa fortune s'était accrue jusqu'à 1,800,000 fr. de revenu; mais depuis il avait perdu toutes ses dotations à l'étranger.

Le prince d'Eckmuhl a laissé un fils, héritier de ses biens et de sa pairie.

---

DECAZES (Élie), aujourd'hui duc et pair de France, est né à Saint-Martin-de-Laye, département de la Cironde, le 28 septembre 1780. Henri IV avait anobli, en 1595, un Decazes; mais cette famille n'en était pas moins toujours restée dans la classe de la bonne bourgeoisie, classe qui a fourni tant d'excellens citoyens.

Élie Decazes fit ses études à Vendôme; il était destiné au barreau, et ses premiers essais à Libourne annoncèrent de la facilité et de l'esprit. Voulant paraître sur un théâtre plus vaste, il se rendit à Paris. A cette époque, il ne fallait que de l'intelligence et de la bonne votonté pour s'avancer soi-même dans la carrière des emplois publics, ou dans celle des armées. M. Decazes n'occupa d'abord qu'un emploi assez inférieur au ministère de la justice; mais ses formes aimables le mirent aussitôt en relation avec des personnages distingués de la capitale.

En 1805, il épousa la fille du comte Muraire, premier président de la cour de cassation. L'année suivante, il fut nommé juge au tribunal de première instance du département de la Seine, et secrétaire des commandemens de la mère de Napoléon. Quatre ans après, M. Decazes devint conseiller à la cour d'appel de Paris : en cette qualité, il présida plusieurs assises avec impartialité et distinction. Appelé, en 1811, aux fonctions de conseiller du cabinet de Louis Bonaparte, alors roi de Hollande, il servit ce roi avec un zèle qui lui attira une espèce de défaveur de la part de Napoléon, laquelle existait encore à l'époque des événemens du 31 mars 1814.

Probablement à cause de cette circonstance, M. Decazes se prononça en faveur des Bourbons, qu'il ne connaissait guère, et montra pour cette cause une ardeur remarquable. Toutefois, M. Decazes n'obtint rien du roi durant la première restauration, si ce n'est le commandement d'une compagnie de la garde nationale, qu'il assembla, harangua et stimula de son mieux, pour aller arrêter la marche rapide de l'usurpateur. Quelques heures après cette burlesque revue du capitaine Decazes, la compagnie avait un nouveau chef, et reprenait d'autres couleurs.

En sa qualité de conseiller à la cour de cassation, M. Decazes n'en fut pas moins rendre ses

hommages à Napoléon : il assista aussi à la réception de M. Gilbert des Voisins, nommé premier président en remplacement de M. Séguier. Ce fut dans cette assemblée que M. Decazes, entendant quelqu'un qui établissait la légitimité de l'empereur par la rapidité de sa marche, répondit « qu'il » n'avait jamais ouï dire que la légimité fût le prix » de la course. » Le mot est trop joli pour que nous nous attachions à en constater la justesse.

M. Decazes fut du très-petit nombre de ceux que le gouvernement impérial crut devoir éloigner de la capitale ; il reçut ordre de se rendre à 40 lieues de Paris, et s'en alla au sein de sa famille, où il vécut fort tranquillement jusqu'à la nouvelle du désastre de Waterloo. Il revint alors à Paris et fut nommé préfet de police, le 10 juillet 1815, en remplacement de M. Courtin. De ce moment, M. Decazes ne cessa de recevoir les preuves les moins équivoques de la confiance de Louis XVIII.

Comme préfet de police, M. Decazes eut des devoirs sans doute bien pénibles à remplir : il fit d'abord arrêter le malheureux Labedoyère, et lui fit subir les premiers interrogatoires. Il dut ensuite interroger le *Brave des Braves*, ce vaillant maréchal Ney, qui fut arrêté le 8 août, et fusillé le 25 novembre 1815!....... Louis XVIII nomma M. Decazes conseiller-d'état, et le département de la

Seine l'élut député de la chambre *introuvable*, où il vota souvent avec cette majorité furibonde qu'il devait lui-même contribuer à chasser deux ans plus tard.

Fouché ayant été renvoyé du ministère de la police générale, M. Decazes lui succéda, le 25 septembre 1815. Un de ses premiers actes, comme ministre, fut la présentation à la chambre des députés, d'une loi suspensive de la liberté individuelle. Plusieurs autres mesures rigoureuses furent également proposées par M. Decazes ; et pourtant M. Decazes est un homme doux et humain ! il obéissait sans doute à l'irrésistible impulsion des hommes de cette malheureuse époque; mais il n'en était pas moins responsable des pénibles concessions qu'il leur faisait journellement. Louis XVIII le fit comte, le 27 janvier 1816.

Cependant, un orage terrible se formait sur la tête du ministre de la police ; accusé d'abord de l'évasion de Lavalette, dont il ne lui fut que trop facile de se justifier, il le fut bientôt après par les hommes qui ne demandaient que des rigueurs, d'un crime bien autrement grand à leurs yeux, celui d'adoucir, par les instructions confidentielles émanées de son administration, ses actes ostensibles. Dès-lors la haine de la majorité, à laquelle M. Decazes n'avait que trop obéi, le poursuivit constamment, et il eût été forcé de quitter le portefeuille sans la puis-

sante protection qu'il trouva dans le monarque lui-même. M. Decazes apprit à connaître les hommes composant cette majorité qui érigeait en dogmes politiques des doctrines barbares, et médita, avec plusieurs de ses collègues, l'ordonnance du 5 septembre 1816, à laquelle il prit la part la plus active.

Mais avant d'arriver à cette époque, à laquelle la France dut alors sa régénération, nous ne pouvons ensevelir sous un silence timide l'horrible procès connu sous le nom d'*Affaire des Patriotes de* 89, où trois infortunés expirèrent, par un supplice affreux, l'excès de leur confiance dans quelques agens de police; ni ces conspirations factices qui ensanglantèrent Lyon et les départemens voisins, pendant plus d'un an; ni ces ordres de mort qui volaient par le télégraphe!....... Nous sommes loin d'attribuer à M. Decazes la conception infernale qui a conduit dans l'abîme tant de malheureuses victimes de cette époque. M. Decazes n'était pas ministre de la justice, il est vrai, mais il l'était de la police du royaume, et la police prit la plus grande part à ces odieuses et sanglantes affaires. Nous regrettons qu'un tel souvenir se rattache à l'administration de M. Decazes, parce que nous sommes loin de lui contester des intentions généreuses.

L'ordonnance du 5 septembre parut enfin, et la





France, momentanément délivrée des hommes de 1815, respira en envoyant une part de ses bénédictions à M. Decazes, l'un des principaux instigateurs de cette mesure salutaire. Les exécutions de Lyon s'arrêtèrent. M. Decazes fut nommé pair de France. La faveur dont il jouissait auprès de Louis XVIII allait toujours en augmentant, comme la haine de ses ennemis.

Nous passerons sous silence l'affaire des sieurs Robert, qui fit jeter les hauts cris au côté droit de la chambre, contre le ministère de la police : il y avait sans doute de l'arbitraire de sa part ; mais cet arbitraire, les hommes qui attaquaient M. Decazes l'avaient voulu ; il était juste qu'ils en subissent eux-mêmes les conséquences.

A dater du 5 septembre la tâche de M. Decazes devint plus facile à remplir ; il marchait ou semblait marcher avec la nation. Il proposa aux chambres le projet de loi tendant à exempter tout écrit de la censure préalable, ainsi que celui qui modifiait l'odieuse loi du 29 octobre 1815, sur la suspension de la liberté individuelle. Bientôt la loi des élections du 5 février 1817 parut, et devint presque aussitôt populaire : à chaque renouvellement quinquennal, un grand nombre des membres de la chambre introuvable, cédaient leurs places à des députés constitutionnels ; mais en même temps le centre ministériel s'éclaircissait

aussi : tout faisait préjuger qu'en très-peu d'années la chambre des députés ne se composerait plus que de ceux qui voulaient la charte toute entière.

De ce moment le ministère vit qu'il allait perdre la majorité : il s'arrêta dans la route constitutionnelle qu'il avait paru vouloir suivre, et demeura stationnaire.

Les cris d'une généreuse indignation s'étant élevés contre la police, dont l'organisation était encore celle de 1815, c'est-à-dire une révoltante inquisition de la pensée, pénétrant par les plus lâches moyens dans les secrets de familles, M. Decazes la défendit. Toutefois le ministère de la police ne tarda pas à être supprimé et réuni à celui de l'intérieur, dont le portefeuille fut confié à M. Decazes, le 18 décembre 1818.

Le nouveau ministre de l'intérieur n'osant plus avancer dans la route constitutionnelle, et ne voulant ou ne pouvant pas reculer, établit alors le système de *Bascule*. Mais M. Decazes n'en fut pas l'inventeur, le directoire l'avait déjà employé, et l'on s'étonne que l'expérience faite par les directeurs de la république, n'ait pas servi aux ministres de la royauté. Par son système, M. Decazes voulait, disait-il, « royaliser la nation, nationali- » ser le royalisme ; protéger tous les intérêts acquis, » toutes les propriétés ; maintenir une égalité com- » plète et droite ; ramener l'oubli du passé, étein-

» dre les haines ; faire aimer le pouvoir en le faisant » respecter. » Tel était le but louable que M. Decazes déclarait vouloir atteindre; mais il se trompa dans les moyens qu'il employa à cet effet. En ménageant tous les intérêts, il ménageait ceux des hommes de 1815, et les intérêts de ces hommes n'étaient ni ceux de la nation, ni ceux du roi.

Les ultra-royalistes furent ménagés par M. Decazes dans un moment où il avait le pouvoir de les abattre; ce fut là une des grandes fautes de son administration. Les hommes de 1815 se relevèrent insensiblement après l'ordonnance du 5 septembre, et devinrent plus hostiles que jamais, contre M. Decazes en particulier, et contre les institutions qui pouvaient rendre la France constitutionnelle; encore un renouvellement quinquennal de la chambre, et la France l'était pour toujours. Le danger parut pressant; les ultra-royalistes n'avaient plus d'espoir que dans le renversement de la loi d'élection; ils osèrent l'attaquer par la fameuse proposition de M. Barthélemy, à la chambre des Pairs, Cette proposition était soutenue par le président du conseil des ministres, M. de Richelieu.

M. Decazes s'opposa à toute espèce de changement à la loi attaquée : il devint alors populaire, et fut bientôt à l'apogée de la puissance. M. de Richelieu dut se retirer, et Louis XVIII nomma M. Decazes

président du conseil des ministres, le 19 novembre 1819.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le général Dessolles et le baron Louis, arrivèrent le même jour au ministère. M. Decazes obtint, le 3 mars suivant, une ordonnance qui fit entrer dans la chambre des pairs, des hommes de la France nouvelle, qui donnèrent de la force à l'aristocratie constitutionnelle.

M. Decazes jouissait alors de toute la faveur du roi son maître, et il lui était facile à cette époque de devenir également le ministre de la nation : il n'avait besoin, pour arriver à ce grand résultat, que de maintenir la loi du 5 février. Mais M. Decazes voulait s'assurer une majorité dépendante dans la chambre des députés, et les élections de 1819 venaient d'y faire entrer un grand nombre d'hommes indépendants : il craignit de perdre la majorité qu'il s'était créée. Oubliant de calculer qu'une majorité plus forte, parce qu'elle eût été nationale, aurait remplacé la majorité servile, s'il eût pris franchement la route constitutionnelle, M. Decazes, alarmé de l'attitude indépendante que la chambre prenait, intimidé par les attaques menaçantes du côté droit, entraîné par une partie de ses collègues au ministère, fit à ses ennemis la plus grande des concessions, et à la France, le présent le plus funeste : il coopéra à la rédaction d'une





nouvelle loi relative aux élections. Le 15 février, deux jours après l'assassinat du duc de Berry, M. Decazes, pâle, blême, tremblant comme un homme qui va commettre un grand crime, lut à la tribune des députés le projet de loi sur les élections, et, le même jour, il proposa la censure des journaux!..................

C'était là tout ce que ses ennemis désiraient. De ce moment leur haine contre M. Decazes ne fut plus qu'une rage sans frein, sans pudeur. Le journaliste Martainville l'accusa de trahison; le député Clausel de Coussergue le dénonça comme complice de l'assassinat du duc de Berry; tous les chefs du côté droit de la chambre, tous les journaux de ce parti, l'attaquèrent avec une violence à laquelle M. Decazes ne fut plus à même de résister. Abandonné par le centre gauche, M. Decazes remit entre les mains du roi le portefeuille de l'intérieur, et se retira du ministère, quatre jours après avoir proposé la loi d'élection qui devait détruire celle du 5 février, et placer la France entre les mains des hommes qui

Au char de la raison s'attelant par derrière,
Veulent, à reculons, le traîner dans l'ornière.

Ainsi se termina la carrière ministérielle de M. Decazes. Si ce jeune favori du roi eût fait comme ses trois collègues Gouvion-Saint-Cyr, Dessoles

et Louis, s'il eût donné sa démission avant d'avoir porté une main liberticide sur la loi du 5 février 1817, sa popularité serait devenue immense; il fût devenu le favori de la nation. M. Decazes serait resté le ministre, l'homme qu'elle aurait opposé, dans toutes les circonstances, aux Vilèlle, aux Corbière, aux Peyronnet, aux Bourdonnaye, aux Fitz-James, aux Polignac, etc., etc. Dans la position où il s'est placé, les partisans du pouvoir absolu le repousseront toujours, et les amis de la constitution ne voudront jamais plus de lui.

Lorsque M. Decazes sortit du ministère, le roi lui conféra le titre de duc, le créa ministre d'état, et le nomma son ambassadeur en Angleterre. M. Decazes ne resta pas long-temps à Londres, où il reçut le grand cordon du Saint-Esprit; il revint en France dans le mois de juillet 1820, donna sa démission, et alla dans son pays s'y livrer aux travaux agricoles.

M. Decazes, veuf de la fille du comte Muraire, a épousé, le 11 août 1818, mademoiselle de Saint-Aulaire, petite-fille, par sa mère, du dernier prince régnant de Nassau-Saarebruch. En considération de ce mariage, il reçut du roi de Danemark le titre et le duché de Glukesbourg. On dit M. Decazes fort riche.

Nous ne terminerons pas cet article sans rendre un juste hommage à l'administration de M. Deca-

zes, sous le rapport de l'industrie, des arts, du commerce et de l'agriculture. Ami des sciences et des arts, il honora les savans et les artistes. On lui doit le nouvel enseignement du conservatoire; l'institution des deux conseils pour l'encouragement du commerce et des manufactures; la fondation de plusieurs sociétés d'agriculture : il institua l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie, et fit reparaître, avec une nouvelle pompe, la fête nationale de l'exposition des produits de l'industrie française.

M. Decazes, à la chambre des pairs, vote avec l'opposition constitutionnelle.

---

DECRÈS (Denis), naquit à Chaumont, département de la Haute-Marne, le 22 juin 1761. Destiné à suivre la carrière militaire, il entra au service de la marine, à l'âge de 18 ans; il était à peine garde marine, qu'il sut se faire distinguer.

Le 13 avril 1781, pendant la malheureuse bataille que le comte de Grasse livra dans la mer des Antilles, un vaisseau français était tellement désemparé qu'il ne pouvait plus se sauver : ce vaisseau allait tomber entre les mains des ennemis, lorsque le jeune Decrès, ne consultant que son courage, ose se jeter dans un canot, et sous le feu de toute la flotte anglaise, il porte à ce vaisseau un câble,

à l'aide duquel une frégate le prit à la remorque et le sauva.

L'avancement de Decrès fut rapide : en 1786, il était déjà lieutenant de vaisseau, et au commencement de la révolution, il servait dans l'Inde en qualité de major d'une division navale. Plus attaché à sa patrie qu'à de vains préjugés, Decrès n'émigra pas : il retourna en France. Arrêté comme noble, il éprouva d'abord quelques tracasseries, mais il ne tarda pas à être élevé au grade de capitaine de vaisseau. En 1795, il fut nommé chef de division, et devint contre-amiral le 16 avril 1797.

Decrès fut de l'expédition d'Égypte, et commandait l'escadre légère d'observation au combat d'Aboukir. Échappé à ce désastre, il entra à Malte, coopéra avec son escadre, pendant dix-sept mois, à la défense de cette place, et ne se détermina à en sortir que pour ne pas épuiser les ressources d'une vaillante garnison, qui ne mesurait la durée de sa résistance que sur celle de ses approvisionnemens. Il appareilla sur le *Guillaume Tell*, à la vue de l'ennemi, qui l'avait déjà canonné et désemparé avant d'avoir quitté le port ; dans cette position il se trouva au milieu de l'escadre anglaise : entouré, foudroyé de toutes parts, il fut pris, ou plutôt sauvé par les Anglais, après avoir sauté sur la dunette de son vaisseau. Cette action de vigueur à laquelle l'ennemi rendit hommage,

reçut cette récompense si belle et simple, qu'on décernait aux braves à cette époque héroïque; il fut décoré d'un *sabre d'honneur*.

Decrès rentra en France par suite d'un échange, et fut aussitôt nommé préfet maritime à Lorient. Enfin, un arrêté des consuls lui confia le ministère de la marine, qu'il sut conserver si longtemps.

Toutefois, l'issue malheureuse de l'expédition de Saint-Domingue, que l'on attribuait à son administration, et la faveur dont jouit Latouche-Tréville à son retour, faillirent lui enlever ce portefeuille, qui fut même promis à ce dernier; mais par une circonstance bizarre, Decrès fut tellement bien servi par l'amiral Bruix, qui voulait aussi être ministre de la marine, que Decrès resta à sa place, et aucun des deux concurrens ne fut nommé. Le crédit de Decrès fut dès-lors inébranlable, et les faveurs vinrent le trouver à l'hôtel du ministère. En 1804, il fut élevé au grade de vice-amiral. Napoléon le fit grand-officier de la Légion-d'Honneur, et le nomma président du collége électoral de la Haute-Marne, qui le désigna pour candidat au sénat-conservateur. Le brave Latouche-Tréville étant mort en 1805, Decrès hérita de son grade d'inspecteur des côtes de la Méditerranée, sans cesser d'être ministre. En 1806, il obtint, comme grand-officier de l'empire, le titre de président à vie du

collége électoral du département de la Seine. Cependant, malgré les nombreuses distributions de titres que Napoléon n'avait cessé de faire depuis l'établissement de l'empire, son ministre de la marine ne fut créé duc qu'en 1813. Le 11 novembre de la même année, M. Decrès épousa Mme de Saligny, duchesse de San-Germano.

La restauration vint mettre fin aux longues fonctions ministérielles du duc Decrès, qu'il reprit encore durant les cent jours. Il fit aussi partie de la chambre des pairs de cette époque. Ce ministre fut chargé par la commission de gouvernement de la direction du départ de Napoléon : les instructions qu'il donna aux capitaines des frégates sur lesquelles l'ex-empereur devait s'embarquer, prouvent le respect et l'attachement de M. Decrès à celui que la fortune venait d'abandonner pour toujours. Le duc Decrès quitta définitivement le ministère à la seconde rentrée du roi. Il vivait dans la retraite, lorsque le 2 novembre 1820, un événement funeste, qui est resté un mystère, vint accélérer le terme de ses jours : M. Decrès fut brûlé dans son lit par l'explosion de plusieurs paquets de poudre qu'on avait placés sous ses matelas. Au même instant son valet-de-chambre se précipita d'une fenêtre de 40 pieds de hauteur. Tous les soupçons se portèrent sur ce malheureux, qui mourut le lendemain sans vouloir dire autre chose, sinon

que des inconnus l'avaient saisi et jeté par cette fenêtre. Une soustraction d'argent et de billets à ordre, n'a laissé aucun doute sur l'auteur de cet assassinat. M. Decrès est mort des suites de ses blessures, le 7 décembre suivant.

Voici ce que M. de Las Cases a recueilli dans une des conversations de Napoléon à Sainte-Hélène, sur le compte de ce ministre : « Napoléon ne » pouvait pas dire qu'il fût content de Decrès, et il » pensait qu'on pouvait peut-être lui reprocher sa » constance à son égard ; mais le manque de sujets » avait dû le maintenir; car, après tout, Decrès était » encore ce qu'il avait pu trouver de mieux. Il avait » du commandement, son administration était ri- » goureuse et pure. Il avait de l'esprit, et beaucoup, » mais seulement pour sa conversation et sa politi- » que personnelle. Il ne créait rien, exécutait mes- » quinement, marchait, et ne voulait pas courir. » — « L'impopularité de Decrès était extrême. »

Nous nous permettrons d'ajouter à ce portrait, quelques traits qui le rendront plus ressemblant, et nous dirons que Napoléon gardait ce ministre, parce qu'il n'éprouvait jamais de sa part le moindre obstacle à ses volontés ; parce que Decrès avait fait beaucoup crier les marins et les employés de la marine, à cause des économies auxquelles il les soumettait impitoyablement, ce qui était une recommandation auprès du maître ; et enfin, parce

que Decrès avait voué une haine furibonde aux Anglais.

La marine française essuya de grands désastres pendant la durée du ministère de Decrès; mais il sut les réparer par 93 vaisseaux de ligne et 60 frégates, qui furent construits dans les treize années de son administration. On n'oubliera pas non plus les immenses travaux de Cherbourg, d'Anvers, Flessingue, etc., etc., exécutés en même temps.

---

DEFORGUES. Nous aurons peu de chose à dire sur un homme qui fut, il est vrai, ministre des affaires étrangères de la république, mais dont nous ignorons l'origine et la fin. Aucune biographie n'a pu nous fournir les détails qui nous manquent sur ce ministre.

Tout ce que nous avons pu apprendre, c'est qu'il était membre de cette municipalité qui, dans la matinée du 10 août 1792, chassa le corps municipal et se mit à sa place, sans autre droit que la loi du plus fort. Le 21 juin 1793, Hérault-de-Séchelle le proposa pour remplir la place de ministre des affaires étrangères, qu'occupait Lebrun. Deforgues fut accepté et installé; mais il ne dut pas avoir beaucoup à faire, car pendant la durée de son ministère la France n'eut aucune relation



hors de ses frontières. Il y avait tout au plus trois mois que Deforgues était ministre lorsque Hébert le dénonça aux Cordeliers : il fut destitué et arrêté. Mangourit prit aussitôt sa place.

Cependant Deforgues eut le bonheur de ne pas être mis à mort avant le 9 thermidor, et cette journée le sauva. Sous le directoire il fut nommé ambassadeur en Hollande; mais la révolution du 18 brumaire le fit rentrer en France quelques mois après son départ.

Les consuls employèrent M. Deforgues comme commissaire général de police, et l'envoyèrent à Nantes. Il ne tarda pas à être encore remplacé, par suite d'une rivalité qui s'éleva entre lui et Letourneur de la Manche, alors préfet du département de la Loire-Inférieure.

Enfin M. Deforgues partit en 1804 pour la Nouvelle-Orléans, où il allait remplir les fonctions de consul de France. Nous ignorons ce qu'il est devenu; et comme nous n'avons pas nos entrées au ministère des affaires étrangères, nous n'avons pu en savoir davantage sur le compte de ce diplomate.

---

DEJEAN (Jean-François-Aimé), né à Castelnaudary, le 6 octobre 1749, était fils d'un président au présidial de cette ville.

Reçu fort jeune à l'école du génie de Mézières,

il obtint, en 1768, un brevet de lieutenant en second : deux ans après, il fut nommé lieutenant en premier, et ingénieur en chef ordinaire; mais ce ne fut qu'en 1780, qu'il passa au grade de capitaine : il servait dans ce grade, lorsque la révolution éclata. M. Dejean, passionné pour tout ce qui est grand et généreux, embrassa avec ardeur la cause de la liberté, et fut, dès 1790, employé à l'armée du Nord, comme chef de bataillon de son arme. Il se distingua à la prise de la citadelle d'Anvers; devint commandant du génie et directeur des fortifications, et rendit de grands services aux attaques de Courtrai et de Menin, ainsi qu'aux siéges d'Ypres et de Nimègue. Dans le mois de septembre 1793, il reçut le brevet de général de brigade, et passa, en cette qualité, à l'armée du Rhin. Deux ans après, il fut promu au grade de général de division, et joignit le quartier-général de l'armée du Nord, en Hollande. Beurnonville, général en chef de cette armée, ayant été appelé à celle de Sambre-et-Meuse, laissa le commandement de l'armée du Nord au général Dejean.

En 1798, le directoire mit M. Dejean à la réforme; mais il fut réintégré aussitôt après, le 18 brumaire. Le gouvernement consulaire le nomma conseiller-d'état, et l'envoya en mission à Gênes, avec la qualité de ministre extraordinaire. Dans cette mission, dont le but était de coopérer à l'organisation de la

république lygurienne, M. Dejean donna des preuves de ses talens comme administrateur et comme homme d'état. De retour en France, le premier consul le nomma directeur-ministre de la guerre, et le 21 août 1803, M. Dejean devint aussi grand-trésorier de la Légion-d'Honneur.

Nommé, en avril 1805, président du collége électoral de la Somme, il fut élu candidat au sénat-conservateur, par ce département. Quelque temps après, l'empereur le décora du grand-cordon de la Légion-d'Honneur. En octobre 1805, il accompagna Napoléon à Strasbourg, et lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, le général Dejean se rendit à Anvers pour hâter les mesures de défense.

Des causes qui ne sont pas bien connues, mais qui paraissent tenir à un défaut de prévoyance de la part de M. Dejean, lui firent retirer le portefeuille de l'administration de la guerre, le 3 janvier 1810, que l'empereur donna au comte de Cessac (Lacuée). Cette défaveur dura peu : M. Dejean fut presque aussitôt nommé premier inspecteur du génie, créé sénateur et comte de l'empire. Le 10 janvier 1812, M. Dejean fut élu encore président à vie du collége électoral d'Indre-et-Loire.

A cette époque, eut lieu l'inconcevable conspiration de Mallet, et le comte Dejean fut désigné pour présider le conseil de guerre qui jugea et condamna

les généraux Mallet, Guidal et Lahorie, ainsi que quelque-uns de leurs complices.

Lors de la première restauration, le roi nomma le comte Dejean, pair de France, commissaire extraordinaire dans la onzième division militaire et chevalier de Saint-Louis. M. Dejean n'en fut pas moins créé pair, par Napoléon, à son retour; replacé dans ses fonctions de premier inspecteur du génie, et désigné pour remplir la place de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en l'absence de M. Lacepède.

Au second retour du roi, le comte Dejean fut privé de tous ses emplois et dignités; et son fils, lieutenant-général aide-de-camp de Napoléon, fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Toutefois, dans les premiers mois de 1818, le comte Dejean fut consulté par le gouvernement sur l'administration de la guerre, et rendit de véritables services par ses bons conseils. Son fils obtint alors sa radiation de la liste des proscrits. L'année suivante M. Dejean fut de nouveau appelé aux hautes fonctions de pair de France.

Lorsque le gouvernement s'avisa, quoiqu'un peu tard, de mettre de l'ordre dans les liquidations de l'arriéré, et qu'un conseil de révision fut institué à cet effet, M. le comte Dejean en fut nommé président : l'on ne pouvait donner cette surveillance à un homme qui pût mieux la remplir que

M. Dejean. Ce vieillard vénérable avait encore toute l'activité de sa jeunesse : le travail était son élément. Rien, dans l'administration de la guerre surtout, ne lui était étranger, il en connaissait aussi bien les plus petits détails que les grandes parties. Il avait la juste réputation d'un homme probe : il n'était sévère qu'envers les malversateurs; la douceur de ses mœurs, sa bienveillante affabilité dans toutes les relations sociales, l'avaient fait chérir de tous ses subordonnés. Le comte Dejean est mort en 1824, après avoir rendu de grands services à son pays, tant comme guerrier que comme administrateur.

---

DESSOLES (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), né d'une famille honorable à Auch, le 3 juillet 1767. Son oncle, depuis évêque de Chambéry, dirigea son éducation. En 1792, il entra au service, et il était capitaine dans la légion des montagnes, lorsqu'il fut envoyé comme aide-de-camp du général Regnier et adjoint à l'état-major. Il fut destitué quelque temps après, en vertu de la loi qui excluait de l'armée les ci-devant nobles ; mais lorsqu'on eut reconnu que cette loi était contraire aux intérêts de la république, il fut rappelé sous les drapeaux, et reçut le grade d'adjudant-général au commencement de l'an 2. En cette qua-

lité M. Dessoles fit la première campagne d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, et fut choisi par lui pour porter au directoire la copie des préliminaires de Léoben, signés le 29 germinal an 5. Le 12 prairial suivant, Dessoles fut élevé au grade de général de brigade, et deux ans après il reçut le commandement d'un corps de troupes avec lequel il eut un engagement contre les Autrichiens dans la Valteline; il les battit, quoiqu'il n'eût que 4,000 hommes seulement à opposer à 7,000, et les chassa de toutes leurs positions, après leur avoir fait éprouver une perte considérable, tant en tués qu'en blessés, et pris 18 pièces de canon. Ce fait d'armes si brillant valut à Dessoles le grade de général de division. Dans cette même année, il fut nommé chef d'état-major de Schérer, et ensuite de Moreau, à l'armée d'Italie, ce qui lui fournit de nouvelles occasions de donner des preuves de sa valeur. On le vit aussi se signaler avec le général Gouvion-Saint-Cyr, à la terrible journée de Novi, après la mort du général Joubert, dont ils auraient voulu partager la fin glorieuse. A la fin de l'an 7 le général Dessoles réunit sous son commandement toutes les troupes cantonnées dans la Ligurie, et passa quelque temps après à l'armée du Rhin, comme chef d'état-major du général Moreau.

Au commencement de floréal an 8, il entra en campagne avec l'armée qu'il avait organisée, et à

la tête de laquelle il effectua le passage du Rhin. Il déploya aussi le plus grand zèle aux batailles de Moerkirch, Biberach, et à l'affaire de Newbourg, où le célèbre Latour-d'Auvergne, premier grenadier de France, fut tué. Le général Dessoles se distingua de la manière la plus éclatante à la bataille d'Hohenlinden. Il se couvrit aussi de gloire aux passages de l'Inn, de la Saab, de la Salza, à l'affaire de Vokelbruch, à la Traun, et à la prise de Lintz. L'empereur d'Autriche, voyant que les Français n'étaient qu'à vingt lieues de sa capitale, demanda la paix pour la sauver. Elle fut conclue et signée à Lunéville. A cette époque, le général Dessoles revint à Paris, et fut nommé conseiller-d'état, section de la guerre. Ce fut alors qu'il épousa M[elle] Dampierre, fille du général de ce nom, mort glorieusement sur le champ de bataille en 1793. La place de membre de l'administration du département de la guerre fut offerte au général Dessoles, mais il la refusa, et repartit en l'an 12 pour l'armée active.

Chargé du commandement en chef provisoire de l'armée d'Hanovre, après le départ du général Mortier, il fit la conquête de ce royaume, bien moins par la force des armes que par sa douceur, son intégrité et sa sage administration. C'est vers cette époque que la conspiration dans laquelle le général Moreau se trouva impliqué, fut décou-

verte. Tous les corps d'armée s'empressèrent d'envoyer au premier consul une adresse de félicitation. Dessoles fut vivement pressé par son état-major pour remplir cette espèce de formalité; mais étant ami de Moreau, il se trouvait dans une position difficile et délicate; il s'en tira adroitement en rédigeant, sans la signer, une adresse qui ne compromettait ni son ami ni lui-même. Après l'arrivée du général Bernadotte en Hanovre, il demanda à rentrer en France, et fut envoyé au camp de Boulogne, où il ne fit, pour ainsi dire, que paraître, parce qu'il ne voulut point accepter la place de chef d'état-major du général Lannes. Il vivait depuis quelques années, isolé et indépendant, dans une campagne près d'Auch, lorsqu'en 1808, il reçut de Napoléon l'ordre de l'accompagner en Espagne. Dessoles y reçut le commandement d'une division de l'armée du centre. Il eut souvent occasion de faire briller ses talens militaires et sa bravoure dans cette guerre difficile, et il se distingua surtout à l'affaire de Tolède, en août 1809; à la bataille d'Occana, le 18 novembre, au passsage de la Sierra-Moréna, etc. Il entra dans Cordoue le 18 janvier 1810, et fut chargé du commandement de cette ville et du royaume de Jaën. Son administration fut intègre. Rentré dans sa patrie, le général Dessoles se retira de nouveau dans son pays,

qu'il quitta lors de l'ouverture de la campagne de Russie, où il suivit l'armée en qualité de chef d'état-major du prince Eugène. Il quitta l'armée à Smolensk et rentra en France : nous ignorons les motifs de ce départ, sur lequel nous ne faisons aucune réflexion. Tout ce que nous savons c'est qu'il donna pour prétexte le délabrement de sa santé.

Dès-lors le général Dessoles cessa de prendre part aux affaires jusqu'aux événemens de 1814. Dans ces graves circonstances, le gouvernement provisoire appela le général Dessoles pour lui confier le commandement de la garde nationale parisienne.

En ce moment de crise et d'incertitude, où l'empereur de Russie s'était érigé en arbitre souverain des destinées de la France, de fréquens conseils se tenaient chez ce monarque, où les intérêts de la dynastie de Napoléon étaient soutenus par plusieurs maréchaux et par le duc de Vicence. La régence de Marie-Louise allait être continuée, lorsque le général Dessoles, qui avait été appelé à ce conseil, s'y opposa vivement, et demanda le retour des Bourbons. Au même instant la défection du duc de Raguse détruisit toutes les chances que Napoléon avait encore; cette défection acheva d'entraîner l'empereur Alexandre vers la cause qu'ap-

puyait le général Dessoles, et le rappel des Bourbons en France fut décidé.

A l'arrivée du comte d'Artois, le général Dessoles fut nommé membre du conseil-d'état provisoire. Le roi lui témoigna sa reconnaissance en le créant ministre d'état, pair de France, et major-général des gardes nationales du royaume. Au mois de mars 1815, il envoya dans les départemens les instructions les plus énergiques pour arrêter la marche de Napoléon ; mais elles ne produisirent aucun effet. Le général Dessoles accompagna le roi jusqu'à Béthune, revint ensuite à Paris, et se retira dans une maison de campagne des environs, où il resta pendant la durée des *cent jours*, sans y être nullement inquiété.

Après la seconde restauration, il reprit le commandement de la garde nationale et rentra dans tous ses honneurs; mais comme il ne partageait pas l'exagération sanguinaire du parti vainqueur, il se vit obligé, dès la fin d'octobre 1815, de donner sa démission du commandement de la garde nationale, dans lequel il fut immédiatement remplacé par le maréchal Oudinot.

Nommé, dans le mois de mars 1817, membre de la commission de la chambre des pairs, il fit sur la loi de finances un rapport dans lequel il prouva l'absurdité des paroles du ministre de la guerre, qui avançait que les pensions avaient été accordées

dans une juste proportion. « Cela me paraît moins certain, dit-il, lorsque l'on compare les 29,000,000, résultat de 25 années de guerre, aux 17 ou 18,000,000 de plus, résultat de 2 années de paix. »

Lorsqu'il s'agit, en 1818, de statuer sur la liberté de la presse, le général Dessoles démontra que ce qu'on entendait par délit de la presse offrait en résultat plus d'inconvéniens que de dangers réels. Il fut membre de la commission chargée d'examiner la loi de recrutement proposée par le ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr, et se montra grand partisan de cette loi nationale. La session de 1817 avait donné à la France la loi du 10 mars 1818; cette loi, ainsi que l'ordonnance du 5 septembre et la loi du 5 février 1817, étaient autant de bienfaits que l'on devait au ministère dont le maréchal Gouvion Saint-Cyr faisait partie; mais la majorité de ce ministère fut effrayée ou séduite, et c'est alors qu'on la vit refuser les autres garanties accordées par la charte. La France en fut alarmée, et une multitude de pétitions réclamèrent en faveur du système constitutionnel; c'est au milieu de ces inquiétudes que l'ordonnance du 28 décembre annonça un changement de ministère. Le général Dessoles fut nommé pour remplacer M. le duc de Richelieu, comme président du conseil des ministres, avec le portefeuille des affaires étrangères. Le nouveau ministre présenta aux chambres la pro-

position d'une récompense nationale à décerner à M. le duc de Richelieu. Lors de la proposition faite le 26 février à la chambre des pairs, par M. Barthelemy, pour changer la loi des élections, M. Dessoles s'éleva contre ce changement d'une manière très-énergique. « Comme président du conseil des » ministres, s'écria-t-il, je m'élève contre la pro- » position du noble marquis... Déjà un ministre du » roi a déclaré, du haut de cette tribune, que ja- » mais proposition plus funeste ne pouvait sortir » de l'enceinte de cette chambre.... Lorsque la na- » tion est à peine échappée aux inquiétudes que lui » avaient causées des bruits répandus avec une af- » fectation maligne sur un changement total de la » loi des élections, est-il prudent de venir quelques » instans plus tard proposer vaguement de la mo- » difier? N'était-on pas assuré d'avance que ces pa- » roles indiscrètes allaient exciter une méfiance et » une irritation dangereuse? »

Le général Dessoles fut chargé du portefeuille du ministère de la guerre pendant la maladie du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et justifia tous les articles du budget de ce département.

La France était alors persuadée qu'elle ne pourrait trouver de garantie que dans la jouissance entière des institutions promises par la charte. La loi du 5 février avait déjà donné de dignes représentans, et jamais, malgré les intrigues, l'opinion pu-

blique ne se fit mieux sentir que dans le choix de ces députés. Encore une année, et la majorité de la chambre était constitutionnelle : c'en est fait de l'arbitraire ministériel. Ses partisans, bien convaincus que leur système ne pouvait prévaloir avec la loi des élections, en proposèrent et en discutèrent le changement dans le conseil des ministres. Messieurs Dessoles, Gouvion Saint-Cyr et Louis, représentèrent avec force, mais inutilement, le danger de porter une atteinte aussi violente à la charte; l'oligarchie triompha, et ces honorables ministres donnèrent leur démission le 19 novembre 1819. Depuis lors, le général Dessoles vit éloigné des affaires publiques.

---

DIGEON (Alexandre-Élisabeth-Michel), est né à Paris, le 26 juin 1771 : son père était fermier-général. Au commencement de la révolution, le jeune Digeon, aujourd'hui *vicomte*, en embrassa les principes avec ardeur, et voulut servir la république. Il entra d'abord dans un bataillon d'infanterie, en qualité de sous-lieutenant; mais il ne tarda pas à quitter cette arme pour passer dans celle de la cavalerie. A toutes les affaires où se trouva Alexandre Digeon, il se battit comme on se battait alors, et gagna les grades de capitaine et de chef d'escadron sur les champs de bataille.

Nommé, en 1802, colonel du vingt-sixième régiment de chasseurs à cheval, M. Digeon fit la campagne d'Austerlitz, après laquelle il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur. Il reçut le brevet de général de brigade à la fin des campagnes de Prusse et de Pologne, et fut envoyé en Espagne au commencement de 1807. Six ans après, en 1813, il fut nommé général de division, et servit, en cette qualité, sous les ordres du maréchal Suchet.

A l'époque de la restauration, le général Digeon se voua tout-à-coup à la cause des Bourbons : il reçut la croix de Saint-Louis en 1814. Il ne servit pas durant les *cent jours*. Au retour du roi, il fut employé comme inspecteur-général de cavalerie. Jusque-là le général Digeon, ni plus ni moins brave que tant d'autres généraux, ne s'était pas fait particulièrement distinguer, et l'on pourrait même dire que son nom se trouvait confondu dans la foule; mais en 1815, ses opinions exagérées lui valurent d'être appelé au poste d'aide-de-camp de *Monsieur*, aujourd'hui *Charles X*. Bientôt après, Louis XVIII le créa pair de France et vicomte.

Le vicomte Digeon, qui avait montré un caractère doux et humain dans sa carrière militaire, se rendit alors tristement célèbre par la violence de ses opinions dans les procès de conspiration soumis à la chambre des pairs.

M. de Peyronnet, qui, comme toute la France le sait, assistait à ces débats, avait dès-lors éprouvé

une vive sympathie pour M. le vicomte Digeon, et lorsqu'à la fin de mars 1823, la faction des ténèbres voulut repousser le maréchal Victor du ministère de la guerre, elle fit nommer *provisoirement* à ce ministère, le vicomte Digeon, et essaya d'envoyer le vrai ministre en Espagne, en qualité de major-général; mais l'absence du maréchal ne fut pas longue: prévenu du mauvais tour qu'on voulait lui jouer sur ses derrières, il fit volte-face, arriva dans la rue de Grenelle au pas de charge, et culbuta le vicomte Digeon de la position où on l'avait placé quelques jours avant. M. Digeon fit sa retraite un peu en désordre sur le palais du Luxembourg, où il attend une occasion plus favorable pour reprendre l'offensive.

---

DONDEAU fut un de ces ministres de la république qui ne firent que paraître et disparaître, ne laissant pas même le temps à l'histoire de retenir leurs noms.

Il exerçait les fonctions d'avocat à Douai, lorsque la révolution éclata; il en embrassa les principes avec ardeur, se fit distinguer, devint successivement maire de Douai, administrateur du département du Nord, et juge au tribunal criminel du même département.

Le ministère de la police ayant été créé, Dondeau fut appelé à Paris, par le célèbre Merlin, de son

pays, et employé dans ce ministère en qualité de chef de division. En moins de deux ans, Dondeau vit changer quatre ministres, et enfin il succéda au ministre Sottin, le 25 pluviôse an 6. Trois mois après, Dondeau fut lui-même remplacé par Lecarlier.

De ce moment, Dondeau parcourut une nouvelle échelle descendante dans les emplois publics: de la place de ministre, il tomba, en 1798, à celle d'administrateur de la loterie, et en 1806, il n'était plus que simple juge au tribunal de Melun. Nous ignorons s'il vit encore; dans ce cas, il pourrait bien n'être plus rien du tout, et cela est d'autant plus probable, qu'un ancien ministre sous la république n'a pas dû échapper au système épurateur de 1815, ou à celui du moment actuel. On nous fera peut-être observer que les juges sont inamovibles; mais nous savons très-bien qu'on peut les mettre à la retraite pour cause de *surdité* constatée.

---

DUBOIS DE CRANCÉ (Édouard-Louis-Alexis), est né à Charleville en 1747. Son goût pour l'état militaire le fit entrer dans la compagnie des mousquetaires de la maison du roi; mais y ayant éprouvé quelques contrariétés qu'il ne put supporter, il en sortit, et fut fait lieutenant des maréchaux de France. On lui contesta ses titres de noblesse, aux-

quels il attachait peu de prix, parce qu'il avait dans son cœur le sentiment de l'égalité, que les tracasseries qu'on lui fit éprouver augmentèrent encore.

Élu député aux états-généraux, par le tiers-état du bailliage de Vitry-le-Français, il apporta dans cette assemblée les dispositions les plus prononcées pour une réforme générale dans le gouvernement. Il commença par s'occuper des troupes, et proposa une nouvelle organisation des régimens, ainsi qu'une constitution militaire. Ce fut lui qui le premier demanda, sur la fin de 1789, que l'armée fût formée par la conscription des citoyens actifs de chaque département. En 1790, il insista pour le rachat des droits féodaux, et fit effacer du procès-verbal, des réclamations élevées contre la suppression des ordres religieux. A cette époque, l'opinion de Dubois de Crancé paraissait être que le gouvernement représentatif était le plus convenable. Il proposa à l'assemblée que le roi fût le chef suprême de l'armée, et ne voulut pas que l'on changeât sa dénomination de roi de France, contre celle de roi des Français. Selon son opinion, les membres du corps-législatif ne devaient pas appartenir au ministère public, et il fit une motion dans ce sens.

Le corps-législatif voulait s'attribuer le droit de fixer le nombre de tous les grades de l'armée,

M. Dubois s'y opposa et soutint que cette faculté ne lui appartenait pas.

A cette époque, les mécontens, qui étaient en grand nombre, répandaient journellement une quantité prodigieuse de pamphlets contre les révolutionnaires. L'assemblée voulut réprimer et punir leurs auteurs; une discussion eut lieu à cet égard, et l'opinion de M. Dubois fut regardée comme la plus sage : il vota pour que les auteurs d'écrits incendiaires fussent jugés par un jury, afin d'éviter l'inquisition des juges. Quand le roi Louis XVI eut accepté la constitution de 1791, M. Dubois fit décréter que la lettre du roi portant son acceptation, serait envoyée à tous les régimens, afin de donner aux militaires une haute idée du pacte qui liait les Français avec leur souverain. Il fit déclarer que les hommes de couleur deviendraient libres dès qu'ils auraient mis le pied sur le sol français.

Dubois de Crancé ne fut point membre de l'assemblée législative qui succéda à la constituante; mais le département des Ardennes le nomma député à la convention nationale. La première mission dont on le chargea quand il fut à ce nouveau poste, fut d'aller à l'armée des Alpes pour y destituer le général Montesquiou, contre lequel il proposa ensuite un décret d'accusation. Il fut en même temps chargé d'examiner la conduite du général Anselme, mais il justifia ce dernier à son retour.

Dubois de Crancé fut choisi pour annoncer à Louis XVI qu'on lui accordait un conseil en vertu d'un décret; et, ce qui paraîtra surprenant d'après ses antécédens, il s'opposa à ce que le roi captif eût la permission de communiquer avec sa famille. Il vota la mort de ce malheureux prince sans aucune restriction, se refusant avec barbarie à toute espèce de sursis ou d'appel.

Il s'occupa pendant long-temps de l'organisation de l'armée : la fusion des troupes de ligne avec les volontaires nationaux, les récompenses que l'on devait accorder aux militaires, leur avancement, leur retraite, furent l'objet d'un des rapports qu'il fit adopter à la convention. Nommé président de la convention et membre du comité de salut public, il quitta ces fonctions au commencement de 1793, pour se rendre à l'armée des Alpes en qualité de commissaire. Il transmit au général Kellermann l'ordre de marcher sur Lyon, qui venait de se révolter. Il y marcha lui-même, et annonça le 6 août à la convention qu'il s'était mis à la tête de 20,000 républicains pour coopérer à la destruction de cette ville et faire justice de ses habitans. Dubois de Crancé ne jouit pas long-temps du bonheur qu'il éprouvait à foudroyer ses concitoyens : il fut accusé, dénoncé et même arrêté; mais il eut l'adresse de se justifier, et fut mis en liberté. De retour à Paris, il fit, en 1794, à la société des jaco-

bins, la singulière proposition de demander à chaque récipiendaire, ou aux membres que l'on épurerait, « ce qu'il avait fait pour être pendu dans le » cas où la contre-révolution arriverait. » Dubois de Crancé avait beaucoup d'amour-propre, ce qui faisait que souvent il embrassait plus qu'il ne pouvait faire, et se trompait quelquefois. Il était très-propre à une chose et il y réussit : ce fut sur sa proposition que la convention décréta l'embrigadement des troupes, l'organisation des compagnies de chasseurs et de l'infanterie légère. Il fut dénoncé par Robespierre et Couthon; à son tour il dénonça Jean de Bry et l'accusa de fédéralisme. Il eut le bonheur d'échapper à tous les périls, et de sortir victorieux de toutes les luttes sanguinaires qui précédèrent le 9 thermidor. A la suite de cette journée, il fit décréter que le tribunal criminel prononcerait contre tous les individus mis hors de la loi. Il fut un de ceux qui demandèrent avec le plus d'empressement le maintien de la liberté de la presse : il ne cessa de montrer la plus grande animosité contre les partisans de Robespierre; cependant il proposa que le gouvernement révolutionnaire fût maintenu jusqu'à la paix. Devenu membre du comité de salut public, il s'empressa de réintégrer le général Kellermann, qui avait été disgracié. Dubois de Crancé passa de la convention au conseil des cinq cents; il s'y occupa encore

spécialement de tout ce qui avait rapport aux armées, et des moyens d'améliorer le sort des militaires. Il obtint pour ceux qui étaient en congé le droit de voter dans les assemblées primaires, et termina sa mission législative en appuyant le projet de Savary, tendant à une commutation de peine en faveur des prévenus de la conspiration royale, condamnés à mort le 8 avril 1797.

En 1799, il fut nommé inspecteur-général des troupes; mais il quitta cet emploi peu de temps après pour passer au ministère de la guerre, dont on lui donna le portefeuille. Il l'avait encore à l'époque du 18 brumaire, journée à laquelle il s'opposa vivement de concert avec une partie du directoire, dont il était demeuré l'appui; mais quoi qu'il fît, Dubois de Crancé ne put traverser les projets du général Bonaparte. Toutefois après le renversement du directoire, ce ministre se présenta devant le premier consul, et celui-ci l'accueillit en lui disant : « Je croyais que vous m'apportiez votre por» tefeuille » Ces paroles furent comprises, et Dubois de Crancé donna sa démission aussitôt.

Dès-lors il s'éloigna des affaires publiques, et se retira dans ses propriétés, où il se livra à l'agriculture. Il est mort le 28 juin 1814, à Rethel, inébranlable dans les principes qu'il avait professés dès le premiers jours de la révolution, mais rame-

né par l'expérience à de plus justes idées sur leur application.

Dubois de Crancé a publié plusieurs brochures sur la conscription, les finances, la contribution foncière, les travaux de l'assemblée nationale, etc., etc., dont quelques-unes sont très-remarquables.

---

DUBOUCHAGE (LE VICOMTE), pair de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Grenoble le 1er avril 1749. Son goût pour l'état militaire et ses connaissances des sciences qui y sont relatives, le firent avancer rapidement dans cette partie. En 1784, il fut nommé chef-de-brigade au corps de l'artillerie des colonies; deux ans après, il devint sous-directeur à Brest. Le 1er juillet 1792, il reçut le titre d'inspecteur-général de l'artillerie maritime; et, enfin, le 21 du même mois, Louis XVI l'appela au ministère de la marine, et lui confia, presque en même temps, par *intérim*, le portefeuille des affaires étrangères. A la triste journée du 10 août, M. Dubouchage voyant que tous les moyens de douceur employés par le roi, n'avaient pu calmer la fureur du peuple, conseilla à Louis XVI de se mettre à la tête des Suisses et des sections de Paris qui lui étaient restées fidèles, et de repousser la force par la force. Cette proposition violente n'obtint l'ap-

probation ni du roi ni de son conseil. M. Dubouchage accompagna la reine depuis le château des Tuileries jusqu'à la salle de la convention; il ne se sépara de Louis XVI que lorsque le prince fut conduit au Temple. Un décret de la convention ayant déclaré le ministre de la marine, ainsi que tous ses collègues, déchus de la confiance de la nation, M. Dubouchage songea à sa propre sûreté; c'est alors que Monge lui fournit les moyens de quitter la France, où il n'est rentré que quelque temps après le 18 brumaire. Comme son attachement à la cause des Bourbons était connu, il fut soupçonné de la servir, et fut arrêté; mais il ne tarda pas être rendu à la liberté. Depuis ce temps il vécut à Paris, et s'y trouvait encore en 1814. Le 31 mars, M. Dubouchage fut un de ceux qui se prononcèrent ostensiblement pour la dynastie des Bourbons. Louis XVIII le nomma commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Pendant les *cent jours*, il resta à Paris avec mission d'y servir la cause royale. Le 27 septembre 1815, il fut nommé ministre de la marine.

Un des premiers actes de M. Dubouchage fut un rapport au roi, tendant à faire mettre en jugement le contre-amiral Linois, gouverneur de la Guadeloupe, et son commandant en second, pour avoir fait arborer le drapeau tricolore dans cette colonie.

Quelques jours après, il combattit dans la chambre des députés, comme ministre, les amendemens de la commission, qui tendaient à aggraver la rigueur de la loi d'amnistie.

M. Dubouchage ne fut point favorable dans le conseil, à l'ordonnance du 5 septembre; mais il n'en conserva pas moins le portefeuille jusqu'au 22 juin 1817. Il donna alors sa démission et fut remplacé par M. Molé. Louis XVIII éleva M. Dubouchage à la pairie, où il alla voter avec l'aristocratie de cette chambre. Il avait conservé le titre de ministre d'état, avec le traitement de 20,000 fr. qui y était attaché, et un autre traitement de 10,000 fr. Ce ministre est mort le 12 avril 1821, à l'âge de 72 ans.

On a justement reproché à M. Dubouchage d'avoir mis à la réforme un grand nombre d'officiers de marine, braves, instruits, dans la force de l'âge, pour appeler à leurs places d'anciens officiers qui n'avaient plus servi depuis la révolution. C'est de cette classe d'officiers qu'est sorti le commandant de la frégate la *Méduse*, perdue sur les côtes d'Afrique, avec des circonstances qui font frémir d'horreur et d'indignation. C'est encore à M. Dubouchage qu'est due la création d'un collége royal de marine à Angoulême, position maritime sur laquelle les mauvaises plaisanteries ne sont pas encore épuisées. La caisse des Invalides instituée sous

Louis XVI, fut rétablie par M. Dubouchage sur ses anciennes bases.

Sous le rapport des opinions, ce ministre eût été digne de figurer à côté des Ferrand, Montesquiou, Corbière, etc., etc.

---

DUPONT DE L'ÉTANG (LE COMTE PIERRE), est le frère du lieutenant-général Dupont-Chaumont; il naquit à Chabanais, le 14 juillet 1763. Ses premières armes eurent lieu en Hollande, dans la légion de Maillebois, et quand ce corps fut licencié, il entra dans l'artillerie. Il revint en France au commencement de la révolution, et passa lieutenant dans le régiment d'Auxerrois; il ne tarda pas à être nommé capitaine dans celui de Brie. Il fit la campagne de 1792 à l'armée du nord, comme aide-de-camp du général Théobald Dillon: il fut blessé à l'affaire de Tournai et renversé dans un fossé près de son général, qui venait d'être tué, ce qui fit croire que lui-même était mort; il fut obligé de revenir à Paris prouver son existence. Ayant été rejoindre le général Dumourier, il remplit les fonctions d'aide-de-camp auprès du général Arthur Dillon. Il se fit remarquer à l'affaire de la forêt d'Argonne, au passage des Islettes. Après la mort du général Arthur Dillon, il passa adjudant-général à l'armée de Belgique. Dupont de l'Étang

fut nommé général de brigade au commencement de l'année 1793; il s'était retiré sur Lille avec le général Lamarlière, auquel il donna l'idée de former le camp de la Madeleine, où se rallia l'armée de Dumouriez, lors de la défection de son général.

Après la victoire d'Hondskoote, on proposa au général Dupont de remplacer Lamarlière, mais il refusa. Peu de jours après il fit prisonnier de guerre, au camp de Menin, un bataillon de grenadiers hollandais, commandé par le prince de Hohenlohe. Disgracié à la suite de quelques dénonciations, il fut bientôt rappelé par Carnot, qui appréciait ses talens dans la partie administrative, et qui l'employa comme chef du bureau topographique. Ce fut dans les bureaux qu'il obtint le grade de général de division: il fut en même temps chargé de la direction du dépôt de la guerre.

Le général Dupont prit une part active au renversement du gouvernement directorial. Il quitta le ministère de la guerre à l'ouverture de la campagne d'Italie, où il fut employé pour remplir les fonctions de chef d'état-major de l'armée de réserve. Après la bataille de Marengo, il fut nommé ministre extraordinaire dans le Piémont, qu'il organisa en république. Remplacé par le général Jourdan, le 15 août 1800, le général Dupont passa à la droite de l'armée d'Italie, entra en Toscane, et s'empara de Florence le 15 octobre, où il orga-

nisa un gouvernement provisoire. S'il faut en croire les bruits qui circulèrent alors, le premier consul fut loin d'être satisfait de l'administration du général Dupont en Toscane, qui ne fut pas très-pure. On assurait même que sa fortune datait de cette époque.

Quoi qu'il en soit, après la rupture de l'armistice, le général Dupont quitta la Toscane et participa aux triomphes de l'armée française, particulièrement à la bataille de Pozzole, où il commandait l'aile droite, et au passage du Mincio.

Dans la campagne de 1805, avec sa seule division il battit, devant Ulm, toutes les forces du général Mack, et fit un grand nombre de prisonniers. Deux jours après il fut attaqué à Albeck par le prince Ferdinand, qui venait de sortir d'Ulm avec 25 mille hommes. Il se mit aussitôt à sa poursuite, et, secondé par un corps de cavalerie, il le contraignit à se retirer dans la Bohême, après lui avoir fait 20 mille prisonniers. Après la capitulation d'Ulm, le général Dupont battit le général russe Kutusow, sur les bords du Danube, qu'il venait de repasser à Krems, et dégagea ainsi le corps du général Mortier bloqué dans les montagnes qui bordent ce fleuve. Le général Dupont se fit également remarquer dans la campagne de Prusse et de Pologne; il se rendit très-utile à la bataille de Friedland.

Après la paix de Tilsitt, il passa au commandement du 2e corps d'armée en Espagne, sous les ordres du grand-duc de Berg. Ici ce trouve le revers de la médaille de ce général.

L'insurrection de l'Andalousie avait engagé le grand-duc à faire occuper Cadix; cette mission fut confiée au général Dupont, qui s'avança avec le 2e corps, fort de 15 mille hommes environ, jusqu'à Cordoue. Là il battit une forte réunion d'Espagnols insurgés et entra dans la ville, qui fut pillée par ses troupes. Il était encore dans cette ville lorsqu'il apprit que l'armée espagnole du général Castanos arrivait sur ses derrières et allait lui couper ses communications avec Madrid; il dut aussitôt rétrograder, et fut prendre position à Andujar. Le grand-duc de Berg ayant eu connaissance de la position fâcheuse du général Dupont, envoya, pour le dégager, deux divisions sous les ordres du comte de Vedel. Le général Vedel arriva à marches forcées et fit sa jonction avec le général Dupont. Dès-lors la retraite devenait très-facile; mais le général Dupont resta encore quelques jours à Andujar, et envoya les divisions Vedel sur ses derrières pour garder les routes par lesquelles il pouvait être tourné; et, lorsqu'enfin il évacua Andujar, il se trouva cerné par les généraux Castanos et Redding. Une capitulation, que Napoléon appelait les *fourches caudines* de la France, fut signée par le gé-

néral Dupont à Baylen. A sa rentrée en France, il fut arrêté et traduit devant la haute-cour impériale, qui devait le juger. Voici comment s'exprime l'acte d'accusation dressé par Regnault de Saint-Jean-d'Angely, procureur-général près cette haute-cour.

« Des interrogatoires des prévenus, des déclara- » tions des témoins et des pièces de la procédure, » il résulta : que le général Dupont a laissé le pil- » lage de Cordoue se prolonger au-delà des pre- » miers momens donnés à la fureur du soldat; » qu'il n'a donné des ordres pour la sûreté des » caisses publiques que trois jours après son entrée » à Cordoue; qu'il n'a pas fait le versement de tous » les fonds à la caisse du payeur général, qu'il a » évacué Courdoue sans emmener tous ses mala- » des, quoiqu'il eût *huit cents* voitures d'équi- » pages; qu'il a donné le 18, à la levée du camp » d'Andujar, trop de soins à la conservation de ces » équipages, ce qui l'a empêché de déployer toutes » ses forces contre l'ennemi, à son arrivée à Baylen, » le 19 au matin;..... qu'il a compris dans cette trè- » ve, les divisions Vedel et Dufour, pour qui elle » n'avait pas été et ne pouvait être stipulée; qu'il a » fait rendre à l'ennemi des prisonniers, des ca- » nons, des drapeaux pris par la division Vedel se- » lon les lois de la guerre; qu'il a rejeté, le 20, les » propositions du général Vedel de s'entendre avec

» lui et de reprendre le combat, et celles du général Privé de sacrifier les bagages, de prendre les troupes qui les gardaient et de faire une attaque contre Redding, en même temps que le général Vedel l'attaquerait aussi ;...... qu'il a tenu, le 20, un prétendu conseil de guerre, et y a laissé délibérer de capituler, sans appeler le général Vedel ni aucun officier de sa division ;..... qu'il a autorisé des plénipotentiaires, dans la nuit du 21 au 22, à signer des conditions honteuses et déshonorantes pour les soldats français; qu'il a stipulé la conservation des bagages et effets avec un soin qui semble annoncer que c'était un des motifs déterminans de la capitulation ; qu'il a compris dans cette capitulation, sans en avoir le droit, deux divisions entières, libres et non engagées, ayant les moyens de se retirer sur Madrid; qu'il paraît l'avoir fait afin d'obtenir de meilleures conditions à sa propre division, etc., etc., etc.

» En conséquence, le général Dupont est accusé d'avoir compromis la sûreté extérieure de l'état, en signant une capitulation par laquelle il a livré à l'ennemi non-seulement sa propre division, ses canons, armes, munitions, mais encore les postes occupés par la division Vedel, ses canons, armes et munitions, et ouvert ainsi la province de la Manche et la route de Madrid à l'armée

» de Castanos ; crime prévu par l'article 77 du code » pénal. »

Heureusement pour le général Dupont, et nous l'en félicitons bien sincèrement, la procédure traîna en longueurs ; elle n'était pas encore terminée à l'époque du 31 mars 1814, qui vint lui rendre la liberté.

Le général Dupont sortant d'un long emprisonnement, fut tout-à-coup nommé commissaire au département de la guerre par le gouvernement provisoire, et Louis XVIII lui en confia définitivement le portefeuille, sans doute parce que le général Dupont ne devait pas aimer Napoléon. Quoi qu'il en soit, ce général, qui avait souvent montré des talens et de l'énergie sur les champs de bataille, se montra au ministère, faible, indolent, irrésolu, dénué de toute espèce de caractère et de moyens. Il ne fit jamais paraître l'ambition d'être un seul jour le ministre de la nation et du roi : il ne fut que le ministre complaisant de la cour et des courtisans en crédit. Sa mauvaise administration fut peut-être plus fatale à la France, que ne l'avait été la capitulation de Baylen. Il mit une effrayante confusion dans les affaires de la guerre, et distribua sans discernement un nombre prodigieux de décorations de la Légion-d'Honneur, à des hommes étrangers à toute espèce de gloire nationale.

M. Dupont ne fut ministre que pendant huit mois ; il fut remplacé le 3 décembre 1815, par le maréchal Soult. Il obtint alors le commandement de la 22e division militaire. Il se trouvait à Orléans lors du retour de Napoléon, et les personnes qui l'ont vu agir, assurent qu'il a fait comme tant d'autres, c'est-à-dire, qu'il a cherché à se réconcilier avec Bonaparte.

Réintingré dans son commandement à la seconde restauration, le roi l'appela au conseil privé dans le mois de septembre.

Le département de la Charente l'ayant nommé député, il vota en 1815 avec la majorité, et devint ministériel dans les sessions suivantes : on l'a même vu voter quelquefois avec le côté gauche. Lors de la discussion de la loi sur le recrutement présentée par le maréchal Saint-Cyr, le général Dupont proposa un grand nombre d'amendemens, et entre autres celui qu'aucun officier ne pût être privé de son grade sans jugement. Dupont-de-l'Eure l'interrompit brusquement alors : « Vous deviez, lui » cria-t-il, faire cette proposition quand vous étiez » ministre. » Ce peu de mots renfermaient un grand reproche.

Au reste, le général Dupont a de l'instruction et de l'esprit : il est l'auteur d'un poëme *sur la liberté*, qu'il publia en 1799, et qui obtint la pre-

mière mention honorable à l'Institut : il l'est également d'un autre poëme imité d'Ossian.

---

DUVAL (Jean-Pierre), était avocat à Rouen, lorsqu'il fut nommé député à la convention nationale, en septembre 1792, par le département de la Seine-Inférieure. Dès cette époque, et principalement durant le procès du roi, M. Duval manifesta les principes de liberté et de modération, qui dans toutes les circonstances ont fait la base de sa conduite politique. Au moment de l'appel nominal, il vota dans ces termes :

« Je ne crains pas la guerre civile; c'est une ca-
» lomnie contre le peuple, un vrai fantôme avec
» lequel on voudrait le conduire vers le despotisme.
» Je ne veux pas ravir la souveraineté; je vote l'ap-
» pel au peuple. — Quelle peine? — La reclusion et
» le bannissement. — Sursis? — Oui. »

Ce vote, dont quelques personnes peuvent le blâmer aujourd'hui, fut en 1793 un titre de proscription; à cette époque on ne pouvait pas être criminel modéré. Ayant blâmé les événemens du 31 mai de cette année, son opinion parut suspecte, et il fut décrété d'accusation; mais il eut le bonheur de se soustraire aux recherches de ses persécuteurs, et après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il rentra à la convention. Il

fut élu membre du conseil des cinq cents par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, et il cessa d'en faire partie au mois de mai 1797. M. Duval remplaça, le 8 brumaire an 7 (29 octobre 1798), Lecarlier au ministère de la police. Son administration ne fut point vexatoire, il remplit les devoirs que lui imposaient sa place avec douceur et sans oppression; servit avec zèle les intérêts du directoire exécutif, et montra beaucoup d'attachement à la personne de Merlin, à qui il devait sa nomination. Il fut candidat pour remplacer Rewbel au directoire; mais il avait pour concurrent Sieyes, qui, ayant plus de partisans, y fut porté. Duval sortit du ministère huit mois après son entrée, et fut remplacé le 5 messidor de la même année, par le nouveau ministre Bourguignon. Lors de l'établissement du consulat, il redevint membre du corps-législatif, dont il eut la présidence en janvier 1800. Ce ne fut qu'en 1803 qu'il cessa de faire partie de cette assemblée. L'année suivante, il alla remplir les fonctions de commissaire général de police à Nantes. Nommé préfet du département des Basses-Alpes en 1805, il conserva cette place jusqu'après les événemens politiques de 1814, ayant été maintenu par le roi. Pendant les cent jours, il accepta de Napoléon la préfecture du département de la Charente, qu'il ne conserva pas après le second retour du roi.

M. Duval a vécu depuis éloigné des affaires publiques, jouissant de la considération et de l'estime de ses concitoyens; douce récompense de sa droiture, de son zèle et du dévouement qu'il a toujours montré pour sa patrie.

---

# F

FAYPOULT (GUILLAUME-CHARLES) était officier du génie à l'époque de la révolution, dont il embrassa et servit la cause dans le seul intérêt de son pays. Électeur de la ville de Paris, en 1792, son caractère et ses talens lui méritèrent l'estime publique. Il fut nommé chef de division au ministère de l'intérieur, sous Rolland et sous Garat; il passa ensuite dans les bureaux du comité de salut public, où il se renferma strictement dans les devoirs de sa place.

Lors de l'installation du gouvernement directorial (octobre 1795), il fut nommé ministre des finances; mais il n'occupa ce poste que pendant un trimestre : il fut remplacé par Ramel. Faypoult fut alors envoyé à Gênes, en qualité de ministre de la république française. Dès son arrivée dans cette ville, il exigea l'expulsion des émigrés et le renvoi du ministre impérial. Au commencement de l'an 5, il écrivit avec force contre les dilapidations qui se commettaient en Italie. Invité par le général Bonaparte à faire arrêter Paragaldo et Paillau, il insista vivement auprès du gouvernement ligurien, pour l'exécution de la demande faite par le général en chef, auquel il rendit, ainsi

qu'à l'armée française, tous les services qui dépendaient de sa position.

En l'an 6, Faypoult fut remplacé à Gênes par Belleville, et passa à Rome en qualité de commissaire pour l'installation du gouvernement de la république romaine. Revenu ensuite à Milan, il participa aux changements opéré par l'ambassadeur Trouvé dans le gouvernement de la république cisalpine, auprès de laquelle il resta comme ministre du directoire. Faypoult fut dénoncé en 1799, par Bertrand du Calvados; des poursuites furent commencées contre lui par ordre du directoire; mais elles cessèrent dès que l'on fut assuré que cette dénonciation était l'effet de la haine.

Après le 18 brumaire, Faypoult fut nommé préfet du département de l'Escaut, et exerça ces fonctions jusqu'en 1808, où il en fut dépouillé par suite de malversations qui avaient été commises dans ses bureaux, et que le gouvernement lui reprocha d'avoir tolérées. Il se retira alors dans la petite ville d'Andenaerde, où il s'occupa de la direction d'une filature de coton, que ses soins et son activité rendirent bientôt l'un des premiers établissements du département en ce genre d'industrie. Mais un incendie détruisit les fruits naissants de cette entreprise.

M. Faypoult partit alors pour l'Espagne, et se rendit auprès du roi Joseph, qui, sans s'arrêter aux

préventions de son frère contre ce fonctionnaire, lui confia par intérim le portefeuille du ministère de la guerre. Ses connaissances administratives l'avaient mis à même de rendre dans ce poste des services réels, lorsque des revers des Français l'obligèrent à rentrer en France. Sa santé, déjà affaiblie par tant de contrariétés successives, ne put résister à ce dernier coup : il mourut à Paris en 1815. On a de lui une statistique de l'Escaut très-estimée.

---

FOUCHÉ (JOSEHP), est né à Nantes, le 29 mai 1753; son père était capitaine de navire marchand, et le destinait à la même carrière. L'éducation du jeune Fouché fut confiée aux pères de l'Oratoire : il fit des progrès dans l'étude des mathématiques. La faiblesse de sa complexion fut un obstacle à son embarquement, et son père consentit à le laisser entrer dans la congrégation de l'oratoire. Il se rendit à l'institution de Paris. S'étant ensuite voué à l'enseignement, il professa avec distinction la philosophie et les mathématiques à Juilly, à Arras, et à l'école militaire de Vendôme. C'est alors qu'il connut Cazalès, Malouet et Robespierre.

La révolution trouva Fouché préfet du collége de Nantes, poste qu'il avait occupé à l'âge de 25 ans. Il embrassa les nouvelles idées avec enthousiasme, quitta l'oratoire, se maria, et se fit avocat.

Après avoir été l'un des fondateurs de la société populaire de Nantes, il en devint un des membres les plus ardens : quoique dépourvu du talent de la parole, il y acquit de la popularité par l'exagération de ses discours et de ses opinions. En septembre 1792, il fut élu député de la Loire-Inférieure à la convention nationale.

Il s'y occupa d'abord de l'instruction publique, et se lia avec Condorcet. Quelques mois après, il se donna à la faction de Danton, parla avec une cruelle énergie dans le procès de Louis XVI, et vota sa mort sans appel ni sursis. Il fit rendre deux décrets pour la vente des biens dépendans des bourses, et pour la recherche des biens nationaux.

Fouché fut bientôt chargé de diverses missions dans les départemens de la Loire, dans celui de l'Aube et dans celui de la Nièvre. Sa conduite prit alors tous les caractères de la démagogie la plus délirante; il mérita les éloges de Chaumette. En novembre 1793, Fouché fut envoyé à Lyon avec Collot-d'Herbois, pour faire exécuter contre cette malheureuse ville les terribles décrets de la convention : son nom se trouve à côté de celui de son affreux collégue, dans tous les actes qui frappèrent à cette époque la seconde ville de la France, quoique ce fût Collot qui dirigeât tout.

Toutefois, à la la fin de cette horrible mission,

Fouché adhéra aux mesures que la convention venait de prendre contre Danton. De retour à Paris, il se montra à la tribune des jacobins pour y rendre compte de sa mission à Lyon, et en justifier les excès : quoique des orages se fussent formés contre lui dans cette terrible société, Fouché n'en fut pas moins élu président le 18 prairial (6 juin 1794). Bientôt il y fut attaqué violemment par Robespierre, et en fut exclu : c'était alors le premier pas vers l'échafaud. Il se réunit aussitôt à ceux de ses collégues qui opérèrent la révolution du 9 thermidor. De ce moment Fouché tint un langage nouveau, et parut revenir à des principes moins exaltés : il rejeta sur Robespierre les horreurs qui avaient été commises à Lyon, et proposa de lever l'état de rébellion de cette malheureuse ville; mais il était trop fortement compromis dans les funestes catastrophes de la révolution pour seconder le triomphe de la justice. Aussi ne tarda-t-il pas à faire d'ostensibles efforts pour arrêter la marche rapide de l'esprit public, et se séparer ouvertement des hommes avec lesquels il venait de renverser Robespierre. Ce fut alors qu'un pamphlet lui donna le titre de *queue du tyran.* Fouché s'éleva contre le système de sensibilité fausse et hypocrite qui se montrait depuis quelque temps, et parla de la nécessité d'*établir la terreur dans l'âme du méchant, comme dans le camp de l'ennemi.*

Bientôt de nouvelles accusations de tout genre s'élevèrent contre lui. Tallien le dénonça comme un conspirateur; la députation de la Nièvre, le maire de la ville de Garat, reproduisirent les actes de sa mission, parmi lesquels se trouvait la provocation suivante, adressée aux administrateurs de ce département. « Que la foudre éclate par *huma-» nité!* ayons le courage de marcher sur des cada-» vres pour arriver à la liberté. » Un de ceux qui prirent sa défense, ayant allégué sa coopération à la journée du 9 thermidor, M. Boissy d'Anglas lui porta le dernier coup, en disant : « Fouché n'a » point eu de part au 9 thermidor; cette journée » fut trop belle pour avoir été déshonorée par son » secours. »

Le premier acte de la vie politique de Fouché finit à la séance du 22 thermidor (9 août 1795), dans laquelle son arrestation fut décrétée à une forte majorité, et au milieu des discours les plus ignominieux pour lui.

Fouché fut rendu à la liberté par l'effet de l'amnistie politique du 5 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Le directoire lui confia d'abord une mission particulière sur la frontière d'Espagne, après laquelle il se retira en disgrâce dans la vallée de Montmorency. Il y vécut près de trois ans ostensiblement éloigné des affaires, mais développant en secret cet esprit d'intrigue qui n'a cessé de le

caractériser depuis; il ne cessait d'entretenir de nombreux rapports avec les divers partis qui occupaient alors l'arène politique.

Le crédit de Barras le fit enfin sortir de la retraite : il fut nommé ambassadeur de la république française près la république cisalpine. Appuyé sur Barras et sur le général Joubert, qui commandait alors en Italie, Fouché renversa tout ce que son prédécesseur, le citoyen Trouvé, avait fait à Milan. Le directoire improuva la conduite de Fouché et le rappela; mais comptant sur le crédit de ses amis, il n'obéit point. Un décret du gouvernement cisalpin lui ordonna expressément de quitter le territoire de la république, et il aurait été conduit à Paris, sans la résistance de Joubert, qui refusa de l'arrêter. Quelque temps après, ceux des directeurs qui n'aimaient pas Fouché, ayant été éloignés du gouvernement, il fut envoyé en Hollande, et le 13 thermidor an 7 il fut nommé ministre de la police générale.

Dès-lors le fougueux tribun, le président de la société des jacobins, disparut pour faire place à l'homme du pouvoir. Il commença par proposer aux conseils la suppression des sociétés populaires; se prononça vivement contre les anarchistes; fit supprimer inconstitutionnellement onze des principaux journaux de Paris, et arrêter les rédacteurs, et se conduisit de manière à laisser croire

qu'il voulait, de concert avec ses complices, dé-détruire toute liberté publique, pour fonder le despotisme concentré. Ces premiers actes de Fouché le placèrent en butte au conseil des cinq cents, et aux membres du club du Manège; le député Briot rappela en séance publique toutes les atrocités des missions de Fouché. Mais il n'en resta pas moins ministre de la police.

Au retour d'Egypte de Napoléon, Fouché et ses amis s'unirent à ce général, et concoururent de tout leur pouvoir à la révolution du 18 brumaire. A peine fut-elle consommée que Fouché fit arrêter les députés restés fidèles. C'est encore à Fouché que l'on doit presque tous les actes arbitraires qui signalèrent cette époque.

Le premier consul lui conserva le portefeuille de la police. Fouché ne tarda pas à se créer un pouvoir ténébreux, qui porta ombrage à son maître, et l'obligea de créer une contre-police pour surveiller son ministre. Fouché n'avait pas la confiance du premier consul, parce que la confiance ne peut exister là où manque la probité et la loyauté; mais Bonaparte le gardait en même temps qu'il le redoutait; il en avait besoin pour comprimer tyranniquement tous les partis, et sous ce rapport Fouché le servait admirablement. Observateur fin, adroit, connaissant bien les hommes, il réunissait toutes les qualités nécessaires pour

être ministre d'un gouvernement entouré d'ennemis; mais pendant qu'il le servait, il se plaçait volontairement dans un dédale d'intrigues, au milieu desquelles il est impossible que nous puissions le suivre.

La durée des fonctions ministérielles de Fouché à cette époque, fut marquée par la découverte de plusieurs conspirations, attribuées tantôt aux jacobins, tantôt aux royalistes. On ne peut pas dire que Fouché ait, dans ses intrigues, poussé la *scélératesse* jusqu'au point de fomenter ces conspirations, le fameux système de provocation n'était pas encore connu; mais les manœuvres tortueuses de ce ministre avaient donné plus d'une fois des alternatives d'espérance aux partis.

Après la paix d'Amiens, le premier consul croyant sa puissance bien affermie, résolut de s'affranchir de la protection importune de son ministre de la police, contre lequel sa famille s'était vivement prononcée, et entre autres son frère Lucien, alors ministre de l'intérieur : en conséquence le ministère de la police fut supprimé vers la fin de 1802, et réuni à celui de la justice, que dirigeait Regnier. Fouché fut nommé sénateur et titulaire de la sénatorerie d'Aix. Il resta près de deux ans éloigné des affaires, sans néanmoins cesser d'alimenter cette activité politique, nécessaire à son existence, qui le portait à entretenir des re-

lations avec tous les personnages marquans de tous les partis.

La conspiration de Pichegru, et le procès de Moreau, firent rétablir le ministère de la police; le premier consul crut, dans ces circonstances, avoir encore besoin de son ancien ministre, et lui en rendit le portefeuille en thermidor an 12 (août 1804). Lucien Bonaparte venait de quitter la France; aucun obstacle ne contrariait plus l'ascendant de Fouché, il devint sans bornes. Fouché ne fut pas délicat sur le choix des moyens, mais il usa de son pouvoir avec sagesse: il devint le modérateur du gouvernement, fut prôné par tous les partis, et fit presque oublier ses antécédens.

Plus le ministre se créait de partisans, plus Napoléon crut devoir limiter sa confiance. Bientôt Fouché perdit l'appui de Joséphine pour avoir fait pressentir la nécessité d'une alliance qui donnât des héritiers au trône. Toutefois, après la brillante campagne d'Austerlitz, Napoléon créa Fouché duc d'Otrante, et lui donna une riche dotation dans le royaume de Naples. On assure que cette haute faveur fut reçue tièdement par le citoyen Fouché, dont les idées, mûries par l'expérience, ne le portaient pas à faire une complète abnégation de sa dignité personnelle dans la cour de l'empereur. Le duc d'Otrante ne crut pas avoir

perdu le droit de dire la vérité : il montra la plus constante opposition au dessein d'envahir l'Espagne, et c'est là un des beaux traits de sa vie politique. Lors du débarquement des Anglais à Walcheren, il prit des mesures qui attestent sa prévoyance et son étonnante activité; mais il osa dire « que la »présence de Napoléon n'était pas nécessaire pour »repousser les ennemis, » et au retour de la seconde campagne d'Autriche, Napoléon le destitua. On attribua alors cette disgrâce à l'intelligence qui existait entre Fouché et Bernadote, et à quelques intrigues dont le but semblait être de placer ce dernier sur le trône impérial, dans le cas où l'empereur serait tué aux armées.

La disgrâce de Fouché fut voilée du gouvernement de Rome; mais n'ayant pas voulu restituer la correspondance de Napoléon, il crut prudent de sortir de France. Arrivé à Livourne, il s'y embarqua pour l'Angleterre : le mal de mer le contraignit à se faire remettre à terre. Quelque temps après, il rentra en France, et se fixa à Aix, où il vécut paisiblement jusgu'à l'époque des désastres de Russie. Napoléon crut encore devoir le rappeler, et l'emmena à Dresde, où Fouché se prononça pour la paix. Dans les circonstances critiques où se trouvait l'empereur, il crut devoir éloigner celui dont les intrigues n'avaient cessé de lui porter ombrage : il le nomma gouverneur-général des pro-

vinces Illyriennes. Fouché se rendit à Laybach, à la fin de juillet 1813; il dut bientôt quitter ce pays que les troupes autrichiennes envahissaient. L'empereur lui prescrivit alors de se rendre à Naples.

A cette époque Fouché écrivit à Napoléon une lettre où les conseils de la plus haute sagesse étaient exprimés avec indépendance : des biographes étrangers assurent aussi qu'il donna à Murat le patriotique conseil de rester attaché au sort de la France; mais il n'en est pas moins vrai que Murat adopta alors le parti contraire.

Fouché ne put rentrer assez promptement en France pour prendre part aux évenemens du 31 mars 1814; lorsqu'il arriva à Paris le gouvernement provisoire était déjà installé. Fouché ne fut pas employé durant la première restauration; on ne voulut de lui que ses avis : il en donna de très-propres à consolider le trône des Bourbons : ils ne furent pas suivis. Cependant lors du débarquement de Napoléon, et pendant sa marche rapide sur Paris, Fouché eut, dit-on, une entrevue avec une personne de la famille royale, dont le résultat aurait été ces paroles remarquables de Fouché : « Sauvez le monarque, et je sauverai la monarchie. » Ceux qui n'étaient pas initiés dans les hauts secrets, voulurent, le lendemain même, s'assurer de Fouché et l'emmener, comme otage, à Lille; il

leur échappa en descendant par une fenêtre de son hôtel dans celui de la reine Hortense.

Dès le lendemain de son retour à Paris, Napoléon confia le ministère de la police au duc d'Otrante, qui aurait, dit-on, préféré celui des affaires étrangères. La conduite de Fouché, durant les *cent-jours*, tant comme ministre que comme président de la commission du gouvernement, est jugée si diversement qu'il est impossible de ne pas être partagé entre les différentes opinions établies sur son compte. Ses amis assurent qu'il ne cessa de donner de salutaires conseils à Napoléon, et que son but le plus constant fut de veiller aux intérêts de la révolution. Le nom de *traître* est dans toutes les bouches de ceux qui ne voient que les résultats : ils reprochent à Fouché, comme ministre de la police, l'excès de ses ménagemens envers les royalistes; ses négociations occultes avec M. de Metternich; ses relations avec Londres, et surtout avec Gand; sa grande coopération à l'abdication de Napoléon : comme président de la commission du gouvernement, ils lui reprochent d'avoir repoussé la proposition que fit Napoléon de se mettre à la tête de l'armée française, pour battre celle des alliés, au moment où ils firent la grande faute militaire de se séparer entre eux par la Seine; d'avoir montré de l'acharnement contre Napoléon; d'avoir découragé l'armée française; d'avoir fait

conclure la triste capitulation de Paris, et d'avoir ainsi aplani le chemin de la capitale aux alliés.

Négociant à la fois avec tous les partis, et transigeant avec toutes les opinions, la conduite de Fouché, souterraine et tortueuse, a soulevé contre lui tous les soupçons et toutes les haines des hommes blessés dans leurs plus chères espérances et dans leurs premiers intérêts; ce qui paraît justifier cette haine c'est sa confirmation immédiate dans les fonctions de ministre de la police, dès le lendemain du retour de Louis XVIII.

Soit que Fouché ait été compris dans le ministère royaliste pour avoir trahi, soit qu'il n'ait dû cette marque de confiance qu'à ses amis qui ne cessaient de le proclamer indispensable, il est juste de dire qu'à cette époque d'une sanglante réaction, Fouché rendit de grands services à la France; il s'opposa autant qu'il fut en son pouvoir à la fureur du parti vainqueur, et s'il a coopéré à l'ordonnance du 24 juillet, ce fut dans le but de limiter les proscriptions, dont les premières listes fournies au ministère de la police comprenaient plus de trois mille personnes. Si l'on réfléchit à ce qui serait arrivé alors si Fouché n'avait pas obtenu le ministère après la crise des *cent jours*, on se trouvera forcé de le considérer, dans cette circonstance, comme un génie bienfaisant.

Toutefois cet homme d'état si habile, dont la

perspicacité était une des premières qualités, se montra d'une insouciance inexplicable lors des opérations des colléges électoraux, qui devaient produire la chambre *introuvable*, dont il fit lui-même partie; il ne s'aperçut que trop tard de cette faute, et alors il ne restait d'autre parti à prendre que la retraite : il donna sa démission dans les derniers jours de septembre 1815. Nommé le même jour ministre plénipotentiaire à Dresde, il se rendit sur-le-champ à cette résidence. Trois mois après il fut remplacé et frappé de bannissement, comme votant, par la loi du 6 janvier 1816. Fouché se retira d'abord à Prague, où il écrivit plusieurs mémoires apologétiques, qui ont été fort répandus en Allemagne. En juin 1818, il obtint l'autorisation d'aller se fixer à Trieste, où il a terminé sa carrière le 25 décembre 1820, âgé de 66 ans. Il a laissé une grande fortune.

Fouché, qui fut l'ami de Danton et de Robespierre, le collègue de Collot-d'Herbois, le président de la société des jacobins, avait cependant, dans son intérieur, des mœurs douces, simples, réglées; il était fort charitable. Comme homme d'état, il possédait un tact parfait pour choisir et apprécier les hommes; toutes les idées sociales et politiques lui étaient familières; son calme et son impartialité étaient à toute épreuve.

Nous ne pouvons terminer cet article sans y

ajouter l'opinion de Napoléon sur son ministre, telle qu'elle se trouve dans la *Biographie des contemporains, par Napoléon*, extraite des mémoires venus de Sainte-Hélène. La voici :

« Fouché est un mécréant de toutes les couleurs, » un terroriste, un homme qui a plus d'une fois » pris une part active aux scènes sanglantes de la » révolution. C'est un homme qui vous arrache » tous vos secrets avec un air de calme et de désin- » téressement. Il est très-riche, mais ses richesses » sont mal acquises. Il existait à Paris un impôt sur » les jeux; mais comme c'était une manière infâme » d'obtenir de l'argent je ne voulais pas en profiter, » et j'ordonnai en conséquence que le montant de » l'impôt serait affecté à un hôpital pour les pau- » vres; mais Fouché, qui était chargé de le perce- » voir, en mit une bonne partie dans sa poche, et il » m'a toujours été impossible de découvrir le vé- » ritable montant annuel de cet impôt.

» Fouché était le T.... des clubs, et T.... le Fou- » ché des salons. L'intrigue était aussi nécessaire à » Fouché que la nourriture : il intriguait en tout » temps, en tous lieux, de toutes manières et avec » tous. On ne découvrait jamais rien qu'on ne fût » sûr de l'y rencontrer pour quelque chose ; il n'é- » tait occupé que de courir après : sa manie était » de vouloir être de tout..... *Toujours dans les* » *souliers de tout le monde.*

» On connaît de lui le mot qu'il a dit, ou qu'on » lui a prêté, sur l'affaire du duc d'Enghien : *c'est » plus qu'un crime, c'est une faute.* De pareils » traits peignent mieux le caractère d'un homme que » des volumes entiers. »

L'*Annuaire nécrologique*, publié par M. Mahul, contient un article fort étendu sur Fouché. On y trouve aussi la liste de ses écrits, de ceux qu'on lui a attribués, et des pamphlets lancés contre lui, tant avant qu'après sa mort.

---

FORFAIT (Pierre-Alexandre-Laurent), né à Rouen en 1752, y fit d'excellentes études. À l'âge de 21 ans, il fut envoyé à Brest pour y exercer les fonctions d'ingénieur, et y resta jusqu'en 1782 ; à cette époque il accompagna le comte d'Estaing à Cadix. Rappelé en France par la paix de 1783, il fut chargé d'établir au Hâvre des paquebots destinés à faire avec promptitude le service des colonies ; ces bâtimens devaient aussi être construits de manière à pouvoir transporter des marchandises et un grand nombre de passagers : l'ingénieur Forfait obtint un succès distingué dans cette construction.

Il venait de remplir en Angleterre, pour le ministère de la marine, une mission d'une haute importance, lorsqu'en septembre 1791 il fut élu dé-

puté de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. Il s'y conduisit en ami d'une liberté sage et modérée. Après la session, il alla reprendre ses fonctions au Hâvre. Arrêté pendant quelques jours par suite des ordres d'un député, le comité du salut public, qui appréciait ses talens et les utilisait, le fit mettre en liberté : il reçut dans cette circonstance les félicitations sincères de tous les citoyens et des ouvriers qui étaient sous ses ordres.

Après le 18 brumaire, le premier consul, qui avait connu et apprécié Forfait, l'appela au ministère de la marine, le 3 frimaire an 8 (24 novembre 1799). Forfait ne fut ministre que pendant deux ans; il donna sa démission en 1801, deux jours après la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre : il fut remplacé par Decrès.

Nommé conseiller-d'état, il devint successivement inspecteur-général de la flottille, commandant de la Légion-d'Honneur, préfet maritime au Hâvre, et ensuite à Gênes. Ce fut pendant qu'il occupait ces dernières fonctions. qu'il perdit la confiance du gouvernement : on attribua sa disgrâce à des intrigues d'envieux. Forfait y fut si sensible qu'il en mourut de chagrin le 8 novembre 1807. Il expira au sein de sa famille, dans la ville qui l'avait vu naître.

**FRANÇOIS-DE-NEUFCHATEAU** (NICOLAS-LOUIS) est né le 7 octobre 1752, suivant quelques biographes, au bourg de Lifol-le-Grand, en Lorraine, et suivant d'autres, à Vrecourt ; mais ni les uns ni les autres n'ont dit vrai, car la mère de M. Louis-Nicolas François l'a mis au monde dans une chaise de poste, en se rendant en Lorraine. Ce fait nous a paru important à constater, parce qu'il explique la rapidité avec laquelle il a parcouru sa longue carrière politique.

Le jeune François, pour éviter d'être confondu avec d'autres individus de ce nom, prit le surnom de *Neufchâteau*, du lieu où il avait reçu son éducation, et fut ensuite autorisé à le porter par un arrêt.

M. François de Neufchâteau entra d'abord au barreau, mais son goût dominant l'entraînait vers le culte des muses. Beaucoup plus occupé de la poésie que de l'étude des lois, il se rendit à Lyon, puis à Marseille, fut reçu membre des académies de ces deux villes, et associé à celles de Nancy et de Dijon.

Admis ensuite au barreau du parlement de Paris, sous les auspices de Linguet, il en fut rayé par une circonstance singulière : on l'accusa d'avoir consenti à reconnaître l'enfant naturel d'un haut personnage. Vers la fin de 1776, il épousa M^elle^ Dubas, fille d'un danseur de l'opéra : devenu veuf, il

dut à la générosité de sa belle-mère les moyens d'acheter une charge de lieutenant-général au président de Mirécourt. M. François n'en resta pas moins fidèle au culte des muses. On avait déjà de lui un grand nombre de poésies agréables, et une traduction en vers des neuf premiers chants de l'Arioste. En 1783, il fut nommé procureur-général au conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue, et partit pour cette colonie. Il revenait en France, lorsqu'un naufrage lui fit perdre tous ses manuscrits, parmi lesquels se trouvait la traduction complète du *Roland furieux*, qu'il regretta beaucoup.

De retour à Paris, M. François de Neufchâteau forma une liaison intime avec la comtesse de Genlis, *gouverneur* des enfans du duc d'Orléans. Ces nouveaux rapports, l'appui de la maison d'Orléans qu'ils lui assurèrent, et la suppression du conseil supérieur du Cap, qui arriva en 1786, l'engagèrent à se livrer avec plus d'ardeur encore à la culture des lettres.

Toutefois, M. François les négligea un peu en 1789, pour embrasser avec ardeur la cause de la révolution : l'année suivante, il fut même arrêté pour avoir provoqué un rassemblement illégal; mais il n'en devint pas moins juge de paix du canton de Vichery, administrateur du département des Vosges, et député de ce département à l'assem-

blée législative, où il se montra constamment attaché à la cause populaire. Le 3 octobre 1791, il en fut élu secrétaire, et le 26 décembre suivant, il fut porté au fauteuil de la présidence. Au moment où l'assemblée allait se dissoudre, les Prussiens s'avançaient sur Paris. M. François de Neufchâteau engagea tous les députés à prêter serment de rester à leur poste, jusqu'à ce que la convention nationale fût installée. Cette proposition hardie fut décrétée sur-le-champ. Ne pouvant être réélu pour la convention, M. François retourna occuper sa modeste place de juge de paix; mais déjà son mérite avait percé, et cette même convention le nomma, en octobre 1792, aux fonctions de ministre de la justice : il refusa cette place à cause de l'état de sa santé, et continua de s'occuper de littérature.

Ce fut à cette époque que parut *la Fable nouvelle pour orner la mémoire des petits sans-culottes*, fable que M. François de Neufchâteau n'a probablement pas comprise dans le recueil qu'il présenta à Louis XVIII vingt-deux ans plus tard. En août 1793, il fit jouer sur le théâtre de la Nation une comédie intitulée : *Paméla*, ou *la Vertu récompensée*, qui obtint un succès brillant; mais cet ouvrage contenait quelques maximes, telle que celle-ci :

»Le parti qui triomphe est le seul légitime. »

Ce qui indisposa contre l'auteur le comité du salut-

public, qui fit bientôt retirer *Paméla* du répertoire, et enfermer M. François de Neufchâteau au Luxembourg. Il chanta alors la liberté sous les verroux.

Après le 9 thermidor, il fut élu juge au tribunal de cassation, et fut envoyé par le directoire dans le département des Vosges, pour y réprimer les effrayans progrès du fanatisme religieux.

Appelé le 28 messidor an 5 (16 juillet 1797), à remplacer Benezech au ministère de l'intérieur, il fut élu membre du directoire quatre jours après la révolution du 18 fructidor. Il en sortit huit mois après, et reprit le 29 prairial an 6 (17 juin 1798) le portefeuille de l'intérieur. Le second ministère de M. François de Neufchâteau fut très-orageux : sage et modéré, les partis extrêmes l'attaquèrent sans cesse sur les prétextes les plus insignifians; mais les sciences et les arts n'oublieront jamais ni la protection qu'ils en ont obtenue, ni le zèle avec lequel il se plaisait à les encourager, et à répandre l'instruction, en faisant acheter des exemplaires de tous les ouvrages importans, pour les envoyer à la bibliothèque de chaque département. On lui doit l'idée de l'exposition publique des produits de l'industrie française, qui a eu lieu plusieurs fois depuis son administration, et que M. Decazes a ensuite renouvelée. Il dirigea, comme ministre, en 1798, la fête de la réception des monumens des

arts conquis en Italie, et lui fit donner une grande solennité.

M. François de Neufchâteau fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. Quinette, le 4 messidor an 7. Aussitôt après le 18 brumaire, il fut appelé au sénat conservateur. En 1804, il supplia le premier consul, au nom de ce corps, de se revêtir de la pourpre impériale. Nommé président du sénat le 19 mai de la même année, il remplit ces fonctions jusqu'au 19 mai 1806. A cette époque, il fut pourvu de la sénatorerie de Dijon, et reçut le brevet de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Deux ans après, l'empereur lui conféra le titre de comte.

Comme président du sénat et comme sénateur, M. le comte François de Neufchâteau fut souvent chargé de porter la parole devant l'empereur; dans ses discours, il a constamment lutté, avec M. de Fontanes, d'enthousiasme pour Napoléon : aussi disait-on que ces deux orateurs s'étaient partagé l'expédition des *affaires laudatives*. Non-seulement M. François de Neufchâteau a loué Napoléon à Paris, mais il est allé jusqu'à Berlin le féliciter sur ses victoires. C'est encore lui qui complimenta le pape à son arrivée à Paris; et enfin, pour ne pas perdre l'habitude de haranguer, il s'est chargé de complimenter Louis XVIII à son entrée dans la capitale.

Il y a sans doute bien loin du républicain François, qui écrivait dès 1792, à la convention natio-natale : « Nous approuvons le parti que vous avez » pris d'abolir la royauté, » au sénateur François de Neufchâteau, qui supplia le prémier consul de se revêtir de la pourpre impériale. Il y a bien loin encore du poète François de Neufchâteau, qui avait fait applaudir sur le théâtre de la Nation ces vers républicains :

» Ces rubans, ces cordons, et ces chaînes dorées,
» Des esclaves des rois ces pompeuses livrées,
» Ne sont que des hochets, dont la vaine splendeur
» Déguise le néant d'une folle grandeur. »

Il y a bien loin encore, disons-nous, de ce poète ennemi des rubans et des chaînes dorées, à M. François de Neufchâteau, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur; mais il y a bien plus loin de celui qui écrivait à la convention, *tout nous convainc que Louis XVI est un traître*, et qui rimait la fable de

Don Porc avec dame Panthère, etc., etc.

au pair de France sous le gouvernement monarchique du frère de ce même Louis XVI.

Comme personnage politique, M. François de Neufchâteau est sans contredit une des premières girouettes de France. Nous aimons mieux le consi-

dérer comme littérateur; nous retrouvons alors partout un homme d'esprit, un poète aimable, un savant dont les travaux ont été utiles à sa patrie; un homme véritablement digne du fauteuil qu'il occupe à l'académie.

M. François de Neufchâteau s'est aussi beaucoup occupé de l'agriculture : on a de lui *le Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*, et *l'Art de multiplier les grains.* Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Poésies diverses.* — *Ode sur les parlemens.* — *Le mois d'Auguste, épître à Voltaire.* — *Discours sur la manière de lire les vers.* — *Anthologie morale.* — *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine.* — *Les Études du magistrat.* — *Paméla.* — *Des améliorations dont la paix doit être l'époque.* — *Les Vosges*, poëme. — *L'institution des enfans.* — *Le Conservateur.* — *Tableau des vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde.* — *Fables et contes en vers*, suivis des poëmes de la *Lupiade et la Vulpiade.* — *Lettres à M. Suard sur l'Histoire de Charles-Quint.*

---

**FRAYSSINOUS** (DENIS, L'ABBÉ), évêque d'Hermopolis (*in partibus*), est un de ces personnages politico-religieux que l'on commença d'apercevoir sur la scène du monde lorsque le concordat de

1801 eut rendu aux prêtres de l'église romaine la faculté de remplir publiquement leurs fonctions, et qu'ils sortirent de l'obscurité où ils s'étaient renfermés jusqu'alors, pour crier contre la philosophie et les idées du siècle.

M. l'abbé Frayssinous vivait paisiblement au sein du chapitre de Notre-Dame, où la munificence de celui qui releva les autels et le trône, lui avait accordé une place de chanoine honoraire, et de plus, il était membre de la faculté de théologie à l'Université impériale, lorsque la restauration lui ouvrit une nouvelle carrière. M. Frayssinous devint l'apôtre du plus ardent royalisme, et l'ennemi le plus acharné des principes libéraux; aussi, en attendant que les affaires de l'église fussent réglées avec la cour de Rome, fut-il nommé censeur royal, par ordonnance du 24 octobre 1814, et inspecteur-général des études, le 17 février 1815.

Bientôt après, il entreprit ces fameuses *conférences* qui attirèrent tout Paris à Saint-Sulpice, tant par la nouveauté du genre, que par le plaisir que les spectateurs y prenaient, chacun à sa manière. Les connaisseurs dans l'espèce placèrent alors M. Frayssinous à la tête des prédicateurs de l'époque. En ouvrant aux pécheurs la voie du salut, M. Frayssinous s'ouvrit pour lui-même la voie de la fortune et des honneurs. Louis XVIII le nomma successivement son aumônier

et son prédicateur. Mais M. Frayssinous n'en devait pas rester là; il ne tarda pas à être promu à l'épiscopat; et comme on n'avait pas d'évêché à lui donner en France, on le nomma évêque d'Hermopolis (*in partibus*). Quelque temps après, la dignité de grand-maître de l'Université fut rétablie pour M. d'Hermopolis, et il en fut revêtu. Et enfin on vient de recréer le ministère des cultes, pour en donner le portefeuille à M. l'abbé Frayssinous.

Toutes ces faveurs, répandues avec tant de profusion sur un humble prédicateur, s'expliquent; mais il n'en est pas ainsi de son arrivée au fauteuil académique. Lorsque M. d'Hermopolis fut admis parmi les quarante immortels, on fouilla dans toutes les bibliothèques, dans toutes les boutiques des libraires pour chercher les titres littéraires qui l'avaient fait entrer à l'institut; mais les bibliomanes et les biographes y perdirent leur temps : tout ce que l'on put découvrir consistait en une édition du *Génie du Christianisme*, dont M. Frayssinous était l'auteur, à peu près comme l'un de ses confrères à l'académie est l'auteur des OEuvres de Molière, qu'il publie avec des commentaires. L'admission à l'Académie de M. l'évêque d'Hermopolis fut l'objet de plus d'une plaisanterie : l'on prétendit que « pour arriver à l'hôtel des Quatre-Nations, » il avait préféré prendre le chemin de Notre-Dame,

» en passant par Saint-Sulpice et l'évêché, que de » suivre tout droit le pont des Arts. »

Depuis son entrée à l'Académie, M. Frayssinous a fait imprimer ses *Conférences*, en trois volumes : nous pourrions en rapporter quelques fragmens, un peu anti-chrétiens, sur le gouvernement qui l'avait créé chanoine; mais comme ce serait sortir de la sphère de notre travail, nous préférons renvoyer les curieux aux Œuvres de son excellence.

*P. S.* Cet article était déjà imprimé lorsque nous avons appris que M. Frayssinous a publié, avant d'être de l'académie, un petit ouvrage sur les *Vrais principes de l'Église gallicane*, principes qui ont été réfutés en 1818, dans une brochure de Lambrechts. Comme le bagage littéraire de M. Frayssinous n'est pas volumineux, nous nous empressons de lui rendre ce qui lui appartient.

---

# G

GARAT (Dominique-Joseph), né à Ustaritz, dans le pays Basque, vers 1760, résidait à Paris avant la révolution, et s'y était déjà acquis une réputation littéraire distinguée. Lié avec les personnages les plus marquans du parti philosophique, il professait des doctrines libérales long-temps avant que la révolution donnât l'espoir de les voir naturalisées en France. Au moment où les états-généraux durent s'assembler, M. Garat concourait à la rédaction du *Journal de Paris*; les citoyens de Bordeaux fixèrent les yeux sur lui et le nommèrent leur représentant. Il fut dès-lors connu sous le nom de *Garat le jeune*, pour le distinguer de son frère aîné, aussi député de la même province.

Les nouvelles fonctions de M. Garat ne l'empêchèrent pas de continuer à travailler au Journal de Paris: il s'était chargé d'y donner le tableau des opérations de l'assemblée; ce qu'il fit avec autant de talent que d'énergie. Lors de la discussion de cette importante question: « A qui de l'assemblée législative ou du roi, la nation doit-elle déléguer le droit de déclarer la guerre et de faire la paix? » M. Garat dit que faire la guerre était la mission du

pouvoir législatif, mais que la déclarer appartenait exclusivement à la nation. Depuis ce jour il parut peu à la tribune, mais il vota constamment avec le côté gauche à la suite de toutes les grandes discussions.

Vers la fin de 1790, M. Garat fut nommé professeur d'histoire au lycée de Paris, et continua ses cours dans les années suivantes.

Au commencement du mois d'octobre 1792, Danton, alors ministre de la justice, voulut reprendre place dans l'assemblée, afin d'avoir de l'influence sans responsabilité : il connaissait M. Garat, et comme il comptait sur l'extrême facilité de son caractère, il le désigna pour son remplaçant : Garat fut nommé ministre de la justice le 3 octobre 1792. Les chefs de la Gironde et du côté droit ayant résolu de poursuivre à outrance les provocateurs des assassinats de septembre, avaient compté sur leur ancien allié Garat, parce-qu'il avait précédemment montré de l'horreur pour ces forfaits; mais, soit que Garat se crût lié par la reconnaissance avec Danton et son parti, soit qu'il pensât que de nouvelles dénonciations ne produiraient que d'inutiles déchiremens, il se refusa à donner les lumières que le côté droit attendait de lui. Cette faiblesse indigna les Girondins, et cette indignation redoubla lorsqu'à la suite d'une longue et révoltante apologie des crimes, dont néanmoins

il déplorait l'atrocité, ils entendirent Garat s'écrier: « Que les événemens de septembre ne pour-»raient donner lieu à des poursuites judiciaires, »parce qu'ils appartenaient à l'insurrection du peu-»ple, qui s'était ressaisi de ses droits. » Il est des époques dans les révolutions, où il y a quelque chose de plus horrible dans la justification du crime que dans le crime lui-même : c'est ce que Danton sentit toujours, et ce que Garat oublia dans cette circonstance.

Engagé dans ce parti il ne fut plus au pouvoir de Garat de reculer. En sa qualité de ministre de la justice, il fut chargé de notifier à Louis XVI son arrêt de mort. On ne peut pas douter que cette mission n'ait cruellement affecté Garat; l'abbé de Frémont raconte, dans ses mémoires, que, se rendant au Temple dans la voiture du ministre de la justice, il l'entendit plusieurs fois s'écrier avec l'accent de l'accablement et de l'effroi: « Quelle commission affreuse! » On assure encore que depuis lors, M. Garat n'a jamais raconté cet événement sans que ses yeux ne se soient remplis de larmes, et sans en avoir fait répandre à tous ceux qui l'écoutaient.

Le 18 mars 1793, M. Garat passa, par intérim, du ministère de la justice à celui de l'intérieur, dont Roland, menacé, venait de se démettre. Garat fit alors des tentatives inutiles pour rapprocher les

chefs du côté droit et Danton. Repoussé par les premiers, qui l'accusaient à la fois de perfidie et de faiblesse, il n'en combattit pas moins, mais avec sa réserve et sa timidité ordinaires, les mesures violentes que l'on préparait dès-lors contre eux, et c'est ainsi qu'il finit par devenir suspect aux deux partis.

Gohier ayant été élu ministre de la justice, le 20 mars 1793, la nomination de Garat au ministère de l'intérieur devint définitive. Appelé à la convention, le 31 mai 1793, pour rendre compte de la situation de Paris, et forcé lui-même de traverser la foule menaçante qui entourait le lieu des séances, Garat annonça à la tribune, avec une incroyable tranquillité, que l'ordre le plus parfait régnait partout; qu'il n'avait rencontré que de bons citoyens, et qu'il ne pouvait croire que l'on voulût se porter à des mesures sanglantes. Il est vrai que cette fois il ne s'agissait pas d'égorger, et qu'on ne songeait encore qu'à forcer les chefs du côté droit à résigner leurs fonctions. Mais il n'en est pas moins vrai que le supplice des plus généreux défenseurs de la liberté républicaine fut le résultat des attentats des 31 mai, 1er et 2 juin. Nous n'accuserons pas Garat de ces forfaits, mais il est impossible de l'absoudre de sa faiblesse. Sa conduite aux journées du 31 mai fut à la fois louée par Danton et attaquée par Collot-d'Herbois, lequel fit même,

contre ce ministre, la demande d'un décret d'accusation, qui fut repoussée.

Pénétré dès-lors du danger de sa position, Garat résolut de quitter le ministère : il donna sa démission le 15 août 1793, et fut remplacé par Benezech. Il reprit alors ses anciennes occupations littéraires, et fonda le journal dit du *Salut-Public*. Après la mort de Danton, Garat fut emprisonné comme modéré, et ne dut sa liberté qu'aux événemens du 9 thermidor. Il fut alors mis à la tête de l'instruction publique, et presque aussitôt remplacé par Ginguené. Garat devint ensuite professeur à l'école normale.

Cependant l'édifice de la terreur se démolissait peu à peu, et l'anathême général qui frappait les lois et les proscripteurs révolutionnaires s'étendit bientôt sur celui qui était ministre de l'intérieur au 31 mai. La conduite de Garat dans cette journée et celles qui la suivirent, devint le texte d'une foule d'accusations contre lui, qui ont dû jeter une grande amertume sur cette époque de sa vie.

Toutefois, après le 18 fructidor, Garat fut porté sur la liste des candidats destinés à remplacer Carnot et Barthélemy, mais il ne fut pas nommé. Le nouveau directoire l'envoya à Naples en qualité d'ambassadeur. De retour à Paris, il fut élu membre du conseil des anciens. Lorsque la république française déclara la guerre au roi de Naples, Ga-

rat s'éleva avec beaucoup de force contre la mauvaise foi et la tyrannie de Ferdinand IV, dont l'épouse et le ministre Acton avaient déjà rendu le gouvernement si odieux.

Au retour du général Bonaparte de l'Egypte, M. Garat s'attacha à ses intérêts, et le seconda dans ses vues aux fameuses journées des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Appelé au sénat-conservateur après cette révolution, il fut successivement nommé commandant de la Légion-d'Honneur et comte de l'empire; mais il ne jouit jamais de la faveur de Napoléon.

Le 2 avril 1814, M. Garat vota la déchéance de l'empereur : il resta sans aucune fonction jusqu'à l'époque du retour de l'Ile d'Elbe, où il fut élu représentant. Napoléon ne le comprit pas dans la chambre des pairs. La conduite de M. Garat durant les *cent jours* fut constamment courageuse. Au moment de la seconde abdication de Napoléon, il prétendit que si on laissait le moindre espoir aux Bourbons, la guerre civile était inévitable. Après la signature de la convention, il monta pour la dernière fois à la tribune, et proposa à la chambre de décréter une déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur constitution, dont il développa les motifs.

On pense bien que de telles propositions n'ont pas dû concilier à M. Garat la faveur des Bour-

bons; aussi est-il resté non-seulement sans fonctions publiques, mais encore on l'a éliminé de l'Institut, dont il faisait partie depuis l'organisation. On a de M. Garat : l'éloge de l'Hopital, celui de Suger, celui de Montansier, et celui de Fontenelle, qui furent tous couronnés; — *Précis historique de la vie de M. Bonnard* ; — *Considérations sur la Révolution française, et sur la Conjuration des puissances de l'Europe* ; — *Mémoires sur la Révolution*, ou Exposé de sa conduite; — *Eloge funèbre de Joubert*; — *Eloge funèbre des généraux Kléber et Desaix* ; *Mémoires sur la Hollande* ; — *de Moreau*, etc.

---

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), naquit, en 1756, à Saint-Denis. Son père était avocat au parlement de Paris. Il fit ses études au collége de Louis-le-Grand; montra fort jeune une grande aptitude aux combinaisons financières, et fut admis, à 17 ans, dans les bureaux des contributions publiques. A 20 ans, il fut mis à la tête d'une des divisions de la direction générale des contributions, nouvellement établie sous les ordres de M. d'Ailly, qui avait beaucoup contribué à l'avancement du jeune Gaudin. Il exerça cet emploi jusqu'en 1791, époque à laquelle il fut nommé l'un des six commissaires de la trésorerie nationale, qui venait d'é-

tre créée. Lui et ses collégues, jugeant toutes les difficultés de leur position au milieu du bouleversement qui venait de s'opérer, demandèrent leur démission plusieurs fois ; mais elle ne fut acceptée qu'en 1794.

M. Gaudin se retira alors dans les environs de Soissons, où le directoire lui fit offrir le ministère des finances, qu'il refusa. Désigné, au commencement de 1797, commissaire de la trésorerie nationale par le conseil des cinq-cents, M. Gaudin refusa encore. Peu de mois après, il fut nommé commissaire-général des postes. Après le 18 brumaire, il accepta enfin le ministère des finances. Si M. Gaudin n'a pas apporté dans ces fonctions de grands talens, il s'est fait du moins remarquer par une rare intelligence, résultat d'une longue expérience, une extrême intégrité, beaucoup d'esprit d'ordre, de la rectitude dans les idées, et une grande habitude du travail. Il reconstitua avec une promptitude étonnante, l'assiette de la perception des contributions. Il avait trouvé le trésor vide, une partie des revenus de l'année courante consommés d'avance, et le crédit tellement anéanti, que ses premières négociations ne purent se faire qu'à 50 pour cent de perte ; mais dans moins de deux années la confiance fut tellement rétablie, qu'il réussit à faire négocier des valeurs du trésor avec autant de faveur que les meilleurs effets de

commerce. Dès l'année précédente, il avait fait payer avec exactitude, en numéraire, les rentes qui, depuis plusieurs années, ne l'avaient été qu'avec des bons, admissibles en paiement des contributions. En 1803, il fit adopter et commencer le travail d'un cadastre général de la France, pour remédier aux inégalités intolérables qui avaient toujours existé dans la répartition de l'impôt foncier. Cette vaste et utile opération, qui s'est continuée depuis avec le plus grand succès, et qui a été entreprise par tous les gouvernemens de l'Europe, fait beaucoup d'honneur à M. Gaudin. Il serait difficile de concevoir que le cadastre ait pu trouver des adversaires parmi les députés des départemeus, si l'on ne savait que ces députés ne représentent souvent que leurs opinions personnelles; et comme la plupart ne voudraient que l'arbitraire, même dans la répartition des impôts, il est tout naturel qu'ils aient cherché à entraver cette opération, parce qu'elle porte en elle-même un principe d'égalité, qui ne peut convenir à certains hommes; aussi le travail du cadastre a-t-il été pour ainsi dire interrompu plusieurs fois, sous le spécieux prétexte d'économie, par les mêmes députés habitués à voter, sans examen, les vastes budgets ministériels, dans lesquels ils retrouvent leur part.

M. Gaudin a vu successivement toutes les faveurs

banque de France, avec un traitement de cent mille francs, que M. Lafitte, son prédécesseur, a toujours refusé de toucher.

M. le duc de Gaëte, aujourd'hui âgé de 70 ans, paraît avoir terminé sa carrière administrative, si l'on en excepte la sinécure du gouvernement de la banque. On ne peut pas dire qu'il ait été un homme d'état, un politique habile; mais il laissera la réputation d'un bon financier.

---

GENISSIEUX (J. J. V.), était avocat à Grenoble au commencement de la révolution, et s'était déjà fait remarquer par une extrême exaltation dans ses opinions et ses discours, lorsque le département de l'Isère le députa à la convention. La tribune nationale lui offrit alors l'occasion de montrer quelques talens oratoires, et un grand zèle pour le nouvel ordre de choses.

Dès le commencement de l'instruction du procès de Louis XVI, il proposa le bannissement de toute la famille des Bourbons, et vota ensuite la mort du roi sans appel ni sursis. Génissieux, siégeant avec la *Montagne*, provoqua souvent des mesures promptes et sévères, particulièrement contre les prêtres, les parens d'émigrés et les suspects. En 1795, il s'éleva contre les facilités accordées aux émigrés pour rentrer en France, et s'opposa au décret proposé par Chénier pour la ren-

trée de l'ex-ministre Talleyrand-Périgord, et du général Montesquiou.

Nommé ensuite au conseil des cinq-cents, il y demanda l'exclusion du député Job-Aimé, accusé d'avoir été chef des compagnies dites de *Jésus* et du *Soleil*.

Le 15 nivôse an 4 (3 janvier 1796), Merlin de Douai, alors ministre de la justice, ayant été appelé au ministère de la police générale, Génissieux le remplaça; mais comme Merlin n'avait quitté la justice qu'à condition qu'on lui en rendrait le portefeuille au bout de trois mois, Génissieux ne fut ministre que depuis le 15 nivôse an 4 jusqu'au 14 germinal de la même année, époque à laquelle Merlin rentra à la justice.

Le directoire offrit alors à Génissieux le consulat de Barcelonne, qu'il refusa. Peu de temps après, il devint substitut du commissaire du gouvernement près la cour de cassation.

Réélu membre du conseil des cinq cents, en 1798, il y attaqua l'administration financière du directoire, et la gestion du ministre Ramel, lequel réclama contre les assertions hasardées de ce député. Génissieux fut élu président du conseil le 19 juin. Il fut un de ces républicains qui s'opposèrent le plus vivement à la révolution du 18 brumaire : il fut même arrêté momentanément, mais remis en liberté, pour être exclu du corps-législatif.

Toutefois, il se familiarisa avec le gouvernement consulaire, et accepta une place de juge au tribunal d'appel du département de la Seine : il exerçait encore ces fonctions en 1804, époque de sa mort.

Comme ministre, Génissieux n'ayant fait pour ainsi dire qu'une apparition au ministère, n'a laissé de son administration aucune trace remarquable. Comme membre de la convention et du conseil des cinq cents, il se fit distinguer par ses opinions républicaines : travailleur infatigable, il était de toutes les commissions, et en fut presque toujours le rapporteur. On assure que Génissieux est mort de chagrin en voyant relever le trône.

---

GOHIER (Louis-Jérôme), est né à Semblançay en 1746 ; il fit ses études au collége des jésuites, à Tours, et son droit à Rennes.

Reçu avocat au parlement de Bretagne, il s'acquit, jeune encore, une réputation distinguée. Il plaida avec succès dans la cause du comte Desgrées, qui attaquait en calomnie le duc de Duras. Cette affaire, où un maréchal de France s'accusait lui-même d'avoir corrompu un ancien président de la noblesse de Bretagne, fit grand bruit alors. Depuis cette époque, il se plaida peu de causes importantes au parlement de Rennes sans que Gohier y

prît part. Chargé par les États de Bretagne de défendre un de leurs droits les plus précieux, la liberté des élections de leurs députés à la cour, Gohier démontra, dans un mémoire qui eut le plus grand succès, que le droit d'élire supposait nécessairement l'affranchissement absolu des recommandations d'un gouverneur de province, et de toute influence ministérielle.

En 1786, Gohier reçut du tiers-état, qui nulle part n'était plus foulé par les taxes qu'en Bretagne, la procuration pour réclamer contre l'imposition arbitraire, connue sous le nom de *fouage extraordinaire*. Il prouva par ses mémoires que la levée des *fouages*, exigée sous le titre dérisoire d'emprunt, constituait les ordres privilégiés débiteurs envers le tiers-état, d'une somme de 300 millions.

Lorsque le ministre d'état Brienne entreprit, par des moyens aussi révoltans qu'impolitiques, d'établir sa *cour plénière*, la commission intermédiaire des états de Bretagne adressa au roi ces fameuses réclamations qui retentirent dans toute la France, et dont Gohier fut le rédacteur. Nommé ensuite membre de la cour supérieure provisoire de Bretagne, il en exerça les fonctions pendant la durée de l'assemblée constituante.

Élu député à l'assemblée législative, les opinions qu'il y émit ne démentirent point la réputation qui l'avait fait nommer : il soutint qu'on ne devait

pas soumettre les ecclésiastiques non assermentés au serment civique, mais qu'ils devaient être assujettis au serment de respecter la constitution, le gouvernement et les lois qui en émanent. Ce fut Gohier qui, au nom d'une commission extraordinaire, présenta à l'assemblée l'acte énonciatif des griefs imputés à Louis XVI. Il termina ses fonctions législatives par un rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, rapport qui fut envoyé aux départemens et aux armées.

Gohier fut nommé secrétaire-général du ministère de la justice après la session de l'assemblée législative, et, le 20 mars 1793, il succéda à Garat dans le même ministère; il en tint le portefeuille jusqu'au 4 brumaire an 4, époque à laquelle il fut remplacé par Merlin de Douai. Il devint alors président d'un des tribunaux civils de Paris, puis président du tribunal criminel de la Seine, et enfin président du tribunal de cassation.

Il exerçait ces fonctions, lorsqu'il fut porté au directoire, qui se composait alors de Barras, Sieyes, Roger-Ducos, Moulins et lui. Gohier s'y trouvait à l'époque du retour d'Égypte du général Bonaparte; il fut un des trois directeurs qui voulaient éloigner ce général de Paris, en l'envoyant reprendre le commandement de l'armée d'Italie, et rétablir la république cisalpine et la gloire des armées françaises. « Gohier et Moulin, a dit Napoléon, étaient

»de bonne foi; ils croyaient que tout irait bien dès »l'instant qu'on aurait donné de nouveaux succès »aux armées; mais Barras était loin de partager »cette sécurité; il savait que tout allait mal, et que »la république périssait. »

Gohier était président du directoire au 18 brumaire. Sieyes et Roger-Ducos s'étaient rangés du côté du général Bonaparte; Moulins donna sa démission; Barras fut forcé d'envoyer la sienne; mais Gohier ne voulut pas se démettre, quelques efforts que l'on fît auprès de lui pour la lui faire signer. On lui offrait en dédommagement un des premiers emplois dans le gouvernement qui allait s'établir; il refusa constamment de quitter sa place, et montra, en cette circonstance, autant de fermeté que de désintéressement.

La révolution s'étant opérée, Gohier cédant à une force majeure, se retira dans la vallée de Montmorency. Toutefois, comme sa conduite avait inspiré de l'estime pour lui au premier consul, Bonaparte l'engagea à sortir de la retraite en messidor de l'an 10, et lui laissa le choix d'une place sous le gouvernement consulaire. Gohier répondit avec franchise que la place qui convenait le mieux à sa position était une mission à l'étranger. Il fut aussitôt envoyé en Hollande en qualité de consul-général de France. Il remplit ces fonctions jusqu'à l'époque de la réunion de ce pays à l'empire fran-

çais. Il fut alors nommé consul-général aux États-Unis; mais sa santé, qui avait souffert du climat d'Amsterdam, ne lui permit pas d'accepter cette dernière mission. Il se retira de nouveau dans la vallée de Montmorency, où il vit avec sa famille, occupé tout entier des lettres. Gohier est l'auteur d'une pièce intitulée: *le Couronnement d'un Roi*, qui fut jouée avec le plus grand succès au théâtre de Rennes, lorsque Louis XVI eut signalé son avénement au trône par le renvoi du parlement Maupou, et le rappel de la Chalotais; cette comédie vient d'être réimprimée (1825); en la lisant on croirait qu'elle a été faite pour les circonstances où nous nous trouvons. Il a aussi hasardé au Théâtre-Français un nouveau dénouement à la tragédie de la mort de César. En 1824, Gohier a publié ses Mémoires sur la révolution du 18 brumaire: cet ouvrage, qui renferme des détails précieux pour l'histoire, est fort estimé; il est déjà parvenu à sa troisième édition.

Nous terminerons l'article de M. Gohier par le jugement qu'a porté Napoléon lui-même sur cet ex-directeur: « Gohier était un avocat de réputation, d'un patriotisme exalté; jurisconsulte distingué, *homme intègre et franc.* »

---

GOUVION SAINT-CYR (Louis), est né à Toul, le 13 avril 1764, d'une famille peu fortunée. Il s'adonna d'abord à la peinture et fit, très-jeune

encore, un voyage à Rome pour se perfectionner dans cet art. Revenu en France peu avant la révolution, il entra au service en qualité de simple volontaire, et y obtint un avancement rapide, du moment où la naissance ne fut plus le seul titre aux grades. En 1793, il était déjà adjudant-général à l'armée de la Moselle, et se fit remarquer dans les combats meurtriers et fréquens que se livrèrent les Français et les Prussiens, sur les positions importantes d'Esbach et de Kaiserslautern : dans une circonstance où des bataillons de volontaires français, qui n'avaient jamais vu le feu, étaient poursuivis l'épée dans les reins, Gouvion Saint-Cyr fit exécuter des dispositions qui sauvèrent ce corps d'armée.

Promu bientôt après au grade de général de brigade, il fut employé à l'armée des Alpes, et, le 14 septembre 1793, il chassa les Piémontais de la Maurienne. L'année suivante, il se distingua à l'attaque de la Ramasse.

Devenu général de division, il fut envoyé, en 1795, à l'armée de Rhin-et-Moselle. Saint-Cyr reprit la ville de Deux-Ponts, se signala à Ettinghen, et fut souvent cité d'une manière honorable dans les rapports envoyés à la convention. Le général autrichien Clerfayt ayant, après la reddition de Mayence, attaqué les lignes françaises, que Pichegru, déjà vendu aux Bourbons, avait affai-

blies, le général Saint-Cyr opposa une vigoureuse résistance aux Autrichiens, et, forcé de céder au nombre, il fit une belle retraite.

En 1798, Gouvion Saint-Cyr servait en Italie sous les ordres de Masséna; et lorsqu'une insurrection de l'armée força ce général de s'éloigner de Rome, il prit le commandement en chef, et rétablit l'ordre et la discipline. Saint-Cyr s'était fait aimer des officiers et des soldats.

Destitué en 1799, avec plusieurs autres généraux, il fut bientôt réintégré, et employé en qualité de général de division à l'armée d'Italie. Il repoussa les Autrichiens au-delà de la Marga.

Au mois d'avril de la même année, il passa à l'armée du Rhin, commandée par Moreau; il s'empara de Fribourg et contribua à la victoire de Hohenlinden.

Appelé au conseil-d'état par le premier consul, il succéda, en 1801, à Lucien Bonaparte dans l'ambassade d'Espagne. Rappelé de ce poste, il fut envoyé en Italie, pour y commander l'armée d'occupation dans les états de Naples, qu'il n'évacua qu'en exécution du traité de neutralité conclu en septembre 1805. Le premier consul l'avait nommé, en août 1804, colonel-général des cuirassiers, et, le 1er février 1805, grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Employé de nouveau en Italie, sous les ordres de Masséna, il fit prisonnier, lors de la

retraite du prince Charles, un corps de 6000 Autrichiens. Il se rendit une seconde fois à l'armée qui devait s'emparer de Naples, sous les ordres de Joseph Bonaparte.

Cette expédition terminée, il fut appelé à la grande-armée dans la campagne de Prusse et de Pologne, et chargé, en 1807, du gouvernement général de Varsovie.

Après la paix de Tilsitt, il passa en Espagne et s'empara, en 1808, de Roses, de Barcelone, et de Tarragone qu'il emporta d'assaut. Les combats de Saint-Filix, de Palamos et d'Equixola, lui font beaucoup d'honneur.

En 1812, Gouvion Saint-Cyr servit dans l'expédition contre la Russie, et se signala au combat de Polotsk. Il prit le commandement du 2e corps d'armée, après la blessure du maréchal Oudinot, et battit le lendemain le général Wittgenstein, ce qui lui valut le bâton de maréchal de l'empire. Il fut blessé dans la désastreuse retraite de Moscou.

Ayant repris son service lors de la campagne de Saxe, il se signala à la bataille de Dresde. Resté dans cette ville après le départ de la grande-armée, il fut contraint de signer une capitulation, en vertu de laquelle il devait rentrer en France avec ses troupes; mais cette capitulation fut violée, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr resta prisonnier ainsi que tout son corps d'armée. On a reproché

au maréchal Saint-Cyr de ne pas avoir cherché à faire une diversion sur les derrières des alliés au moment où ils se disposaient à passer le Rhin; on assurait qu'en réunissant ses troupes aux garnisons des places sur l'Elbe, il aurait pu réunir une armée capable d'opérer quelques grands résultats, soit en se rapprochant de la France, soit en se réunissant au maréchal Davoust, à Hambourg.

De retour en France, après la chute du trône impérial, le maréchal Gouvion Saint-Cyr reçut du roi un accueil distingué; il fut créé pair de France, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Le 7 mars 1815, il accompagna *Monsieur*, (aujourd'hui Charles X), qui se rendait à Lyon, dans l'espoir d'opposer quelque résistance à la marche rapide de Napoléon. De Lyon, le maréchal Saint-Cyr se dirigea sur Orléans, où commandait le général Dupont; mais une insurrection ayant éclaté parmi les troupes, le maréchal et le général ne durent peut-être leur salut qu'à leur prompte fuite.

Durant les *cent jours*, le maréchal Saint-Cyr vécut dans la retraite. A la seconde restauration, il fut appelé au ministère de la guerre le 7 juillet 1815 : il en remit le portefeuille à l'ancien ministre de Napoléon, Clarke, à la fin de septembre de la même année, après avoir opéré le licenciement des nobles débris de l'immortelle armée française.

Toutefois, il quitta le ministère par un motif honorable, celui de ne point participer à l'humiliant traité de Paris de cette époque si funeste à la grandeur de la France.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr fut alors nommé membre du conseil privé, ministre-d'état, gouverneur de la 5e division militaire, et grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis.

Le 23 juin 1817, il rentra de nouveau au ministère; il eut d'abord le portefeuille de la marine, et environ trois mois après, il reprit celui de la guerre. Sa nomination fut alors regardée comme une conséquence de l'ordonnance du 5 septembre 1816. Chargé de rallier l'armée, que les fausses mesures et les odieuses persécutions de son prédécesseur avaient aliénée de plus en plus au gouvernement, il parvint, non sans avoir éprouvé de grandes résistances, à faire adopter la loi importante et vraiment nationale du recrutement, qui était pour l'armée ce qu'avait été pour la France l'ordonnance du 5 septembre, et la loi des élections.

Cependant, la faction qui s'était élevée avec une égale fureur contre ces trois actes, résolut de faire expulser du gouvernement les ministres qui voulaient le maintien de la loi des élections. Bientôt le ministère fut divisé par la fameuse proposition du marquis Barthélemy; et ceux-là mêmes qui

avaient regardé cette proposition comme la plus funeste idée qu'aient pu concevoir les ennemis de la tranquillité et de la prospérité de la France, ne craignirent pas de proposer, l'année suivante, une nouvelle loi d'élection, dont le but et les conséquences étaient diamétralement opposés à la précédente. Le maréchal Saint-Cyr se prononça constamment contre tout changement à la loi existante, et lorsqu'il entendit faire dans le conseil l'imprudente déclaration : « Qu'il pourrait se trouver telle conjoncture, où les alliés pourraient faire rentrer leurs troupes en France, » il se retira du conseil et donna sa démission en même temps que le général Dessolles, alors ministre des affaires étrangères, et le baron Louis, ministre des finances : il fut remplacé par le général Latour-Maubourg.

La retraite du maréchal Saint-Cyr, tant en 1815 qu'en 1819, fut toujours déterminée par des motifs honorables, qui lui assurent de nouveaux titres à l'estime de la France.

---

# H

HENRION DE PENSEY (Pierre-Paul), est né à Pensey, près Joinville, le 28 mars 1742. Il fit son droit à Pont-à-Mousson, arriva à Paris en 1762, et fut inscrit sur le tableau des avocats de la capitale, cinq ans après. Sans protecteurs, sans amis, il végéta long-temps. Pour se faire connaître il publia successivement, l'*Eloge de Dumoulin*, celui de *Mathieu Molé*, et un mémoire pour un nègre. Ces productions ne lui valurent qu'un peu d'estime. Rebuté, et sur le point de quitter le barreau, il fit un dernier effort, et hasarda son *Traité des Fiefs*, en 1773. Cet ouvrage décida sa réputation, et lui valut de nombreux cliens.

Il venait de complèter ce traité, lorsque la révolution détruisit tous les fiefs; M. Henrion quitta alors Paris, et se rendit à la commune de Pensey, dont il devint procureur-syndic en l'an 4. L'année suivante, le directoire le nomma président de l'administration du département de la Haute-Marne; il s'y montra modéré. En l'an 6, M. Henrion fut nommé professeur de législation à l'école centrale de Chaumont. Il était de nouveau administrateur du département, lors de la révolution

du 18 brumaire; il fut aussitôt nommé membre du tribunal de cassation.

Peu de temps après, M. Henrion publia le *Traité de la compétence des juges-de-paix*, ouvrage qui est devenu classique au barreau, et qui a été traduit en allemand et en italien. Il ne tarda pas à faire paraître le *Traité de l'autorité judiciaire dans les gouvernemens monarchiques*. Napoléon, juste appréciateur du mérite de M. Henrion, le nomma successivement membre de la légion-d'honneur, baron de l'empire, et conseiller-d'état. Il demandait souvent l'avis de son président de la cour de cassation, et paraissait en faire beaucoup de cas.

Toutefois, M. Henrion, que l'empereur avait si bien traité, s'empressa d'adhérer aux actes du sénat, qui prononçaient la déchéance de ce même empereur, et montra aussitôt tant de dévouement à la famille des Bourbons, que le gouvernement provisoire lui confia le portefeuille de la justice le 3 avril 1814. Le nouveau ministre s'empressa de faire rendre à la liberté quelques individus détenus arbitrairement, et supprima les tribunaux des douanes. Il fit aussi réintégrer dans leurs fonctions des juges qui en avaient été éloignés lors du procès de Moreau. M. Henrion ne garda le portefeuille de la justice que 40 jours : il le remit à

M. Dambray le 13 mai, et alla reprendre ses fonctions de président à la cour de cassation.

M. Henrion resta à son poste durant les *cent jours;* dès le 25 mars 1815, il était allé, avec toute la cour de cassation, féliciter Napoléon sur son retour.

A la seconde restauration, il conserva ses places de président de la cour de cassation et de conseiller-d'état; mais en cette dernière qualité il fut mis en service extraordinaire. M. Henrion a publié, en 1821, un *Traité du pouvoir municipal dans ses rapports avec les tribunaux*, et un *Traité des biens communaux*. Ces deux ouvrages complètent ses œuvres judiciaires.

M. Henrion est aussi président du conseil du duc d'Orléans.

---

# J

JAUCOURT (Arnail-François, marquis de), né le 14 novembre 1757, était connu autrefois sous le nom de chevalier de Jaucourt. Il entra fort jeune au service militaire, et passa successivement par tous les grades, depuis celui de sous-lieutenant jusqu'à celui de colonel. Il commandait le régiment de Condé-dragons à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec toute la chaleur d'une âme généreuse, sans toutefois dépasser les justes bornes que la raison prescrit à l'amour de la patrie. Le colonel Jaucourt fut dès-lors en butte aux sarcasmes et aux insultes dont l'aristocratie et l'émigration accablaient les vrais amis de la liberté. Néanmoins, M. de Jaucourt s'attacha franchement à la monarchie constitutionnelle.

Nommé, en 1790, président du département de Seine-et-Marne, il adressa bientôt après au président de l'assemblée nationale son serment, comme administrateur et comme soldat, de rester éternellement attaché à la constitution de 1791. Il apaisa, vers la même époque, une émeute suscitée par une compagnie dite du *bon Dieu*, à Brie-Comte-Robert.

En septembre de la même année, M. Jaucourt fut élu membre de l'assemblée législative par le département qu'il administrait. Il entra presque aussitôt au comité militaire, et s'opposa successivement à ce que l'assemblée portât des lois contre l'émigration ; à l'admission à la barre des soldats suisses du régiment de Châteauvieux, condamnés aux galères par suite de l'insurrection de Nancy, et à la formation, près la capitale, d'un camp de 24,000 hommes. A la fin de 1791, il demanda l'impression d'une adresse contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Le 20 avril 1792, il fut un des sept membres qui votèrent contre la déclaration de guerre de l'Autriche. Ayant un jour vivement reproché à Chabot les moyens odieux dont ce misérable et ses pareils avaient coutume de se servir pour soulever la multitude contre l'assemblée, une altercation assez vive survint entre eux; M. de Jaucourt y mit fin en menaçant Chabot de le rouer de coups de bâton; ce que ce dernier alla aussitôt dénoncer à l'assemblée, qui passa à l'ordre du jour. En juin 1792, M. de Jaucourt se prononça fortement contre les sociétés populaires; le 9 août suivant, il combattit avec force le décret d'accusation mis aux voix contre le général Lafayette, et fut un des députés nominativement désignés aux poignards des factieux. Arrêté, à la suite du 10 août, par la

commune usurpatrice, il ne dut la vie, lors du massacre de septembre, qu'aux infatigables démarches de madame de Staël. Panis, l'un des principaux organisateurs de ces massacres, le fit sortir de prison dans la soirée du 1er septembre; M. Jaucourt passa alors en Suisse et en Allemagne, où il vécut plusieurs années, sans jamais servir contre sa patrie.

M. Jaucourt rentra en France par suite de l'amnistie contre les émigrés, publiée après la révolution du 18 brumaire. Il s'attacha au gouvernement consulaire, et fut, en décembre 1799, nommé membre du tribunat. En juillet 1801, il défendit le concordat au corps-législatif; l'année suivante il fut nommé président du tribunat. Elu candidat au sénat par le collége électoral de la Nièvre, il entra dans ce corps le 30 octobre 1803.

En 1804, M. Jaucourt fut nommé premier chambellan de la maison de Joseph Bonaparte, devenu prince impérial. En 1810, le sénat le présenta à l'empereur comme candidat à la sénatorerie de Florence, mais Napoléon lui préféra le général Ferino. M. de Jaucourt resta perdu dans la foule des sénateurs jusqu'à l'époque de l'entrée des armées alliées à Paris. Il signa la déchéance de Napoléon, et fut nommé, par l'influence et les intrigues du prince de Bénévent, membre du gouvernement provisoire. Louis XVIII créa M. Jau-

court ministre-d'état, pair de France, et lieutenant-général des armées. Le 25 octobre 1814, il fut chargé, par *interim*, du portefeuille des affaires étrangères, pendant que M. Talleyrand était au congrès de Vienne. A l'époque du 20 mars, il suivit le roi à Gand, et continua de diriger les affaires étrangères pour le compte du ministre titulaire.

Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, comprit M. de Jaucourt dans les exceptions de son amnistie générale.

A la seconde restauration M. de Jaucourt fut appelé au ministère de la marine, où il fut remplacé, trois mois après, par le vicomte Dubouchage.

M. de Jaucourt est maintenant ministre-d'état, membre du conseil privé, pair de France et lieutenant-général. Louis XVIII lui a conféré le titre de marquis, que M. le comte de l'empire Jaucourt porte aujourd'hui.

---

# L

LACROIX DE CONSTANT (Charles de), député de la Marne à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Avant le 9 thermidor, il fut chargé de diverses missions dans plusieurs départemens, et s'y conduisit toujours en homme de bon sens. En 1795, il fut envoyé dans les départemens des Ardennes et de la Meuse; il y comprima les agens de la terreur, en même temps qu'il obligeait tous les prêtres à se rendre au chef-lieu de leur district, sous la surveillance la plus scrupuleuse des comités révolutionnaires.

Rentré à la convention, il s'opposa à ce que les biens des condamnés fussent rendus à leurs parens : son opinion était motivée sur des considérations politiques que la convention ne jugea pas assez péremptoires.

Lors de l'organisation constitutionnelle, il fut élu membre du conseil des anciens : le 14 brumaire an 4 (5 novembre 1795), le directoire-exécutif l'appela au ministère des relations extérieures, où il resta jusqu'au 28 messidor an 5 (16 juillet 1797), époque à laquelle il fut remplacé par le citoyen

Talleyrand, depuis prince de Bénévent. Une biographie étrangère affirme que, pendant l'exercice de ses fonctions ministérielles, Lacroix perdit un jour le sentiment des convenances jusqu'au point d'inviter les ambassadeurs d'Espagne et de Prusse à la cérémonie de l'anniversaire du supplice de Louis XVI; mais une autre biographie assure que ce fait n'est point prouvé.

En sortant du ministère, Charles de Lacroix fut envoyé comme ambassadeur en Hollande, et y seconda la révolution démocratique qui s'opéra en 1798, d'où naquit la république batave.

Charles de Lacroix n'était pas à Paris lors de la révolution du 18 brumaire; les consuls le rappelèrent et le nommèrent préfet du département des Bouches-du-Rhône. Le préfet Lacroix n'eut pas affaire à des administrés faciles, il éprouva souvent des contrariétés à Marseille : on fit même contre lui des satires et des épigrammes mordantes, dont l'une, que nous regrettons de ne pouvoir citer textuellement, portait en substance : « Pauvres » Marseillais! vous avez été pendus, guillotinés, fu- » sillés, il ne vous manquait plus que *Lacroix* » pour être crucifiés. »

Toutefois, l'administration de Charles Lacroix à Marseille fera époque dans l'histoire de cette grande ville : elle doit à ce préfet de belles promenades, des monumens remarquables, et des institutions

utiles; elle lui doit en outre la propreté de ses belles rues, autrefois dégoûtantes par les effets du fameux *passa-rés*, contre lequel il eut à lutter long-temps.

Charles Lacroix passa ensuite à la préfecture de la Gironde, et mourut bientôt après à Bordeaux, dans les premiers jours de novembre 1815. Il a laissé la réputation d'un administrateur peu ordinaire; mais ce qu'il a fait de mieux c'est une fille, mariée à M. de Verniac, ancien ambassadeur à Constantinople, qui était alors une des plus belles personnes de la France.

---

LACUÉE (JEAN-GÉRARD DE), comte de Cessac, est né à Massas, près d'Agen, le 4 novembre 1752, d'une famille noble. Il embrassa l'état militaire, servit long-temps dans le régiment Dauphin, et quitta ensuite le service. Il vivait retiré dans son pays à l'époque de la révolution.

En 1790, il fut nommé procureur-syndic du département du Lot, et montra dans ses fonctions un amour éclairé pour le bien public et la liberté. En septembre 1791, M. Lacuée fut député à l'assemblée législative, où sa conduite confirma les espérances que l'on avait conçues de lui. Il se montra attaché aux principes constitutionnels qu'il avait juré de défendre, et s'occupa principalement

d'objets militaires. Il s'efforça d'arrêter l'influence des adresses contre les prêtres insermentés. Le 28 avril 1792, il fut porté à la présidence de l'assemblée : le 19 juillet suivant, il s'éleva avec force contre le général Dumouriez, qu'il avait déjà dénoncé comme traître ou incapable, pour avoir précipité la déclaration de guerre contre l'Autriche, lorsque l'état des places fortes et de l'armée française laissait tout à craindre.

Après la session de l'assemblée législative, M. Lacuée passa dans les bureaux de la guerre : il fut porté sur la liste des candidats qui aspiraient à remplacer Servan : on voulut l'effacer de cette liste, comme ayant voté avec le côté droit, dont il ne partageait cependant pas les opinions, mais Vergniaud combattit cette proposition, et Lacuée demeura candidat. En juin 1793, il fut accusé par Baudot d'avoir participé à la rébellion des autorités de Toulon, où il paraît qu'il se trouvait. Cette accusation n'eut pas de suites, et M. Lacuée survécut aux proscriptions de cette époque.

En 1795, il fut nommé au conseil des anciens, dont il devint l'un des secrétaires, le 20 juin 1796, et président le 26 octobre. Il y fit adopter successivement plusieurs lois sur l'embauchage, sur la désertion, sur les pensions qui se multipliaient à l'excès, sur la rentrée des impositions et sur les rentiers. Il était membre de la commission des ins-

pecteurs de la salle en juillet 1797, époque où s'établit la plus violente scission entre le directoire et les conseils.

Mais quoiqu'il ne fût pas compté parmi les députés directoriaux, et qu'il fût très-lié avec Carnot, il avait su garder une neutralité tellement prudente, qu'il ne se trouva point frappé par le décret des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797); il resta membre du conseil des anciens, et s'y honora par le courage avec lequel il défendit son ami Carnot, proscrit.

Sorti, en 1799, du conseil des anciens, M. Lacuée fut aussitôt réélu à celui des cinq-cents, où il présenta encore divers rapports sur les finances, sur le service militaire, et notamment sur la levée des conscrits. S'étant prononcé en faveur de la révolution du 18 brumaire, il devint conseiller-d'état et membre de l'institut. C'était presque toujours lui qui soutenait les nombreux projets militaires présentés par le gouvernement. En 1800, il fut chargé par *interim* du portefeuille de la guerre; et, après le départ du général Brune pour l'ambassade de Constantinople, il devint président de la section de la guerre au conseil-d'état.

En 1804, M. Lacuée fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, et gouverneur de l'École polytechnique, où il porta l'enseignement et l'émulation au plus haut degré. Deux ans après, il fut

créé directeur-général des revues et de la conscription; le 15 novembre 1807, il fut fait ministre d'état, et le 3 janvier 1810, ministre-directeur de l'administration de la guerre : il avait déjà été créé comte de Cessac. M. Lacuée entra au ministère par suite de la démission du général Dejean, et y resta jusqu'au 31 mars 1814.

On a justement reproché au comte de Cessac d'avoir été l'un des provocateurs et des apologistes des mesures militaires et des nombreuses conscriptions qui, pendant tant d'années, ont été l'effroi de l'Europe, et ont fini par précipiter la France dans l'abîme. Mais il est juste de dire aussi qu'il n'a pas porté son encens à d'autres idoles qu'à celle qu'il servait alors avec tant de zèle. M. Lacuée n'a plus pris aucune part aux affaires publiques, et la seule faveur qui lui ait été accordée depuis la restauration est celle d'avoir été compris, en 1816, au nombre des membres de l'Académie-française, dans l'ordonnance de réorganisation.

On a de M. Lacuée : *Guide des officiers particuliers en campagne.* — *Projet de constitution pour l'armée française.* — *Un militaire aux Français.* Il a fait ausi insérer des mémoires dans ceux de l'Institut, et a rédigé la partie militaire de l'*Encyclopédie méthodique.*

LAINÉ (JOSEPH-HENRI-JOACHIM-HOSTEIN), né à Bordeaux le 11 novembre 1767, était avocat dans cette ville au commencement de la révolution, et, quoique fort jeune encore, il s'y était fait dintinguer. Il se montra partisan des nouvelles doctrines, et occupa quelques emplois publics dans les années 1791 et 1792. Il était administrateur du district de la Réole, pour la partie des subsistances, lors de l'abolition de la monarchie. Quelques biographies assurent que M. Lainé était aussi, en 1793, procureur-syndic à Cadillac, et parlent de sa conduite et de sa mise comme ayant été des plus républicaines. Nous croyons, par des considérations tirées du caractère même de M. Lainé, que si, à cette époque, il a pu être entraîné par le torrent, il n'a point dépassé les bornes d'une juste modération.

En l'an 4, il était l'un des administrateurs du département de la Gironde. Quelque temps après il revint au barreau, et ne cessa de s'y faire remarquer jusqu'en 1808, époque à laquelle il fut envoyé au corps-législatif par son département.

Ses talens oratoires ne lui servirent pas beaucoup dans une assemblée muette; toutefois M. Lainé trouva le moyen de faire parler de lui par son opposition au système des confiscations, contre lequel il voulait parler dans un comité secret, qu'il lui fut impossible de faire former.

Vers cette époque, il reçut l'étoile de la Légion-d'Honneur, et prêta le serment de fidélité à l'empereur, voulu par les statuts de l'ordre. Cependant, s'il faut en croire plusieurs historiens français et étrangers, M. Lainé aurait été déjà lié par des engagemens secrets à la cause des Bourbons, et aurait entretenu des correspondances en Angleterre. Nous pensons encore qu'il y a dans ces assertions au moins un anachronisme.

Mais ce qui ne laisse aucun doute sur les relations de M. Lainé avec l'Angleterre, dès l'instant des désastres de Moscou, c'est sa conduite en 1813 et 1814.

Toute la France connaît le fameux rapport fait à la fin de décembre 1813, par la commission du corps-législatif, sur les pièces diplomatiques que l'empereur avait communiquées à ce corps. Rien n'était à la fois plus noble, plus sage que le langage de cette commission, dont M. Lainé faisait partie, et dont M. Raynouard fut le rapporteur, et non lui, comme on le dit dans plusieurs biographies; mais était-il politique dans la crise où la France se trouvait? Les événemens ont répondu négativement. Napoléon, irrité de ce qu'on osait lui donner des conseils lorsqu'il ne demandait que les moyens de repousser l'invasion étrangère, supprima le rapport, en s'écriant : « Le nommé Lainé est un traî-» tre qui correspond avec le prince-régent par l'in-

» termédiaire de Desèze, j'en ai la preuve : les qua-
» tre autres sont des factieux. » Les factieux dont entendait parler Napoléon, étaient MM. Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran.

Après l'ajournement du corps-législatif, M. Lainé se rendit à Bordeaux, et se trouvait dans cette ville à la journée du 12 mars, à laquelle il ne prit pas la part active que l'on attendait de lui : néanmoins, le duc d'Angoulême lui offrit la préfecture de la Gironde, qu'il ne voulut accepter que provisoirement.

Rappelé à Paris en juin de la même année, il y présida la chambre des députés, et ne parut qu'une seule fois à la tribune pour combattre un amendement qui touchait à l'inviolabilité des biens nationaux.

Deux mois s'étaient à peine écoulés, lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon fit convoquer extraordinairement les chambres. M. Lainé fut encore nommé président de celle des députés. Il n'eut que le temps d'y faire un discours, dont le but était de réunir tous les efforts de la nation contre Napoléon. M. Lainé reprit aussitôt la route de Bordeaux, où, dès le 28 mars, il publia, en sa qualité de président et au nom de ses collègues, une protestation contre la dissolution des chambres, et contre tous les décrets que pourrait rendre l'usurpateur. Il dégageait en même temps tous les Fran-

çais de l'obéissance qui leur serait imposée. Cette protestation eut le sort de tous les actes de ce genre, qui ne sont point appuyés par la force.

Après le départ de la duchesse d'Angoulême, de Bordeaux, M. Lainé s'embarqua pour la Hollande, et rentra en France à la seconde restauration. Il reprit sa place dans la chambre des députés. Le roi le nomma membre d'une commission d'enquête, chargée d'examiner les inculpations dirigées contre les ex-ministres des finances et du trésor, Gaudin et Mollien.

Réélu à la chambre *introuvable* par le département de la Gironde, le roi l'appela de nouveau aux fonctions de président annuel. Il quitta souvent le fauteuil pour combattre à la tribune un projet de loi électorale, au moyen de laquelle la majorité d'alors voulait se rendre maîtresse des colléges, et se débarrasser d'une minorité importune.

Un démenti brutal, qui lui fut donné par M. Forbin des Issarts, fut cause que M. Lainé quitta la présidence de la chambre, où il se fit remplacer par M. Bouville; mais le surlendemain il reprit le fauteuil en vertu d'une lettre, par laquelle le roi l'avait fait prier, et au besoin lui avait ordonné de continuer ses fonctions.

Un mois après cette session, le 7 mai 1816, Louis XVIII confia le portefeuille de l'intérieur à M. Lainé, et lui fournit ainsi l'occasion de s'acqué-

rir des droits à la reconnaissance nationale, qu'il s'est empressé trop tôt de faire oublier. Le 5 septembre 1817, il contresigna la fameuse ordonnance portant dissolution de la chambre de 1815, et abrogation d'un acte précédent de la couronne, par lequel la révision de quelques articles de la charte avait été autorisée. Le 4 octobre, l'Académie-française, dont il est membre, le nomma son président pour le trimestre.

Durant les discussions importantes qui donnèrent tant d'éclat à la session de 1816, M. Lainé parut souvent à la tribune comme ministre et comme député. Il présenta le projet de loi relatif à la formation des colléges électoraux, et le soutint comme député, avec autant d'éloquence que de vigueur, contre ses adversaires du côté droit. En relisant les opinions politiques exprimées à la tribune par M. Lainé, avec une force, une raison et une éloquence si entraînantes, il est impossible d'expliquer comment, après avoir fait adopter la loi nationale du 5 février 1817, qui était son ouvrage, le même homme a pu proclamer des doctrines aussi évidemment contraires deux ans après.

Lorsque dans la discussion du budget de 1817, un député (M. Clausel de Coussergue), qui n'a acquis une sorte de célébrité malheureuse que par l'excessive violence de ses opinions, fit l'odieuse proposition de retrancher aux réfugiés espagnols,

victimes de leur attachement à la cause de la liberté, les secours que la France leur accordait, M. Lainé eut un mouvement oratoire sublime. Rattachant la question à des considérations tirées du caractère français, de l'honneur national et de la miséricorde publique, dont nos propres malheurs nous ont imposé la touchante solidarité : « Ce n'est » pas la première fois, s'écria-t-il, que de tels arti» cles parent les budgets des rois de France : dans » un compte mémorable, imprimé en 1788, on voit » figurer des secours donnés à deux espèces de ré» fugiés, dont l'une, sous une monarchie, semblait » ne pas mériter un égal intérêt. Un sentiment plus » doux encore que la bienfaisance, s'oppose à la ra» diation d'un article maintenu par l'humanité. Les » rois, qu'on a justement comparés à des pères de » famille, quelquefois irrités comme eux, ferment » l'entrée de leur pays à des enfans égarés ; au fond » du cœur, ils ne sont pas fâchés que des parens » ou des voisins recueillent ces fugitifs, pour les » leur rendre au jour de la miséricorde. »

La fin de la carrière ministérielle de M. Lainé, dans laquelle il s'était acquis de véritables titres à la reconnaissance nationale, fut ternie par des intrigues qu'il noua avec ce même côté droit de la chambre, contre lequel il avait lutté avec tant de gloire ; ce fut par suite de ces nouvelles liaisons de M. Lainé, que le portefeuille de l'intérieur lui

fut retiré le 28 décembre 1818, époque à laquelle il resta entre les mains de M. Decazes.

Depuis plusieurs années on avait remarqué que généralement tous les ministres qui se sont succédé, étaient devenus plus ou moins libéraux en quittant le ministère; M. Lainé offre l'exemple unique d'un ministre libéral, devenu *ultra* après sa retraite. En effet, à dater de ce moment, il s'est réuni à la faction turbulente qu'il avait naguère foudroyée par l'ordonnance du 5 septembre.

Lorsque M. le marquis Barthelemy fit la funeste proposition de *modifier* la loi des élections du 5 février 1817, et que cette proposition fut transmise à la chambre des députés, M. Lainé a, dans le comité secret du 3 mars 1819, et dans la séance publique du 23 du même mois, renoncé entièrement aux principes qu'il avait soutenus jusque-là: nous ne saurions le dissimuler, les ruses, les sophismes, les paradoxes, les argumens captieux, en un mot, toutes les méprisables ressources de l'esprit de faction, ont singulièrement affaibli l'effet de son talent, qui n'eut jamais plus d'éclat que lorsqu'il avait pour guides et pour appuis la vérité, la justice, l'indépendance, et les principes conservateurs de la liberté publique et du trône constitutionnel.

Depuis cette époque, M. Lainé a constamment voté avec le côté droit, et s'est montré rarement à

la tribune. Toutefois, en 1823, il s'est déclaré contre la guerre d'Espagne, tant dans la séance du 9 février, où la chambre délibérait sur le projet d'adresse au roi, que dans celle du 24 du même mois, où il appuya de son vote le discours de M. Royer-Collard, en faveur du maintien de la paix.

C'est aujourd'hui une chose reconnue que si, comme ministre, M. Lainé a souvent favorisé les doctrines libérales, dont l'esprit du siècle a rendu l'introduction nécessaire dans le gouvernement des peuples, cet homme d'état serait, par sentiment, tout-à-fait disposé à se réunir à leurs ennemis, si le hasard de la naissance l'eût placé dans les classes privilégiées.

M. Lainé est un homme grand, maigre, très-brun, le front chauve, l'air préoccupé et presque toujours chagrin. Sa voix, sans être très-forte, est pénétrante; il se sert de la parole avec talent et autorité: il a l'air de parler avec conviction, et se fait toujours écouter. Il a de la chaleur à la tribune, de l'élévation dans la pensée; mais il vise trop à l'effet. Son langage est quelquefois incorrect; mais ce qui distingue M. Lainé de tous les avocats et de tous les orateurs du midi de la France, c'est qu'il n'a conservé ni les défauts communs au barreau, ni l'accent de sa province. Il est pourtant Gascon.

---

LAMBRECHTS (Charles-Joseph-Mathieu, et non Pierre-Ignace, comme le portent plusieurs biographies).

Une *notice*, dans laquelle M. Lambrechts a fait le résumé de sa vie, ayant été trouvée dans ses papiers, et publiée par son héritier, nous ne saurions mieux faire que de le laisser parler lui-même : nous ajouterons ensuite à cette notice les considérations que nous tirerons de la vie même de cet estimable citoyen, ainsi que quelques détails qu'il a cru devoir passer sous silence.

« Voulant joindre à mon testament une notice » sur ce qui me concerne, et faire connaître les » sentimens qui m'animent, je déclare ce qui suit ; » mon héritier, M. Charles d'Outrepont, en fera » l'usage qu'il jugera convenable.

» Né le 20 novembre 1753, je pris le grade de » licencié en droit en 1774; j'obtins, en 1777, une » place de professeur en droit à l'université de Louvain. En 1782, après toutes les épreuves requises, j'y obtins le grade de docteur. En 1786, je » fus recteur de l'université ; en 1788 et 1789, je » visitai les différentes universités de l'Allemagne. » Cette mission m'avait été donnée par l'empereur » Joseph II, philosophe sur le trône ; ce qui est remarquable. J'étais chargé d'enseigner, à mon retour, une matière jusqu'alors négligée à Louvain,

»savoir, le droit naturel, le droit public universel, »et le droit des gens.

»C'est pendant ce voyage, c'est dans la conver»sation des professeurs de ces universités, que j'ai »principalement puisé les principes dont j'ai fait »ensuite ma règle de conduite en matière politi»que; c'est ainsi que j'ai acquis cet amour de la li»berté, cette haine de l'arbitraire, qui m'accompa»gneront jusqu'à mon dernier soupir. Oui, le plus »grand avantage que je connaisse ici bas, c'est de »ne dépendre que des lois, et non du caprice des »hommes.

»En 1794, je me fixai définitivement à Bruxelles, »pour y exercer l'honorable et indépendante pro»fession d'avocat.

»Après la conquête de la Belgique par les trou»pes françaises, je fus successivement officier mu»nicipal de la ville de Bruxelles, membre et prési»dent de l'administration centrale et supérieure de »la Belgique; commissaire du gouvernement près »l'administration centrale du département de la »Dyle, président de la même administration, mi»nistre de la justice; enfin, à la première formation »du sénat, membre de ce corps, auquel on confiait »des fonctions très-importantes.

»Dans ces diverses places, que je n'avais pas »sollicitées, j'ai pu quelquefois errer; mais j'ai tâ»ché de faire le bien et d'empêcher de faire le mal,

» toutes les fois que la chose m'a été possible. Cependant une triste expérience m'a convaincu » qu'on est souvent trompé en se fiant à la bonne » foi des hommes.

» Après avoir ainsi figuré sur la scène politique, » je n'étais plus que citoyen français, et je m'en faisais gloire : tant d'autres briguent des places et » se font des illusions! Cependant, en 1819, deux » grands départemens, le Bas-Rhin et la Seine-Inférieure, me choisirent pour leur représentant à » la chambre des députés; ils m'ont ainsi déféré » l'honneur le plus insigne que puisse recevoir un » Français. Qu'ils en reçoivent ici mes remercîmens » les plus sincères.

» Toutefois, en acceptant ces honorables fonctions, j'ai plutôt consulté mon zèle que mes forces. Après avoir rempli mes devoirs avec assiduité » pendant quelques mois, je suis tombé dans un » état d'affaissement et de lassitude qui ne me » permit plus de les accomplir comme je l'aurais » voulu; la nature m'avertissait que le temps d'abandonner les affaires publiques était arrivé pour » moi : *solve senescentem*.......

» Je me suis fermement persuadé de l'existence » d'un Être-Suprême; j'ai fait sur ce point ma profession de foi, dans un écrit que j'ai publié en » 1818. (*Quelques réflexions à l'occasion du li-*

» *vre de M. Frayssinous, intitulé : Des vrais*
» *principes de l'Eglise Gallicane.* . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» L'homme persuadé de l'existence de Dieu respecte la liberté des cultes ; il ne persécute pas ses semblables pour des opinions, il ne prêche pas le poignard à la main ; mais il est constamment vrai ; il croit que la source de toute vérité n'a pas créé les hommes pour être guidés par le mensonge.

» C'est cette source de toute vérité, c'est Dieu qui a gravé les idées de justice et de morale dans le cœur de l'homme. J'ai constamment cru que la morale et la justice étaient les plus fermes appuis des gouvernemens. Sans justice, sans morale, point de liberté. et sans vertu point de bonheur. O conscience ! c'est toi qui me consoles aujourd'hui des maux qui m'assiègent. Sans ta voix intérieure qui me soutient, je serais le plus malheureux des hommes. Que dis-je? nais-je pas aussi des amis ! Que mon cœur se serre à l'idée de devoir les quitter ! Mais j'espère que je les reverrai un jour dans un monde où la justice est vraiment justice.

» Mon désir le plus ardent est de voir la France heureuse, sous un régime franchement constitutionel, et de mourir citoyen d'un pays libre. C'est vers ce but que tous mes pas ont été dirigés : je ne m'en repentirai jamais.

» Je suis trop faible pour continuer........ De ma » tombe entr'ouverte je donne ma bénédiction à » mes vieux serviteurs, à l'ami que j'ai nommé mon » héritier, et à son fils.

LAMBRECHTS. »

M. Lambrechts entra au ministère de la justice en vendémiaire an 6 (septembre 1797) en remplacement de Merlin de Douai; et fut lui-même remplacé, en thermidor an 7 (juillet 1799), par Cambacérès. On raconte qu'arrivé en voiture de place à la porte de l'hôtel du ministère, pour en prendre possession, le concierge, trompé par cet extérieur modeste, lui en disputa quelque temps l'entrée. Son administration fut juste, et aussi modérée que les circonstances pouvaient le permettre.

Dans le sénat, Lambrechts a fait constamment partie de cette minorité courageuse, presque inaperçue alors, qui s'opposa aux envahissemens du despotisme impérial. Lors du sénatus-consulte organique, qui transforma la république française en une monarchie, trois bulletins négatifs se trouvèrent dans l'urne des votes : l'un d'eux appartenait à M. Lambrechts.

En 1814, il suivit avec empressement l'occasion de concourir au renversement de la tyrannie impériale : il fut le rédacteur des *Considérans* de l'acte de déchéance de Napoléon, monument qui renferme à la fois la censure du passé et la leçon

de l'avenir. Il ne fut pas appelé à la chambre des pairs de Louis XVIII.

Dans les *cent jours*, Lambrechts vota contre l'acte additionnel, et refusa de prêter serment de fidélité à l'empereur.

Durant ses fonctions législatives, de 1819 à 1823, Lambrechts vota toujours avec le côté gauche, et fut un de ceux qui s'élevèrent pour l'admission de M. Grégoire. Ce vertueux citoyen est mort à Paris le 4 août 1823.

Les dignités que Napoléon lui avait imposées, auxquelles s'attachaient de grands revenus, ont permis à cet homme, simple dans ses goûts, de laisser une fortune assez considérable; il a fait plusieurs legs, dont un de 12,000 fr. de rente pour la fondation d'un hospice destiné exclusivement aux protestans aveugles. Il s'est aussi attaché à réparer, par des legs particuliers, quelques injustices dictées par l'esprit de parti.

---

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-VICTOR-FAY, MARQUIS DE), est né le 11 février 1756, d'une ancienne famille du Vivarais. Il entra au service en 1782, fut fait sous-lieutenant dans le régiment de Beaujolais, et passa capitaine au régiment d'Orléans cavalerie, quatre ans après. Il était sous-lieutenant dans les gardes-du-corps à l'époque de la

révolution, et donna des preuves de zèle et de dévouement au roi, dans la journée du 5 octobre 1789. Il émigra à la suite du 10 août 1792. Nous ignorons s'il a servi alors contre la France; toutes les biographies se taisent sur cette époque de la vie de M. Latour-Maubourg, et nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement positif; mais il est présumable que sa position et son état l'auront porté à faire partie de l'armée de Condé. Quoi qu'il en soit, il s'empressa de rentrer en France après l'amnistie consulaire qui suivit la révolution du 18 brumaire, et obtint du service dans les armées de la république. Il fut envoyé en Égypte auprès du général Kléber, dont il devint aide-de-camp. Il eut ensuite le commandement du 22e régiment de chasseurs à cheval, et fut blessé grièvement, à la tête de ce régiment, devant Alexandrie, lorsque les Anglais attaquèrent cette place.

De retour en France, après la capitulation du général Menou, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur, et combattit avec son régiment à Austerlitz. Promu général de brigade dans cette campagne, il fit successivement celles de Prusse et de Pologne, ayant sous ses ordres une brigade de cavalerie. Le général Latour-Maubourg se distingua à plusieurs affaires, et fut blessé : sa conduite au combat d'Eidelberg lui valut le grade de général

de division, et, bientôt après, la dignité de comte de l'empire.

Grièvement blessé à la bataille de Friedland, il ne fut pas plus tôt rétabli qu'il passa en Espagne, où il commanda la cavalerie de l'armée du Midi, en Andalousie, depuis 1808 jusqu'en 1812. Pendant ce long intervalle, il se distingua aux affaires qui précédèrent la prise de Madrid; aux combats de Cuença, de Santa-Marta, de Villalba, au siége de Badajoz, à la bataille de Gebora. Dans cette guerre funeste, M. Latour-Maubourg se concilia, par sa modération et son intégrité, l'estime de la brave nation qu'il combattait.

Employé, en 1812, à la grande-armée de Russie, il se distingua particulièrement à la bataille de Mojaïsk. Il fit la retraite de Russie à la tête du corps de cavalerie qu'il commandait, dans lequel il sut maintenir autant d'ordre que les circonstances le permirent.

Au commencement de la campagne de Saxe, il fut nommé au commandement du 1er corps de cavalerie, qui se couvrit de gloire à la bataille de Dresde. Enfin, le 18 octobre, à la bataille de Léipzik, le général Latour-Maubourg, après des prodiges de valeur, eut une cuisse emportée par un boulet.

Après la première abdication de Napoléon, il fut nommé par *Monsieur*, frère de Louis XVIII, membre d'une commission chargée de la réorganisation

de l'armée. Le roi le nomma pair de France le 2 juin 1814.

Durant les *cent jours*, M. Latour-Maubourg ne fut ni employé, ni compris parmi les pairs nommés par Napoléon.

Au second retour du roi, il reprit sa place à la chambre des pairs, fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et chevalier de celui du Saint-Esprit.

Le 19 novembre 1819, le maréchal Gouvion Saint-Cyr ayant remis le portefeuille de la guerre pour ne pas participer à l'anéantissement de la loi des élections du 5 février 1817, Louis XVIII lui donna pour successeur le général Latour-Maubourg, devenu marquis par suite de la classification des pairs de France. Le nouveau ministre se montra d'abord peu courtisan, et paraissait ne vouloir guère marcher dans le sens des hommes qui venaient de renverser la loi des élections. De leur côté ces mêmes hommes ne cessaient de lui reprocher *la jambe illégitime*, qu'il avait si glorieusement acquise sur les champs de bataille; mais M. Latour-Maubourg, qui s'était si bien défendu toutes les fois qu'il avait été attaqué par les soldats disciplinés de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, capitula dès qu'il se vit entouré par la troupe indisciplinée qui veut l'anéantissement de toutes les institutions libérales. Il se montra faible et ir-

résolu comme ses collègues Richelieu, Siméon, Roy, Portal, etc. Ce ministère, ayant lui-même préparé sa chute, par des concessions jounalières faites au parti de M. de Villèle, fut renversé par ce même parti le 21 décembre 1821.

M. Latour-Maubourg, remplacé au ministère de la guerre par le duc de Bellune, fut nommé, après la mort du duc de Coigny, aux fonctions de gouverneur de l'hôtel des Invalides, qu'il remplit encore aujourd'hui.

---

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard, Law de), est né à Pondichéry, le 1er février 1764 : son père était maréchal-de-camp, gouverneur des établissemens français au-delà du cap de Bonne-Espérance. Il est le petit-fils de ce fameux Jean Law, avanturier écossais, dont l'extravagant système a été si fatal à la France sous la régence du duc d'Orléans.

M. Lauriston embrassa de bonne heure la carrière militaire; servit constamment dans l'artillerie, et fut fait colonel de cette arme en 1795. De ce moment date la grande faveur dont il a joui long-temps auprès du général Bonaparte, du premier consul et de l'empereur.

Sous le consulat, M. Lauriston devint aide-de-camp du premier consul, qui le chargea souvent

de plusieurs missions importantes. En 1800, il était général de brigade, commandant le régiment d'artillerie à cheval de La Fère. L'année suivante, le premier consul le chargea de porter en Angleterre la ratification des préliminaires de paix : l'envoyé de la république française fut accueilli avec enthousiasme par le peuple de Londres, qui dételа les chevaux de sa voiture et le conduisit en triomphe à Downing-Street.

Envoyé en Italie, en qualité de commandant du dépôt d'artillerie de Plaisance, à la suite d'une rixe assez vive avec M. de Caulaincourt, M. Lauriston fut bientôt nommé commandant des troupes de l'expédition chargée de ravitailler les colonies françaises. A son retour des Antilles, il assista au combat que l'amiral Villeneuve livra à l'amiral Calder, et vint débarquer à Cadix quelques jours avant la bataille de Trafalgar.

Il rejoignit alors la grande-armée en Allemagne; fut nommé gouverneur de Braunau, en novembre 1805, et chargé, dans le mois de mai suivant, de la prise de possession des arsenaux de Venise, de la Dalmatie et des Bouches du Cattaro, en vertu du traité de Presbourg. Les Russes s'étant opposés à cette dernière opération, le général Lauriston eut ordre de s'emparer de Raguse, où il fut bientôt attaqué par terre et par mer; il se défendit longtemps et vaillamment, et fut enfin délivré par le

général Molitor. Peu après, il fut nommé gouverneur-général de Venise.

Au commencement de 1808, le général Lauriston fut un des aides-de-camp nommés pour accompagner l'empereur à Erfurth; de là il passa à l'armée d'Espagne, et il fut rappelé en Autriche lors de la campagne qui se termina par la bataille de Wagram. Il s'était déjà distingué au pont de Landshut et à la prise de Raab, lorsque Napoléon lui fournit l'occasion de contribuer à la victoire de Wagram, en lui confiant le commandement de cent pièces d'artillerie de la garde, qui arrivèrent au trot sur le centre des Autrichiens, et le foudroyèrent.

Quelque temps après la paix de Vienne, le général Lauriston fut envoyé auprès de l'empereur d'Autriche, et accompagna en France l'archiduchesse Marie-Louise, dont le mariage avec Napoléon semblait devoir établir une alliance éternelle entre ces deux empereurs, et qui ne fut pourtant qu'un abîme couvert de fleurs dans lequel Napoléon se précipita.

Au mois de février 1811, M. de Caulaincourt ayant enfin obtenu son rappel de Pétersbourg, Napoléon nomma le général Lauriston pour lui succéder dans cette ambassade. Il était chargé d'obtenir de la Russie l'occupation des ports de Riga et de Revel, et l'exclusion des vaisseaux anglais de

la Baltique. Les négociations se prolongèrent jusqu'au mois de juin 1812, époque à laquelle commença la désastreuse campagne de Russie. M. Lauriston quitta Pétersbourg, et se rendit au quatier-général de Napoléon à Smolensk. Arrivé à Moscou, Napoléon l'envoya proposer un armistice au vieux prince Kutusoff; mais cette démarche, qui pouvait être un acheminement à la paix, n'obtint aucun résultat. Après la fatale retraite, le général Lauriston fut envoyé à Magdebourg en qualité de commandant en chef du corps d'observation de l'Elbe. Il couvrit ce fleuve depuis Hambourg jusqu'à Magdebourg pendant plus de trois mois, empêchant l'ennemi de pénétrer dans le Hanovre. Le jour même de la bataille de Lutzen, le général Lauriston s'empara de Léipzick. Il se distingua au combat de Weissig et à la bataille de Bautzen. Il s'empara de Breslau, après un combat assez vif; battit ensuite les Russes sur les hauteurs de Coldeberg, et se fit encore distinguer à la bataille de Dresde.

Après les journées de Léipsick, le général Lauriston se retirait par le pont de Lindenau : le trouvant rompu, il s'élança à cheval dans la rivière. Plus heureux que l'illustre Poniatowski, il ne périt pas dans les flots, mais il fut fait prisonnier, et conduit à Berlin. On le crut noyé, et sa mort fut même annoncée dans les bulletins.

Le général Lauriston resta en Prusse jusqu'à la restauration. Il revint alors à Paris, où il parcourut la carrière des honneurs, dans laquelle nous ne le suivrons pas avec autant d'intérêt que dans celle de la gloire.

Le comte Lauriston fut d'abord nommé, par Louis XVIII, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, et capitaine-lieutenant des mousquetaires gris, après la mort du général Nansouty.

Lors du retour à Paris de Napoléon, le général Lauriston suivit la maison du roi jusqu'à la frontière, mais son dévouement n'alla pas plus loin; il revint à Paris. Toutefois, l'empereur ne voulut pas le comprendre parmi les aides-de-camp dont il s'entoura, et le général Lauriston alla passer tranquillement cette période dans sa terre de Richemont, près de La Fère.

Au second retour du roi, il fut successivement nommé président d'un collége électoral, commandant de la 1re division de la garde royale, et membre de la *commission* chargée d'examiner la conduite des officiers qui avaient servi depuis le 20 mars jusqu'au 8 juillet. Ce général devint alors, ainsi que le ministre de la guerre, l'objet de l'animadversion de tout ce qui avait fait partie des immortelles armées françaises. Vers la même époque, il présida les conseils de guerre formés

pour juger le contre-amiral Linois, le comte Delaborde, le colonel Boyer, etc. Louis XVIII le créa commandeur de Saint-Louis, pair de France, et enfin ministre de sa maison, le 21 février 1820, en remplacement de M. Pradel.

Dès ce jour, le général Lauriston eut à s'occuper des théâtres, du Conservatoire, des menus plaisirs, et s'en occupa, sinon d'une manière utile aux beaux-arts, du moins fort agréablement pour lui. L'Opéra, et principalement les nymphes de ce temple de Therpsichore, furent l'objet de sa constante sollicitude; il accorda souvent une protection toute spéciale aux sujets qui lui plaisaient; mais le public ne confirma pas toujours les préférences du ministre. Le général Lauriston s'occupa beaucoup aussi du diapazon de l'Opéra, et on lui doit la grande mesure, exécutée par son successeur, qui a fait baisser les flûtes, les bassons et les hautbois d'un quart de ton. On assure que toutes les voix usées de l'Académie royale de musique, ont chanté alors les louanges de Son Excellence pour ce grand bienfait.

Ce général coulait doucement sa vie entre l'Opéra et la liste civile, lorsque l'invasion de l'Espagne et le rétablissement de l'autorité absolue de Ferdinand VII furent décrétés. Il ne fut pas d'abord appelé à servir sous les ordres du prince généralissime; mais dès que l'armée eut pénétré dans le cœur

de l'Espagne, le marquis de Lauriston fut tout-à-coup élevé à la dignité de maréchal de France, par ordonnance du 6 juin 1823, et désigné pour aller commander le 2e corps de l'armée de réserve en Espagne. Le maréchal de Lauriston, que nous aimons mieux voir sur les champs de bataille que dans les coulisses, investit la place et la citadelle de Pampelune; la défense fut d'abord opiniâtre, mais la garnison finit par capituler, et le maréchal eut la gloire d'avoir emporté ce boulevard de l'Espagne. Il entra aussi dans Lérida, après les événemens de Cadix.

Pendant qu'il se battait en Espagne, le portefeuille de la maison du roi était toujours à sa disposition, et il le reprit à son retour à Paris. Mais il le perdit vers la fin de 1824, époque à laquelle ce ministère fut confié au duc de Doudeauville. On assure que M. le maréchal de Lauriston a été très-sensible à la perte d'un emploi qui lui donnait une si grande influence sur toutes les prêtresses de Thalie, de Melpomène et de Therpsichore.

---

LEBRUN-TONDU (PIERRE-HÉLÈNE-MARIE), né à Noyon en 1763, fut placé au collége de Louis-le-Grand par le chapitre de cette ville. Il fut d'abord connu sous le nom de *l'abbé Tondu*. Ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il obtint une des pla-

ces payées par le roi à l'Observatoire, pour les jeunes gens qui paraissaient propres aux mathématiques; s'engagea peu de temps après comme soldat; obtint bientôt son congé; passa dans les Pays-Bas; se fit imprimeur, puis journaliste, et prit part, en 1787, à la révolution de la Belgique, qui, disait-il, prenait une tournure monacale. Il travailla au *Journal général de l'Europe*, et fut placé par le général Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, dans les bureaux de ce département.

Après les événemens du 10 août 1792, l'influence du parti de la Gironde fit confier ce portefeuille à Lebrun, auquel on avait reconnu des talens diplomatiques lorsqu'il était journaliste.

Le 25 septembre 1792, le nouveau ministre rendit compte à la convention nationale de la situation de son département, et exquissa le tableau de la position politique de l'Europe. Douze jours après, en mémoire de la victoire de Jemmapes, il présenta à sa municipalité sa fille, née la veille, et en lui donnant pour parrain Dumouriez, il lui fit prendre les noms de *Civilis-Victoire Jemmapes Dumouriez Lebrun*. Le 19 décembre, il fit un rapport sur les relations de la France avec l'Angleterre. Quelques jours après, il donna de nouveaux détails sur les dispositions hostiles de cette puissance, et communiqua les réclama-

tions énergiques de la cour de Madrid en faveur de Louis XVI.

Comme membre du conseil exécutif, il signa, le 20 janvier 1793, l'ordre d'exécuter ce prince infortuné. Lebrun-Tondu s'efforça dans les premiers mois de 1793, de renouer avec l'ambassadeur anglais, Greenville, pour éviter une rupture avec la Grande-Bretagne; ce qui n'empêcha pas Robespierre de l'accuser d'avoir provoqué imprudemment les hostilités, et de n'être pas en mesure de les soutenir. Une lettre de Talon, trouvée dans l'armoire de fer, ayant fait suspecter d'intelligence avec Louis XVI M. de Sémonville, Lebrun-Tondu se hâta de le destituer. Ces mesures parurent tardives et équivoques au comité de sûreté-générale: il accusa Lebrun et son collègue Clavière d'appartenir à la faction des hommes d'état, et, le 25 septembre, il les fit décréter d'accusation. Lebrun-Tondu, arrêté ensuite, s'échappa le 9 décembre ; mais il fut découvert dans sa retraite et arrêté de nouveau quinze jours après. Il fut livré aussitôt au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 27 décembre, et le fit exécuter le même jour.

Le jugement portait: « Lebrun, abbé, journa-» liste, imprimeur, ministre, âgé de 30 ans, né à » Noyon, condamné à mort comme contre-révolu-» tionnaire, ayant été appelé au ministère par

» Brissot, Roland, Dumouriez, et ayant, à cette époque, été l'âme du parti d'Orléans, et appuyé de tous ses efforts, avec Clavière et Roland, la proposition de Kersaint de fuir au-delà de la Loire avec l'assemblée législative, le conseil exécutif, et Capet. »

Lebrun-Tondu n'était ni un homme de beaucoup d'esprit, ni un politique de caractère, mais il avait une grande activité.

Madame Roland, au jugement de laquelle il est bien difficile de ne pas attacher beaucoup de poids, l'a jugé avec une sévérité que nous ne saurions approuver. « Il passait, disait-elle, pour un esprit sage parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce, et pour habile homme parce qu'il était assez bon commis. »

---

LECARLIER, était maire de la ville de Laon et secrétaire du roi avant la révolution. Elu, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Vermandois aux états-généraux, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il siégea toujours avec le parti populaire.

Nommé en septembre 1792 à la convention nationale, par le département de l'Aisne, il y vota la mort du roi.

En l'an 6, il succéda à Dondeau, dans le minis-

tère de la police générale, et fut lui-même remplacé l'année suivante par Duval.

Lecarlier reçut, en 1799, une nouvelle marque de confiance de la part des citoyens de ce département, par sa nomination au conseil des anciens. Il mourut peu de temps après.

Ce ministre de la république française a laissé outre la réputation d'un bon patriote, un fils que le département de l'Aisne a envoyé à la chambre des députés, en 1817, et qui s'y est montré digne de la faveur dont ses compatriotes l'ont honoré, en repoussant les lois d'exception, et en votant avec les 95 députés du côté gauche, contre le nouveau système électoral.

---

LENOIR-LAROCHE (Jean-Jacques), est né à Grenoble le 29 avril 1749. Son père était jurisconsulte : il entra lui-même dans le barreau, et exerçait la profession d'avocat à Paris à l'époque de la révolution. Élu en avril 1789, député du tiers-état aux états-généraux, il y embrassa avec chaleur le parti populaire, et prit quelque part à la rédaction de la feuille, qu'entreprit à cette époque ce même Perlet, qui depuis s'est rendu si horriblement fameux. Il fournit aussi par la suite, des articles au *Moniteur* et au *Mercure de France*. Ayant échappé aux proscriptions de 1793 et 1794, au moyen

d'une mission qu'il se fit donner par le ministre Garat, il publia dans le *Moniteur*, pendant l'intervalle qui s'écoula depuis la fin de la convention jusqu'à son admission au conseil des anciens, des articles où respirent sans cesse les sentimens d'un véritable ami de la liberté. Lors de la lutte qui s'établit avant le 18 fructidor, entre le directoire et les deux conseils, Lenoir-Laroche se prononça avec force contre la faction qui, sous le voile d'une modération feinte, marchait à grands pas vers le rétablissement de la monarchie. Il publia alors plusieurs écrits remarquables sur l'état de la France, sur la conspiration de Grenoble, sur les abus de la presse et l'importance des élections de l'an 5. Ces utiles travaux ne pouvaient manquer d'attirer sur leur auteur les yeux des hommes éclairés et des vrais amis de la patrie : le directoire l'en récompensa en lui confiant le ministère de la police générale, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797). Républicain rigide, mais plus propre à éclairer ses concitoyens qu'à diriger les coups d'état, M. Lenoir-Laroche ne garda que vingt jours le portefeuille de la police; il fut remplacé le 8 thermidor suivant, par Sotin.

Particulièrement lié avec MM. Lanjuinais, Gallois et tant d'autres excellens patriotes, M. Lenoir-Laroche, qui partageait en tout leurs principes, les a développés dans un grand nombre d'articles in-

sérés dans les ouvrages périodiques dont nous avons parlé. Il ne se borna pas à de simples notices, et publia, en 1795, l'*Examen de la constitution qui convient le mieux à la France*, où il se montra, comme dans ses autres écrits, ennemi déclaré des anarchistes.

En quittant le ministère, M. Lenoir-Laroche reprit ses fonctions de professeur de législation à l'école centrale du Panthéon. Bientôt après il fut élu au conseil des cinq-cents.

Après la révolution du 18 brumaire, M. Lenoir-Laroche fut appelé au sénat, dont il fit partie jusqu'en 1814. Il signa la déchéance de Napoléon. M. Lenoir-Laroche, républicain sévère, qui s'était prononcé si chaudement contre le rétablissement de la monarchie, qui avait ensuite souri à la révolution du 18 brumaire, qui avait vu sans effroi l'élévation du trône impérial, arriva insensiblement jusqu'à se déclarer pour le rétablissement du trône des Bourbons; aussi Louis XVIII le nomma-t-il pair de France le 4 juin 1814. Il ne fut rien durant les *cent jours*; mais à la seconde restauration il rentra dans la chambre des pairs, où il siége parmi les membres constitutionnels.

La femme de cet ex-ministre a publié divers ouvrages sous le voile de l'anonyme; c'est elle qui a fait élever à grands frais le *calvaire des lauriers*, sur les coteaux d'Aulnay, près de Sceaux.

LETOURNEUX, connu sous le nom de *Letourneux de la Loire-Inférieure*, était avocat avant la révolution. Devenu, en 1791, procureur-syndic du département de la Loire-Inférieure, il fut nommé, le 21 septembre 1797, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. François de Neufchâteau, qui lui succéda de nouveau au ministère, en juillet 1798. A cette époque, Letourneux entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines. L'année suivante il fut nommé membre du conseil des anciens; exclu quelques mois après du corps-législatif, comme s'étant vivemement opposé à la journée du 18 brumaire, il devint juge au tribunal d'appel d'Ile-et-Villaine, et confirmé dans ces fonctions en 1811, sous le titre de conseiller à la cour impériale de Rennes. Il les quitta au commencement de 1815.

Letourneux est un homme de mérite, dont la conduite politique a constamment été celle d'un bon citoyen, d'un ami de la liberté : il a laissé des souvenirs honorables dans les divers emplois qu'il a occupés.

Les naïvetés de Mme Letourneux, dont s'amusait beaucoup M. Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, ont été pendant quelques mois les sujets des conversations des cercles de Paris : on citait entr'autres une réponse plaisante de cette dame, qui, ayant été visiter un matin le Jardin des

Plantes, et dînant le même jour chez M. de Talleyrand, fut interpellée par ce personnage, après le récit de tout ce qu'elle avait remarqué dans ce jardin, qui lui demanda si elle avait vu Lacepède (ce savant était alors logé au Jardin des Plantes, dont il était administrateur) : « Non, répondit bonnement M[me] Letourneux, je n'ai pas vu Lacépède, » mais j'ai vu la giraffe. » Cette naïveté sur laquelle M. de Talleyrand eut soin de ne pas garder le secret, excita une saillie de joie parmi les convives, et se répandit bientôt à tel point dans Paris, que M[me] Letourneux, à qui des mots de ce genre passaient pour être familiers, en était vraiment devenue à la mode. Depuis lors, on ne prononce plus le nom de M. de Lacepède sans penser à la giraffe, et *vice versâ*.

---

LOUIS, connu sous le nom de *l'Abbé Louis*, est né à Toul, en 1755. Il était conseiller-clerc au parlement de Paris, lors de la révolution, dont il avait adopté les principes avant qu'elle éclatât. Dès 1788, la liberté avait trouvé en lui un ardent défenseur, dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais.

Le 14 juillet 1790, il assista, en qualité de diacre, l'évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Bénévent, à la messe qui fut célébrée au Champ-de-Mars, et fut bientôt après chargé par Louis XVI

de diverses missions diplomatiques, et particulièrement d'une négociation en Suède; mais la révolution du 16 août 1792 ayant renversé le trône, M. Louis, exposé à de vives persécutions, se vit dans la nécessité de s'expatrier, et passa en Angleterre. Nous ignorons ce qu'il y a fait.

Rentré en France après le 18 brumaire, il fut successivement employé comme chef de bureau au ministère de la guerre et à la chancellerie de la Légion-d'Honneur; il devint ensuite maître des requêtes au conseil-d'état, et fut, en 1810, chargé de présider le comité de liquidation établi en Hollande.

Sous le ministère de M. Mollien, il obtint une des places d'administrateur du trésor public, et dirigea le contentieux. Le 11 mars 1813, M. Louis, alors baron de l'empire, présenta au corps-législatif le projet de loi pour la vente des biens des communes, et s'exprima en ces termes, sur le gouvernement de l'empereur.

« Si quelque chose pouvait ajouter à la reconnaissance des Français envers le restaurateur de la monarchie, ne serait-ce pas cet ordre invariable, cette économie sévère et portée dans les moindres détails de l'administration? Rien n'échappe à la vigilance de l'empereur, rien de trop petit pour l'occuper, lorsqu'il en peut résulter un bien. Nous le voyons, comme Charlemagne,

» ordonner la vente des herbes inutiles des jardins, » lorsque sa main distribue à ses peuples les ri» chesses des nations vaincues. Si un homme du » siècle des Médicis, ou du siècle de Louis XIV, re» venait sur la terre, et qu'à la vue de tant de mer» veilles il demandât combien de règnes glorieux, » de siècles de paix, il a fallu pour les produire, » vous répondriez qu'il a suffi de douze années de » guerre et d'un seul homme. »

Après un pareil éloge, prononcé en 1813, on est tout étonné de voir le panégyriste de Napoléon faire partie des ministres qui, l'année suivante, furent désignés par le gouvernement provisoire, établi en remplacement du gouvernement impérial. On l'est davantage encore lorsqu'on apprend que ce même baron Louis, confirmé dans ses fonctions de ministre des finances pour Louis XVIII, est monté plusieurs fois à la tribune, durant l'année 1814, pour y faire la critique du gouvernement impérial. Par une conséquence toute naturelle, le baron Louis se trouva obligé d'attaquer l'administration du duc de Gaëte et du comte Mollien : une polémique s'établit alors entre ces exministres et le ministre du roi; la querelle s'échauffait lorsque le débarquement de Napoléon vint y mettre fin. Le baron Louis suivit Louis XVIII à Gand, et rentra au ministère à la seconde restauration;

mais deux mois après, le 1er septembre 1815, il fut remplacé par M. Corvetto.

On a reproché à M. Louis, dans cette première époque ministérielle, d'avoir élevé les dettes de l'état au-delà de toute expression, et d'avoir fait figurer dans son budget toutes les prétentions de plusieurs fournisseurs, dont Napoléon avait fait justice dès son avénement au consulat. Celle de ces prétentions qui amusa le plus était relative à une dépense de plusieurs millions pour des hôpitaux militaires, dans un pays et à une époque auxquels Napoléon lui-même, pendant les *cent jours*, assura qu'il n'avait pas eu de troupes. Au total, le baron Louis éleva les dépenses à la somme d'un milliard 445 millions, et proposa, pour y faire face, de vendre les biens des communes, et trois cent mille hectares de forêts, ajoutant à ces produits l'excédant présumable de la recette sur la dépense de 1815, ainsi que la création de bons royaux à ordre, remboursables dans trois ans, hypothéqués sur les produits des ventes, et portant un intérêt de huit pour cent.

En quittant le ministère, le baron Louis alla siéger à la chambre de 1815, où il vota avec la minorité. En 1816, il se réunit au centre des députés, et vota pour les ministres jusqu'au 18 décembre 1818, époque à laquelle il fut de nouveau appelé au ministère des finances. Il se déclara pour le

monopole du tabac, établit dans chaque département des livres auxiliaires du grand-livre de la dette publique, et proposa d'augmenter cette dette de 40 millions.

Lors de la discussion du budget de 1819, un député ayant représenté au ministre des finances que l'article concernant la dette flottante ne pouvait être réuni à un autre projet de loi, parce que la proposition royale devait être mise en délibération, telle qu'elle avait été présentée à la chambre, M. Louis laissa échapper ces paroles : « Eh bien, nous la changerons. » Naïveté qui fit beaucoup rire tous les députés.

Le baron Louis s'étant déclaré pour le maintien de la loi des élections du 5 février 1817, il donna sa démission en novembre 1819, et quitta le ministère en même temps que le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, et le général Dessoles, ministre des affaires étrangères.

Depuis cette retraite honorable, M. Louis vota dans la chambre avec le côté gauche. Il avait été nommé ministre d'état, membre du conseil privé, mais il cessa de faire partie de ce conseil en 1821. M. le baron Louis a encore siégé à la chambre jusqu'en 1823. Depuis lors il vit éloigné des affaires publiques. Il possède à Bercy de vastes bâtimens qui servent à l'entrepôt des vins; on dit même qu'il s'occupe indirectement de ce commerce.

# M

MALOUET (Pierre-Victor) est né à Riom, en 1740. Il fut élevé chez les oratoriens, fit ensuite l'étude du droit, et se décida pour la carrière diplomatique. A 18 ans, il se rendit en Portugal en qualité de chancelier du consulat de Lisbonne. Attaché à l'ambassade du comte Merle, il revint en France avec lui et fut employé dans l'administration de l'armée. Nommé, en 1767, sous-commissaire à Saint-Domingue, il passa l'année suivante au Cap en qualité d'ordonnateur et de commissaire. De retour en France, en 1774, il obtint la place de secrétaire de *madame Adélaïde de France*. Quelque temps après, il fut envoyé en mission à Caïenne par M. de Sartine. Il rentrait en France en 1779, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. Rendu à la la liberté, il fut envoyé à Marseille en qualité de commissaire. En la même année, il obtint l'intendance du port de Toulon, où il séjourna huit ans. A l'approche de la révolution, le bailliage de Riom le nomma député aux états-généraux. Il se prononça d'abord pour la réunion des trois ordres, mais lorsqu'elle fut opérée il s'opposa à ce que l'assemblée prît le titre d'*assemblée*

*nationale constituante.* Il vota pour le *véto* suspensif, et repoussa la déclaration des droits de l'homme. Il combattit pour le maintien des priviléges, et fonda, en 1790, le *club monarchique* en opposition avec celui des jacobins ; mais le peuple s'opposa à ces réunions, et la salle fut presque aussitôt fermée.

Après les événemens du 10 août, il passa en Angleterre, d'où il fit la proposition de venir défendre Louis XVI. Il fut porté sur la liste des émigrés.

Lors de l'établissement du gouvernement consulaire, il s'empressa de profiter de l'amnistie pour rentrer en France. Le premier consul le nomma, le 3 octobre 1803, commissaire-général de la marine à Anvers, avec les pouvoirs de préfet maritime; il mérita les éloges de Napoléon par les nombreux établissemens qu'il fit dans ce port. Il fut créé maître des requêtes en 1808.

Toutefois, par des motifs qu'il est difficile d'expliquer, Napoléon, qui avait été si satisfait d'abord du zèle de M. Malouet, le destitua de ses fonctions en 1812, et l'exila à 40 lieues de Paris. Il se fixa en Touraine.

Les événemens politiques de 1814 le ramenèrent à Paris, où, le 2 avril, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et resta définitivement chargé du portefeuille de ce ministère lors de l'entrée de

Louis XVIII, le 13 mai; mais il ne jouit pas long-temps du retour de faveur que la fortune venait de lui accorder : le travail auquel il se livra pour donner quelque activité à son département, acheva de détruire sa santé déjà affaiblie; il mourut le 7 septembre 1814, à l'âge de soixante-quinze ans. Malouet montra constamment dans les différentes places qui lui furent confiées, un grand zèle et un parfait désintéressement. A sa mort, sa fortune était tellement médiocre, que le roi dut payer ses funérailles. Ses opinions politiques, favorables à la liberté dans le commencement de sa carrière, ne furent plus les mêmes dès son émigration : il se montra toujours dévoué à la dynastie des Bourbons.

On a de cet ancien ministre : *Mémoire sur l'esclavage des Nègres.—Mémoires sur l'administration du département de la marine. — Opinions. — Défense de Louis XVI. — Examen sur les Colonies. — Considérations historiques sur l'empire de la Mer.—Les quatre parties du jour sur mer,* poëme, etc., etc.

---

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard), était lieutenant criminel au bailliage de Rennes en 1782. Ayant perdu cet emploi, il s'absenta de Rennes et n'y reparut qu'à l'époque de la révolu-

tion, dont il embrassa les principes avec chaleur.

Aucune biographie ne dit qu'il ait été ministre; et pourtant nous avons reconnu, par les recherches spéciales que nous avons dû faire, pour rendre cette biographie complète, que le portefeuille des affaires étrangères fut confié à Mangourit, le 3 brumaire an 3, lorsque Deforges sortit de ce département; il est vrai qu'il ne le garda que *cinq* jours, l'ayant lui-même remis entre les mains de Miot, le 18 du même mois. Quelque courte qu'ait été la durée de ses fonctions ministérielles, Mangourit n'en a pas moins été ministre, et nous avons dû le comprendre dans ce volume.

Mangourit, homme aimable et spirituel, auquel on avait reconnu des talens diplomatiques, échappa aux proscriptions de 1793 et 1794, et devint, en 1798, agent diplomatique du directoire-exécutif près la petite république du Valais. Les paysans de ces contrées ayant été insurgés par les prêtres, et se livrant à des désordres, Mangourit leur adressa une proclamation où il leur représentait les dangers auxquels leurs chefs les entraînaient, et les invitait à les livrer aux Français. Ayant été rappelé, il fit abattre, le même jour, dans le Valais, tous les signes et monumens de la féodalité. Il fut ensuite envoyé à Naples en qualité de secrétaire de légation; mais la cour des Deux-Siciles refusa de le reconnaître. Il passa ensuite

comme commissaire des relations extérieures à Ancône, et fut, dit-on, chargé secrètement par le directoire d'appeler les Grecs à l'insurrection, et d'opérer une diversion dans l'Albanie, l'Epire et la Morée, en faveur de l'expédition d'Egypte. Renfermé dans cette même place d'Ancône, lorsqu'elle fut assiégée vers la fin de la campagne de 1799, il s'occupa des détails de l'administration intérieure, et fut nommé, par le général Monnier, l'un des négociateurs de la capitulation, qui fut honorable pour les assiégés. Il sortit avec la garnison et rentra en France, où il publia, en 1802, la *Défense d'Ancône et des Départemens romains*, ouvrage qui contient des détails intéressans sur l'Italie, et sur les faits d'armes dont elle a été le théâtre en 1798 et 1799. Mangourit a fait, en 1803, un voyage à Hambourg et dans le nord de l'Allemagne, dont la relation, publiée en 1805, fut jugée sévèrement par les journaux. On a encore de lui : le *Mont-Joux* ou *le mont Saint-Bernard*, suivi des *vingt-sept jours* ou *la Journée de Viterbe*. — *Lectures-opéras pour des soirées de famille*. — *Lectures dramatiques et musicales*. M. Mangourit vivait encore à la fin de 1824, mais totalement retiré des affaires publiques.

---

MARET (Hugues-Bernard), est né le 1er mars 1758 a Dijon, où son père, médecin distingué,

était secrétaire perpétuel de l'Académie. Ses premières études furent dirigées vers les connaissances nécessaires pour entrer dans l'artillerie ou le génie. Il concourut pour le prix proposé par l'académie de Dijon, dont le sujet était l'éloge de Vauban, et obtint le second prix, le premier l'ayant été par le célèbre Carnot. Il se consacra plus tard à l'étude des lois, et s'était rendu à Paris pour y acheter une charge d'avocat au conseil, lorsque les espérances que fit naître en lui la réunion des états-généraux, donnèrent une direction toute différente à ses résolutions.

Dès les premières séances de l'assemblée constituante, auxquelles il assistait régulièrement, il conçut, avec M. Mejan l'aîné, l'idée d'un journal intitulé *Bulletin de l'assemblée*. Écrivant avec une extrême rapidité et doué d'une excellente mémoire, il réussit à reproduire les discussions de l'assemblée, qui étaient alors d'un intérêt si universel et si éminemment national. Lorsque le libraire Pankouke conçut le plan du *Moniteur universel*, il proposa à M. Maret de renoncer à son bulletin, en continuant le même travail dans le nouveau journal. Ainsi commença le *Moniteur*, devenu depuis et maintenu journal officiel sous tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis trente-quatre ans. Cette feuille, dont l'unique mérite était de présenter avec exactitude les opéra-

tions de l'assemblée, obtint aussitôt un grand succès, et son auteur dut être nécessairement recherché par les orateurs qui attachaient un grand prix à ce que leurs opinions et leurs discours fussent reproduits fidèlement. C'est de cette époque que date la fortune politique de M. Maret.

Jusqu'en 1791, il demeura attaché à la société des amis de la constitution ( les Jacobins ) ; mais lors des événemens du Champ-de-Mars (17 juillet même année), il cessa, avec un grand nombre de députés, d'en faire partie, et devint un des fondateurs du club des Feuillans, où l'on professait la doctrine de la monarchie constitutionnelle.

Après le 10 août 1792, qui avait renversé la constitution et le monarque, Lebrun-Tondu ayant été nommé ministre des affaires étrangères, offrit à M. Maret la place de chef de division de ce ministère. La détermination que prit le ministère anglais après ces événemens, effraya le conseil exécutif français, et Lebrun fit partir sur-le-champ M. Maret, pour tâcher de négocier avec lord Greenville, au moins la neutralité. M. Maret eut, à cette occasion, une entrevue avec le célèbre Pitt, qui lui donna des marques d'estime. Il eût probablement réussi dans sa mission, si les partisans de la guerre universelle ne l'eussent emporté dans le conseil exécutif. A son retour de Londres,

il perdit sa place au ministère; mais bientôt après, le même ministre qui venait de le destituer, le nomma ministre plénipotentiaire à Naples, et le chargea, en commun avec M. de Sémonville, d'une mission près les cours d'Italie. Ils furent tous deux enlevés par l'Autriche, sur un territoire neutre, chargés de chaînes, et jetés dans les cachots de Mantoue, où leur vie courut les plus grands dangers, et où moururent trois des personnes attachées à leurs légations, par l'effet de l'insalubrité des cachots. Après 10 mois de reclusion à Mantoue, ils furent transportés dans le Tyrol, où ils restèrent encore vingt-deux mois enfermés dans les cachots de Kufstein. M. Maret employa ce temps à écrire plusieurs œuvres dramatiques, appréciées par les gens de lettres, qui furent, en d'autres temps, un de ses titres d'admission à l'Académie-française.

Au mois de juillet 1795, la convention ayant, sur le rapport de Treilhard, fait proposer à l'Autriche l'échange de M. Sémonville, ainsi que de M. Maret, et des autres prisonniers livrés par Dumouriez, contre la fille de l'infortuné Louis XVI, cet échange eut lieu à Bâle, le 25 décembre. M. Maret, rentré en France après vingt-neuf mois de captivité, parut au conseil des cinq-cents le 12 janvier 1796, et y reçut les témoignages de l'intérêt qu'inspirent de longs malheurs; le directoire-

exécutif publia : « Qu'ils avaient honoré le nom
» français par leur constance et leur courage. »

Toutefois, il paraît que d'anciennes préventions des républicains contre M. Maret, ne s'étaient pas encore bien effacées ; car quoique le gouvernement directorial connût bien les embarras de sa position, il ne l'employa point alors. Il s'occupa de littérature pendant dix-huit mois, au bout desquels la nomination de ce même Barthélemy

Qui depuis...., mais alors il était..... libéral,

fit prendre une direction nouvelle aux affaires; M. Maret fut nommé membre de la commission chargée des négociations qui allaient s'ouvrir à Lille pour la paix avec l'Angleterre. Les conditions les plus avantageuses à la France étaient convenues, lorsque la révolution du 18 fructidor changea les dispositions du gouvernement français, et les négociations furent rompues. C'est de cette époque que datent les relations de M. Maret avec Napoléon; de Lille il correspondait avec le général en chef de l'armée d'Italie, alors aux conférences qui amenèrent le traité de Campo-Formio.

La mission de M. Maret à Lille fut de courte durée. Toujours suspect au parti qui dominait, il resta sans emploi, et donna encore dix-sept mois à l'étude des lettres. Ce fut alors que la

république cisalpine lui accorda 150,000 fr. en biens nationaux, comme indemnité des pertes occasionées par sa détention. Ce secours vint fort à propos, car les ressources de M. Maret étaient alors presque épuisées.

Lié avec Siéyes, Rœderer et plusieurs autres coopérateurs actifs de la révolution du 18 brumaire, et très-bien accueilli par le général Bonaparte, M. Maret fut nommé, en décembre 1799, secrétaire-général des consuls, place qui fut depuis érigée en ministère, sous le titre de secrétairerie-d'état.

De ce jour, M. Maret s'est tout-à-fait identifié avec le premier consul et l'empereur; de ce jour date la faveur toujours croissante, dont il n'a presque jamais cessé de jouir auprès de Napoléon. L'empereur, dit une biographie, trouvait dans son ministre et son confident, une probité parfaite, une discrétion inviolable, une mémoire prodigieuse, une infatigable activité, une facilité qui s'appliquait et suffisait à tout; il en usait pour tout et à toute heure de jour et de nuit : il l'accompagnait dans tous ses voyages, et même sur les champs de bataille. Peut-être faudrait-il mêler à ces éloges, que nous croyons d'ailleurs mérités, un reproche que lui adresse l'opinion publique, celui d'avoir eu pour l'empereur un dévouement trop servile; d'avoir constamment été au-devant de ses capri-

ces, et de s'être montré plutôt son flatteur que son ami sévère et véridique; mais M. Maret pourrait alors trouver une excuse dans le caractère même de Napoléon, qui n'admettait point des conseils, et moins encore des remontrances.

En février 1805, M. Maret fut décoré du grand-aigle de la Légion-d'Honneur; il partit pour l'Allemagne au mois de décembre suivant, et concourut à Vienne et à Presbourg au traité de paix conclu alors avec l'Autriche. En 1806, Napoléon le chargea, à Varsovie, de l'organisation du gouvernement polonais. Quelque temps après il conclut et signa, avec l'ambassadeur persan, qui se trouvait au quartier-général de Finkenstein, le traité d'alliance entre la France et la Perse, qui fut suivi de l'ambassade du général Gardanne. Il participa ensuite à la constitution du grand-duché de Varsovie, et rédigea celle de Westphalie, telle qu'elle fut donnée à ce royaume. Il fut encore l'auteur de la constitution destinée au royaume d'Espagne, et exerça la principale direction sur les travaux de la junte de Bayonne.

En 1809, après la bataille de Wagram, il rédigea avec le comte de Bubna les conditions de la paix qui fut signée à Vienne entre M. de Champagny et le prince Jean de Lichtenstein. Napoléon récompensa les services de son ministre secrétaire-d'état,

en le créant duc de Bassano, avec des dotations considérables.

A cette époque, M. Maret pensant, comme tant d'autres hommes d'état, que l'Autriche, pierre angulaire de toutes les coalitions contre la France, changerait de politique au moyen d'une alliance de famille entre l'empereur François et l'empereur Napoléon, appuya de son avis le parti qui inclinait pour que le choix de Napoléon tombât sur l'archiduchesse Marie-Louise. Ce fut lui qui conduisit les négociations relatives à ce mariage si fatal à l'empereur.

Tout annonçait une prochaine rupture avec la Russie, lorsque M. Maret fut chargé du portefeuille des affaires étrangères, que M. de Champagny quitta le 17 avril 1811. L'année qui s'écoula jusqu'aux hostilités effectives, fut employée à les prévenir, et à renforcer le système de la France, si la guerre ne pouvait être évitée. Le nouveau ministre négocia une alliance offensive et défensive avec la Prusse et l'Autriche : il signa également un traité d'alliance avec le Danemark. Il partit peu de temps après pour rejoindre la grande-armée, et accompagna Napoléon à la fameuse entrevue de Dresde, d'où il fit porter à Wilna, par le comte de Narbonne, de nouvelles propositions de paix, qui furent repoussées : la paix alors dépendait plus de Londres que de Saint-Pétersbourg, et les ouvertures faites en même

temps au gouvernement britannique n'eurent pas plus de succès que celles entreprises, en 1805, par M. de Talleyrand. M. Maret rejoignit Napoléon à Wilna, où un gouvernement provisoire venait d'être établi : il résida dans cette ville pendant toute la campagne, avec le corps diplomatique qui l'y avait suivi.

Après la désastreuse retraite de Moscou, M. Maret passa par Berlin, où il obtint de la bouche même du roi de Prusse l'assurance qu'il resterait fidèle à son alliance avec Napoléon. Il se rendit ensuite à Paris, où l'on fut étonné de lui voir usurper les attributions du ministre de la guerre, en allant demander au sénat une levée de 350,000 hommes, pour créer une nouvelle armée.

L'opinion publique reproche encore au duc de Bassano d'avoir, dans les circonstances les plus décisives où se soit trouvé l'empereur, mis sous ses yeux un exposé peu exact des ressources de l'empire, de sa situation à l'égard des puissances étrangères, et de l'état des négociations entamées avec elles ; mais il nous semble qu'on ne peut adresser de pareils reproches qu'aux ministres des souverains ineptes qui laissent à d'autres le soin de leur faire connaître la situation des choses : Napoléon, qui faisait tout, qui voyait tout par lui-même, ne pouvait être trompé que lorsqu'il cherchait à s'a-

buser lui-même, et à cette époque, il est probable que M. Maret s'est abusé comme l'empereur.

Toutefois, au commencement de 1814, le portefeuille des affaires étrangères fut retiré à M. de Bassano, et remis à M. de Caulaincourt; mais ce ne fut pas ce qu'on appelle une disgrâce, puisqu'il resta toujours ministre secrétaire-d'état, et que Napoléon ne cessa de lui confier des missions importantes, et entre autres celle de correspondre avec les ministres réunis au congrès de Châtillon, où l'influence des Anglais l'emporta.

Lorsque les événemens de la guerre eurent décidé du sort de Napoléon, et dans ces momens de défection où tant d'hommes qu'il comblait naguère de ses bienfaits s'éloignaient de lui, M. Maret ne le quitta pas un instant, jusqu'au départ pour l'île d'Elbe, et ne cessa d'avoir pour l'idole tombée, le même culte qu'il lui portait dans les jours de sa grandeur.

Resté sans fonctions pendant l'année de la première restauration, le duc de Bassano reprit celles de ministre secrétaire-d'état au retour de Napoléon. Il insista vivement pour que la convention conclue entre le général Gilly et le baron de Damas fût exécutée; il fit plus, il osa l'approuver, par le télégraphe, avant d'avoir consulté Napoléon, qui loua la conduite de son ministre, malgré l'opinion de ceux qui auraient voulu qu'on gardât le duc

d'Angoulême comme un otage précieux. On assure encore que M. Maret désapprouva l'*acte constitutionnel*, qui trompait les espérances de amis de la liberté.

Le duc de Bassano fut nommé pair le 2 juin, et partit quelques jours après pour accompagner Napoléon. Il était à la funeste bataille de Waterloo, où il faillit être pris par les Prussiens.

Compris, après le retour du roi, dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, M. de Bassano resta d'abord à Paris sous la surveillance de la police. Il obtint ensuite des passeports pour se rendre à Lintz, d'où il se retira à Gratz. Après cinq années d'exil, M. Maret a pu rentrer dans sa patrie, où il se livre, au milieu de ses nombreux amis, à la littérature et à l'éducation de ses enfans.

Napoléon a dit, à Sainte-Hélène, que M. de Bassano était un homme de cœur et de droiture, qui lui avait été sincèrement attaché.

---

MERLIN (Philippe-Antoine), connu sous le nom de Merlin de Douai, est né le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville du Cambrésis; son père était fermier, et jouissait d'une certaine fortune. Merlin fit ses études à Douai, et fut reçu avocat au parlement de cette ville. Il y plaida sa première cause avec un tel succès que la cour le félicita par l'or-

gane de l'avocat-général. Ses talens lui procurèrent un établissement avantageux ; il épousa une demoiselle Dumonceau, qui l'allia à plusieurs familles du parlement. Quelque temps après, il se fit pourvoir d'un office de secrétaire du roi.

En 1789, il fut nommé, par le bailliage de Douai, député du tiers-état aux états-généraux : il était alors déjà très-avantageusement connu par les nombreux articles dont il avait enrichi le *Répertoire universel de Jurisprudence*, ainsi que par le premier volume du *Traité des Offices et des Etats de France.* La première fois qu'il parut à la tribune, ce fut pour faire, au nom du comité des droits féodaux, un rapport sur le sens et les effets du décret du 4 août 1789, portant abolition du régime féodal : ce rapport sur une matière obscure frappa tellement l'assemblée, par sa netteté et sa rédaction, qu'au moment où l'orateur descendit de la tribune, Mirabeau s'élança de sa place pour embrasser Merlin, en lui disant : « Vous avez fait un » excellent travail, et il faut bien qu'il soit tel, car » Sieyes, qui ne trouve de bien que ce qu'il fait, en » juge comme moi. » Peu de temps après, le duc d'Orléans lui proposa la première place dans son conseil, et Merlin l'accepta. En 1790, il fut nommé commissaire à l'aliénation des biens ecclésiastiques. Lorsqu'il fut question de l'abolition de la peine de mort, Merlin demanda qu'elle fût réser-

vée pour les criminels de lèze-nation et les faux-monnayeurs. Au mois de février 1791, il parla avec véhémence en faveur de la loi contre les émigrés, que Mirabeau, rapproché de la cour, voulait faire rejeter. Les travaux de Merlin dans les comités de l'assemblée constituante furent immenses.

Après la session, les électeurs de Paris le nommèrent président de l'un des tribunaux de district de cette capitale; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel du Nord, à laquelle ses compatriotes l'avaient unanimement élu.

Député, en septembre 1792, à la convention nationale par le département du Nord, il n'arriva à Paris que lorsque la république eut été proclamée. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince sans appel ni sursis. Il soutint, dans ce même procès, que les principes de la procédure par jurés ne pouvaient pas s'appliquer à la convention, qui remplissait les fonctions d'un tribunal révolutionnaire. Cette opinion de la part d'un magistrat qui avait toujours été pénétré de ses devoirs, étonna les amis de Merlin.

En mars 1793, il se trouvait en mission dans la Belgique, et c'est à tort qu'on a dit qu'il avait proposé le décret du 10 de ce mois, qui créa le tribunal révolutionnaire. Chargé, à la fin d'avril, d'une nouvelle mission à l'armée des côtes de Brest,

il se trouvait à Lorient lors des événemens du 31 mai, et fit imprimer une vigoureuse protestation contre ces attentats. Mais, par une étrange et inexplicable mobilité de caractère, Merlin dénonça bientôt lui-même ceux de ses collègues proscrits par les journées contre lesquelles il avait protesté. Rappelé dans le sein de la convention nationale, il fut nommé membre du comité de législation, et présenta un projet tendant à diviser le tribunal révolutionnaire en quatre sections. Lors de la discussion de la loi sur le divorce, il fit décréter que l'époux divorcé aurait la faculté de se remarier immédiatement après, et l'épouse six mois plus tard.

Toutefois, après avoir pendant quelques mois participé à toutes les lois révolutionnaires de cette époque, Merlin de Douai revint à des opinions plus modérées, et s'opposa ensuite aux mesures sévères, notamment à l'effroyable loi de proscription, proposée le 22 prairial an 2. Merlin avait enfin ouvert les yeux sur l'horrible système adopté par les tyrans d'alors; il avait été épouvanté de la mort de plusieurs de ses collègues, et effrayé pour ses propres jours. Il eut le courage de demander qu'aucun des députés ne pût être traduit au tribunal révolutionnaire, qu'il n'eût été préalablement mis en accusation par l'assemblée. Robespierre, qui voulait se débarrasser de ses rivaux pour donner à la révolution une direction nou-

velle, s'irrita de cette exception, et prit ainsi que Couthon un ton menaçant, dont Merlin sentit toute la signification. Aussi, depuis ce jour jusqu'au 9 thermidor, garda-t-il le plus profond silence sur toutes les questions étrangères à des matières de législation.

Sept jours après la mort de Robespierre, Merlin fut nommé président de la convention, et se prononça avec force contre le système affreux qui venait de finir. Ce fut alors que Vadier l'accusa d'avoir voulu faire le procès à la révolution du 31 mai, accusation dont il eut l'inconcevable faiblesse de se justifier. Néanmoins, le 16 fructidor an 3, il proposa de rappeler dans la session de la convention, les soixante-treize députés mis en arrestation par suite de cette révolution; mais par une autre contradiction inexplicable, il s'opposa quelques jours après, à ce que l'on étendît ce rappel aux députés proscrits pour la même cause. Revenu à d'autres sentimens, il demanda trois jours après, au nom du comité de législation, le rappel de ces mêmes députés proscrits.

A la fin du mois de ventôse il proposa, au nom des comités réunis, un décret d'accusation contre Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier. A la suite des insurrections des 12 germinal et 1er prairial, Merlin, chargé d'une mission dans le département du Nord, y fit fermer les sociétés

populaires. Le 2 vendémiaire an 4, il fit décréter la réunion de la Belgique à la France. A l'époque qui précéda la rébellion des sections (13 vendémiaire an 4), Merlin se prononça avec énergie en faveur du triomphe des principes républicains.

Frappé du désordre de la législation criminelle, il s'était depuis long-temps occupé en silence d'un nouveau *Code des délits et des peines*. Son travail achevé, il en fit part à la convention, qui fixa la discussion de ce code à l'avant-veille de la clôture de la session. Un temps aussi court lui paraissait à lui-même insuffisant pour faire adopter 646 articles dont ce code se composait; mais la confiance était si grande et si unanime dans ses lumières, comme jurisconsulte, que le code entier fut décrété sur la seule lecture qu'il en fit, laquelle ne fut interrompue que pour quelques légers amendemens. Le code de Merlin fut accueilli avec un empressement universel, surtout à cause de sa marche simple, méthodique et claire : il a fait loi jusqu'en 1811.

De la convention Merlin de Douai passa au ministère de la justice, le 12 brumaire an 4; deux mois après il en remit provisoirement le portefeuille à Genissieux, pour prendre celui de la police, et retourna au ministère de la justice le 14 germinal de la même année. Jamais une aussi grande activité n'avait régné et n'a régné depuis dans ce ministère. Travailleur infatigable, il voyait tout par

lui-même, et se réservait à lui seul les affaires les plus importantes : on lui doit de grandes améliorations dans ce département.

Après le 18 fructidor, il fut nommé à l'une des deux places devenues vacantes dans le directoire-exécutif. Il y fut constamment occupé de la surveillance de l'intérieur pendant 21 mois. Sous prétexte qu'il faisait la guerre aux patriotes, par le soin qu'il mettait à écarter des places la plupart des hommes qui n'avaient d'autres titres que leurs excès, il se forma contre Merlin et deux de ses collègues, qui partageaient les mêmes principes, un parti puissant à la tête duquel était Barras. Ce parti, sans se douter du but de son chef, qui, s'il faut en croire Fauche Borel, était alors l'agent des Bourbons, allait droit, sans s'en douter, à la contre-révolution, en semant la division entre les deux conseils et le directoire. Ne prévoyant pas de pouvoir faire tête à l'orage sans qu'il y eût du sang répandu, Merlin aima mieux donner sa démission, et prit le parti de se retirer à la campagne. Ses ennemis n'en restèrent pas là; ils dressèrent contre lui un acte d'accusation dont le principal chef était d'avoir *déporté le général Bonaparte en Egypte*, ce qui était d'autant plus absurde, que pour cette expédition il avait donné à Bonaparte son fils pour aide-de-camp; aussi la majorité du conseil des cinq-cents fit-elle justice de cette misérable accusation.

Après le 18 brumaire, Merlin de Douai s'honora en acceptant la place subalterne de substitut du procureur-général à la cour de cassation; mais à la fin de 1801, il fut nommé procureur-général près la même cour. Les nombreux réquisitoires qu'il a faits, et les plaidoyers plus nombreux encore qu'il a prononcés pendant les 13 années qu'il a exercé cette place éminente, se trouvent, pour la plupart, dans son *Recueil de questions de droit*, et dans les nouvelles éditions du *Répertoire de Jurisprudence*. On ne sait, en parcourant ces deux ouvrages, qui forment 21 gros volumes in-4°, en petits caractères, comment il a pu suffire à d'aussi immenses travaux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils lui ont acquis dans les tribunaux, une autorité dont presque aucun jurisconsulte avant lui n'avait joui de son vivant : partout on le cite à l'égal des Dumoulin, des Voet, des Pothier, des d'Aguesseau.

Depuis le mois de février 1806, Merlin de Douai réunissait à la place de procureur-général, celle de conseiller-d'état. « Au conseil-d'état, a dit Napoléon » dans sa captivité, j'étais très-fort tant qu'on de» meurait dans le domaine du code; mais dès qu'on » passait aux régions extérieures, je tombais dans » les ténèbres, et Merlin était ma ressource, je m'en » servais comme d'un flambeau. Sans être brillant » il est fort érudit, puis sage, droit et honnête; un

élevé au grade de général de division. Le général Bernadotte, qui l'avait remplacé au ministère, ayant été appelé à un commandement deux mois après, Milet-Mureau fut chargé du portefeuille par *interim*.

Après le 18 brumaire il fut réduit au traitement de réforme. Inutilement il sollicita de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, et se fit demander par le général Bernadotte pour commander le corps du génie à l'armée des côtes : le gouvernement consulaire ne le fit sortir de sa retraite qu'en 1802, mais ce fut pour le nommer préfet de la Corrèze, qu'il administra jusqu'en 1810.

En avril 1814, le comte d'Artois le nomma directeur, par *interim*, du département de la guerre. Mis en retraite quelque temps après, M. Milet-Mureau est devenu membre du conseil d'administration des Invalides.

---

MIOT (André-François), né à Versailles, le 9 février 1762, suivit d'abord la carrière de l'administration militaire, et devint successivement chef de bureau et chef de division dans les bureaux de la guerre. En 1793, il fut nommé secrétaire-général du ministère des affaires étrangères. Élevé, le 18 brumaire an 3, au poste de commissaire des relations extérieures, titre qui était alors substitué à

celui de ministre, il y fut remplacé, le 14 nivôse de la même année, par Colchen. Ainsi M. Miot ne peut être compris dans cet ouvrage que pour la forme, et pour ne pas interrompre l'ordre de classification de tous ces ministres, qui se sont succédé avec tant de rapidité dans les premières années de la révolution.

En 1795, M. Miot fut envoyé à Florence, en qualité de ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc; cette mission était alors d'une grande importance; elle mit souvent l'envoyé de France en rapports avec le vainqueur de l'Italie. Passé ensuite à Rome, en qualité de ministre extraordinaire, il y fit mettre à exécution le traité qui venait d'être conclu entre la France et le pape, et accrédita, près du souverain pontife, les commissaires français Monge, Berthollet, Barthélemy, Thouin, Moitte et Tinet, chargés de recevoir les objets d'arts cédés à la France par ce traité. Revenu à Florence après cette mission, M. Miot reçut bientôt l'ordre de se rendre en Corse, en qualité de commissaire du pouvoir-exécutif, pour faire rentrer sous l'obéissance cette île, qui avait été livrée aux Anglais; ce qui fut exécuté sans qu'il ait été employé aucune mesure violente.

De retour en France, M. Miot fut nommé ambassadeur près la cour de Sardaigne : il se rendit à son poste, et y fit respecter l'asile que *Madame*

et madame la comtesse d'Artois y avaient cherché. Rappelé en 1798, il resta sans fonctions jusqu'au moment où M. François de Neufchâteau, devenu ministre de l'intérieur, le désigna pour faire partie d'un conseil qu'il avait établi dans son ministère. Quelque temps après, il suivit à La Haye, avec une mission secrète, M. de Forgues, qui allait résider près la république Batave.

Après le 18 brumaire, M. Miot devint successivement commissaire-ordonnateur, secrétaire-général du ministère de la guerre, tribun, et membre du conseil-d'état: il fut du nombre de ceux chargés de rayer de la liste des émigrés les personnes qui y avaient été inscrites par d'aveugles passions, ou par une précipitation funeste.

Bientôt le gouvernement consulaire renvoya M Miot en Corse, avec le titre d'administrateur-général, et avec des pouvoirs très-étendus: il apaisa les troubles dont cette île était le théâtre, mais il ne tarda pas à être rappelé. Il rentra au conseil-d'état, et eut le département du troisième arrondissement de la police générale.

Lorsque le trône de Naples fut donné par Napoléon à son frère Joseph, M. Miot, qui était affectionné à ce nouveau roi, le suivit à Naples, et y fut nommé ministre de l'intérieur; il y créa quelques établissemens utiles.

En 1808, le roi Joseph ayant quitté le trône des

Deux-Siciles pour aller occuper celui d'Espagne, M. Miot accompagna ce prince; mais il ne prit aucune part directe au gouvernement, et resta près du roi, en qualité de surintendant-général de sa maison et de ses domaines. Déjà le roi de Naples Joachim Murat lui avait conféré le titre de comte de Mélito, et Napoléon celui de comte de l'empire.

Après la bataille de Victoria, M. Miot rentra en France, et reprit ses fonctions au conseil-d'état. La chute et la seconde abdication de Napoléon l'éloignèrent successivement de toute fonction publique; il n'a été compris dans aucune des organisations du conseil-d'état qui ont eu lieu depuis la restauration.

Malgré les nombreux emplois que M. Miot a occupés toute sa vie, il a néanmoins trouvé le temps de cultiver les lettres : on a de lui une nouvel traduction de l'*Histoire d'Hérodote*, ouvrage qui lui fut inspiré par Volney.

---

MOLÉ (Louis-Mathieu), né en 1780, est fils du président Molé de Champlatreux, qui périt sur l'échafaud pendant le règne de la terreur. Après avoir fait de bonnes études, il chercha la route de la célébrité en publiant, dans l'année 1806, un ouvrage intitulé *Essais de morale et de Politique*. M. de Fontanes, qui avait pris M. Molé sous

son aile protectrice, vanta beaucoup ces *Essais*, mais tout le monde ne fut pas de son avis.

Appuyé par son nom, et par des amis zèlés plus encore que par son ouvrage, M. Molé franchit rapidement les premières marches qui devaient le conduire à une haute fortune. Nommé auditeur au conseil-d'état, il fut bientôt après maître des requêtes; en cette qualité il fit un travail sur l'état des juifs en France, dont l'empereur parut fort content.

Nommé à la préfecture de la Côte-d'Or en 1808, il fut bientôt rappelé à Paris avec le titre de conseiller-d'état, et devint directeur-général des ponts et chaussées, vers la fin de 1809. Ainsi, M. Molé parcourut la carrière administrative avec une rapidité qui n'a point d'autre exemple sous l'empire: il est vrai que ce disciple de Fontanes avait, comme son protecteur, pénétré les secrètes faiblesses de Napoléon, et savait les caresser avec adresse en toute circonstance.

Dans les premiers jours de 1813, M. Molé se présenta à la tribune du corps-législatif pour y exposer les ressources et la splendeur de la France, et dans l'excès d'un délire adulateur, il s'écria: «Si » un homme du siècle de Médicis ou du siècle de » Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à la vue » de tant de merveilles il demandât combien de rè» gnes glorieux, de siècles de paix, il a fallu pour les

» produire, vous répondriez qu'il a suffi de douze » années de guerre et d'un seul homme (1) ».

Le 20 novembre de la même année, M. Molé, que son nom rendait recommandable à la magistrature, et que l'empereur regardait comme un serviteur entièrement dévoué, reçut, par *interim*, le portefeuille de la justice, et en fut bientôt définitivement chargé par la retraite du duc de Massa-Carrara (Regnier). Peu de mois s'écoulèrent jusqu'au moment de la première restauration, avant laquelle M. Molé accompagna l'impératrice Marie-Louise à Blois.

M. Molé ne fut d'abord appelé à aucune fonction sous le gouvernement de Louis XVIII, et demanda seulement à être placé dans le conseil municipal de Paris; mais, s'il faut en croire une biographie étrangère, il avait déjà trouvé les moyens de rentrer en faveur auprès des Bourbons, lorsque le débarquement de Napoléon vint tromper ses espérances.

---

(1) Nous avons, par erreur, attribué ces paroles à M. le baron Louis (voyez *Louis*); mais comme il faut rendre à César ce qui lui appartient, nous nous empressons de restituer à M. Molé cette brillante péroraison, dans laquelle nous ne trouvons rien, d'ailleurs, qui ne soit juste: il est seulement fâcheux que cet exposé de l'empire ait été fait après la retraite de Russie.

Toutefois dans les *cent jours*, il revint à Napoléon, qui lui rendit les ponts et chaussées et le replaça à son conseil-d'état : M. Molé ne signa pas la fameuse déclaration du 25 mars, et quitta même la séance pour ne pas prendre part à la délibération. On attribue ce refus à des motifs qui seraient le comble de la servilité, s'ils pouvaient être raisonnablement admis. Quoi qu'il en soit, M. Molé n'en fut pas moins porté sur la liste des pairs impériaux; mais il ne siégea pas dans cette chambre, se retira aux eaux de Plombières, et y resta jusqu'après le désastre de Waterloo.

M. Molé, qui s'était excusé de son éloignement de la capitale sur la faiblesse de sa santé, retrouva toutes ses forces pour accourir à Paris au second retour de Louis XVIII. Il fut aussitôt nommé conseiller-d'état, directeur-général des ponts et chaussées, et compris dans la promotion des pairs de France du 17 août 1815. Il fit partie de plusieurs commissions de cette chambre, notamment de celle qui rédigea le réglement judiciaire pour la haute-cour qui allait juger le maréchal Ney; il partagea, dans ce procès, l'opinion de la majorité de la chambre.

Deux ans après, M. Molé, alors lié avec M. Decazes, obtint le portefeuille du ministère de la marine en remplacement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, passé à la même époque au département de

la guerre. Il ne le garda que jusqu'au 29 décembre 1818, où il fut remplacé par M. Portal. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit à propos de quelques autres ministres de la marine de la même espèce que M. Molé, que c'est une grande erreur de croire qu'un homme de robe, un financier, ou un diplomate, puisse être un bon ministre de la marine, car il n'appartient qu'à un marin consommé dans l'art de la navigation, de concevoir certaines expéditions, et d'en tracer les moyens d'exécution ; aussi avons-nous eu, depuis la restauration, plusieurs ministres qui se sont montrés nuls et n'ont fait que des fautes : il est vrai que le budget est toujours là pour réparer ces fautes.

M. Molé, qui était devenu ministériel avec M. Decazes, s'est rangé du côté de la faction ultra-royaliste aussitôt qu'il a pensé que cette faction l'emporterait sur les amis de la charte. On l'a vu voter contre la loi des élections du 5 février 1817, et avouer tous les principes de la fameuse *note secrète*. Néanmoins il n'a pas été compris dans les divers ministères qui se sont succédé depuis 1818, et il reste perdu dans la foule des pairs, où il paraît qu'on l'a oublié.

Napoléon avait cru que son jeune ministre de la justice était appelé à jouer un rôle dans les ministères; mais ce rôle a été court et bien peu remarquable.

MOLLIEN (François-Nicolas), né à Rouen en 1758, était chef de bureau aux fermes générales avant la révolution, pendant laquelle il devint directeur-général de la caisse d'amortissement, conseiller-d'état après le 18 brumaire, et ministre du trésor public en janvier 1806.

Au mois de mai de la même année, M. Mollien fit à l'empereur un rapport sur la situation du département qui venait de lui être confié, rapport dans lequel il mit au jour les connaissances les plus étendues sur la comptabilité administrative.

M. Mollien fut successivement créé comte de l'empire, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, et autorisé à porter la décoration de l'ordre de l'éléphant de Danemark. Ministre du trésor jusqu'à la chute de Napoléon, il resta sans fonctions jusqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle Napoléon, en le rappelant à ce ministère, le créa pair de France. En juillet 1815, au second retour de Louis XVIII, M. Mollien perdit le ministère et la pairie, et se retira à la campagne.

La longue gestion de M. Mollien justifia sous tous les rapports la justesse de ses vues, ainsi que les résultats prévus de ses conceptions neuves et hardies. C'est particulièrement à l'une de ces conceptions, la création de la caisse de service, que le gouvernement dut la possibilité de faire rentrer

les revenus de l'état par anticipation, et aux conditions les plus avantageuses.

Napoléon faisait le plus grand cas de son ministre du trésor, auquel il se plaisait à reconnaître la plus grande perspicacité et une facilité prodigieuse. Nous ajouterons que M. Mollien, par la main duquel sont passés tant de *millards*, a quitté le ministère pauvre. Il vivait à sa campagne près d'Etampes avec toute l'économie qu'exigeait le faible revenu d'un capital dont il devait, dit-on, les deux tiers à ses anciens fournisseurs, qu'il paya successivement avec la plus scrupuleuse exactitude, lorsque Louis XVIII rendit enfin justice aux talens et aux vertus publiques et privées de cet homme d'état, en l'appelant, le 5 mars 1819, aux hautes fonctions de la pairie. Il est presque inutile de dire que M. Mollien éclaire souvent à la tribune les questions financières, et qu'il vote toujours avec les amis de la liberté constitutionnelle.

---

MONGE (Gaspard), l'un des savans les plus distingués des 18e et 19e siècles, naquit à Mézières le 10 mai 1746; son éducation fut d'abord confiée aux oratoriens de Beaune, et ensuite à ceux de Lyon. Il acquit dans ce collége les connaissances les plus étendues en physique et en chimie; mais il s'appliqua surtout aux mathématiques, et dès l'âge de

16 ans, ses maîtres le jugèrent digne de s'asseoir à côté d'eux et de professer lui-même. Recommandé au chef de l'école du génie établie à Mézières, la *roture* de Monge fut pour lui un titre d'exclusion : il ne put être admis que parmi les appareilleurs et conducteurs subalternes des travaux de fortifications. Mais bientôt il s'acquit une telle réputation que le célèbre Bossut, qui professait alors les mathémathiques à Mézières, le demanda pour son suppléant; il fut aussi attaché au même titre à l'abbé Mollet pour l'enseignement de la physique, et il remplaça ce dernier l'année suivante : Monge avait à peine vingt ans à cette époque.

Ses travaux et ses brillans succès lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences en 1780. Après la mort de Bezout, en 1783, Monge fut nommé à la place d'examinateur de la marine, et quitta l'école de Mézières pour se fixer définitivement à Paris.

Dès 1789, il conçut, ainsi que tant d'autres amis sincères d'une sage liberté, les espérances les plus flatteuses sur la régénération politique de la France. Long-temps froissé dans sa jeunesse par les institutions féodales et par les hommes à priviléges, il crut qu'un nouvel ordre de choses établirait l'égalité entre les citoyens, et qu'à l'avenir les distinctions ne seraient plus accordées qu'au mérite et

aux talens. Monge, qui était essentiellement bon, humain, généreux, dont les mœurs étaient douces et pures, qui était même d'une bonhomie singulière dans toutes les relations sociales, n'en était pas moins susceptible d'enthousiasme : il embrassa avec ardeur la cause de la liberté, et professa les mêmes opinons politiques du célèbre Condorcet, dont il était l'ami et le protégé.

Les événemens du 10 août 1792 ayant changé la forme du gouvernement français, auquel fut donné le nom de directoire-exécutif, Condorcet fit nommer Monge ministre de la marine : il fut en même temps chargé du portefeuille de la guerre par *interim*, et jusqu'à l'arrivée du général Servan qui se trouvait à l'armée. Profondément pénétré des principes républicains, il félicita l'assemblée, au nom du conseil exécutif, de ce que « remplis» sant le vœu des sages, elle avait délivré la France » du fléau des rois. » Ce fut en qualité de membre de ce conseil qu'il dut revêtir de sa signature l'ordre de mise à exécution du jugement qui condamnait Louis XVI ; il n'a cessé de regretter depuis que son nom ait paru lié à cette sanglante catastrophe.

Monge sut donner une nouvelle impulsion aux travaux dans les différens ports de la France : la plus grande activité y succéda bientôt à une longue inertie. Il sauva son prédécesseur, M. Dubouchage,

en lui confiant un grade qui le remettait en activité de service et l'éloignait de Paris : il parvint aussi à conserver et à employer le célèbre Borda, qui voulait se retirer ; mais il ne put empêcher l'émigration d'une foule d'officiers distingués de la marine française.

Étranger aux intrigues et aux mesures violentes qui signalaient cette époque cruelle, et fatigué de se voir en butte aux accusations des partis, il donna sa démission le 2 février 1793 ; mais il fut *réélu* dès le 17, et se vit forcé de conserver le portefeuille jusqu'au 10 avril suivant, époque à laquelle il le remit à Albarade, alléguant pour motif l'insuffisance de ses moyens. Depuis lors sa conduite devint de plus en plus réservée avec tous les partis ; il parut même s'éloigner davantage de celui dont ses affections et ses opinions politiques devaient le rapprocher. Tour à tour accusé et défendu aux Jacobins, ce savant inoffensif put enfin se livrer tranquillement à ses graves et utiles travaux.

A cette époque près d'un million de Français s'étaient levés pour combattre la croisade européenne qui menaçait la patrie ; mais le gouvernement n'avait pas à sa disposition la dixième partie du matériel nécessaire à cette masse de combattans : il fit un appel aux savans pour créer des fabriques, inventer des procédés nouveaux, simplifier les anciens, et terminer en peu de jours ce qui jusque-

là avait coûté des mois de travail. Monge, à la tête d'une foule de savans et d'artistes, passait les jours à surveiller et à diriger les travaux, et les nuits à écrire des instructions lumineuses. On décomposa des masses énormes d'alliages métalliques, on créa de l'acier, on perfectionna le fer; on tira du sol le salpêtre nécessaire aux nombreuses poudrières qui furent établies; des fonderies, des foreries de canon s'élevèrent sous ses yeux. Il réalisa la promesse qu'il avait faite avec ses illustres collégues Berthollet et Vandermonde : « On montrera, disaient-ils, » la terre salpêtrée aujourd'hui, et dans trois jours » on en chargera le canon. » Ces prodiges de l'activité et de l'industrie, dirigés par la science, firent jaillir beaucoup d'honneur sur les hommes qui les avaient produits.

Une école normale ayant été fondée après la chute de Robespierre, Monge en fit partie, et jouit enfin du bonheur de mettre au jour sa *géométrie descriptive*, condamnée au secret sous l'ancien régime. Il prouva combien d'avantages précieux pouvaient être retirés de sa doctrine. Monge fut ensuite un des principaux fondateurs de l'école polytechnique, institution qui a beaucoup ajouté à la gloire de ce savant, et qui lui a acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance de sa patrie.

En 1796, Monge fut chargé par le directoire d'aller recueillir en Italie les chefs-d'œuvre des

arts dont le général Bonaparte avait résolu d'enrichir la France ; ce fut dans cette mission que Monge s'attacha particulièrement à ce jeune général, qui, de son côté, le traita avec beaucoup de distinction, et le chargea de plusieurs messages importans, notamment de celui d'apporter au directoire, concurremment avec le chef d'état-major-général Berthier, le traité de Campo-Formio.

Monge fut du petit nombre de ceux auxquels on révéla le secret de l'expédition d'Égypte, dont il devait faire partie. Il s'embarqua à Civitta-Vecchia avec le général Desaix, et rejoignit la flotte à Malte, en juin 1798. Il fut nommé président de l'Institut que le général en chef forma au Caire, à l'instar de celui de Paris. Les immenses services rendus par cette association d'hommes éclairés sont trop connus pour que nous entreprenions de les relater dans cette esquisse. « Les citoyens Monge » et Berthollet, écrivait le chef de l'état-major-gé» néral Berthier au ministre de la guerre, sont par» tout, s'occupent de tout, et sont les premiers mo» teurs de tout ce qui peut propager les sciences » dans cette contrée. »

Monge accompagna le général Bonaparte à Suez, voyage qui avait pour but de reconnaître l'ancien canal de Sésostris, que les Français découvrirent. Il visita ensuite les ruines de Péluse, et la fontaine de Moïse. Il fit aussi partie de l'expédition de Syrie,

et fut dangereusement malade devant Saint-Jean-d'Acre. On sait combien les soldats de l'armée d'Égypte furent d'abord indisposés contre les savans, auxquels ils reprochaient à tort l'idée de leur déportation; on sait aussi qu'ils cherchèrent à se venger d'eux en donnant le nom de *savans* aux ânes que chaque compagnie avait à sa disposition pendant les marches dans les déserts : toutefois, malgré cette antipathie inoffensive, les soldats ne cessèrent d'avoir une affection particulière pour Monge, qui était constamment au milieu d'eux, et partageait leurs travaux et leurs fatigues.

Napoléon ramena Monge en France, et après la révolution du 18 brumaire, il le nomma président de cette commission d'Égypte, qui présenta à l'Europe étonnée le vaste et fidèle tableau de la patrie des Sésostris, des Pharaons et des Ptolomées. Monge reprit aussi ses fonctions de professeur à l'école polytechnique : il se regardait en quelque sorte comme le père de cet établissement.

Napoléon conserva toujours pour Monge une grande estime et le plus sincère attachement : devenu empereur, il parvint à triompher de l'abnégation de cet homme modeste, et lui fit accepter une place au sénat : il le nomma successivement comte de Péluse, grand-officier de la Légion-d'Honneur, et lui assigna une dotation en Westphalie : Monge jouit aussi de la sénatorerie de Liége. En

partant pour la Russie, Napoléon lui fit un don de 200,000 francs. Aux approches de l'invasion qui, vers la fin de 1813, menaçait la France, Monge fut envoyé, comme commissaire extraordinaire, dans la 25ᵉ division militaire à Liège, pour y prendre les mesures de salut public; il ne put qu'y recueillir les débris du corps d'armée de Magdonald, qui revenait dans l'état le plus déplorable.

La chute de son ami et de son bienfaiteur ébranla son âme, et son tempérament jusqu'alors robuste. Il fut exclu de la chambre des pairs dès la première restauration. Dans les *cent jours* il s'empressa de se ranger sous l'autorité de Napoléon, qui le nomma pair; mais après la seconde abdication, il fut de nouveau disgracié, et *éliminé* de l'Institut.

Le chagrin avait altéré toutes les facultés de cet homme qui honora la France, lorsqu'il succomba enfin à ses peines le 28 juillet 1818, à l'âge de 72 ans. Tous les savans ont assisté à ses funérailles: son ami et son ancien collègue au sénat et à l'Institut, M. Berthollet, a prononcé sur sa tombe un discours dans lequel il a retracé les grands services rendus à la France et aux sciences par cet homme de génie. Les élèves de l'école polytechnique lui ont élevé un mausolée au cimetière du père Lachaise. Monge a beaucoup écrit. On trouve la nomenclature de ses travaux littéraires, dans l'*Essai historique sur les travaux scientifiques et les*

*services de Monge*, publié en 1819 par M. Charles Dupin. Cet ouvrage remarquable fera mieux connaître le ministre de la marine dont nous venons d'esquisser la carrière laborieuse.

Voici comment s'exprimait Napoléon à Sainte-Hélène, en parlant de Monge : « Rien n'et plus com-» mun que de rencontrer des hommes de l'époque » de notre révolution, fort au rebours de la répu-» tation que sembleraient justifier leurs paroles et » leurs actes d'alors. On pourrait croire Monge, » par exemple, un homme terrible : quand la » guerre fut décidée, il monta à la tribune des » Jacobins, et déclara qu'il donnait d'avance ses » deux filles aux deux premiers soldats qui seraient » blessés par l'ennemi ; ce qu'il pouvait faire à toute » rigueur pour son compte ; mais il prétendait qu'on » y obligeât tout le monde, et voulait qu'on tuât » tous les nobles, etc... Or, Monge était le plus doux, » le plus faible des hommes, et n'aurait pas laissé » tuer un poulet, s'il eût fallu en faire l'exécution » lui-même, ou seulement devant lui. Ce forcené » républicain, à ce qu'il croyait, avait pourtant une » espèce de culte pour moi, c'était de l'adoration ; » il m'aimait comme on aime sa maîtresse. »

---

MONTALIVET (Jean-Pierre Bachasson de), est né le 5 juillet 1766, à Sarreguemines, où son

père était commandant d'armes avec le grade de maréchal-de-camp. Il devait d'abord suivre la carrière militaire, mais il lui préféra la robe, et, à l'âge de 19 ans, il acquit une charge de conseiller au parlement de Grenoble. Exilé par le ministre Brienne, en 1788, M. de Montalivet se montra, dès cette époque, grand partisan de la révolution, quoiqu'il eût perdu sa charge par suite des décrets de l'assemblée constituante. En 1794, il alla chercher aux armées une sûreté qu'il voyait ne plus exister pour lui à Grenoble : il servit quelque temps comme caporal. A son retour des frontières, le caporal Montalivet fut nommé maire de Valence, chef-lieu du département de la Drôme. Ce poste n'était pas facile à remplir dans ces temps de trouble, néanmoins la fermeté et le bon esprit du jeune maire lui concilièrent l'estime de ses concitoyens.

Le général Bonaparte, devenu premier consul, se rappelant qu'il avait été accueilli avec beaucoup de distinction par M. de Montalivet, lorsqu'il était lieutenant d'artillerie à Valence, résolut d'utiliser les talens administratifs de l'intègre maire de cette ville, et l'appela, en 1801, à la préfecture de la Manche, d'où il passa, trois ans après, à celle de Seine-et-Oise. Deux mois plus tard, M. de Montalivet fut nommé successivement conseiller-d'état, commandant de la Légion-d'Honneur, comte de

l'empire, et enfin, directeur-général des ponts-et-chaussées, le 3 mai 1805.

Appelé au ministère de l'intérieur le 1[er] octobre 1809, en remplacement de Cretet, M. de Montalivet parut sur un plus grand théâtre, et il est juste de dire qu'il s'en montra digne par la constante protection qu'il accorda aux lettres, aux beaux-arts, et à tous les objets d'utilité publique sur lesquels sa sollicitude s'étendait également. Il seconda avec beaucoup de zèle toutes les grandes idées de Napoléon : ce fut lui qui posa la première pierre des bassins d'Anvers, et qui fit construire les belles routes qui aplanissent les Alpes. Paris seul a vu, pendant le ministère de M. de Montalivet, quarante millions consacrés à prolonger les quais, à jeter des ponts, à multiplier les fontaines, et plus de vingt autres millions employés aux égouts de ses rues. Tandis que la bourse, les arcs de triomphe, s'élevaient, le Louvre était achevé, les abattoirs construits, les marchés, les greniers, les entrepôts étaient mis à la disposition du commerce. Aucun ministre n'a, dans un espace de moins de cinq années, laissé après lui tant de beaux et de durables monumens.

Depuis sa nomination au ministère jusqu'à l'époque de la désastreuse campagne de Russie, M. de Montalivet fit annuellement au corps-législatif un rapport sur la situation intérieure de l'em-

pire, dont l'état, alors porté au plus haut point de gloire et de prospérité, faisait le désespoir des ennemis de la France.

En mars 1814, les progrès des armées ennemies ayant obligé l'impératrice Marie-Louise à quitter Paris, M. de Montalivet fut du nombre des ministres qui accompagnèrent cette princesse à Blois. La restauration le laissa sans fonctions; mais durant les *cent jours* il accepta celles d'intendant de la couronne, et siégea dans la nouvelle chambre des pairs.

Au second retour des Bourbons, M. de Montalivet rentra dans la vie privée. On ne l'a vu ni faire lui-même, ni permettre que l'on fît pour lui, aucune démarche qui aurait eu pour but d'attirer sur lui les regards et les faveurs du gouvernement. Toutefois, lorsque M. Decazes voulut assurer au ministère une majorité constitutionnelle dans la chambre des pairs, il comprit M. de Montalivet sur la liste de ceux qui furent nommés par Louis XVIII, le 5 mars 1819; cet ancien ministre alla siéger parmi les pairs attachés à la Charte, et vota avec eux jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 22 janvier 1823.

A Sainte-Hélène, Napoléon disait de son ancien ministre : « Honnête homme, qui m'est demeuré, » je crois, toujours tendrement attaché. »

**MONTESQUIOU-FEZENSAC** (*l'abbé* FRANÇOIS-XAVIER-MARC-ANTOINE), est né au château de Marsan, près d'Auch, en 1757, d'une famille que les généalogistes font remonter au berceau de la monarchie, et qui, dans ces derniers temps, a fourni plusieurs chambellans à l'empereur Napoléon. Nous ignorons si le gentilhomme gascon dont Voltaire a dit,

Barbare Montesquiou, moins cruel qu'assassin!

est de la même famille; mais comme cette circonstance ne peut avoir rien de commun avec l'abbé de Montesquiou, nous passerons outre.

Dès sa jeunesse, M. Montesquiou embrassa l'état ecclésiastique, y acquit beaucoup de considération, et devint agent-général du clergé en 1785. Lors de la convocation des états-généraux, il y fut député par le clergé de Paris. Il se fit remarquer dans cette assemblée par une éloquence douce et persuasive, autant que par un esprit d'intrigue: il y eut des partisans, même parmi ses adversaires. Mirabeau l'écoutant un jour pérorer à la tribune, et s'apercevant de l'effet qu'il produisait, s'écria de sa place: « Méfiez-vous de ce petit serpent; il vous séduira. » Il fut nommé président de l'assemblée le 5 janvier 1789, et le 28 février suivant, il fut, pour la seconde fois, porté au fauteuil.

Quoique siégeant au côté droit, l'abbé Montesquiou ne se crut pas obligé d'en partager toutes les opinions, et lors même qu'il les adoptait, c'était presque toujours avec quelques modifications, ce qui le fit constamment jouir, dans le côté gauche, d'une sorte de réputation de popularité. Ainsi, après s'être opposé à la vente des biens du clergé, il fut l'un des douze commissaires chargés de l'aliénation des immeubles de cet ordre, et il remplit fidèlement sa mission. Après avoir voté en faveur du serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, il revint sur cette opinion, et fut même de l'avis de M. de Bonald, qui voulait que le roi fût prié d'écrire au pape pour avoir sa sanction de la nouvelle constitution civile, proposition attentatoire à la dignité de la couronne de France, et contraire aux libertés de l'église gallicane.

La session terminée, l'abbé de Montesquiou, renonçant à tous les sages ménagemens que lui avaient prescrits jusqu'alors la justesse naturelle de son esprit et une politique éclairée, signa la protestation des 12 et 16 septembre 1791. Il resta à Paris pendant la session de l'assemblée législative.

Echappé aux proscriptions du 10 août et du 2 septembre, il passa en Angleterre, et ne revint en France qu'après le 9 thermidor, avec la mission d'y servir les intérêts des Bourbons. Bonaparte,

arrivé au consulat, n'ignorait pas que l'abbé de Montesquiou était un des principaux agens de la dynastie renversée par la révolution; mais il le laissa d'abord tranquille : il fit plus, il reçut de lui, par l'entremise du second consul Lebrun, une lettre de Louis XVIII, alors à Mittau, et y répondit sans lui faire témoigner aucun mécontentement de la mission dont il s'était chargé. Toutefois, les conspirations contre le gouvernement consulaire, et principalement contre le premier consul, étant devenues presque journalières, et la France se trouvant tout-à-coup couverte d'agens de l'étranger, Napoléon, qui jusqu'alors avait mis une sorte de grandeur à ne faire éprouver aucune persécution à l'abbé Montesquiou, prit la résolution de l'éloigner de Paris, et lui fit donner l'ordre de se rendre à Menton, près Monaco : c'était l'exiler sous le ciel le plus pur et le plus beau climat de la France; mais M. de Montesquiou ayant fait connaître qu'il n'avait aucun moyen d'exister dans la retraite qui lui était assignée, ce même Napoléon, dont on nous présente le gouvernement comme si tyrannique, lui fit répondre qu'il pouvait continuer de résider à Paris, et que sa tranquillité n'y serait point troublée. Elle ne le fut point en effet; M. l'abbé de Montesquiou et ses amis eurent le temps de préparer en paix la crise qui rappela les Bourbons au trône.

Dès le 1er avril 1814, M. l'abbé de Montesquiou fut nommé membre du gouvernement provisoire; à son arrivée à Paris, Louis XVIII le désigna pour l'un des commissaires chargés de la rédaction de la Charte, dont on lui attribue la plus grande partie. Le 13 mai 1814, M. l'abbé de Montesquiou fut nommé ministre de l'intérieur. Depuis long-temps les Français n'étaient plus habitués à voir des ecclésiastiques à la tête des affaires administratives, aussi la nomination de l'abbé Montesquiou produisit-elle d'abord un mauvais effet; ce titre d'abbé rappelait trop les cardinaux Dubois, Mazarin, et tant d'autres ministres despotiques.

Ce fut au moment où il prit possession du portefeuille de l'intérieur, que les employés de ce ministère firent ces deux mauvais vers, qu'ils récitaient tous en forme de prière :

« Par ton art tout-puissant fais en sorte, ô mon Dieu,
» Que l'abbé Montesquiou devienne un Montesquieu. »

Mais si cet abbé-ministre ne fut pas un despote comme tant d'autres ecclésiastiques, il fut encore plus loin de ressembler à Montesquieu. Il débuta par faire le plus bel éloge de la liberté de la presse, et proclama que le roi n'en avait pas moins besoin que ses sujets, cette liberté étant le moyen le plus sûr de faire arriver la vérité jusqu'au trône; mais on fut bien étonné de lui voir présenter un pro-

jet de loi dans lequel cette précieuse liberté n'était accordée qu'aux écrits de trente feuilles d'impression au moins (480 pages in-8°) : ce fut une première atteinte portée à la Charte qu'on venait de proclamer, et que l'abbé Montesquiou avait rédigée en partie.

On sait que le premier ministère de la restauration donna des preuves d'inhabileté, et fit toutes les fautes qui amenèrent le retour de Napoléon. M. de Montesquiou, dont la modération semblait garantie par sa qualité de ministre de l'évangile, se montra irascible, intolérant; et si, d'un côté, le parti contre-révolutionnaire lui a reproché de ménager les hommes de la révolution (reproche bannal que ces hommes insatiables ont successivement adressé aux ministres Vaublanc, Laîné, Decazes, Siméon, et même Corbière), d'un autre côté, les Français, sages et éclairés par l'expérience, virent avec peine qu'un seul principe semblait diriger M. de Montesquiou, la haine et le mépris pour les institutions laissées par la révolution, et pour les hommes de cette même révolution. C'était pourtant lui qui avait dit à la tribune que : « Le roi ne connaissait point de révolutionnaires; » qu'il ne venait pas pour punir la révolution, » mais pour la faire oublier. » Le ministre laissa voir, par ses actes, qu'il ne pensait pas comme le roi.

Au retour de Napoléon, M. l'abbé de Montesquiou ne suivit point Louis XVIII à Gand: les événemens le forcèrent à se retirer en Angleterre.

De retour en France, à la seconde restauration, il fut élevé à la dignité de pair et conserva le titre de ministre-d'état. Il devint aussi académicien par ordonnance. Il est difficile de concevoir comment, avec de l'esprit, de la finesse, et le sentiment des convenances, M. l'abbé de Montesquiou a pu, en 1817, oublier à la fois, tout ce qu'il devait à lui-même et au collègue dont il combattait l'opinion (M. de Broglie), dans la discussion relative à la liberté des journaux. Au reste, M. de Montesquiou n'est pas dépourvu d'une certaine sorte de caractère; les principes qui ont dirigé son administration ministérielle paraissent être demeurés l'invariable règle de sa conduite politique.

On lui a attribué, dans une discussion très-vive avec M. de Blacas, un mot aussi piquant que vrai: « Apprenez, dit-il au grand-maître de la garde-» robe, que la France peut supporter dix maîtres-» ses, mais pas un seul favori. » On lui attribue aussi l'*Adresse aux Provinces*, ou *examen des opérations de l'Assemblée Nationale*, imprimée en 1790.

---

MONTMORENCY (Mathieu-Jean-Félicité, Montmorency-Laval), est né à Paris le 10 juillet

1767. Jeune encore, il fit ses premières armes en Amérique, dans le régiment d'Auvergne, dont le vicomte de Laval, son père, était colonel. Il devint ensuite capitaine (en survivance) des gardes-du-corps du comte d'Artois.

Député, en 1789, aux états-généraux par la noblesse de Montfort-l'Aumery, il s'y montra d'abord ardent ami de la liberté, et se réunit avec la minorité de son ordre à la chambre du tiers-état, constituée en assemblée nationale. Après la session, il devint aide-de-camp du maréchal Luckner; mais il ne tarda pas à quitter le service. Il émigra alors, et se rendit en Suisse, où il trouva l'hospitalité la plus constante au château de Copet, chez madame de Staël, avec laquelle il avait été lié à Paris pendant la session de l'assemblée constituante. Là s'établirent des relations fort intimes entre cette femme célèbre et le vicomte de Montmorency, tous deux alors au printemps de la vie. Quoi qu'il en soit du sentiment qui les unissait sous le règne de la terreur, toutefois est-il vrai qu'une véritable amitié, que plus tard la différence la plus prononcée d'opinions politiques et religieuses ne put altérer, lui survécut jusqu'à la mort de la Corinne génevoise.

Vers la fin de 1795, le vicomte de Montmorency voulut se réunir à sa famille : il retourna à Paris, où il fut arrêté dans le mois de décembre. Rendu

presque aussitôt à la liberté, il passa son temps tantôt au milieu de sa famille, tantôt dans une jolie habitation de la vallée de Montmorency, et à Hérivaux, près Luzarches, où résidait alors madame de Staël.

Ce fut alors que s'opéra, en M. de Montmorency, un changement complet d'opinions religieuses et politiques, qu'il eut l'occasion de développer plus tard.

Après la révolution du 18 brumaire, M. de Montmorency s'associa avec les hommes les plus distingués de la capitale, à plusieurs fonctions de bienfaisance.

A cette époque madame de Staël résidait à Paris, et s'y faisait remarquer par un esprit d'intrigue qui devait quelque temps après la faire exiler de la capitale; M. de Montmorency était de sa société; la police impériale commença par le surveiller, et l'exila en 1811. Peu de temps après, il fut autorisé à rentrer à Paris; mais le gouvernement ne cessa d'avoir les yeux sur lui jusqu'à l'époque des événemens de 1814. Le vicomte de Montmorency put alors laisser éclater tout son zèle pour la dynastie des Bourbons; il servit leur cause avec chaleur. Dès le mois d'avril il se rendit auprès de *Monsieur* ( aujourd'hui Charles X ), lieutenant-général du royaume, dont il devint un des aides-de-camp. Nommé chevalier d'honneur de madame la du-

chesse d'Angoulême, il accompagna cette princesse à Bordeaux, et se trouvait dans cette ville lorsque le général Clausel alla y arborer le drapeau tricolore. M. de Montmorency suivit la princesse à Pouillac, s'y embarqua avec elle sur une frégate anglaise, et se rendit à Gand auprès de Louis XVIII.

Après la bataille de Waterloo, M. le vicomte de Montmorency rentra en France avec les Anglais et les Prussiens : bientôt la mort de son père, M. de Laval, qui eut lieu le 17 août 1815, lui ouvrit la porte de la chambre héréditaire, où il a constamment voté avec cette majorité qui sanctionna les lois d'exception. Il a parlé plusieurs fois sur des matières de finances, sur les journaux, sur le clergé, etc.; mais on cherche en vain dans le pair de France le publiciste qui se fit remarquer à l'assemblée constituante. Les doctrines qu'il défendait en 1789 avec autant d'éloquence que de conviction, M. de Montmorency les a combattues à la tribune des pairs. Il fit plus, lorsque la faction qui venait de détruire la loi des élections du 5 février 1817, l'eut porté au ministère des affaires étrangères, on l'entendit prononcer à la tribune des députés, dans l'une des séances de la session de 1821, cette misérable rétractation de ses premières doctrines, qui lui fit donner le surnom de *Renégat* : en effet, jamais abjuration ne fut faite d'une manière plus

solennelle; toute la France y assista : et si quelques hommes éhontés y applaudirent, les neuf dixièmes des Français en levèrent les épaules de pitié. De ce jour, M. de Montmorency, pour être conséquent dans sa conduite, se montra haineux, intolérant, fanatique même, et surtout ennemi de la liberté des peuples. Appelé au congrès de Vérone, où il rencontra M. de Châteaubriand, il y pérora avec chaleur pour la guerre contre l'Espagne constitutionnelle, et y chargea ce canon de la Bidassoa, qui a vomi le plus affreux incendie sur ce pays.

Toutefois, comme lors de ce congrès, MM. de Villèle et Corbière n'étaient pas encore aussi complètement identifiés avec les ministres de la Sainte-Alliance, ni si perpendiculairement placés sous l'influence de la Russie qu'ils le furent plus tard, ils n'accueillirent pas le diplomate de Vérone avec tout l'empressement auquel ses succès semblaient lui donner des droits. Bientôt la mésintelligence se mit entre eux; et enfin, le 28 décembre 1822, le portefeuille des affaires étrangères fut retiré des mains de M. de Montmorency, et passa dans celles de son collègue au congrès de Vérone, M. de Châteaubriand. Au reste, on assure que lorsque le vicomte de Châteaubriand prit la place du vicomte de Montmorency, il mit dans cette occupation beaucoup de formes et de politesse, et ne reçut le portefeuille des mains de son ami, qu'en lui adres-

sant les plus vives protestations de dévouement. Louis XVIII, voulant donner quelque chose à M. de Montmorency, en compensation du portefeuille ministériel, lui a octroyé le titre de duc, par lettres-patentes de l'an de grâce 1822. Depuis lors le duc Mathieu partage ses loisirs entre la rue Cassette, foyer où s'élabore le *Mémorial catholique*, et la butte de *Montrouge*, point central d'où émanent les doctrines ultramontaines.

# P

PACHE ( Jean-Nicolas ), fut d'abord précepteur des enfans du duc de Castries. Il quitta ensuite la France, après s'y être marié, et alla s'établir en Suisse avec sa famille. Il revint dans sa patrie, après avoir vendu le peu qu'il possédait à l'étranger, et acheta un domaine national. Pendant long-temps, Pache ne s'était fait remarquer que par des mœurs simples, douces, et un rare désintéressement, qui l'avait porté à renvoyer au duc de Castries le brevet d'une pension qu'il en avait reçu. Cette conduite ajouta à l'estime que ses opinions avaient inspirée. Roland, Brissot et les chefs les plus éclairés et les plus honorables du parti républicain, formèrent avec lui, dans les premières années de la révolution, une liaison intime. La confiance de Roland dans le caractère de Pache fut telle, qu'ayant résolu de se démettre de ses fonctions de ministre de l'intérieur, il indiqua Pache pour lui succéder; mais Roland n'ayant point quitté le ministère, Pache conserva encore quelque temps les fonctions subalternes qu'il y remplissait.

A cette époque, la santé du ministre de la guerre

Servan l'ayant forcé de résigner ses fonctions, le parti de la Gironde porta Pache à ce département, et lui en fit confier le portefeuille, le 3 octobre 1792.

A peine ce nouveau ministre fut-il entré au conseil exécutif, qu'il abandonna ses anciens protecteurs, et devint, sous des formes toujours douces, toujours conciliantes, l'ennemi des hommes auxquels il devait sa fortune. Plusieurs représentans qui n'étaient rien moins que modérés, parmi lesquels on comptait Vincent et Bouchotte, devinrent ses conseils, et donnèrent au ministère de la guerre une activité aussi violente que désordonnée. Après avoir inondé la France et les départemens nouvellement réunis d'agens qui semblaient avoir reçu pour mission de faire haïr la république et déshonorer la liberté, le ministre de la guerre devait s'attendre à de vives attaques. La députation de la Gironde et le côté droit ne les lui épargnèrent pas; mais il trouva dans Marat un défenseur ardent. Néanmoins une commission fut nommée, le 3 janvier 1793, pour statuer sur ces dénonciations: elle fit décréter, par l'organe de Barrère, que le ministre Pache serait remplacé, « comme manquant du nerf principal de l'autorité, » *la confiance.* » Le portefeuille de la guerre lui fut effectivement retiré le 4 février, et remis à Beurnonville.

Cette disgrâce fixa sans retour M. Pache dans les rangs des révolutionnaires les plus exagérés, qui en firent dès-lors un de leurs chefs. Le 15 février il fut nommé maire de Paris par près de 12,000 votans. Devenu premier magistrat de cette ville immense, et parlant au nom des 48 sections, Pache vint appeler l'attention de l'assemblée sur l'ambition et l'incivisme de quelques généraux, et sur le peu d'énergie du pouvoir exécutif : il demanda impérieusement à la convention si elle croyait pouvoir sauver la patrie. Quelque temps après il parut encore à la barre pour demander que Brissot, son ancien protecteur, et les autres chefs de son parti fussent expulsés de l'assemblée. Pache fut dénoncé lui-même comme dirigeant des complots dont le but devait être de dissoudre la convention; mais il déclara, aux approches du 31 mai, qu'aucune insurrection n'était à redouter, et entretint ainsi la convention dans une funeste sécurité.

Cependant Pache provoqua de tous ses moyens l'insurrection du peuple, et après l'arrestation de ces représentans qui fesaient l'honneur et la gloire de leurs départemens, et lorsque ces malheureux furent traduits devant le tribunal chargé de les mettre à mort, on vit cet homme autrefois si doux, se montrer l'un des plus violens et des plus lâches d'entre les témoins qui déposèrent contre eux.

Attaqué plus tard, par Chabot, dans le comité

de sûreté générale, Robespierre, sans l'aimer, embrassa sa défense contre un parti qu'il haïssait encore davantage. Pache fut de nouveau compromis lors de la prétendue conspiration d'Hébert; mais il sut conserver sa tête et sa place, et ne céda celle-ci à Fleuriot que quelques mois après.

Après le 9 thermidor, Pache fut accusé par Cambon d'avoir, de concert avec Danton et Robespierre, formé le projet d'enlever les vingt-deux députés du côté droit, qui ont été assassinés depuis. Il démentit cette assertion par une affiche qui ne convainquit personne. Le 9 décembre la convention ordonna qu'il fût mis en jugement; mais ce décret resta sans exécution. Accusé ensuite d'avoir pris part aux mouvemens insurrectionnels qui eurent lieu les 12 germinal et 4 prairial an 3, il fut traduit au tribunal criminel du département de l'Eure, qui lui rendit la liberté. On demanda alors sa déportation; mais l'amnistie du 4 brumaire an 4, le sauva.

Sous le gouvernement directorial, Pache fut encore compris dans les projets de conspiration dont l'anarchie menaçait la république : il se justifia par trois mémoires qu'il fit paraître en avril et mai 1797. Il se retira ensuite dans les environs de Charleville, où, depuis cette époque, il a vécu ignoré et tout-à-fait étranger à ce qui s'est passé en France.

Le ministre de la guerre Pache, est un de ces hommes qui en figurant sur la scène de la révolution, ont été le plus souvent en butte aux dénonciations, aux récriminations des différens partis. La *Gironde*, qu'il avait sacrifiée, et à laquelle il devait son élévation au ministère, l'a présenté comme un homme essentiellement ingrat, et la *Montagne* l'a désavoué, quand elle n'en a plus eu besoin.

Quoiqu'il n'ait presque point cessé d'avoir la confiance du peuple et d'être regardé comme un des plus ardens révolutionnaires, on a prétendu depuis qu'il n'avait jamais discontinué d'entretenir des relations avec le duc de Castries, et qu'il était loin de travailler pour l'affermissement des principes républicains.

---

PASQUIER (ÉTIENNE-DENIS) est né à Paris le 22 avril 1767. Une biographie le fait descendre en droite ligne d'Étienne Pasquier, avocat-général sous Henri IV, magistrat intègre, et grand adversaire des Jésuites, qu'il parvint alors à mettre dans l'impuissance de nuire. Le grand-père de M. Pasquier s'est rendu tristement célèbre comme rapporteur dans le procès du malheureux Lally : ce fut lui qui fit mettre un bâillon à ce vieux général lorsqu'on le conduisait au supplice, afin qu'il ne

pût point parler au peuple. Le père de M. Pasquier, conseiller au parlement de Paris, se déclara contre la révolution et fut condamné à mort en 1794.

Étienne-Denis Pasquier était destiné à occuper la même charge que son père ; mais les choses étant changées, il traversa toute la révolution sans se faire remarquer. Cependant on ne peut disconvenir qu'il ne soit un beau parleur, un homme d'esprit même, et plus encore, un homme du monde; aussi assure-t-on qu'il compte plusieurs bonnes-fortunes, particulièrement avec des actrices.

Après l'avénement de Napoléon à l'empire, M. Pasquier sollicita long-temps une place d'auditeur au conseil-d'état, et l'obtint enfin par l'entremise de Cambacérès, Maret et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui le prirent sous leur protection. De ce moment M. Pasquier se montra un des plus zélés et des plus serviles courtisans de l'empereur, qui le fit successivement maître des requêtes, le 8 février 1810; procureur-général du sceau des titres; baron de l'empire, et, enfin, préfet de police, en remplacement du comte Dubois, disgracié à la suite de la catastrophe qui, le 10 juillet 1810, troubla la fête donnée à Napoléon par le prince de Schwartzenberg. Il y avait deux ans que M. Pasquier était à la tête de la police de Paris, lorsqu'un

événement singulier, que Napoléon appelait une débauche politique, vint mettre en défaut toute la prévoyance et toute la perspicacité du préfet de police. Ce gardien suprême de tous les cachots, ce grand flaireur de conspirations par état, n'eut aucune connaissance de ce qui se tramait à la prison de la Force et dans la maison de santé où étaient détenus les généraux Malet, Lahorie et Guidal. Tout-à-coup il se vit cerné dans son propre hôtel : il se réfugia, dit-on, dans les commodités, où il fut pris sans résistance, et conduit lui-même à la Force le 13 octobre 1812. Cette circonstance de la vie de M. Pasquier a attaché au nom de ce personnage une empreinte de ridicule qui n'a pu être effacée par toutes les grandeurs dont la restauration l'a affublé depuis. On assure que depuis cette époque le concierge de la prison où il fut enfermé par les conspirateurs, ne peut plus entendre prononcer son nom sans pouffer de rire.

Toutefois M. Pasquier fut quitte de la mystification qu'il avait éprouvée, pour une bourrade qu'il eut à subir de Napoléon le lendemain de son retour de Moscou, et n'en resta pas moins préfet de police jusqu'à la restauration.

M. Pasquier, qu'un personnage fameux a surnommé l'*Inévitable*, s'empressa de renier son maître, et fit insérer, dans le *journal de Paris* et dans celui des *Débats*, des lettres datées des 5 et 14 avril, où il était difficile de reconnaître le style

du préfet impérial, et d'un des plus humbles adulateurs de Napoléon; aussi fut-il aussitôt nommé membre du conseil d'état-royal, et appelé, le 22 mai 1814, à la direction générale des ponts et chaussées, qu'il conserva jusqu'au retour de Napoléon.

Une Biographie étrangère rapporte que pendant les *cent jours*, M. le baron Pasquier fit toutes les démarches possibles pour rentrer en grâce auprès de l'empereur; mais que ce chef du gouvernement ne voulut plus entendre parler de son préfet de police, malgré les démarches de Regnault et de Réal. M. Pasquier *l'inévitable* ne fut rien jusqu'après le désastre de Waterloo.

Il dut peut-être à la rigueur que lui tint Napoléon, la grande faveur dont il a joui à plusieurs reprises, depuis la seconde restauration des Bourbons. Dès le 8 juillet 1815, il fut nommé ministre de la justice et garde des sceaux; et dans le mois de septembre, il fut élu à la chambre introuvable. Comme ministre il n'eut pas le temps de faire grand'chose, car il fut remplacé, le 27 septembre de la même année, par M. Barbé-Marbois. Comme député il vota d'abord contre la *détention indéfinie des détenus*; fut le raporteur de la loi sur les cris et les écrits séditieux, dont il s'attacha à démontrer l'urgence; vota pour l'établissement des cours prévôtales, mais sans rétroactivité; parla en

faveur de la loi dite *d'amnistie;* se prononça pour le renouvellement partiel dans les élections, contre le divorce, qu'il fit voter d'urgence. M. Pasquier fut nommé commissaire-juge pour la liquidation des créances des sujets des puissances étrangères, et, réélu à la chambre de 1816, dont il devint président, il appuya comme député, tous les projets ministériels.

Le 19 janvier 1817, l'*inévitable* M. Pasquier fut de nouveau appelé au ministère de la justice : cette fois il le garda près de deux ans. Il tenait ce portefeuille à l'époque où tant de sang fut répandu à Lyon et dans les départemens circonvoisins. Il défendit à la tribune l'administration de son ancien collègue Corvetto, et proposa l'ordre du jour sur la pétition des étudians en droit ; il conclut en disant : « Le Gouvernement a fait tout ce qu'il de» vait faire ; l'ordre judiciaire, le pouvoir adminis» tratif, tout le monde a fait son devoir. »

Les effets de l'ordonnance du 5 septembre 1817, et de la loi des élections du 5 février, ayant amené un nouveau ministère auquel la France constitutionnelle rattachait de grandes espérances, M. Pasquier n'en fit pas partie, et fut remplacé par de Serre, le 29 décembre 1818; mais l'année suivante, lorsque les ministres Dessolles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis donnèrent leur démission, le 19 novembre 1819, pour ne pas participer à la destruction

de la loi des élections, qu'ils regardaient comme nationale, l'*inévitable* M. Pasquier se trouva encore là pour recueillir le portefeuille des affaires étrangères des mains de M. Dessolles. Il passe pour constant qu'un mois avant d'être porté à ce ministère, M. Pasquier avait remis à Louis XVIII un mémoire sur l'état des affaires de la France, et que ce mémoire ressemblait beaucoup à une *note secrète*, dirigée contre le ministère alors existant, et dont M. Pasquier ne fesait pas partie.

Dans la session de 1819, le nouveau ministre des affaires étrangères monta souvent à la tribune: il y montra du talent comme orateur d'une mauvaise cause, mais il fit preuve, plus d'une fois, d'une impudence intolérable. Il commença par repousser les pétitions pour le maintien de la loi des élections; le 15 février il déclara que la charte pouvait être modifiée, et proposa la loi suspensive de la liberté individuelle, comme nécessaire et légitime : ce fut dans cette séance qu'il osa demander franchement *l'arbitraire* pour les ministres, et déclarer que la loi qu'il proposait était une loi de *confiance*. Il fit ensuite l'éloge du conseil-d'état, celui des ministres d'alors, qu'il appela les hommes du peuple, et son propre éloge. Le 23 mars il appuya la loi de censure, en faisant un nouvel éloge de la bonne foi des ministres, et demanda encore *l'arbitraire*. Dans le mois d'avril, M. Pasquier

chercha à justifier les emprunts dans lesquels on avait favorisé les étrangers : il blâma ensuite M. Madier de Montjau, et soutint, à chaque séance, la nouvelle loi des élections. Le 12 juillet, il avança que, puisque le roi avait le droit de faire les traités, la chambre devait voter les sommes convenues sans les discuter.

Toutefois, malgré les gages que M. Pasquier ne cessa de donner, pendant deux ans, de ses opinions contre-révolutionnaires, M. de Villèle ne crut pas devoir le comprendre dans le ministère qu'il organisa vers la fin de 1821, et l'*inévitable* M. Pasquier dut remettre le portefeuille des affaires étrangères à M. le vicomte de Montmorency. Louis XVIII a élevé M. Pasquier à la dignité de comte et à celle de pair de France. En 1824, le pair de France, comte Pasquier, s'est vengé de M. de Villèle, en parlant, à la tribune, contre le projet de réduction des rentes. Comme on ne peut pas *éviter* M. Pasquier, on le rencontre aujourd'hui parmi les membres du conseil des prisons.

---

PELET DE LA LOZÈRE (JEAN), né en 1759, à Saint-Jean-du-Gard, département de la Lozère, était, avant la révolution, avocat au parlement de Provence. Il se montra le sincère ami de la liberté et de la justice. En 1791, il fut nommé président

du directoire du département de la Lozère, et l'année suivante, député à la convention nationale, où il ajouta à son nom celui de son département, avec lequel il s'est identifié depuis. Absent de l'assemblée, en 1793, il ne vota point dans le procès de Louis XVI. A son retour, il prit rarement la parole; mais dans le petit nombre de circonstances où il parut à la tribune, il y professa constamment des opinions modérées.

Après le 9 thermidor, il se prononça avec force contre la faction sanguinaire qui avait si longtemps asservi la république. Le 15 brumaire, an 3, il fut élu membre du comité de salut-public; il obtint la liberté de l'amiral Lacrosse, et de l'écrivain Delacroix.

Le 14 germinal an 4, Pelet de la Lozère fut nommé président de la convention : il montra du courage dans ce poste pendant l'insurrection anarchique qui éclata le 12 du même mois. Il présenta ensuite un tableau de la situation de la France, dans lequel il attaqua ouvertement la constitution de 1793, et demanda la convocation des assemblées primaires.

Envoyé en Catalogne, pour y calmer un mouvement dans l'armée, et entamer des négociations avec l'Espagne, il réussit dans cette mission. Le nouveau comité de salut-public lui donna alors l'ordre de se rendre à Lyon, où la présence d'un

homme modéré pouvait amener des résultats heureux pour cette ville ; mais le parti de la *Montagne*, qui conservait encore une assez forte influence, fit révoquer sa nomination. Dénoncé avec MM. Boissy-d'Anglas, Lanjuinais et quelques autres, comme un des chefs de la révolte sectionnaire, il parvint à se disculper, et félicita ensuite la convention sur la répression de cette révolte.

Après la session conventionnelle, Pelet de la Lozère obtint une distinction des plus flatteuses : quatre-vingt-onze départemens le nommèrent à la fois député au conseil des cinq-cents. Sa conduite dans cette assemblée ne fut pas moins honorable qu'elle l'avait été aux époques précédentes : toutes les mesures de justice trouvèrent en lui un constant défenseur. Il s'y prononça avec une extrême énergie, en faveur de la liberté de la presse et des journaux.

Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, à la préfecture de Vaucluse : il s'occupa de la pacification de ce département, déchiré par les factions, et réussit par des voies conciliatrices, à y ramener l'ordre. En 1802, le premier consul l'appela au conseil-d'état, et lui donna la direction du deuxième arrondissement de la police générale, qui comprenait tout le midi de la France. Il fut, en outre, chargé de plusieurs missions particulières. Au commencement de 1814, Napoléon le nomma commis-

saire extraordinaire dans la neuvième division militaire. Il continua à siéger au conseil-d'état jusqu'au mois de juillet 1815.

Dans les *cent jours*, et lorsqu'après la seconde abdication de Napoléon, Fouché quitta le portefeuille de la police pour présider le gouvernement provisoire, établi le 23 juin, M. Pelet de la Lozère fut désigné pour lui succéder; mais ses fonctions ministérielles ne durèrent que quinze jours: à la seconde entrée de Louis XVIII, la police fut confiée à M. Decazes, et Pelet de la Lozère rentra dans la vie privée, entouré de l'estime de ses concitoyens, qu'il mérita par d'éminens services rendus à sa patrie, et par une conduite irréprochable. Son fils avait été nommé préfet du département de Loir-et-Cher, mais il a été éliminé par suite du système *épuratif*.

---

PEYRONNET (*voyez le Supplément*).

---

PLÉVILLE-LE-PÉLEY (Georges-René), naquit à Granville, le 26 juin 1726. Ses parens le placèrent dans un collége, mais sa vocation l'entraîna, et dès l'âge de douze ans, il s'échappa du collége et alla s'embarquer sous le nom de *Duvivier* qu'il illustra par une rare valeur.

A vingt ans, il était parvenu au commandement

d'un corsaire ; il eut alors une jambe emportée par un boulet. Robuste et bien constitué, il porta pendant plus de soixante ans, le signe glorieux de cette mutilation. On raconte que, par un de ces hasards singuliers de la guerre, et dans un nouveau combat qu'il eut à soutenir contre les Anglais, un autre boulet lui enleva la jambe de bois ; la violence de la commotion le jeta par terre, et plusieurs marins accoururent près de lui, le croyant blessé : « Ce n'est rien, leur dit Pléville en riant, le boulet » s'est trompé. »

En 1755, Pléville-le-Péley fut admis, avec une distinction et un empressement flatteurs, dans la marine royale. L'année suivante il commanda un bâtiment léger dans l'escadre sous les ordres du brave Lagalissonnière. Il obtint le grade de lieutenant de vaisseau, le 17 août 1762 ; celui de capitaine de frégate, le 1[er] janvier 1766 ; de lieutenant de port, le 31 mai 1770, et de capitaine de vaisseau, le 10 mars 1779. Outre une valeur à toute épreuve, Pléville avait les qualités d'un bon administrateur, auxquelles il joignait la probité, la fermeté, l'esprit d'ordre et de suite nécessaire dans son état. Il se distingua long-temps, en qualité de capitaine du port de Marseille. Ce fut alors qu'il parvint, par son zèle, son courage et sa générosité, à sauver deux vaisseaux de guerre anglais, que la tempête avait assaillis sur les côtes de Marseille.

L'un de ces vaisseaux était la frégate l'*Atalante*, montée par lord Jervis (aujourd'hui lord Saint-Vincent), et commandée par Nelson. L'amirauté de Londres appréciant la magnanimité de Pléville, lui envoya par le même lord Jervis, un modèle en argent de l'*Atalante*.

En 1778, sur la demande du comte d'Estaing, Pléville-le-Péley monta le vaisseau le *Languedoc*, et fit la guerre de l'indépendance américaine. Il fut chargé, à Boston, du détail difficile de l'approvisionnement de l'armée, mission qui faillit à lui coûter la vie dans une émeute populaire où fut sacrifié l'officier de marine qui était son second, et où il fut lui-même blessé dangereusement. Pour le récompenser de ses services dans cette guerre mémorable, le gouvernement de la nouvelle république lui conféra l'ordre de Cincinnatus.

Lorsque la révolution française éclata, Pléville-le-Péley comptait douze campagnes de mer, s'était trouvé à cinq batailles navales, et avait livré un grand nombre de combats. Il embrassa la cause de la liberté avec cette franchise et cette austérité de mœurs qui distinguaient son caractère. Il fut employé comme plénipotentiaire pour traiter, à Lille, avec le ministre anglais lord Malmesbury, et après cette mission, il fut nommé ministre de la marine, le 6 juillet 1797, en remplacement de Truguet. L'administration de Pléville fut courte;

mais elle fut marquée par l'activité des constructions navales, et l'ordre le plus parfait. Il se démit, le 27 avril 1798, et reçut alors le grade de contre-amiral. On cite du ministre Pléville, un trait de désintéressement digne d'être mis sous les yeux des ministres d'une autre époque : le directoire ayant ordonné à ce brave marin de faire une tournée sur les côtes de l'Ouest, il lui alloua 40,000 fr. pour les frais de ce voyage; mais le modeste ministre Pléville ne dépensa que 7,000 fr. A son retour il voulut remettre les 33,000 fr. restans à la trésorerie : le gouvernement se piqua de générosité, et ne voulut pas que cette somme, déjà portée en dépense, fût réintégrée. Pléville ne pouvant plus insister, et ne voulant pas garder cet excédant, le fit tourner au profit de la chose publique, et le consacra à l'établissement du télégraphe que l'on voit encore aujourd'hui sur l'hôtel du ministère de la marine; et pourtant Pléville était peu fortuné, et sa famille, qu'il soutenait seul, était extrêmement nombreuse.

En sortant du ministère, le contre-amiral Pléville fut chargé de l'organisation de la marine française sur les côtes d'Italie. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé vice-amiral, membre du sénat-conservateur et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Ce marin si intrépide, cet amiral si modeste, ce ministre si probe, si désintéressé,

vivait comme un véritable patriarche, au milieu de sa famille et de ses amis, lorsque la mort vint l'enlever à la France, le 20 octobre 1806. Il était âgé de quatre-vingts ans, dont soixante-huit avaient été consacrés au service de son pays.

---

PORTAL (LE BARON), était si peu connu avant d'arriver au ministère, et on le regarde encore aujourd'hui comme un personnage politique si peu important, malgré les hautes fonctions auxquelles il a été porté, qu'aucun biographe ne s'est donné la peine de nous apprendre quel département l'a vu naître. Nous savons seulement qu'il est des bords de la Garonne, et qu'il fut autrefois négociant. Sous l'empire, il crut plus avantageux pour lui de quitter cette honorable profession pour embrasser la carrière des emplois publics. Un décret impérial, du 28 décembre 1813, nous apprend qu'il existait un M. Portal, maître des requêtes, qui accompagna le sénatenr Garnier dans la onzième division militaire, envoyé en qualité de commissaire extraordinaire de l'empereur, pour y prendre toutes les mesures de salut-public que les circonstances pouvaient exiger. Ce M. Portal est le nôtre.

La restauraiion ne l'éleva pas d'abord au-dessus de son modeste emploi de maître des requêtes; mais Louis XVIII le créa chevalier de la Légion-

d'Honneur. On n'entendit plus parler de M. Portal, jusqu'en 1818, époque à laquelle le département de Tarn-et-Garonne le donna pour collègue à M. Mortarieu, et l'envoya à la chambre des députés.

Durant la session, M. Portal ne se fit remarquer ni à la tribune comme orateur, ni dans les bureaux des commissions comme travailleur, ni même dans les coteries comme chef ou sous-chef de parti ; il se montra tout simplement dévoué à M. Decazes et à M. de Richelieu : son dévouement aux ministres et une figure d'honnête homme, furent les seuls titres de M. Portal, qui lui ouvrirent la porte du ministère, vers la fin de 1818. Sa nomination ressembla d'abord à une plaisanterie : mais il n'en fut pas moins ministre de la marine pendant près de trois ans.

M. Portal devenu ministre de la marine, n'a administré ce département ni mieux, ni plus mal que les six ministres qui l'y ont précédé depuis la restauration. Sa plus grande affaire était de prouver annuellement à des députés confians, et souvent convaincus par avance, que l'on ne pouvait pas rabattre un centime sur les quarante-quatre millions qu'il lui fallait pour subvenir aux dépenses d'une marine presque nominale. Toutefois il hasarda une expédition au Sénégal, qui fut des plus malencontreuses, et accoucha, en trois ans, d'une *Gabarre*. Ce fut là tout ce que put faire cet honnête ministre

de la marine, auquel on a reproché une invincible paresse; on assure même qu'à l'exception de l'époque de la discussion du budget, il dormait ordinairement dix-huit heures par jour. Son caractère paisible le tenait à l'abri des orages; il s'exposait rarement aux bordées du côté gauche : aussi, en 1818, il n'a parlé ni contre les bannis, ni contre les élèves de l'école de Droit; mais l'année suivante, on le vit quelquefois à la tribune. Le 12 mars, il y monta pour affirmer qu'avec la loi d'élections du 5 février 1817, il était impossible de gouverner. Il fit ensuite l'éloge de celle qui devait la *modifier*, et, tendant les bras aux honorables députés du centre, il leur cria : « La France a besoin d'une loi » appropriée aux circonstances..... Laissez de côté » les paroles et les raisonnemens..... Vous voterez » sans hésiter l'article 1er, ainsi que je le vote moi-» même ». Les députés auxquels ces phrases éloquentes s'adressaient, ne purent résister au ton de conviction du ministre de la marine, et votèrent sans hésiter.

Depuis ce petit succès de tribune, M. Portal n'y est plus monté que pour réclamer l'ordre du jour sur la pétition des officiers de la marine, qui demandaient que leurs pensions fussent fixées d'après les lois, et pour s'opposer à l'annulation de tout crédit sur son ministère, pour les comptes de l'arriéré.

M. Portal vota les lois d'exception, et la censure des journaux, proposées à la fin du ministère de M. Decazes. Il vit filer ce ministre, entraîné par les courans du côté droit; mais il jeta aussitôt son ancre d'espérance sur M. de Richelieu, et tint ferme à sa place, jusqu'au 14 décembre 1821, époque à laquelle il fut remplacé par M. de Clermont-Tonnerre. M. Portal siége depuis lors, et presque inaperçu, dans la chambre des pairs. Il a été un des ministres auxquels on peut appliquer ces deux vers de *Dante:*

Fama di lor il mondo esser non lassa:
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Non ragioniam di lor, ma guarda, e passa.

---

PORTALIS (Jean-Étienne-Marie), né au Bausset, près Toulon, le 1er avril 1745, était, à l'époque de la révolution, un des avocats les plus distingués du parlement d'Aix. Doué d'un esprit pénétrant, d'une mémoire prodigieuse et d'une grande aptitude au travail, il avait obtenu, jeune encore, de brillans succès. Il s'était mesuré contre deux hommes célèbres par leurs talens divers, Mirabeau et Beaumarchais; il était chargé des intérêts de madame de Mirabeau, dans la demande en séparation qu'elle avait formée contre son mari, et gagna ce scandaleux procès contre Mirabeau

lui-même; mais il fut moins heureux comme avocat, en défendant le comte de la Blache contre Beaumarchais : il est même difficile d'expliquer comment Portalis s'était déterminé à plaider une si mauvaise cause.

En 1788, pendant le ministère de M. de Brienne, Portalis publia contre les opérations de ce ministre, deux écrits qui eurent un succès bientôt oublié par la révolution. Alarmé des troubles qui éclatèrent dans le midi dès l'année suivante, il se retira à la campagne, où il fut inquiété, ce qui lui fit prendre la détermination de se rendre à Paris : il y fut arrêté comme suspect, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor.

Élu député du département de la Seine au conseil des cinq-cents, il se fit remarquer comme orateur, et s'y montra presque toujours en opposition avec le parti directorial, qui était alors celui de la république; mais cette opposition avait un caractère de modération qui rendit plus d'une fois Portalis suspect aux têtes ardentes de son parti. Le 4 brumaire an 4, il opina contre la révolution sur le droit d'élection donné au directoire : « Ce » serait, disait-il, compromettre l'autorité que de » lui donner la faculté proposée. En admettant le » prétexte de la tranquillité publique pour violer » un article de la constitution, bientôt on pourra » en violer un autre, et ainsi tout sera livré à l'ar-

» bitraire. » Le 6 frimaire il fut nommé secrétaire du conseil; le 28 pluviose, il combattit l'idée d'attribuer au directoire le droit de statuer sur la radiation des émigrés, établissant que les tribunaux étaient seuls compétens dans l'espèce. Portalis fut élu président de cette assemblée le 1er messidor an 4 (19 juin 1796). Il s'opposa à l'impression d'un discours contre les prêtres le 8 fructidor, et le lendemain il fit l'historique des lois rendues sur cette classe de citoyens. «Voulons-nous tuer le fanatisme, s'écria Portalis, maintenons la liberté de conscience : il n'est plus question de détruire, il est temps de gouverner.» Le 9 floréal an 4, il s'opposa vivement à la loi qui ordonnait le partage des biens des ascendans d'émigrés avec la nation. Il attaqua ensuite la loi du 3 brumaire, dans ses articles relatifs aux parens des émigrés, et la présenta comme proclamant l'intolérance, poursuivant en masse, faisant des privilégiés, des suspects, des esclaves : il établit ensuite que l'amnistie du 4 brumaire était absolue; qu'ainsi la résolution qui la modifiait était contraire à la constitution.

Vers la fin de pluviose an 5, Portalis se trouva désigné dans le plan de conspiration de la Villeheurnois; mais il ne fut pas poursuivi, et continua à siéger au conseil, où on le vit successivement s'opposer à ce que les électeurs fussent astreints à prêter le serment civique, et voter contre

une résolution qui apportait des entraves à la liberté de la presse, et que sollicitait le directoire, dont la faiblesse ne voyait plus, pour lui-même, d'autres moyens de conservation que dans l'oppression et le silence des écrivains. Une circonstance bien remarquable de cette époque, c'est que Portalis et la faction ennemie de la république établissaient seuls alors les vrais principes du gouvernement représentatif; mais tels étaient les dangers de la république et la fausse position dans laquelle se trouvaient placés les amis de la liberté, qu'ils étaient contraints de combattre ces principes. Le directoire qui estimait la personne, le talent et la bonne foi de Portalis, eût désiré pouvoir le soustraire aux proscriptions du 18 fructidor. Privé de la vue, sa situation devenait mille fois plus cruelle que celle des autres proscrits : néanmoins la rigueur l'emporta, et sa déportation fut prononcée. Comme on fit peu d'efforts pour s'assurer de sa personne, il lui fut aisé de sortir de France avec son fils, et trouva un asile dans le Holstein.

Rappelé en France après le 18 brumaire, il fut nommé, en 1800, commissaire du gouvernement près le conseil des prises. Vers la fin de la même année, il entra au conseil d'état. Dès-lors il ne fut plus possible de voir autre chose en lui qu'un éloquent organe du pouvoir; l'homme d'état perdit toute son indépendance. Le premier consul, qui

# Q

QUINETTE (Nicolas-Marie), est né à Paris dans le mois de septembre 1762. Son père, avocat au parlement de cette ville, le destinait au barreau, lorsque la révolution vint ouvrir une autre carrière au jeune Quinette.

Comme il s'était rangé avec enthousiasme du côté de la cause populaire, ses opinions et l'idée qu'on avait de ses talens administratifs, le firent nommer, en 1790, administrateur du département de l'Aisne, où ses parens avaient des propriétés. Deux ans après il présida l'assemblée électorale de ce département, par lequel il fut élu député à l'assemblée législative, où il siégea parmi les membres démocratiques du côté gauche. Il y provoqua le séquestre des biens des émigrés, qui fut décrété à la presqu'unanimité, et opina pour que ce décret ne fût pas soumis à la sanction royale. Il appuya le décret d'accusation qui fut rendu contre le duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI; fit décréter, après le renvoi de Clavière et Roland, que ces ministres emportaient l'estime et les regrets de la nation; vota pour la levée de la suspension de Rœderer,

procureur-général, syndic de la commune de Paris, et du maire Péthion, prononcée par le roi à l'occasion de leur conduite pendant la journée du 20 juin 1792, et fit adopter l'ajournement provisoire de la mise en accusation du général Lafayette.

Après la journée du 10 août, il fut nommé membre de la commission extraordinaire de gouvernement; il fit décréter que l'hôtel de la chancellerie servirait de demeure au roi et à sa famille jusqu'à la réunion de la convention. Il fut ensuite envoyé à l'armée campée près de Sedan, qui hésitait à reconnaître la révolution du 10 août : après avoir réussi, il retourna à Paris, où il provoqua la levée de la suspension des administrateurs des Ardennes.

En septembre 1792, Quinette fut nommé à la grande majorité du département de l'Aisne, député à la convention nationale. Il demanda qu'avant de prononcer entre la monarchie et la république, on examinât la situation de la France, ses besoins et ses vœux : toutefois, son opinion démocratique était déjà fortement prononcée. Lorsque la convention décréta que Louis XVI serait mandé à la barre, Quinette demanda qu'on établît le mode d'instruction du procès; il vota cependant avec la majorité, et prit à la tribune l'engagement de traiter avec la même sévérité tous ceux qui usurperaient les droits du peuple. Il com-

battit la proposition de choisir les ministres dans l'assemblée, et proposa l'établissement d'un comité de sûreté générale. Le 26 mars, il fut élu membre du premier comité de salut public. Quelques jours après, il fut du nombre des cinq commissaires envoyés pour arrêter Dumouriez, et qui furent arrêtés eux-mêmes et livrés par ce général au prince de Cobourg, chef de l'armée autrichienne.

Après une cruelle captivité de trente-trois mois, pendant laquelle Quinette fut traîné de prison en prison, et n'habita que les plus étroits cachots de l'Autriche, il fut enfin échangé, le 25 décembre 1795, avec ses collègues Semonville et Maret, contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui madame la Dauphine.

De retour à Paris, il alla prendre, au conseil des cinq-cents, la place qui lui avait été réservée par un décret spécial : il fut porté en triomphe jusqu'au fauteuil du président, qui lui donna l'accolade fraternelle. L'assemblée décréta à l'unanimité que les prisonniers français avaient dignement rempli leur mission. Quinette fut chargé de rendre compte au conseil de l'histoire de leur captivité, à la lecture de laquelle fut consacrée toute la séance du 26 nivose an 4. Ce récit fut envoyé aux départemens et aux armées.

Le 3 pluviose le bureau du conseil fut entière-

ment composé des cinq captifs : Quinette fut un des secrétaires; et le 1er frimaire an 5, il fut porté à la présidence. Ses opinions et ses votes dans le conseil furent toujours dictés par la justice; il parla en faveur des émigrés, et demanda qu'il en fût dressé un état général afin qu'on leur accordât des secours. Il cessa de faire partie du conseil des cinq-cents en mai 1797, et se retira dans le département de l'Aisne, dont il devint un des administrateurs; quelque temps après il fut nommé membre de la régie de l'enregistrement et des domaines.

En juin 1799, le directoire l'appela au ministère de l'intérieur; il s'y montra fidèle à ses principes républicains et à la constitution qui régissait la France, qu'il s'occupa de faire observer. Dès-lors les journaux de la coterie qui complotait le 18 brumaire, ne cessèrent de le peindre comme un adepte du jacobinisme, et en effet il donnait beaucoup trop d'attention aux manifestations extérieures de l'esprit républicain, et rendait son ministère bien plus remarquable par des actes d'opinion que par des actes d'administration.

Le 18 brumaire le surprit publiant des programmes pour fêter l'anniversaire de la fondation de la république : le premier consul s'empressa de lui donner un successeur, qui fut le célèbre Laplace, grand géomètre et petit ministre.

Quinette se contenta alors de la préfecture de la Somme; il administra ce département dix années consécutives. Il y déploya de l'activité, fonda plusieurs établissemens d'utilité publique, et se pénétrant de l'esprit du nouveau gouvernement, il sut lui rallier les adversaires de la révolution, sans repousser ceux qui s'en étaient montrés les partisans. Les habitans de la Somme se sont plu à rendre justice à sa modération, à son impartialité, à son esprit conciliant, et surtout à son aptitude aux affaires. Mais par une fatalité qui semble avoir poursuivi tous les hommes de la révolution qui ont adopté le gouvernement impérial, Quinette devint courtisan, et exhuma les vieilles traditions monarchiques pour les restaurer. C'est ainsi que l'ancien usage où l'on était à Amiens d'envoyer des cygnes en présent aux rois de France à l'occasion de leur sacre, fut renouvelé par Quinette lors du couronnement de Napoléon, et c'est à lui que nous devons les cygnes que l'on voit dans les bassins des Tuileries. Ce trait de courtisan, d'ailleurs fort innocent, ne fut remarqué que parce qu'il contrastait avec les antécédens de la vie politique de Quinette.

En 1810, ce préfet, que le collége électoral de la Somme avait précédemment nommé à l'unanimité candidat au sénat-conservateur, fut appelé par Napoléon au conseil-d'état, et chargé de la

direction générale de la comptabilité des communes et des hospices, espèce de petit ministère sous la dépendance de celui de l'intérieur. Quinette se livra avec beaucoup d'activité à ce nouveau travail, et dès la troisième année il présenta le tableau général de la comptabilité des grandes villes de l'empire, et le résumé par département des budgets de toutes les communes.

Le 11 avril 1814, Quinette adhéra à la déchéance de Napoléon et se retira dans son domaine de Rochemont, près de Soissons, où il résidait à l'époque du 20 mars 1815. Six jours après il arriva à Paris et rentra au conseil d'état : il fut ensuite nommé commissaire extraordinaire dans les départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme, pour y reconstituer le pouvoir impérial : il remplit cette mission avec autant de sagesse que de fermeté. A son retour il fut nommé membre de la chambre des pairs. Il n'y parla qu'une seule fois; ce fut pour appuyer la proposition faite par M. de Lafayette, de déclarer les chambres en permanence, et de faire prendre les armes à toutes les gardes nationales de la France.

Après la seconde abdication de Napoléon, Quinette fut élu, par la chambre des pairs, membre de la commission de gouvernement qui conserva le pouvoir exécutif jusqu'au 8 juillet. On a dit que Quinette avait été élevé à ce poste par l'influence

de Fouché, et qu'il avait embrassé les vues de ce ministre de la police; mais il paraît certain aujourd'hui qu'il fut plutôt la dupe que le complaisant de Fouché : les intentions de Quinette ne pouvaient être que louables.

Après la seconde restauration, Quinette se trouvant proscrit, comme *votant*, par la loi dite d'*amnistie*, s'embarqua au Havre, au commencement de 1816, et se rendit aux États-Unis, qu'il parcourut. Au bout de deux ans il crut pouvoir retourner en Europe, vint en Angleterre, et se fixa définitivement à Bruxelles, où il s'occupait de l'éducation de ses trois fils, lorsque la mort le frappa le 14 juin 1821. Quinette fut un administrateur éclairé et un bon citoyen.

# R

**RAMEL-DE-NOGARET**, était avocat du roi à Carcassonne, lorsque le tiers état de la sénéchaussée de cette ville le députa aux états-généraux. Il siégea au côté gauche de cette assemblée et s'y occupa principalement d'objets financiers. Il réclama en 1789 la conservation des divisions territoriales, et la motiva sur l'organisation du Languedoc, l'une des meilleures qui existassent alors. Il demanda ensuite la division des départemens en deux districts, et se prononça pour l'adoption du régime municipal.

Député de l'Aude à la convention nationale, il y vota avec la majorité lors de la condamnation du roi. Il fit décréter la translation à Paris de son collégue Brissot, arrêté à Moulins lorsqu'il se rendait en Suisse; s'opposa à l'arrestation des Anglais; attesta la falsification attribuée à Fabre-d'Églantine, du décret relatif à la compagnie des Indes, et présenta quelques jours après une nouvelle rédaction de ce décret. En janvier 1795 il fut envoyé en mission dans la Hollande.

Élu membre du conseil des cinq-cents lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3, il s'y oc-

cupa encore des finances. C'est à lui à qui l'on doit la proposition vraiment nationale, mais qui n'a reçu son exécution que sous le règne de Napoléon, de terminer le palais du Louvre.

Le 25 pluviose an 4 (14 février 1796), Ramel fut nommé ministre des finances, en remplacement de Faypoult : il se trouva presqu'aussitôt en butte aux ultras révolutionnaires, qui l'accusèrent d'être la cause des malheurs de l'état. Toutefois le directoire lui témoigna qu'il était satisfait de son administration; mais ce témoignage ne fit qu'irriter davantage le parti dont le *journal* des *hommes libres* était alors l'organe. Dénoncé avec une fureur nouvelle par un grand nombre d'adresses conjointement avec les ex-directeurs Merlin, Treilhard, La Réveillère-Lepeaux, Rewbel, le ministre Schérer et le commissaire Rapinat, Ramel fut obligé de se retirer du ministère le 2 thermidor an 7 (20 juillet 1799), où il fut remplacé par Robert-Lindet.

Ramel resta sans fonctions sous le gouvernement consulaire et impérial, et ne reparut sur la scène politique que dans le mois de mai 1815, époque à laquelle Napoléon le nomma préfet du Calvados. Le second retour des Bourbons ne tarda pas à le priver de ses fonctions; quelques mois après, il fut frappé par l'ordonnance du 12 janvier 1816. Il se retira alors à Bruxelles où le bar-

reau de cette ville l'a admis au nombre de ses membres. On a de lui : *Des finances de la république francaise en l'an 9, Du change, du cours des effets publics et de l'intérêt de l'argent*, ainsi que plusieurs mémoires sur les finances.

---

REDON-BEAUPRÉAU, est né dans la ci-devant province de Bretagne, en 1737; sa famille y tenait un rang honorable. Après avoir terminé ses études, il fut admis dans l'administration de la marine, sous Louis XV; quelque temps après, il passa avec le titre de commissaire, dans les colonies, et revint ensuite exercer les mêmes fonctions dans plusieurs ports de France successivement.

Louis XVI, sur la proposition de M. de Sartine, alors ministre du département auquel Redon était attaché, le nomma contrôleur de la marine à Rochefort; et le successeur de Sartine, le duc de Castries, donna à Redon l'intendance du port de Brest.

Redon occupait cet emploi lorsque la révolution le lui fit perdre; il fut même momentanément arrêté en 1793.

Toutefois, comme il s'était acquis la réputation d'un bon administrateur, le directoire le nomma ministre de la marine, en remplacement du marin d'Albarade, le 14 messidor an 3; mais Re-

don n'eut guère le temps de se faire remarquer dans ces fonctions éminentes, car il fut remplacé quatre mois après sa nomination, par Truguet. Nous ignorons ce qu'il a fait depuis sa sortie du ministère jusqu'à la révolution du 8 brumaire, en faveur de laquelle il se déclara.

Le gouvernement consulaire plaça Redon au conseil d'état, où il siégea jusqu'en 1810. Il entra alors au sénat et devint comte de l'empire, et commandant de la légion d'honneur.

Lors des événemens du 31 mars 1814, Redon signa la déchéance de l'empereur Napoléon, et adhéra au rétablissement du gouvernement des Bourbons. Louis XVIII le nomma pair de France: Il ne jouit pas long-temps de cette nouvelle faveur; la mort le frappa le 5 février 1815, à l'âge de 78 ans.

On a remarqué que Redon de Beaupréau avait été employé pendant 54 années, dont 25 sous Louis XV et Louis XVI, 7 sous la république, 10 sous l'empire, et onze mois sous Louis XVIII. Il est probable que s'il eût vécu seulement six mois de plus, on l'eût vu servir de nouveau sous Napoléon, puis sous la commission du gouvernement provisoire, et enfin, sous la seconde restauration.

---

RÉGNIER (Claude-Ambroise), duc de Massa Carrara, né à Blamont, département de la Meurthe,

le 6 avril 1746, exerçait la profession d'avocat à Paris, lorsque le bailliage de cette ville le nomma député du tiers état aux états-généraux de 1789. Il se prononça dans cette assemblée en faveur de la cause populaire; il parut rarement à la tribune, mais il s'occupa beaucoup dans les comités, de l'organisation administrative et judiciaire. Régnier s'éleva contre l'institution des jurés, en matière civile, et proposa de mettre en accusation le vicomte de Mirabeau, à la suite de l'affaire qu'il s'était suscitée par l'enlèvement des cravates de son régiment. Lors de l'insurrection des Suisses qui étaient à Nancy, en 1790, il défendit la municipalité de cette ville, et approuva la conduite de M. de Bouillé; il fut ensuite envoyé dans les départemens du Rhin et des Vosges pour y calmer l'effervescence occasionnée par la fuite de Louis XVI au 20 juin 1791. La session de l'assemblée constituante terminée, il se retira dans son département, où il sut se faire oublier pendant le règne de la terreur.

Lors de la publication de la constitution de l'an 3, le département de la Meurthe députa Régnier au conseil des anciens, où il s'opposa avec véhémence à l'administration de Jean-Jacques Aymé, et à la rentrée des prêtres insoumis. Il fut élu président le 1er prairial an 6 (20 mai 1798).

L'année suivante Régnier fut de nouveau député

au conseil des anciens; s'y éleva avec force contre la faction ultra républicaine; s'opposa à l'impression d'une adresse des habitans de Grenoble contre Schérer, et combattit la permanence des séances après la révolution du 30 prairial an 7, qui fit sortir du directoire Treilhard, La Réveillère-Lépeaux et Merlin.

Dévoué aux intérêts du général Bonaparte, il fut un de ceux qui. quelques jours avant le 18 brumaire, se réunirent chez Lemercier, alors président du conseil des anciens, pour y arrêter les mesures définitives, et les moyens d'assurer le succès de la conjuration militaire; ce fut lui qui présenta le projet de décret qui transférait les conseils à St.-Cloud. Nommé d'abord président de la commission intermédiaire, il entra après l'organisation consulaire au conseil d'état, section des finances.

Le 15 septembre, le premier consul ayant réuni les deux ministères de la justice et de la police, en confia le portefeuille à Réguier; mais bientôt la fausse direction qu'il donna à l'affaire de Georges et de Pichegru, décida Napoléon à rétablir le département de la police et à le rendre à Fouché. Régnier conserva le titre de grand-juge et le portefeuille de la justice; il fut créé en 1809 duc de Massa di Carrara, en récompense du zèle,

du dévouement et de la fidélité dont il n'avait cessé de donner des preuves à Napoléon.

Le duc de Massa di Carrara fut ministre de la justice jusqu'à la fin de 1813, époque à laquelle l'empereur croyant avoir besoin de placer à la tête du corps législatif un homme sur lequel il pût entièrement compter dans les circonstances graves qui s'approchaient, le nomma ministre d'état et lui confia la présidence de cette assemblée.

Le poste était difficile, et malgré tout son zèle, le duc de Massa ne put imposer silence à l'opposition qui éclata pour la première fois dans le corps législatif; il présidait cette séance où Raynouard lut au nom de la commission diplomatique ,composée de Laîné, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, ce fameux rapport qui irrita si fort l'empereur, et qui concourut tant à séparer les Français du chef du gouvernement; le président ayant interrompu l'orateur de la commission, pour lui dire que les opinions contenues dans ce rapport étaient inconstitutionnelles, il en reçut cette réponse : « Il n'y a ici d'inconstitutionnel que votre présence. » Tous les efforts du duc de Massa ne purent empêcher que l'adresse ne fût votée à une grande majorité. Le corps législatif fut dissous le 31 décembre.

Le duc de Massa s'empressa de donner son adhésion à la déchéance prononcée contre Bonaparte et sa famille, et écrivit à la commission du

Gouvernement, pour savoir s'il devait se considérer encore comme président du corps législatif; mais cette démarche, qu'il aurait dû ne pas faire, resta sans réponse; Régnier n'eut aucun emploi sous le gouvernement des Bourbons, et mourut le 24 juin 1814 avec la réputation d'un serviteur dévoué, que n'avait pu lui faire perdre l'empressement qu'il mit à donner son adhésion.

---

REINHARD (Charles), est né dans le duché de Wurtemberg, en 1762, d'une famille protestante, établie à Balingue. Il quitta l'Allemagne en 1787, et s'établit à Bordeaux où il se livra à l'enseignement. Il embrassa la cause de la révolution avec ardeur, vint à Paris, et obtint un emploi subalterne dans les bureaux du ministère des affaires étrangères.

Des principes monarchiques constitutionnels, M. Reinhard passa bien vite aux principes républicains : aussi fut-il nommé secrétaire d'ambasade en Angleterre vers le milieu de 1792, et employé dans les mêmes fonctions près de la cour de Naples, en 1793. L'année suivante il fut rappelé à Paris par le comité de salut-public, qui le nomma chef de division à la commission des relations extérieures, qui travaillait sous ses ordres; M. Reinhard paraissait être entré dans le système des

*décemvirs*; au bout de deux ans il fut nommé ministre de la république française près des villes anséatiques. Rappelé de Hambourg en 1797, il alla occuper la même place près la cour de Toscane.

M. Reinhard qui avait été successivement favorisé par les sept ministres des relations extérieures qui s'étaient succédé depuis les événemens du 10 août 1792, devint le protégé de Sieyes, lorsque cet homme d'état entra au directoire. Ce fut Sieyes qui le fit nommer ministre des affaires étrangères, le 2 thermidor an 7, en remplacement de Tayllerand, par lequel il fut lui-même remplacé quatre mois après, c'est-à-dire lors de la révolution du 18 brumaire.

En échange du portefeuille, M. Reinhard eut alors la place de ministre plénipotentiaire près la république helvétique, qu'il quitta en 1802, pour passer avec le même titre près le cercle de Basse-Saxe; il occupait ce poste en septembre 1805 à la reprise des hostilités, et fut chargé peu de temps après, de se rendre à Jassy en qualité de consul général; il se trouvait dans cette résidence en 1807 lorsque la guerre éclata entre la France et la Russie. Au mois de décembre de la même année, il fut enlevé par ordre du prince Dolgorouki, et transporté au milieu d'une escorte de cosaques, vers le centre de la Russie; mais en arrivant près de Pulta-

va, il rencontra un ordre expédié de Pétersbourg pour lui faire rendre la liberté.

De retour en France M. Reinhard fut nommé baron de l'empire, obtint de nouveau le titre de ministre plénipotentiaire, et fut envoyé en cette qualité, auprès du roi de Westphalie; il résida à Cassel jusqu'en 1813. Lors de la chûte du trône impérial M. Reinhard s'empressa de se ranger parmi ceux qui montrèrent le plus d'empressement à servir la dynastie des Bourbons, et fut créé directeur des chancelleries du ministère des affaires étrangères, place qu'il quitta bientôt; pendant les *cent jours*, il resta dans l'obscurité; après la seconde restauration, il fut nommé conseiller d'état en service ordinaire. A la fin de 1815, il partit pour Francfort en qualité de ministre du roi de France : il exerçait encore ces fonctions à la fin de 1824, quoiqu'il ne soit que médiocrement satisfait de ce modeste emploi diplomatique.

---

RICHELIEU (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie-Duplessis, duc de), est né à Paris, le 25 septembre 1767. Il était fils du feu duc de Fronsac, qui, dépourvu de toutes les qualités brillantes du maréchal de Richelieu, son père, n'avait hérité que de ses vices. Le duc de Richelieu, auquel nous

consacrons cet article, portait le nom de duc de Chinon à l'époque de la révolution.

Jeune encore, il passa en Russie, où il fut accueilli avec distinction par Catherine II. Il fit son apprentissage militaire sous les ordres de Souwarow, se distingua au siége d'Ismaïlow, et reçut en récompense le grade de général-major dans les armées russes.

Il s'attacha ensuite à la fortune des princes, frères de Louis XVI, fut chargé par eux de se rendre à Vienne et à Berlin pour y connaître les dispositions de ces cours à leur égard, et passa en Angleterre, où le ministère le nomma, en 1794, l'un des commandans des corps émigrés à la solde de cette puissance. Son zèle devenant superflu, M. de Richelieu retourna en Russie, où Paul Ier ne l'accueillit pas avec autant de bienveillance que l'avait fait Catherine; mais à la mort de Paul, son fils Alexandre traita M. de Richelieu avec distinction.

Toutefois, en 1801, il vint à Paris pour solliciter sa radiation de la liste des émigrés; mais le premier consul y ayant mis une condition naturelle, celle qu'il quitterait le service étranger, M. de Richelieu s'y refusa, et retourna en Russie.

En 1803, l'empereur Alexandre le nomma gouverneur civil et militaire d'Odessa et des côtes environnantes. Il établit le siége de son gouvernement à Odessa, qui venait de quitter son ancien

nom de Kojabey. Odessa ne comptait encore que quatre mille habitans lorsque M. de Richelieu y arriva; mais cette ville, presque le seul débouché que la Russie ait dans la mer Noire, était susceptible de la plus grande extension commerciale, pour peu qu'elle fût gouvernée autrement que par la volonté absolue d'un Tartare. M. de Richelieu adopta une autre conduite que son prédécesseur, le prince Potemkin; il favorisa le commerce, appela des étrangers par l'appât de grands bénéfices, fit défricher des terres, ordonna des travaux utiles, fonda un port grand et sûr pour les vaisseaux, substitua à des habitations tristes et malsaines, des constructions élégantes et commodes; il organisa une police, et forma des administrations qui, composées de ce que la colonie offrait de plus éclairé parmi ses habitans, secondèrent ses travaux et en assurèrent le succès. Odessa, éloignée de la cour, ne renfermant dans son sein que des hommes utiles, laborieux, entreprenans, fut bientôt portée à un haut degré de splendeur, et ce résultat fut autant la suite naturelle de la liberté et de la protection qu'obtinrent le commerce de cette ville et les étrangers qui allaient s'y fixer, que celui de sa position topographique.

Lorsque M. de Richelieu quitta son gouvernement en Russie pour rentrer en France, c'est-à-dire, en 1814, la ville d'Odessa comptait 35,000 habitans. Nous savons que depuis lors cette popu-

lation est augmentée de plus de 10,000 ames, la paix ayant amené dans cette ville une grande quantité de commerçans, d'artistes et d'ouvriers de toutes les nations. On assure que pendant la durée du gouvernement de M. de Richelieu en Crimée, on n'a pas eu à lui reprocher un seul acte despotique; mais nous ferons observer, sans vouloir nuire à la réputation de M. de Richelieu, que la manière de juger la liberté n'est pas la même en Crimée que dans l'occident de l'Europe.

Créé pair par Louis XVIII, le duc de Richelieu rentra, le 21 octobre 1814, dans une patrie qu'il avait long-temps abjurée, et prit auprès du roi le service de premier gentilhomme de la chambre, qu'il avait précédemment rempli sous Louis XVI. Au 20 mars, il suivit les Bourbons en Belgique, et rentra de nouveau en France à la suite de l'invasion.

A la fin de septembre de la même année, lors de la chute du ministère Talleyrand, il fut nommé président du conseil des ministres, ayant le département des affaires étrangères. Ce fut sans doute un grand malheur pour le duc de Richelieu d'avoir été placé à la tête des affaires de la France dans cette grande et malheureuse circonstance : il justifia, dit une biographie étrangère, ce vers de Gresset :

L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.

Le duc de Richelieu, qui, suivant les expressions d'un de ses prédécesseurs au ministère, était «celui de tous les Français qui connaissait le mieux la Crimée», fit de grandes fautes, dont quelques-unes doivent être attribuées plutôt à ces temps désastreux pour la France qu'à lui-même; mais l'histoire lui reprochera de ne pas avoir reculé devant l'humiliante mission de conclure et de signer le traité du 20 novembre 1815. Un autre acte du duc de Richelieu, dont la responsabilité terrible ne saurait être déclinée, fut celui par lequel il demanda la condamnation de l'illustre maréchal Ney. Un ministre du roi ne devait provoquer autre chose que la justice, et pourtant le duc de Richelieu, que l'on avait peint comme un homme doux, sensible, généreux, s'oublia dans cette occasion jusqu'au point de parler le langage de ces aveugles ennemis de la gloire du nom français: « Nous osons » dire, s'écria ce ministre, que la chambre des pairs » doit au monde une éclatante réparation; elle doit » être prompte, car il importe de retenir l'indigna- » tion qui de toutes parts se soulève. Vous ne souf- » frirez pas qu'une plus longue impunité engendre » de nouveaux fléaux, plus grands, peut-être, que » ceux auxquels nous essayons d'échapper. Les mi- » nistres du roi sont obligés de vous dire que la » décision du conseil de guerre devient un triom- » phe pour les factieux. Il importe que leur joie

» soit courte, pour qu'elle ne leur soit pas funeste. » Nous vous conjurons donc, et, au nom du roi, » nous vous requérons de procéder au jugement » du maréchal Ney. » En lisant de pareilles phrases, on croit plutôt entendre l'un de ces chefs des hordes barbares de la Tauride, altérés du sang des hommes, que le ministre d'un monarque qui règne par les lois, sur le peuple le plus civilisé de la terre. L'histoire a également recueilli les réflexions dont il accompagna le projet de loi dite d'*amnistie*, qu'il présenta aux chambres le 8 décembre 1815. « Pendant que les uns pensent, dit-il, que » cette ordonnance est incomplète, d'autres la trou» vent sévère et arbitraire. Nous répondrons aux » uns et aux autres que jamais après tant d'atten» tats, on ne prit une mesure plus douce......... » Quand la justice publique est réduite à s'exercer » sur tant de coupables, ceux qu'elle frappe doi» vent se résigner à leur sort, et mériter ainsi que » la clémence du roi puisse un jour l'adoucir. » On sait comment la chambre des députés, allant audelà de la volonté royale, comprit dans cette loi les *votans* qui avaient rempli des fonctions publiques pendant les *cent jours*, ou signé l'*acte additionnel*. Il est juste de dire que si le duc de Richelieu ne s'opposa pas à cette extension, il combattit au moins la proposition de confisquer les biens des bannis.

Le 21 mars 1816, le duc de Richelieu, à qui on ne connaissait aucun titre littéraire, fut mis au nombre des membres de l'Académie-française; peu de temps après, il devint membre de l'académie des beaux-arts, en remplacement de M. de Vaudreuil. Ce fut ce ministre qui lut aux chambres les projets de loi relatifs à la dotation des membres de la famille royale, et à l'état civil de la maison du roi.

Le duc de Richelieu, devenu président de l'académie française, se rendit, en septembre 1818, au congrès d'Aix-la-Chapelle, où il fut accueilli avec distinction par les souverains et les ministres qui s'y trouvaient réunis; mais il se laissa persuader par les conseils de l'étranger, et promit des modifications au système libéral et généreux que suivait alors le ministère français. Il revint en France avec l'intention de tenir ses promesses. Ayant éprouvé des difficultés pour l'exécution des engagemens qu'il avait pris au congrès d'Aix-la-Chapelle, il se détermina subitement à renoncer à la direction des affaires publiques, et quitta le ministère le 29 décembre 1818. Sa retraite fut accompagnée de dons et d'actes de munificence : aux grâces royales du cordon du Saint-Esprit, et de la charge de grand-veneur, les deux chambres ajoutèrent à titre de *récompense nationale*, une rente annuelle de cinquante mille francs; mais cette récompense n'ayant pu être votée sans une assez forte

opposition, le duc de Richelieu ne voulut pas l'accepter, et fit hommage de ces 50,000 fr. de rente à l'hôpital de Bordeaux.

On assure qu'après être sorti du ministère, le duc de Richelieu fut chargé d'une mission secrète en Suisse, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas; nous ignorons quelle fut cette mission, si toutefois il est vrai qu'elle lui a été donnée : nous savons seulement qu'il a parcouru ces diverses contrées, et qu'on le regardait alors comme chargé d'intimer au gouvernement français les volontés de la coalition des rois de l'Europe, auprès desquels il continuait à être tacitement accrédité.

De retour en France, le duc de Richelieu fut nommé ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour aller y féliciter le prince de Galles sur son avènement au trône; mais la nuit même qu'il devait partir, le duc de Berry fut assassiné, et pour donner une nouvelle preuve de son attachement à la famille royale, M. de Richelieu consentit à reprendre les fonctions de président du conseil des ministres, sans accepter aucun portefeuille.

C'est sous le second ministère du duc de Richelieu que la France entière fut punie par la perte des libertés qu'elle devait à l'ordonnance du 5 septembre, du crime d'un seul homme. Sous ce ministère, la loi des élections du 5 février 1817, cette pierre angulaire du système, fut abolie; la liberté

individuelle et celle de la presse furent suspendues; les procès politiques reparurent en foule; toute adhésion aux idées libérales fut interdite par le gouvernement à ses agens, et devint un motif péremptoire d'éloignement aux fonctions publiques; toute opposition fut traitée comme hostilité; les places furent prodiguées aux hommes de 1815; les opinions, ou du moins les paroles qui les supposent, devinrent le meilleur titre aux emplois, et suppléèrent aux capacités; le gouvernement appuya les candidatures du côté droit; l'organisation des libertés publiques, si solennellement promise par la charte, fut indéfiniment ajournée; le conseil du roi fut ouvert aux chefs de l'ancienne minorité du côté droit, aux vainqueurs du 5 septembre; les rois jetèrent leurs soldats sur l'Italie aspirant à la liberté constitutionnelle, et le ministère du duc de Richelieu les seconda au moins de ses vœux.

Toutefois, après avoir tant fait pour le pouvoir absolu et les hommes de 1815, le duc de Richelieu vit tout-à-coup qu'il avait perdu son influence, et qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que celui de la retraite: il donna sa démission au mois de décembre 1821. Cette abdication du pouvoir ministériel fut pour lui un coup funeste; il en fut vivement affecté, et quelques mois après, le 17 mars 1822, il mourut sans postérité.

Le duc de Richelieu était un homme dont toute la politique se bornait à prévenir les excès, à atténuer l'imminence du péril ou du mal sans le guérir; dans la vérité comme dans l'erreur, il s'arrêtait lorsqu'on voulait le mener vite et loin; sa conscience était droite, mais sa vue courte et son caractère faible : il ne voulait pas le mal, et ne faisait pas le bien ; tout ce qui est violent choquait sa raison, et ce qui est difficile la surpassait. Franc, loyal, désintéressé, l'inexpérience et les préjugés en ont fait un homme de parti; mais la corruption n'en fit jamais un homme d'intrigue. Livré à lui-même, le duc de Richelieu n'eût jamais cessé d'être humain, juste, généreux ; livré aux factions, son heureux naturel a été perverti. On peut dire qu'il se souciait peu du pouvoir, et qu'il ne l'a pris que pour servir ceux qui l'ont ensuite renversé lui-même.

---

ROLAND-DE-LA-PLATRIÈRE (Jean-Marie) naquit vers 1730, à Villefranche, près de Lyon, d'une famille distinguée dans la robe par son intégrité. Il était le dernier de cinq frères restés orphelins et sans fortune. Pour ne point prendre l'état ecclésiastique comme ses aînés, il abandonna la maison paternelle à l'âge de dix-neuf ans. Seul, sans argent, sans protection, il traversa à pied une partie de la France, et arriva à Nantes dans l'inten-

tion de s'embarquer pour les Indes; un armateur qui l'avait vu cracher le sang le détourna de ce voyage.

Roland vint alors à Rouen, entra dans une manufacture, s'y distingua par son amour pour les objets économiques et commerciaux, et obtint la place d'inspecteur-général à Amiens et ensuite à Lyon.

Il voyagea alors en Italie, en Suisse et dans d'autres contrées, d'où il rapporta d'immenses richesses sur les arts, et en profita dans les ouvrages qu'il publia et qui le firent admettre dans un grand nombre de sociétés savantes. Ce fut alors, c'est-à-dire en 1780, que Roland enchanté de l'esprit de mademoiselle Philipon, qui joignait aux grâces de son sexe toutes les qualités d'un grand homme, lui adressa ses *lettres* sur *la Suisse*, *l'Italie, la Sicile et Malte*, et lui offrit de s'attacher à son sort. Mademoiselle Philipon, si célèbre depuis sous le nom de madame Roland, prit, depuis lors, la part la plus active à tous les travaux de son mari.

Au commencement de la révolution dont il embrassa les principes avec un noble enthousiasme, et dans le seul intérêt de la patrie, Roland fut appelé à la première formation de la commune, et chargé ensuite des intérêts de la ville, obérée par des dettes considérables.

Elu par elle député extraordinaire auprès de l'assemblée constituante, il forma à Paris des liaisons avec plusieurs des membres ds cette assemblée, et particulièrement avec Brissot et toute la députation de la Gironde. Sa mission remplie, il était revenu dans ses foyers, lorsque sa place d'inspecteur-général ayant été supprimée, il retourna à Paris avec sa femme, et cultiva d'une manière plus intime la liaison qui s'était établie lors de son premier voyage, entre Brissot et lui. La maison de madame Roland devint le rendez-vous habituel des membres les plus distingués du parti en opposition avec la cour.

Admis dans la société des amis de la constitution, séante dans l'ancien local des jacobins, Roland fut nommé membre de son comité de correspondance, et assistait régulièrement dès lors, à une réunion de députés, patriotes ardens, qui s'assemblaient souvent dans une maison de la place vendôme. La députation de la Gironde, si célèbre par les grands talens de la plupart de ses membres, jouissait alors d'une grande popularité : Roland, lié d'opinions et de vues avec elle, fut porté par elle au ministère de l'intérieur le 24 mars 1792, époque à laquelle les défiances du parti populaire contre la cour étant parvenues au plus haut point, celle-ci vivement alarmée sur sa position, avait cru

devoir appeler dans l'administration, des hommes distingués par la confiance de ce parti.

Doué d'une imagination ardente, et nourri des leçons et des exemples de l'antiquité, Roland porta dans le conseil d'un roi, tous les principes, toutes les habitudes du républicain le plus austère; et l'on remarqua que le premier jour où il parut chez le roi, il s'y rendit en cheveux plats, avec un habit noir et des souliers sans boucles. Au milieu des dangers immenses dont cette cour était menacée, le costume de Roland produisit une impression si extraordinaire sur les hommes frivoles qui la composaient, que l'un d'eux considérant cet oubli de l'étiquette comme un scandale, s'approcha en fronçant le sourcil de Dumouriez, qui était l'introducteur du nouveau ministre, et lui dit à l'oreille, en montrant l'objet de sa consternation : «Quoi, monsieur, point de boucles à ses souliers!» Dumouriez spirituel et prompt à la repartie, prenant tout-à-coup le sérieux le plus comique, s'écria aussitôt : «Ah, monsieur, tout est perdu!»

A peine entré dans le conseil, Roland jugea qu'il y avait deux hommes en Louis XVI ; l'un voulant et cherchant la vérité toutes les fois qu'il agissait d'après lui-même; l'autre ramené sans cesse par les funestes conseils d'un comité secret vers une opposition constante et systématique à l'ordre constitutionnel établi; de cet état des choses devait

nécessairement résulter un choc violent, dont l'effet inévitable était d'amener en peu de temps la ruine de la liberté, ou celle du trône. Roland le sentit; il s'expliqua avec une âpreté toute républicaine, sur le refus de sanction à ceux des décrets qu'il considérait comme plus indispensables à l'affermissement du nouvel ordre des choses; (l'un de ces décrets concernait les prêtres, l'autre était relatif au camp de 20,000 hommes proposé par Servan.) Roland reçut sa démission le 21 juin, trois mois après être entré au ministère.

A peine rentré chez lui, sa femme qui avait pris une part très-active à tous ses travaux administratifs, le décida à écrire au roi cette fameuse lettre qui fut si diversement jugée, et que la députation de la Gironde loua comme un monument de sagesse et de courage, en même temps que d'autres la considéraient comme une chose inexcusable dans le ministre d'un roi.

La retraite de Roland produisit dans l'assemblée une impression très-vive, qui n'était sincère que de la part de la Gironde et de ses amis, mais que secondèrent ceux-là même qui, dans le parti républicain, haïssaient sa personne et convoitaient sa place. On décréta qu'il emportait les regrets et l'estime de la nation.

Dès cet instant Roland se consacra plus que jamais à servir la cause républicaine; il devint un des

membres les plus travailleurs du comité de correspondance des jacobins, et fut un des provocateurs de la journée du 20 juin; car on sait que celle du 10 août fut exclusivement l'ouvrage des cordeliers, et de la faction qui, dans les jacobins, s'était déclarée contre la Gironde. Ce fut dans cette dernière journée et sous le canon qui renversait la monarchie, que Roland, nommé membre du pouvoir exécutif provisoire, fut rappelé au ministère de l'intérieur.

Elu en septembre 1792, député à la convention nationale, par le département de la Somme, il parut préférer cette place au ministère; mais le vœu de l'assemblée l'engagea à rester à son poste.

Depuis cet instant, et au péril de ses jours, sans cesse en danger, il se consacra tout entier avec un admirable dévouement, à la défense des droits de la justice et de l'humanité. Menacé lui-même du poignard des assassins, il s'efforça, mais trop vainement, d'arrêter les massacres des premiers jours de septembre: il en dénonça, il en poursuivit les auteurs tout-puissans; il réclama avec une infatigable énergie, la destitution de l'infâme commune qui les avait dirigés, et dont les membres s'étaient partagé les dépouilles des victimes. Entre sa propre ruine, et la complicité qui lui fut souvent proposée, sa conscience n'hésita jamais un moment: inébranlable dans son devoir, il semblait

se complaire à en dépasser les bornes, et à multiplier par son indomtable énergie, les dangers qui s'accumulaient autour de lui.

Cependant son crédit s'affaiblissait en proportion de la force que prenaient ses ennemis; plus ceux-ci redoublaient d'audace, plus les députés faibles et ambitieux s'éloignaient de lui : bientôt il ne trouva plus de défenseurs que dans ces hommes illustres et courageux dont il devait partager la proscription. Quoiqu'il n'aimât pas Louis XVI, il se prononça hautement contre sa mort comme injuste et impolitique.

Enfin, les dénonciations, les pamphlets, les accusations se multiplièrent contre lui à un tel point, il se trouva tellement dans l'impuissance d'opérer le moindre bien, qu'il se résigna, voyant que le sacrifice même de ses jours était devenu tout-à-fait inutile à sa patrie, à donner une démission que toutes les fureurs et les menaces de l'anarchie n'avaient pu lui arracher. Néanmoins, n'ayant pu obtenir d'apurer ses comptes, ni, par conséquent, de quitter Paris, dont ses ennemis, qui conspiraient déjà sa ruine, ne voulaient pas le laisser sortir, Roland se vit enveloppé dans la proscription du 31 mai. Il réussit alors à s'échapper de la capitale, et se retira à Rouen, chez des amis qui se dévouèrent pour le sauver; mais son héroïque épouse était restée à Paris, et bien-

tôt il apprit son arrestation et son supplice. Roland résolut de ne pas lui survivre. Son premier projet fut de se rendre à l'improviste dans la salle de la convention, et de l'étonner assez pour la forcer à entendre les terribles vérités qu'il avait à lui révéler pour la dernière fois, et de lui demander ensuite à être conduit à l'échafaud; mais réfléchissant que cette mort juridique entraînerait la confiscation des biens qu'il pouvait laisser à sa famille, il préféra se donner lui-même la mort. Etant sorti de son asile le 16 novembre, à six heures du soir, il suivit la route de Paris jusqu'à Bourg-Baudouin, entra dans une avenue, s'assit contre un arbre, et se perça avec une canne à épée qu'il avait apportée avec lui : il expira si paisiblement qu'il ne changea pas même d'attitude, et que le lendemain les passans crurent qu'il était endormi. On trouva sur lui un billet ainsi conçu : « Qui que tu sois » qui me trouves gisant, respecte mes restes; ce sont » ceux d'un homme qui consacra toute sa vie à être » utile, et qui est mort comme il a vécu, vertueux » et honnête. Puissent mes concitoyens prendre des » sentimens plus doux et plus humains! le sang » qui coule par torrens dans ma patrie me dicte » cet avis. Non la crainte, mais l'indignation m'a » fait quitter ma retraite : au moment où j'ai appris » qu'on avait égorgé ma femme, je n'ai pas voulu

» rester plus long-temps sur une terre souillée de
» crimes.»

ainsi finit l'un des hommes d'état les plus intègres et les plus stoïques des temps anciens et modernes. Autant Roland, par l'austérité de son caractère et de ses mœurs, la nature de ses travaux et les idées qu'il s'était faites, était peu propre à toutes les intrigues d'une cour, autant cet homme, éminemment vertueux, eût été, dans de meilleurs temps, convenable au gouvernement d'une république.

On n'a pu lui reprocher dans ses deux ministères, mais surtout dans le second, qu'un excès d'irritabilité qui tenait à une sensibilité profonde, et à la conviction intime qu'on ne pouvait pas vouloir à un plus haut degré que lui, le bonheur de sa patrie. Les amis de la liberté de tous les pays, quelles que soient les nuances d'opinion qui les séparent, honoreront éternellement la mémoire de l'homme de bien qui, après avoir résisté vainement, pendant une administration de dix mois, à toutes les fureurs de la haine et de la tyrannie, ne fut proscrit par les assassins de sa patrie que pour s'être refusé, dans tous les temps, à devenir leur complice.

Roland avait une profonde connaissance des langues savantes, et de la plupart des langues modernes. On a de lui les ouvrages suivans : *Mémoires*

*sur l'éducation des troupeaux et la culture des laines.—L'art de l'imprimeur d'étoffes en laine, du fabricant de velours de coton, du tourbier, etc.—Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte :* elle sont adressées à celle qu'il épousa bientôt après. — *Dictionnaire des manufactures et des arts qui en dépendent.* Il a publié en outre une foule de lettres, d'opuscules, de comptes rendus, et de rapports, lorsqu'il parvint à l'administration publique.

Quoique madame Roland ne se soit peut-être pas toujours défendue avec assez de soin d'un léger mouvement d'amour-propre, en laissant trop entendre, dans ses admirables mémoires, qu'elle avait la plus grande part aux travaux littéraires et administratifs de son époux, à qui, d'ailleurs, elle se plait partout à rendre l'hommage le plus noble et le mieux mérité, il nous paraît certain que Roland ne lui était inférieur sous aucun rapport, si ce n'est, tout au plus, sous celui de la facilité.

---

ROY (Antoine), né le 5 mars 1764, à Pressigny en Bourgogne, est le fils d'un bon fermier, qui lui fit faire ses études à Langres, d'où il alla à Paris, suivre les cours du droit. En 1785, il fut reçu avocat au barreau de Paris, et exerça ces fonctions jusqu'à l'époque de la révolution. Le peu de

succès qu'il eut le fit renoncer à cette carrière; il obtint alors la ferme générale des biens de la succession de Bouillon, et administra long-temps la forêt d'Évreux. M. Roy, qui avait déjà trouvé d'énormes bénéfices dans l'exploitation de cette forêt, se livra à des opérations sur les biens nationaux, qu'il achetait et vendait alternativement. Ce commerce dut être bien productif, puisque M. Roy se trouva, en peu d'années, maître d'une fortune immense, et de cette même forêt de Navarre.

Toutefois, malgré ses richesses qui l'avaient rendu un des plus grands propriétaires de la France, M. Roy fut constamment dédaigné par Napoléon, qui chargea son conseil-d'état de reviser la gestion de la forêt d'Évreux : le résultat de ce travail fut un rapport du comte Defermont, d'après lequel il fut enjoint à M. Roy, de verser au trésor une somme de 1,800,000 fr., qui aurait été illégalement acquise. Depuis cette époque l'acharnement de Napoléon contre l'administrateur des biens de la famille Bouillon, fut tel, qu'il s'opposa à ce que le duc de Massa, grand-juge, ministre de la justice, mariât son fils avec une des filles de M. Roy : c'était pourtant un des plus riches partis de France, et de plus une fort jolie personne. De son côté M. Roy montra du courage, et ne voulut jamais céder la forêt de Navarre.

Vers la fin de 1813, M. Roy eut avec M. Savary

un procès devant la cour de Rouen, dont les débats ont offert une série de récriminations violentes contre l'administrateur et le spéculateur de biens nationaux.

La carrière politique de M. Roy ne date que de l'époque des *cent jours*, où il fit partie de la chambre des représentans : Il conclut alors, de la communication faite par Boulay de la Meurthe, au nom du gouvernement, que la guerre était inévitable, et qu'elle devait être décrétée comme une loi.

Au second retour des Bourbons, M. Roy qui avait été repoussé pendant 15 ans, par le chef de l'empire, se fit royaliste. Nommé président du collége électoral de Sceaux, il entra à la chambre introuvable; il est juste de dire qu'il y vota avec la minorité ministérielle, et qu'il combattit la rétroactivité que l'on voulait donner à la loi sur les cours prévôtales. Il se prononça aussi pour le renouvellement partiel des membres de la chambre des députés.

Après cette première session, M. Roy devint *doctrinaire*. Il fut le rapporteur des Budgets de 1817 et 1818, dans lesquels il proposa un grand nombre d'amendemens et de réductions. Les rapports de M. Roy firent croire que ce financier voulait débrouiller le chaos des budgets et rétablir l'ordre dans cette partie de l'administration; aussi fut-il improvisé ministre des finances au moment

8 jours

de la retraite de M. Corvetto; mais il n'eut pas même le temps d'être installé, car huit jours après sa nomination il fut remplacé au ministère par le baron Louis.

M. Roy fut alors chargé d'un rapport sur les comptes arriérés de 1815, 1816 et 1817, et s'attacha à justifier l'ex-ministre Corvetto. Mais en même temps il attaqua aussi souvent qu'il le put, l'administration du baron Louis. Enfin, le 19 décembre 1819, lorsque ce ministre donna sa démission pour ne pas participer à la destruction de la loi des élections du 5 février, M. Roy fut de nouveau porté au ministère des finances, et occupa cet emploi éminent jusqu'au 14 décembre 1821, époque à laquelle il remit le portefeuille entre les mains de M. de Villèle.

Arrivé au ministère, ce financier qui avait fait de si beaux rapports sur les budgets, et qui semblait vouloir rétablir l'ordre et la spécialité, commença par déclarer que les finances étaient bien administrées, traita d'*importunes clameurs* les observations du côté gauche, combattit la spécialité, et finit même par insinuer à la chambre qu'elle ne devait pas se mêler de contrôler les finances. Il fit en tout comme ses prédécesseurs, qu'il avait tant blâmés, et les imita jusque dans la demande des six douzièmes provisoires pour 1820, demande

qui lui avait paru inconstitutionnelle avant son arrivée au ministère.

M. Roy se déclara contre la loi d'élection du 5 février 1817, vanta les avantages des deux colléges, et vota pour la loi nouvelle.

Le 3 mars 1820, on lui entendit dire à la tribune, « qu'il n'existait personne dans la chambre ou » ailleurs, qui mît plus de prix que les ministres au » maintien de la liberté : » et dans la même session, M. Roy vota la loi suspensive de la liberté individuelle, sans amendemens.

Quoique ce ministre se soit conduit durant son ministère, comme un homme entièrement dévoué à la faction ennemie des libertés publiques, et qu'il ait coopéré de tout son pouvoir à la destruction de la loi des élections du 5 février 1817, on ne le jugea pas digne de faire partie du ministère organisé par M. de Villèle, et M. Roy quitta le portefeuille des finances le 14 décembre 1821, pour aller se fondre dans les rangs des ministres d'état. Depuis lors on assure que M. Roy a émis quelques opinions libérales.

Nous ne devons pas oublier de dire que Louis XVIII, voulant dédommager M. Roy des persécutions qu'il avait éprouvées sous l'empire, lui a fait un don de 3 millions de domaines.... Le pauvre homme avait tant besoin de ce dédommagement!

Dans le mois de septembre 1825, au moment où l'on croyait que M. de Villèle allait quitter la direction des finances, on a encore parlé de M. Roy pour lui succéder; mais, s'il faut en croire les bruits qui ont circulé, M. Roy n'aurait pas osé se charger d'un fardeau, que les opérations de M. de Villèle ont rendu bien pesant pour tout autre que pour lui. Ainsi M. Roy reste en disponibilité et en expectative.

Une des filles de cet ex-ministre a épousé l'estimable général Larriboissière.

Ministre des Finances de Martignac 1828-29

(1 Un des + remarquables ministres des finances de France

# S

SAVARY (Anne-Jean-Marie-René), né à Sedan, le 26 avril 1774, est fils d'un ancien major du château de cette ville.

Destiné à la profession des armes, il l'embrassa de bonne heure, montra de la bravoure et des talens, devint successivement aide-de-camp des généraux Férino et Desaix; servit sous ce dernier sur le Rhin, le suivit en Egypte, et revint avec lui en Italie. Il était à ses côtés à la bataille de Marengo, lorsque ce général reçut le coup mortel qui priva la France d'un de ses officiers les plus distingués. Le chef d'escadron Savary accourut aussitôt auprès du premier consul pour lui annoncer cette funeste nouvelle, et Bonaparte, qui l'avait déjà connu en Égypte, l'attacha au même instant à sa personne en qualité d'aide-de-camp.

En 1803, Savary accompagna le 1er consul en Belgique, et l'année suivante, après avoir été nommé général de brigade, il fut envoyé sur les côtes de l'Ouest pour y diriger les mesures prises par le gouvernement consulaire contre les émissaires du ministère britannique envoyés en France pour assassiner le premier consul.

Promu le 1er février 1805, au grade de général de division, il reçut en même temps le commandement des gendarmes d'élite de la garde impériale. Dès lors il fut chargé d'entretenir dans Paris et dans toute la France, une contre-police secrète, dont les opérations étaient souvent prescrites par l'empereur lui-même, qui ne cessait de se méfier de Fouché.

Le général Savary partit néanmoins pour la campagne d'Austerlitz, et fut employé comme négociateur avant cette grande bataille. Sa mission apparente était d'aller complimenter l'empereur Alexandre, mais le véritable but de cette galanterie était de s'assurer des forces des armées austro-Russes; mission que le prince Dolgoroucki remplit le même jour et sous le même prétexte auprès de Napoléon.

A l'ouverture de la campagne suivante, il alla diriger les opérations du siége de Hameln, et fit capituler cette ville le 20 novembre 1806. Le 25 février, il fut élevé à la dignité de grand-aigle de la Légion-d'Honneur.

Le général Savary rendit d'éminens services à la bataille de Friedland, en chargeant à la tête des fusiliers de la garde : il reçut en récompense de sa belle conduite dans cette circonstance, le titre de duc de Rovigo. Le courage qu'il déploya et les services qu'il rendit durant la campagne de Wa-

gram, lui acquirent de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.

On a reproché au général Savary, d'avoir été l'instrument dont Napoléon se serait servi pour attirer la famille royale à Bayonne; mais il demeure bien prouvé aujourd'hui que la mission de ce général à Madrid, était d'aller reconnaître le véritable état des choses, et de modérer la fougue de Murat. On sait que le prince de la Paix et le chanoine Escoïquiz, furent ceux qui engagèrent Charles IV et Ferdinand à quitter Madrid.

Lorsque Murat alla prendre possession du royaume de Naples, le général Savary eut le commandement des troupes françaises en Espagne; mais il ne dirigea aucune des grandes opérations militaires qui eurent lieu dans ce pays, et fut bientôt rappelé en France, où l'empereur lui réservait le portefeuille de la police générale, qu'il reçut le 3 juin 1810.

S'il ne porta pas au même dégré, dans ce nouveau poste, tous les avantages que les antécédens de tout genre, une tête plus fortement organisée, et une longue expérience des hommes et des choses de la révolution réunissaient dans son prédécesseur, Fouché; s'il fut quelquefois chargé d'ordres injustes; s'il écouta plus souvent son dévouement aux volontés de l'homme qui avait pris sur lui, par sa gloire, sa puissance, et surtout par ses

bienfaits, un ascendant auquel il était si difficile de résister; s'il porta le fanatisme de l'obéissance à un point souvent inexcusable, il est juste de dire aussi qu'il ne mérita jamais les horribles imputations par lesquelles l'esprit de parti s'est efforcé de le livrer à la haine publique. Nous trouvons dans la *Biographie des contemporains, par Napoléon*, une phrase recueillie de la bouche du prisonnier de Sainte-Hélène, qui prouve que le général Savary a été jugé avec trop de sévérité par ses contemporains. « Savary, a dit Napoléon, dont l'au» torité ne peut être révoquée en doute, Savary » n'est pas un méchant homme; au contraire, il a » un excellent cœur, et c'est un brave soldat. Il m'ai» me avec toute l'affection d'un père. »

Quoique la surveillance que le successeur de Fouché exerçait fût sévère et très active, elle ne put néanmoins prévenir la sottise et l'ignorance de ses subordonnés, qui l'exposèrent aux plus grands dangers, lors de la conspiration de Mallet, du 23 octobre 1812. Le ministre de la police fut arrêté dans son lit à sept heures du matin, et conduit à la force, où, comme l'on sait, sa détention ne dura que quelques heures : il dut la vie au général Lahorie, son ancien camarade. Cette étrange aventure n'altéra ni l'affection de Napoléon pour le général Savary, ni sa confiance; il conserva le portefeuille de la police jusqu'à la fin de mars 1814,

époque à laquelle il suivit l'impératrice Marie-Louise à Blois, qu'il ne quitta que lors de son départ pour l'Autriche.

Rentré dans la vie privée après la chûte du trône impérial, il se retira dans sa terre de Nainville, d'où il vint quelquefois à la cour des Bourbons, qui néanmoins, ne l'employèrent pas.

Pendant les *cent jours,* des raisons politiques ayant déterminé Napoléon à confier la direction de la police à Fouché, le général Savary fut de nouveau nommé inspecteur général de la gendarmerie : le 2 juin, il fut élu à la chambre des pairs.

Lors de la seconde abdication de Napoléon, le duc de Rovigo cédant à un généreux sentiment de reconnaissance, voulut s'attacher à son infortune, et l'accompagna à Rochefort, ainsi qu'à bord du *Bellérophon ;* mais le ministère anglais, ou plutôt la Sainte-Alliance, refusa de le comprendre parmi les individus qui eurent la permission de suivre le grand homme à Sainte-Hélène. Au mépris du droit des gens, et sans que rien pût légitimer une rigueur aussi odieuse, le duc de Rovigo fut conduit à Malte et enfermé avec le général Lallemant, le colonel Mercher et quelques autres compagnons d'infortune, au fort de Lavalette, d'où il ne cessa de demander des juges.

Dans les premiers mois de 1816, il apprit le sort déplorable du *brave des braves,* et cette nouvelle

apporta un grand changement dans ses résolutions. Au lieu de retourner en France, il s'échappa de Malte et s'embarqua pour la Turquie. Ce fut à Smyrne qu'il reçut l'arrêt qui l'avait condamné à mort. Après une année de séjour dans cette ville, inquiété, poursuivi par les agens de la diplomatie française, qui lui suscitaient partout des ennemis, il chercha et trouva un asile en Autriche : il reçut la permission de résider à Gratz, en Styrie, où sa femme et sa fille aînée allèrent partager son exil.

Toutes les démarches qu'il avait fait faire pour être jugé, n'ayant eu d'autre résultat que celui de lui prouver que le moment favorable n'était pas encore arrivé, le général Savary retourna à Smyrne, en juin 1818, avec l'assurance qu'il n'y serait plus inquiété; mais l'insolente agression d'un jeune officier de la marine française, avec lequel il dut se battre, lui ayant donné lieu de craindre de nouvelles persécutions, il se détermina à s'embarquer sur un vaisseau qui se rendait en Angleterre, où il arriva en juin 1819.

Là, on lui insinua plusieurs fois de se rendre à Hambourg; mais il prit tout-à-coup la résolution de venir en France, s'embarqua à Douvres vers la fin de 1819, et vint descendre dans son hôtel à Paris; de sorte que le gouvernement apprit à la fois et son départ de Londres, et son arrivée dans la capitale. Des juges lui ayant été aussitôt accor-

accusations multipliées de dilapidation auxquelles Schérer était en butte comme ministre, il résista long-temps à toutes les attaques dirigées contre lui, et conserva le ministère, jusqu'en 1799, époque à laquelle il le remit à Milet-Mureau.

Schérer alla commander alors en Italie, où ses défaites multipliées soulevèrent contre lui l'opinion publique. Il fut destitué de son commandement et n'échappa que par la fuite au décret d'accusation qui avait été lancé contre lui.

La révolution du 18 brumaire, en renversant le directoire et les conseils, put seule soustraire Schérer à la fureur et aux poursuites de ses ennemis, dont l'élévation de Bonaparte anéantit tout-à-coup le pouvoir et l'influence. Mais si le changement de gouvernement qui s'opéra alors, sauva Schérer des suites terribles auxquelles l'accusation dirigée contre lui pouvait donner lieu, il ne put le soustraire au mépris de ses concitoyens, sous le poids duquel il paraît avoir été tellement accablé lui-même, qu'il n'a rien tenté pour s'en défendre.

Retiré dans sa terre de Chauny, département de l'Aisne, Schérer abruti depuis plusieurs années par des goûts crapuleux qui, dès les derniers temps de son ministère, le rendaient tout-à-fait incapable d'occupations graves et suivies, est mort en août 1804. Napoléon a dit de Schérer, que c'é-

tait un dilapidateur ignorant, digne de tous les blâmes.

---

SERRE (HERCULE DE), ancien émigré, ayant servi dans l'armée de Condé, rentra en France après le 18 brumaire, et s'attacha au barreau de Metz, où ses talens distingués l'avaient fait remarquer, lorsqu'en 1811, l'empereur Napoléon organisa l'ordre judiciaire dans les départemens conquis. M. de Serre, présenté par le duc de Massa, alors ministre de la justice, et recommandé aux yeux de Napoléon, par sa qualité d'émigré, fut nommé premier président de la cour impériale de Hambourg, et montra dans ces fonctions toutes les qualités qui font les bons magistrats.

Nommé, après l'évacuation des pays conquis, avocat-général près la cour impériale de Colmar, il obtint la première présidence de cette cour, lors du rétablissement des Bourbons, et remplit cette charge jusqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle il crut devoir émigrer de nouveau.

A la seconde restauration, M. de Serre reprit ses fonctions, et fut élu, dans le mois d'août 1815, membre de la chambre des députés, par le département du Haut-Rhin. Il se déclara en faveur des principes constitutionnels, et fit constamment partie de cette minorité modérée : il vota en faveur de l'amnistie telle qu'elle avait été proposée. Dans la

séance du 22 avril, il se prononça fortement contre le rapport de M. de Kergorlay, sur le clergé, et se fit rappeler à l'ordre pour des phrases courageuses qui soulevèrent contre lui toute la majorité de la chambre introuvable.

En octobre 1816, M. de Serre présida le collége électoral du Haut-Rhin, qui le réélut à la nouvelle chambre. Nommé président, en remplacement de M. Pasquier, il parut s'attacher dans ses nouvelles fonctions à montrer une grande impartialité. Doué d'une éloquence mâle et d'une voix retentissante, M. de Serre descendit plusieurs fois du fauteuil à la tribune pour y défendre les deux projets de loi sur les élections et sur la liberté individuelle.

A l'ouverture de la session de 1817, il continua d'occuper le fauteuil, et développa une proposition tendante à suppléer au réglement de la chambre : sa proposition fut accueillie par de violens murmures et écartée par une forte majorité.

Depuis cette époque, M. de Serre avait paru reconnaître de plus en plus, les dangers dans lesquels la faction oligarchique entraînait la France; mais cette connaissance n'a jamais pu détruire en lui les fausses idées auxquelles le ramenaient sans cesse ses antécédens.

Nommé, le 29 décembre 1818, garde-des-sceaux et ministre de la justice, M. de Serre eut l'honneur d'appartenir à cette administration citoyenne, dont

l'installation fit naître les plus heureuses espérances. Après s'être expliqué, à la fin de février 1819, avec une généreuses et énergique indignation contre les forfaits des Servant, des Truphémi et de tous les autres égorgeurs du Midi, et avoir ainsi accumulé sur sa tête toute la haine de la faction qui soutenait ces scélérats, M. de Serre proposa trois projets de loi répressifs des abus de la presse; si ces projets ne remplissaient pas entièrement les espérances des amis de la liberté, ils étaient du moins ce qui avait été fait de mieux jusqu'alors. M. de Serre était devenu un ministre populaire, sur lequel la France semblait fonder toutes ses espérances; mais bientôt après, dans une de ces discussions difficiles, où M. de Serre avait soutenu que toutes les majorités des premières assemblées de la France avaient été saines, il fut brusquement interrompu par M. de Labourdonnaye, qui s'était écrié: « Quoi! même celle de la convention? » — « Oui, répondit aussitôt le ministre, même celle de la convention, si elle n'avait pas voté sous le poignard des assassins ». Cette assertion, devenue le signal d'un grand tumulte, fut pour M. de Serre, un sujet de disgrâce, de reproche, et d'insultes de la part du coté droit de la chambre.

M. de Serre qui jusqu'alors avait montré de l'énergie, ne trouva plus assez de courage en lui-même pour mépriser ces insultes; et ce fut sans doute

técédens de sa vie; après s'être élevé bien haut dans l'opinion publique, il a fini par faire marquer sa place parmi ces hommes d'état sans caractère et sans vertus, qui se sont succédé au ministère depuis la restauration.

---

SERVAN (JOSEPH DE) était officier du génie et frère du célèbre avocat-général du parlement de Grenoble : il avait été sous-gouverneur des pages. A l'époque de la révolution il en embrassa la cause avec la chaleur, la droiture et l'austérité de son caractère. Après avoir passé du grade de colonel à celui de maréchal-de-camp, les députés de la Gironde, qui négociant alors avec la cour, cherchaient un militaire sans intrigue, mais fortement prononcé en faveur de la révolution, pour le porter au ministère de la guerre, en même temps que Roland, qu'ils destinaient à l'intérieur et Clavières aux finances, jetèrent les yeux sur Servan, et le proposèrent au roi qui l'accepta le 9 mai 1792. Il ne conserva d'abord ce poste que pendant trente-trois jours, après lesquels il fut remplacé par Dumouriez; mais il le reprit après la révolution du 10 août, et le garda jusqu'au 3 octobre suivant, époque à laquelle il le remit à Pache.

Servan fut alors chargé du commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Devenu par la persévérance de ses liaisons avec la députation de la

Gironde et le côté droit de la convention, suspect à la faction dont l'influence était déjà puissante, il fut accusé par Robespierre, d'intelligence avec Dumouriez et Gensonné; se justifia de ces inculpations comme général et comme ministre, et quitta le commandement avant le coup qui le menaçait. Il n'en fut pas moins arrêté chez lui, puis traduit devant une commission militaire à Lyon, et ensuite à l'abbaye. Heureusement oublié jusqu'à la chûte de la tyrannie décemvirale, il recouvra à la fois sa liberté, ses biens, son grade et même ses appointemens.

Nommé en 1799, inspecteur général des troupes stationnées dans le midi, le gouvernement consulaire l'appela à la présidence du comité des revues.

Servan est mort à Paris, en mai 1808, laissant la réputation d'un homme de bien; d'un administrateur habile et irréprochable, et d'un général médiocre. Il portait l'austérité républicaine jusqu'à la rudesse, et lorsqu'il parlait de son ministère sous Louis XVI, il avait coutume de convenir « qu'il » n'avait jamais rien trouvé en lui qui le rendît pro- » pre à être le ministre d'un roi. »

---

SIMÉON (Joseph-Jérémie), né à Aix, en Provence, le 30 septembre 1759, était à l'époque de la révo-

lution, avocat au parlement de Provence. Il n'y développa jamais que des talens ordinaires; mais sa parenté avec Portalis lui valut une assez nombreuse clientelle. Comme Portalis il embrassa les principes de la révolution, mais comme lui aussi, il sut se défendre de tous les excès qui flétrirent trop souvent cette noble cause.

Nommé en 1790 procureur général syndic du département des bouches du Rhône, il fut, après le 31 mai 1793, proscrit, selon quelques versions, comme *fédéraliste*, et selon d'autres, comme ayant contribué à livrer le port de Toulon, ce qui serait un peu moins honorable; ils se retira alors à Gènes, et ne rentra en France qu'après le 9 thermidor; il reprit l'exercice de sa profession jusqu'à la publication de la constitution, époque à laquelle il fut député au conseil des cinq-cents, par le parti qui, dans les bouches du Rhône, voulait, sous le voile de la modération et d'une juste horreur pour le terrorisme, parvenir en effet au renversement de toutes les institutions républicaines, par la proscription de tous les amis de la liberté.

A peine ce conseil fut-il installé que M. Siméon prit la parole pour dénoncer Fréron, envoyé dans le Midi pour y arrêter le mouvement réactionnaire qui avait déjà fait couler tant de sang dans ce malheureux pays; mission conciliatrice qu'il ne

faut pas confondre avec celle que le même Fréron avait remplie deux ans auparavant. Ainsi M. Siméon fut l'organe dont se servit la faction qui criait au terrorisme parce qu'il ne lui était plus permis de suivre son plan : il ne s'écarta plus dans toute la session, de la ligne qu'il avait suivie en débutant dans la carrière législative.

Le 2 pluviôse an 4, il fut dénoncé comme ayant émigré après avoir concouru à livrer Toulon aux Anglais. L'année suivante il le fut de nouveau comme complice de la conspiration royaliste, dont l'abbé Brottier, la Villeheurnois et de Presle étaient les chefs. Il émit ensuite une opinion en faveur de la liberté de la presse, et s'opposa à ce que les électeurs fussent tenus de prêter serment de haine à la royauté.

Élu président du conseil, le premier fructidor an 5, M. Siméon occupait encore le fauteuil lors des événemens du 18 du même mois : il protesta contre les violences qui lui furent faites; mais le lendemain il fut compris sur la liste de déportation. Ayant réussi à se soustraire à la mesure qui venait de le frapper, il se rendit à Oléron, en janvier 1799, et fut rappelé en décembre de la même année, par le gouvernement consulaire, qui le nomma substitut du procureur général près la cour de cassation.

Appelé au tribunat le 2 floréal an 8 (1800), M.

Siméon, soit que la cour de Cassel ait voulu se délivrer d'une surveillance, qui, toute légère qu'elle était, pouvait paraître importune au jeune roi, M. Siméon fut envoyé à Berlin, en qualité de ministre plénipotentiaire de Westphalie, et eut ensuite la même mission auprès de la confédération du rhin. En 1813 il demanda sa retraite, donnant son âge pour motif, mais en effet parce qu'il avait éprouvé de la part du gouvernement français, quelques désagrémens, suites de ses maladresses diplomatiques.

Revenu en France assez mécontent, les événemens de 1814 le trouvèrent tout disposé à s'attacher au nouvel ordre des choses. Oubliant alors ses discours de 1804, il s'empressa de reconnaître, comme seul légitime, le gouvernement de la famille qu'il avait si maltraitée dix ans auparavant. Il demanda et obtint la préfecture du Nord, qu'il cessa d'administrer, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe Élu à cette époque, député à la chambre des représentans, par le département des bouches du Rhône, il ne s'y fit point remarquer.

Le trône des Bourbons ayant été relevé une seconde fois, le baron Siméon, qui s'était ménagé des amis dans tous les partis, fut encore nommé député par le département du Var. Le 24 août 1815, le roi l'appela au conseil d'état en service

ordinaire, section de législation. Il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les cours prévôtales. En janvier 1816, il vota en faveur de la loi d'amnistie proposée par le gouvernement. Le 13 décembre 1817, il soutint la nécessité d'enchaîner la vérité par l'esclavage de la presse. L'année suivante il défendit le projet de loi du maréchal Saint-Cyr, sur le recrutement.

Le 24 janvier 1820, M. Siméon fut nommé sous-secrétaire d'état au département de la justice; quelque tems après il remplaça M. de Serre pendant son absence; et enfin, le 20 février 1820, il fut nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Decaze. M. Siméon se trouva dès lors chargé de soutenir les projets de loi destructifs de la liberté de la presse et de la liberté individuelle: il le fit avec une sorte de bonhomie qui fesait espérer que les ministres ne se serviraient guère des armes terribles qu'ils demandaient: M. Siméon arriva jusqu'à promettre que la censure des journaux, qu'il demandait, serait toute *paternelle*; les journalistes et la France entière se souviendront longtemps de la censure paternelle de M. Siméon. Après avoir fait voter ces deux lois d'exception, le nouveau ministre de l'intérieur eut encore à soutenir le projet de loi tendant à détruire la loi d'élection du 5 février 1817. Ce fut dans cette mémorable discussion que M. Siméon *déblatéra* souvent

des heures entières, pour prouver qu'une loi qui était devenue populaire, était dangereuse par cela même, et qu'il fallait s'empresser de la changer.

Malgré les grands services que M. Siméon a rendus dans ses fonctions ministérielles, aux ennemis des libertés publiques ces ingrats n'ont plus voulu de lui lors de la composition d'un nouveau ministère, et, le 24 décembre 1821, il a été remplacé par M. de Corbière. Depuis, M. Siméon s'est perdu dans la foule des ministres d'état, et l'on sait à peine s'il existe encore, quoiqu'il fasse partie de la chambre des pairs, avec le titre de comte.

---

# T

TALLEYRAND-PÉRIGORD (CHARLES-MAURICE DE) est né à Paris, en 1754. Destiné à embrasser l'état ecclésiastique, il entra fort jeune au séminaire de Saint-Sulpice. Après avoir reçu les ordres, il fut nommé agent général du clergé en 1780, âgé seulement de 26 ans, et promu à 34 à l'évêché d'Autun. Les grâces de sa figure et celles de son esprit lui assurèrent, à son entrée dans le monde, tous les genres de succès dont l'amour-propre est le plus flatté à vingt ans.

S'il ne fut pas le meilleur des évêques, M. de Talleyrand en fut certainement le plus spirituel et le plus aimable. Dès-lors les hommes citaient ses bons mots, et les femmes trouvaient charmans ses billets du matin. Brillant des avantages dont nous venons de parler, M. de Talleyrand trouva dans les salons, et surtout dans les boudoirs de Versailles et de Paris, d'amples dédommagemens à l'austérité de son état. Trop éclairé, trop philosophe pour ne pas s'élever au-dessus des préjugés dont sa naissance et sa position devaient le rendre esclave, il avait manifesté dès sa jeunesse un goût très-décidé pour l'indépendance.

Ce fut dans ces dispositions que le trouvèrent les premières divisions qui s'établirent en 1786, 87 et 88, entre la cour et les parlemens. Elu, en avril 1789, député du clergé de son diocèse aux états-généraux, l'évêque d'Autun y embrassa la cause nationale, qu'il n'a cessé de défendre pendant tout le cours de la session de l'Assemblée constituante, avec un talent, une persévérance et un courage qui ont placé son nom parmi ceux des premiers fondateurs de la liberté française. Il vota en faveur de la réunion du clergé aux communes, qui venaient de se constituer en assemblée nationale; il proposa de déclarer nuls les mandats impératifs; de n'admettre aucune protestation à ce sujet, et d'imposer aux bailliages l'obligation de se soumettre aux décrets. Dans la nuit du 4 au 5 août, il provoqua avec force la suppression des dîmes du clergé. Élu deux fois membre du comité de constitution, M. de Talleyrand présenta un projet de décret sur l'application des biens du clergé au soulagement du trésor public. Mais tandis que la conduite de l'évêque d'Autun lui conciliait de plus en plus l'opinion nationale, les chanoines de cette ville crurent devoir réclamer auprès de l'assemblée contre les principes de leur évêque. Vers la fin de 1789, M. de Talleyrand fut chargé d'un grand nombre de rapports sur les finances.

Le 16 février 1790, il fut porté au fauteuil de la

présidence. Dans le mois de juin suivant, il proposa deux projets de décrets; l'un pour établir l'uniformité des poids et mesures; l'autre relatif à la manière dont serait célébrée la fédération du 14 juillet. Pendant la cérémonie religieuse de la fédération de 1790, il officia pontificalement sur l'autel de la patrie. Il prêta, l'un des premiers, le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé. Assisté des évêques de Lydda et de Babylone, M. de Talleyrand sacra les premiers évêques constitutionnels; mais cette démarche ayant été formellement improuvée par le pape, l'évêque d'Autun fut frappé d'excommunication. Il donna sa démission de son évêché.

Élu, en mars 1791, membre du directoire du département de Paris, il n'accorda rien à l'exagération des partis, et se prononça avec courage pour le maintien de la parfaite liberté des cultes. Mirabeau mourant l'institua l'un de ses exécuteurs testamentaires, et ce fut lui qui lut à l'assemblée nationale l'opinion de l'homme célèbre que la France venait de perdre, sur le droit de tester. Il discuta ensuite avec talent les projets relatifs à l'instruction publique, et à la création d'un institut national, et fit adopter diverses dispositions pour l'encouragement des arts.

La session de l'assemblée constituante terminée, M. de Talleyrand ne s'occupa plus, dans le direc-

toire du département de Paris, qu'à défendre la loi fondamentale qui venait d'être jurée par la nation et le monarque.

Chargé par Louis XVI, dans les premiers mois de 1792, d'une mission diplomatique en Angleterre, M. de Talleyrand fut accueilli par le ministère britannique avec une bienveillance réservée : il s'y concerta avec M. de Chauvelin, alors ambassadeur de France près le cabinet de Saint-James; négocia concurremment avec ce ministre, eut plusieurs conférences avec Pitt, et se vit en peu de temps en butte à toutes les intrigues de la faction émigrée, qui le dénonça au gouvernement et au public comme un agent secret des Jacobins. Ces bruits s'accréditèrent surtout lorsqu'après les événemens du 10 août 1792, on le vit continué, par le conseil exécutif provisoire, dans la mission qu'il avait reçue du roi. On prétendit alors que cette seconde mission lui avait été accordée sur la demande d'un des membres les plus marquans de ce conseil (Danton), pour le soustraire aux dangers qui le menaçaient en France. Effectivement, il est probable que s'il fût rentré à cette époque, il n'eût pas évité le sort des Bailly, des Chapelier, des Thouret, des Barnave, et de tant d'autres fondateurs de la liberté.

Impliqué, vers la fin de 1792, comme complice de la cour, dans un rapport fait au nom de la com-

mission des Douze, par Rulh, M. de Talleyrand fut décrété d'accusation. Il écrivit pour se justifier, mais sa lettre n'obtint aucun résultat. Après un long séjour en Angleterre, il reçut, en 1794, l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures, et s'embarqua pour l'Amérique. L'année suivante, il sollicita vivement auprès du gouvernement français l'autorisation de rentrer dans sa patrie. Ses amis, et particulièrement M^me^ de Staël, le servirent avec chaleur; enfin, sur le rapport de Chénier, qui opposa avec adresse à toutes les préventions que les républicains élevaient en foule contre Talleyrand, les talens et les nombreux services rendus à la liberté par cet homme d'état, et les services plus importans encore qu'il pourrait lui rendre un jour, la convention rapporta, le 18 fructidor an 3, le décret d'accusation dont elle l'avait frappé l'année précédente.

A peine eut-il reçu cette nouvelle aux États-Unis, qu'il s'embarqua pour se rendre à Hambourg, où il fit un séjour de quelques mois, et y connut M^me^ Grant, qu'il a épousée depuis.

De retour en France, M. de Talleyrand s'y lia avec quelques-uns des principaux chefs du parti républicain; mais quelque prévenant qu'il se montrât envers ce parti, il lui fut toujours impossible de détruire les défiances dont il était devenu l'objet. Lorsque par le résultat des choix faits aux

assemblées électorales dans les années 1795, 1796 et 1797, il fut évident que le gouvernement républicain était menacé d'une dissolution violente et prochaine, Talleyrand parut s'unir plus fortement que jamais à ceux qui voulaient conserver ce gouvernement; sa marche franche et libérale lui rendit la confiance des républicains; néanmoins, cette confiance n'était pas encore tellement établie, que sa nomination au ministère des relations extérieures, le 27 messidor an 5 (15 juillet 1797), nomination presque entièrement due au zèle et aux démarches de Mme de Staël, ne causât un grand étonnement. Tout en lui annonçait pourtant qu'il servait la république de bonne foi. Toutefois, les plaintes, les menaces, les dénonciations contre lui se multiplièrent, et sa vie même fut menacée. Forcé enfin de céder à l'orage, il donna sa démission, le 1er thermidor (19 juillet 1799), après avoir publié une brochure ayant pour titre: *Eclaircissemens donnés par le citoyen Talleyrand, à ses concitoyens*, dans laquelle il fit une profession de foi de ses principes, et combattit par la raison et par des faits les accusations dirigées contre lui. Cet écrit ne lui fut d'aucun secours, et sa retraite même n'imposa point silence à ceux qui le croyaient un traître. Charles Lacroix écrivit contre lui; un nommé Mouquet le dénonça comme contre-révolutionnaire; Briot attaqua sa con-

duite en Angleterre; Quatremère-Disjonval et Garrau déclarèrent que sa nomination au département de Paris, dont il était question, serait le signal d'une réaction nouvelle : enfin, Lucien Bonaparte se plaignit « que le nom de Talleyrand attaché à toutes les conspirations, se retrouvait partout. » De là la haine qui s'établit entre ces deux personnages, haine que rien n'a pu affaiblir depuis.

Aussitôt après le retour d'Égypte du général Bonaparte, M. de Talleyrand embrassa l'idée d'un changement dans la forme du gouvernement, et devint un des principaux coopérateurs de la révolution du 18 brumaire an 8. Aussi, dès le 1er frimaire suivant, les consuls provisoires le rappelèrent aux relations extérieures, fonctions dans lesquelles il fut confirmé par le premier consul. De ce moment M. de Talleyrand s'unit étroitement au système du chef du gouvernement. Il dirigea les opérations diplomatiques des congrès de Lunéville et d'Amiens. Néanmoins, vers cette époque, il fut au moment d'être arrêté pour une infidélité d'un de ses secrétaires qui avait soustrait et livré à Fouché, pour 30,000 fr., le traité secret que le premier consul venait de signer avec Paul Ier.

C'est aussi de cette époque que date la grande fortune, souvent ébréchée, de M. de Talleyrand. Ayant la clé de tous les événemens politiques, il

en profitait pour spéculer sur les fonds publics; mais on assure qu'il n'en profitait pas seul. Ne rêvant que *ventes*, *achats et reports*, M. de Talleyrand avait l'habitude, en se faisant coiffer, de parler d'affaires d'agiotages avec son perruquier, qui, tout en poudrant le chef du ministre, saisissait les mots que S. Exc. laissait échapper : ainsi, lorsque M. de Talleyrand disait : *il faut vendre;* le coiffeur courait à la Bourse et vendait ses rentes, pour les racheter lorsqu'il entendrait dire : il faut *acheter*. Par ce moyen, ce coiffeur a, dit-on, acquis une fortune qu'il a su conserver.

Un bref du pape ayant rendu l'ancien évêque d'Autun à la vie séculière, le premier usage qu'il fit de sa liberté fut d'épouser M[me] Grant, qui avait réussi à inspirer de l'intérêt à Joséphine. Il était naturel de penser que ce mariage fait, M[me] de Talleyrand jouirait des prérogatives attachées à son nouvel état; mais le premier consul, qui voulait imprimer un grand caractère de moralité à son gouvernement, se refusa long-temps à admettre la femme de son ministre à la cour. Les choses en vinrent au point que M. de Talleyrand offrit sa démission, qui ne fut pas acceptée : M[me] Grant reçut enfin la permission de paraître à la cour.

On sait avec quel plaisir M. de Talleyrand, qui aimait beaucoup à mystifier les autres, s'était em-

pressé de faire circuler les naïvetés de Mme Letourneux, femme d'un ministre de l'intérieur de ce nom (*voy.* Letourneux) ; il ne s'attendait probablement pas alors que Mme de Talleyrand ne le céderait en rien à Mme Letourneux, et qu'il serait lui-même en butte aux railleries des autres. Un jour que M. de Talleyrand avait invité à dîner le célèbre Denon, il crut devoir dire à sa femme, qui ne connaissait pas ce savant, qu'il serait convenable qu'elle lui parlât de ses voyages : « Vous les trouverez au troisième rayon de ma bibliothéque, allez les parcourir afin d'en avoir une idée. » Mme de Talleyrand courut aussitôt chercher le livre que lui indiquait son mari ; mais au lieu des voyages de M. Denon, elle prit les aventures de Robinson Crusoé, qu'elle lut promptement. Au dessert, voulant complaire à son mari, Mme de Talleyrand adressa plusieurs questions à M. Denon sur son naufrage, son île, etc., et finit par lui demander des nouvelles de son fidèle *Vendredi :* elle ne doutait pas de parler à Robinson Crusoé. On peut juger de l'hilarité que Mme de Talleyrand provoqua parmi les convives, et de la mystification de son mari.

L'influence de M. de Talleyrand auprès du premier consul, journellement accrue depuis le traité d'Amiens, était devenue si puissante qu'elle décida la disgrâce du ministre de la police Fouché ;

34



auquel il attribuait la scène qui avait eu lieu entre le premier consul et lui, relativement au traité secret conclu avec Paul Ier.

Nommé grand-chambellan de l'empire à l'époque où Napoléon monta sur le trône impérial, M. de Talleyrand, qui en 1806 avait ouvert avec Fox des négociations pour la paix, fut élevé le 5 juin de la même année, à la dignité de prince souverain de Bénévent, en conservant néanmoins le portefeuille des relations extérieures. Son crédit se soutint encore quelque temps, mais s'affaiblit progressivement, jusqu'à ce qu'enfin le prince de Bénévent fut remplacé, le 9 août 1807, par M. de Champagny.

Promu en même temps à la dignité de vice-grand-électeur, qui lui ouvrit l'entrée de tous les conseils, M. de Talleyrand continua à prendre quelque part aux affaires publiques. Un an après, lorsque Napoléon envahit l'Espagne, le bruit courut que M. de Talleyrand avait manifesté une forte opposition à cet acte injuste. Ces bruits irritèrent Napoléon, qui ne ménagea pas M. de Talleyrand, et fit répandre partout que cet homme d'état avait constamment été l'un des plus ardens promoteurs de la mesure qui devait chasser les Bourbons du trône des Espagnes.

De cette époque commença, entre l'empereur et le prince de Bénévent, une guerre sourde dont les

salons étaient le théâtre, et dont la raillerie, l'épigramme et les bons mots étaient l'artillerie. Le vainqueur de l'Europe presque toujours battu par M. de Talleyrand, saisit toutes les occasions d'humilier le ministre disgracié. L'irritation s'accrut; et l'on s'attendait d'un instant à l'autre à apprendre que le prince de Bénévent avait été arrêté. Ce fut surtout en 1812, à l'instant où Napoléon alla rejoindre son armée en Pologne, que ces bruits menaçans prirent une nouvelle consistance. Il paraît que, dès-lors, M. de Talleyrand s'occupa du choix des moyens d'assurer son salut et sa vengeance.

Dans le mois de janvier 1814, lorsque Napoléon quitta Paris pour aller défendre le territoire français, il fut encore question d'arrêter M. de Talleyrand, que l'on assurait être en état de trahison; mais l'empereur, voulant montrer une confiance qu'il n'avait pas, nomma le prince de Bénévent membre du conseil de régence.

Le 1er avril 1814, cet ex-ministre de la république et de l'empire, fut porté au gouvernement provisoire, qui le choisit pour son président. Séduit par les fallacieuses promesses de l'émigration qui plaçait alors en lui toutes ses espérances, il crut que la reconnaissance de ce parti lui abandonnerait le soin de régler tous les mouvemens du gouvernement qu'il rétablissait; mais dès qu'on eut obtenu de lui ce qu'on en attendait, il ne tarda

M. de Talleyrand ne fût désigné; mais on s'est toujours arrangé de manière à l'éloigner du gouvernement. M. de Talleyrand s'est donc vu réduit à ne plus figurer que dans la chambre des pairs, où il s'est enfin rangé du côté des défenseurs des libertés publiques, en faveur desquelles il a prononcé successivement plusieurs discours remarquables par la sagesse des principes qu'il y a émis, autant que par la force du raisonnement et du style.

Nous terminerons cet article en mettant sous les yeux de nos lecteurs le portrait suivant de M. de Talleyrand, que l'on trouve dans une biographie étrangère; nous y ajouterons après, tout ce qu'a dit Napoléon de son ancien ministre.

*Portrait.* « A l'esprit le plus brillant et le plus » varié, au goût le plus exercé et le plus délicat, » aux manières les plus séduisantes, M. de Talley» rand joint une grande insouciance de caractère. » Incapable de solidité dans ses amitiés, il les a » plutôt négligées que trahies; paresseux par tem» pérament et par goût, il a peu écrit; mais person» ne ne possède mieux l'art de choisir, d'arranger, » de distribuer ses matériaux; de diriger, de juger, » de réformer le travail de ceux qu'il charge de les » mettre en œuvre, et l'illusion a été si complète » sous ce rapport qu'on a toujours cru reconnaître » sa manière dans la plupart des écrits qui, depuis » trente ans, ont paru sous son nom. Blasé sur tou-

» tes les jouissances de la vie, il ne reste plus au-
» jourd'hui à M. de Talleyrand, qu'un seul besoin
» réel, celui d'être constamment amusé et distrait,
» car s'il faut en croire une opinion universellement
» établie, il est permis de douter que rien puisse
» l'intéresser encore. Ainsi donc, s'il est vrai que
» non content des trois épreuves qu'il en a faites,
» cet homme d'état, accoutumé depuis long-temps
» au mouvement et au jeu des affaires politiques,
» recherche pour la quatrième fois des fonctions
» ministérielles, il est probable qu'il ne les recher-
» che que comme une retraite contre l'ennui, der-
» nière et incurable maladie de tous les hommes
» puissans qui ont cessé de l'être ! »

Voici maintenant comment s'est exprimé Napo-
léon sur le compte de M. de Talleyrand.

« Talleyrand était toujours en état de trahison;
» mais c'était de complicité avec sa fortune. Sa circons-
» pection était extrême; se conduisant avec ses amis,
» comme s'ils devaient être ses ennemis; avec ses en-
» nemis, comme s'ils pouvaient devenir ses amis. C'est
» lui qui a poussé à la guerre d'Espagne, bien que
» dans le public il ait eu l'art de s'y montrer contraire.
» C'est encore lui qui a été l'instrument principal
» et la cause active de la mort du duc d'Enghien.

» Lors du concordat, j'avais voulu faire M. de
» Talleyrand cardinal, et le mettre à la tête des af-
» faires ecclésiastiques ; c'était son lot, il rentrait

» dans le giron, réhabilitait sa mémoire, et fermait » la bouche aux déclamations; mais il ne le voulut jamais : son aversion pour l'état ecclésiastique était invincible.

» J'avais été sur le point de lui donner l'ambas- » sade de Varsovie, confiée depuis à l'abbé de Pradt; » mais des affaires d'agiotage, des saletés, sur les- » quelles Talleyrand était incorrigible, me forcèrent » à y renoncer.

» Ce fut par le même motif, et sur la réclama- » tion de plusieurs souverains d'Allemagne, que je » me suis vu contraint de lui retirer le portefeuille » des relations extérieures.

» Fouché était le Talleyrand des clubs, et Talley- » rand le Fouché des salons. »

Une actrice célèbre, mademoiselle Raucourt, l'a peint d'une manière fort vraie : « Si vous le ques- » tionnez, disait-elle, c'est une boîte de fer-blanc » dont vous ne tirerez pas un mot; si vous ne lui » demandez rien, bientôt vous ne saurez comment » l'arrêter, ce sera une véritable commère. »

Le visage de M. de Talleyrand est tellement impassible, qu'on ne saurait jamais y rien lire : aussi Lannes et Murat disaient-ils plaisamment de lui, que, si en vous parlant, son derrière venait à recevoir un coup de pied, sa figure ne vous en dirait rien.

---

TRUGUET (Laurent Jean François) est fils d'un capitaine du port de Toulon. Il fut d'abord garde-marine; devint lieutenant de vaisseau, en 1779; puis major, en 1786. Il fit, avant la révolution, les campagnes de l'Inde sous les ordres de M. de Suffren. En 1789, il commanda le bâtiment qui porta M. de Choiseul Gouffier à Constantinople, et fut chargé par cet ambassadeur de renouveler les traités avec les beys d'Égypte.

Nommé, en 1792, contre-amiral et commandant en chef de l'escadre de Toulon, il sortit de ce port avec l'ordre de protéger l'expédition du général Anselme, sur Nice. En octobre, il se présenta devant Oneille, et y envoya des officiers parlementaires qui furent massacrés par les paysans. Il demanda alors, mais inutilement, que les auteurs de cet attentat lui fussent livrés, menaçant, en cas de refus, de dévaster la campagne. Ce fut par suite de cet événement que la ville d'Oneille fut saccagée quelque temps après.

En décembre, le contre-amiral Truguet commanda une division de l'escadre que l'amiral Latouche-Tréville conduisit devant Naples. Au commencement de 1793, il mit en mer avec une escadre de vingt-six bâtimens; s'empara de l'île de Saint-Pierre, bombarda Cagliari, et y tenta une descente; mais il fut repoussé, perdit deux bâti-

mens par la tempête, et le reste de son escadre fut très-maltraité.

Nommé, le 14 brumaire an 4 (5 novembre 1795), ministre de la marine, il mérita les éloges des amis de la république, par la sagesse de son administration, et par l'activité qu'il imprima à toutes les parties du service dont il était chargé.

Toutefois, Truguet fut violemment accusé par Vaublanc, dans la séance du conseil des cinq-cents du 10 prairial an 7, relativement au message du directoire sur les colons réfugiés aux États-Unis, qui refusaient de rentrer dans leur patrie : il le fut de nouveau peu de jours après, par le même député, d'avoir trompé le conseil sur la situation de Saint-Domingue. De nouvelles dénonciations ayant été portées contre lui, par Gilbert de Meslières, et Boissy d'Anglas, le directoire exécutif, pour mettre fin à ces tracasseries qui avaient pour but visible de désorganiser le gouvernement directorial, par les mêmes moyens dont on s'était servi six ans auparavant, pour désorganiser celui de Louis XVI, retira le ministère de la marine à Truguet, et le nomma ambassadeur de la république à Madrid, où il reçut l'accueil le plus flatteur de Charles IV et de la reine.

Plein d'esprit, de grâce et d'amabilité, ce marin français n'eut pas de peine à former des liaisons de galanterie par lesquelles il obtint la plus grande

influence dans le cabinet espagnol, et qui le rendirent tellement redoutable aux ministres, par l'ascendant qu'elles lui acquirent sur l'esprit de la reine, qu'ils travaillèrent à son rappel et l'obtinrent. Justement irrité de la lâche condescendance d'un gouvernement qui le sacrifiait à l'instant où il en était le mieux servi, Truguet répondit avec humeur au directoire, et différa d'obéir; mais par une nouvelle et révoltante injustice, il fut alors porté sur la liste des émigrés. Rayé de cette liste après la révolution du 30 prairial, il reparut dans la capitale, et entra au conseil-d'état, section de la marine, après le 18 brumaire.

En septembre 1803, il fut appelé au commandement de l'escadre de Brest, et resta dans ce port jusqu'en 1804. On attribue avec raison la disgrâce dans laquelle il était tombé depuis cette époque, à l'opposition qu'il manifesta ouvertement lorsqu'il fut question d'élever Bonaparte à l'empire. Resté long-temps sans titre et sans activité, le vice-amiral Truguet fut nommé en 1811, par le zèle et les soins de Fouché, avec lequel il avait conservé une liaison intime, préfet maritime en Hollande, et grand-officier de la légion-d'honneur.

Après la restauration de 1814, il fut créé membre de la commission chargée de l'examen des réclamations faites par des officiers contre des actes ou décisions de l'ancien gouvernement. Le 2

septembre il fut nommé grand-cordon de la légion-d'honneur : le 24 du même mois le roi lui confia le titre de comte.

Il fut chargé après les cent jours, de l'administration du 3e arrondissement maritime à Brest, et nommé commandeur de Saint-Louis, le 5 mai 1816. Une ordonnance du 22 août 1817, l'a maintenu sur le tableau des officiers généraux de la marine en activité; et une autre ordonnance de 1818, l'a nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis : enfin, le 5 mars 1819, il a été appelé à la chambre des pairs, où l'on assure qu'il vote avec la minorité constitutionnelle de cette chambre. M. Truguet a publié, en 1789, un *Traité de la manœuvre pratique*.

Napoléon dans son exil, passant en revue les sujets qui se présentaient pour le ministère de la marine, a dit en parlant du vice-amiral Truguet « qu'il le croyait fort peu capable, bon administrateur, mais ayant été trop sale dans la révolution. Ce qui avait achevé de le perdre dans son esprit, c'est que, même fort tard, M. Truguet jacobinisait encore dans ses lettres secrètes. »

# V

VAUBLANC-VIENNOT (VINCENT-MARIE DE), né en 1756, entra au service en sortant de l'école militaire. Lorsque la révolution éclata, il se prononça en faveur des principes qui en étaient l'objet; et en 1791, il fut élu député du département de Seine-et-Marne à l'assemblée législative, où il siégea avec le parti constitutionnel. Dès les premières séances il provoqua le plus scrupuleux examen des comptes des ministres, et déclara qu'il fallait les juger avec sévérité, mais avec calme. Le 17 octobre 1791, il proposa de faire une proclamation pour requérir *monsieur* (depuis Louis XVIII), de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine d'être déchu de son droit à la régence : le lendemain un décret conforme aux conclusions de M. de Vaublanc fut rendu par l'assemblée. Dans les premiers jours de novembre il s'éleva avec indignation contre les princes français, qui « nourris chèrement » par la nation, tramaient sa ruine, et entraînaient » dans leurs complots, une foule d'individus cent » fois moins coupables qu'eux. » Il termina cette véhémente apostrophe par la demande d'une

loi, exclusivement dirigée contre les frères de Louis XVI.

Élu président, le 14 novembre 1791, il proposa peu de jours après, un message au roi pour le prier de requérir formellement la cessation des enrôlemens qui se fesaient contre la France, sur le territoire des princes de l'empire. Chargé de porter à la sanction de Louis XVI, le décret rendu sur sa proposition, contre les princes, et qui avait été étendu à tous les émigrés, Vaublanc le fut encore, le 1er décembre, de porter la parole au roi sur les nouvelles dispositions prises par l'assemblée, relativement aux réquisitions à faire aux princes de l'empire.

Depuis lors il se rapprocha sensiblement de la cour: et vers l'époque qui précéda le 10 août, il parut tellement être devenu l'homme du ministère que le bruit courut alors que la liste civile n'était pas étrangère à son zèle constitutionnel. La preuve de ces bruits n'existe point, et il est même possible que M. de Vaublanc n'ait jamais cru à la mauvaise foi de la cour. Quoi qu'il en soit, il développa, dans les derniers mois de l'assemblée législative, et notamment dans les séances des 27 juillet et 8 août, en défendant le général Lafayette, un courage digne d'éloges, contre les factieux qui voulaient renverser le trône. Il soutint ce trône, mais il le soutint dans la fausse voie qu'il avait embrassée, et

dont s'efforçait de le détourner le parti de la Gironde.

Après le 10 août, M. de Vaublanc ne reparut plus à l'assemblée ; et l'on juge bien qu'avec l'esprit qui régnait alors, il ne fut point élu à la convention. Échappé aux proscriptions de la terreur, il ne reparut sur la scène politique qu'aux approches de la rebellion sectionnaire du 13 vendémiaire : il présida alors la section poissonnière. Condamné à mort, par contumace, le 25 du même mois, comme ayant fait partie des comités directeurs de l'insurrection, il se cacha quelque temps, et ne fut l'objet d'aucune recherche de la part du gouvernement conventionnel qui semblait ne pas vouloir marquer sa fin par des actes de rigueur.

Nommé député de Seine-et-Oise au conseil des cinq-cents, lors de l'installation du gouvernement directorial, il ne put obtenir son admission : sept mois après il présenta une nouvelle demande au conseil pour être jugé dans les formes constitutionnelles ; et d'après le rapport d'une commission nommée à cet effet, une résolution des cinq-cents, approuvée par les anciens, annula le jugement rendu contre lui par la commission militaire. Le 16 fructidor, il prit place dans le conseil et prêta le serment de *haine à la royauté.*

N'ayant pu obtenir aucun crédit sous le directoire, le citoyen Vaublanc s'en déclara l'ennemi;

et ce ne fut pas sans quelque étonnement, que dans la séance du 23 thermidor an 5, on entendit cet homme d'état, qui depuis a outré toutes les doctrines de l'unité monarchique, s'élever de toutes ses forces, contre ceux qui cherchaient à restreindre l'autorité des conseils pour augmenter celle du directoire exécutif. Nommé membre de la commission des inspecteurs, peu de jours avant la journée du 18 fructidor, Vaublanc fut compris dans la liste de déportation de cette époque.

Parvenu à se soustraire à l'arrestation, il passa en Suisse, de là en Italie, et fut rappelé après le 18 brumaire. En décembre 1800, le sénat-conservateur le proclama membre du corps législatif : il fut aussi nommé candidat au sénat par le collége électoral de Seine-et-Marne. Le 1er février 1805, l'empereur le nomma préfet du département de la Moselle, le créa comte quelques années après, et le décora de l'aigle de commandant de la Légion-d'Honneur.

M. de Vaublanc conserva sous la première restauration la place qu'il tenait de l'empereur, et ne la quitta, lors du retour de l'île d'Elbe, qu'au moment où il fut instruit par le général Durutte, que l'ordre de son arrestation venait de lui être adressé. Ce préfet, qui avait un cheval sellé tout prêt, partit sur le champ sans prévenir sa famille : le lendemain il était à Luxembourg, où les Autri-

chiens le reçurent comme un de leurs amis : de là il se rendit à Gand, auprès de Louis XVIII. Rentré à la suite de ce prince, il fut nommé conseiller-d'état, préfet des Bouches-du-Rhône. A la fin de septembre 1815, lorsque le ministre Talleyrand se retira pour ne pas signer le fatal traité de cette époque, M. de Vaublanc fut appelé au ministère de l'intérieur.

Dans la courte durée de son administration, M. de Vaublanc, devenu ministre du prince contre lequel il avait, en 1791, provoqué les mesures les plus rigoureuses, et à qui il avait imputé tous les malheurs de la France et ceux de l'émigration elle-même, a paru avoir oublié des antécédens aussi remarquables, et s'est efforcé de racheter, par l'exagération de ses opinions royalistes, ses anciennes offenses envers les Bourbons.

Cette conduite également réprouvée par l'honneur et par la véritable politique, n'a pas répondu aux espérances de M. de Vaublanc; car le portefeuille lui a été retiré le 7 mai 1816. Il est vrai que le même jour il a été ministre d'état et membre du conseil. Durant son ministère, le comte de Vaublanc n'a donné qu'une très faible idée de ses talens administratifs; comme son ancien collégue l'abbé Montesquiou, auquel il succéda, il semblait avoir pris pour devise, *haine à la révolution*, ce qui était bien opposé à son serment de *haine à*

*la royauté*. Cette haine pour tout ce qui appartenait à la révolution, fut le guide constant de ses actes et même de ses discours. Quant à son caractère, le tableau que nous venons de tracer de sa conduite politique, nous dispense de le juger.

M. de Vaublanc a publié: *Considérations critiques sur la nouvelle Ère;* 1801. — *Rivalité de la France et de l'Angleterre, depuis la conquête de Guillaume, en* 1066, *jusqu'à la rupture du traité d'Amiens par l'Angleterre;* 1803.

---

VICTOR-PÉRIN, long-temps connu sous le nom de *Victor*, et aujourd'hui sous celui de duc de Bellune, est né à Marche, département des Vosges, en 1766. Il entra au service de l'artillerie à l'âge de seize ans. Les biographes du duc de Bellune ont eu sans doute de bonnes raisons pour ne pas parler de ses parens; mais ce que nous ne concevons pas, c'est qu'ils aient oublié que ce maréchal est entré au service en qualité de tambour, et qu'il a long-temps porté le sac sur le dos, comme si cette circonstance n'était pas propre à faire ressortir le mérite personnel du brave qui enleva tous ses grades à la pointe de sa baïonnette et de son épée. Ils se sont tus aussi sur le surnom de *beau Soleil* que le soldat Victor portait avant d'être duc de Bellune. Si nous relevons ces oublis, ce n'est point dans le but de ravaler un des bra-

ves guerriers de la révolution : aujourd'hui chacun est le fils de ses œuvres.

A cette époque d'enthousiasme où les volontaires novices se battaient avec autant de valeur que les vieux grenadiers, Victor, brave et actif, ne trouva le moyen de se faire remarquer particulièrement qu'au siége de Toulon. Ce fut lui qui dirigea et conduisit l'attaque contre le fort de l'aiguillette, dont la prise amena l'évacuation de la place par l'armée coalisée; il y fut blessé de deux coups de feu.

Passé, après la guérison de ses blessures, à l'armée des Pyrénées orientales, avec le grade de général de brigade, qui venait de lui être conféré, il se trouva aux siéges de Saint-Elme et de Roses, et aux batailles qui eurent lieu jusqu'à l'époque du traité de Bâle.

Arrivé à l'armée d'Italie, il se distingua aux affaires de Loano, de Cossaria et Dego. En 1797 il prit une grande part à celles de la Favorite et de Saint-George, où il fit mettre bas les armes à 8000 hommes de la division Provera.

Élevé au grade de général de division par le directoire, il battit les ennemis de la république sur le Serio, surprit la place d'Ancône, et fit prisonniers 5,000 hommes qui en formaient la garnison. Ce succès détermina le traité de Tolentino avec le pape.

Après la paix de Campo Formio, le général

Victor fut appelé au commandement du département de la Vendée.

En 1799 il retourna en Italie où sa division rendit de grands services aux batailles de Sainte-Lucie, de Villafranca, d'Alexandrie et de Novi. Un an après, il commanda l'avant-garde à la bataille de Marengo, et soutint tous les efforts de l'armée autrichienne pendant plusieurs heures, jusqu'à l'arrivée des divisions françaises qui rétablirent le combat. Un sabre d'honneur fut la récompense de sa conduite dans cette journée mémorable.

Passé immédiatement après au commandement de l'armée gallo-batave, il ne la quitta qu'après le traité d'Amiens, pour se rendre en Danemarck en qualité d'ambassadeur de France. Il resta à ce poste jusqu'au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Présent à la bataille de Iéna, il y fut blessé. Il contribua ensuite au gain de celle de Pultusk, et à divers succès obtenus sur les armées russe et prussienne pendant la campagne de 1806.

Commandant le premier corps de la grande armée à la bataille de Friedland, il contribua au succès de cette journée, et fut élevé sur le champ de bataille, à la dignité de maréchal de l'empire. Bientôt après Napoléon le créa duc de Bellune avec des dotations considérables.

Nommé gouverneur de la Prusse après le traité de Tilsitt, il l'administra sagement pendant près de quinze mois, au bout desquels il fut appelé au

commandement d'un corps d'armée en Espagne. Il y fit d'abord la campagne de Madrid avec l'empereur, et se distingua aux batailles d'Espinosa, de Somma-Sierra et de Madrid.

En 1809 il gagna la bataille d'Uclès et fit 15,000 prisonniers de l'armée commandée par le duc de l'Infantado. A la bataille de Medelin il mit en déroute l'armée sous les ordres de Cuesta; à celle de Talaveira son corps fit des prodiges de valeur, mais il ne fut pas soutenu. Quelque temps après il obligea les Espagnols, par une marche hardie à travers la Sierra-Moréna, d'abandonner leurs positions de Pegna-Perros, ce qui mit l'Andalousie au pouvoir des Français. Chargé d'investir Cadix, il fut attaqué sur ses derrières par une armée anglo-espagnole, qu'il battit.

En 1812 le maréchal Victor quitta le blocus de Cadix pour faire la campagne de Russie à la tête du neuvième corps. Il rendit les plus grands services au passage de la Bérésina, et s'y couvrit de gloire.

En 1813 il commandait le deuxième corps, qui, à la bataille de Dresde, enleva la position de la gauche des alliés, et fixa la victoire en faisant prisonniers 15,000 Autrichiens. Il battit encore les ennemis à Wachau, et soutint sa réputation sur les champs de bataille de Leipsick, et sur celui de Hanau.

Arrivé sur le Rhin, il fut envoyé à Strasbourg

pour mettre en état de défense les places de l'Alsace. Après s'être acquitté de cette mission, il défendit les Vosges pied à pied; mais obligé de céder à des forces supérieures, il se reploya sur la Meuse et ensuite sur Saint-Dizier, d'où il chassa les Russes, le 27 janvier 1814. Quelques jours après il emporta le village de Brienne, défendu par 15,000 Russes et Prussiens. Le 9 février il se porta vers la Seine pour seconder les opérations de Napoléon sur Champ-Aubert et La Ferté; il fut arrêté à Nogent dont il défendit les ponts jusqu'au 16. Il combattit le 17 à Nangis et Villeneuve. Mais l'empereur, irrité de ce que ce maréchal ne s'était pas rendu à Montereau aussi promptement qu'il le lui avait prescrit, lui adressa de vifs reproches, et lui ôta le commandement de son corps d'armée. Ce fut alors qu'eut lieu cette scène attendrissante digne d'être transmise à la postérité: Napoléon ordonnait au duc de Bellune de quitter l'armée; ce maréchal s'y refusait: « Puisque je n'ai plus de commandement je prendrai un fusil, j'irai me placer dans les rangs des grenadiers qui me reconnaîtront encore et qui m'accueilleront parmi eux: Victor n'a pas oublié son premier, son noble métier, de soldat. » L'empereur désarmé lui tendit la main: « Eh bien, Victor, restez; je ne puis vous rendre votre corps d'armée, je l'ai donné à Gérard; mais vous prendrez le commandement de deux divisions de ma garde. »

Le maréchal Victor se battit encore à Craon, où il fut blessé. Toutefois il paraît que sa réconciliation avec l'empereur ne fut pas sincère; car cet enfant de la révolution mit un empressement inexprimable à se déclarer pour les Bourbons. Dès-lors l'opinion de l'armée lui fut défavorable.

Il était gouverneur de la deuxième division militaire, à Mézière, lorsque Napoléon retourna de l'île d'Elbe: il fit tous ses efforts pour empêcher la défection des troupes; n'ayant pu y parvenir, il quitta Châlons au moment où il allait y être arrêté par ses propres soldats. Le maréchal Victor franchit la frontière de France....

Rentré après la bataille de Waterloo, il fut aussitôt nommé président du collége électoral de Loir et Cher, pair de France, major-général de la garde royale, et président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers de l'armée, pendant les cent jours; enfin Louis XVIII le désigna pour représenter l'armée au mariage du duc de Berry.

La faveur du duc de Bellune auprès des Bourbons s'est toujours soutenue, et lorsqu'il fut question d'envoyer aux Invalides le ministre de la guerre, Latour Maubourg, le maréchal Victor fut choisi pour le remplacer dans le ministère créé par M. de Villèle: il entra en fonction le 14 décembre 1821.

C'est durant son ministère que fut résolu l'envahissement de l'Espagne, pour le rétablissement de l'autorité absolue de Ferdinand VII. Sous prétexte de former des cordons sanitaires, des troupes françaises furent campées sur la frontière pendant que l'on était en paix avec le gouvernement constitutionnel, et enfin elles entrèrent en Catalogne, et passèrent la Bidassoa. Tout-à-coup un cri de terreur retentit jusqu'à Paris; l'armée française, s'écriait-on, entre en campagne sans vivres, sans fourrages, sans ambulances, sans magasins d'équipement. Ce bruit alarmant que l'on faisait circuler, afin d'avoir un motif de passer d'urgence les fameux marchés avec le munitionnaire Ouvrard, obligèrent le ministre de la guerre, que l'on accusait de négligence, de partir immédiatement pour Bayonne; mais à peine fut-il en route que ceux de ses collégues qui n'étaient pas contens de lui, lui donnèrent un remplaçant provisoire dans le général Dijon. Le maréchal Victor s'aperçut aussitôt qu'on voulait profiter de son absence pour lui ôter le portefeuille de la guerre; il revint sur ses pas, et chassa, pour ainsi dire, de l'hôtel du ministère, son remplaçant qui s'y était déja installé; néanmoins le maréchal Victor jugea que le poste n'était plus tenable, dans les dispositions où était M. de Villèle, et il remit le portefeuille à M. de Damas, le 19 octobre 1823. Depuis lors le

duc de Bellune remplit paisiblement ses fonctions de pair de France et de major général de la garde.

---

VILLÈLE (JOSEPH DE). Si nous consacrions à l'article de M. de Villèle plus d'espace, dans cet ouvrage, que nous n'en avons donné à la plupart des ministres qui y figurent, on pourrait croire, et M. de Villèle croirait peut-être lui-même, que nous n'avons fait ce gros volume que pour avoir une belle occasion de parler de lui; mais comme il n'entre pas dans le système que nous avons suivi jusqu'à la fin, d'entretenir le public de toutes les petites circonstances, de toutes les misérables intrigues qu'il a le bon sens de vouloir ignorer, nous n'accorderons à ce dernier article que tout juste ce qu'il faudra de place pour faire connaître l'actuel ministre des finances, et pour le juger d'après ses paroles et ses actes.

M. Joseph de Villèle est né à Toulouse, en 1773. Son père n'était ni noble ni roturier, ni pauvre ni riche. Il paraît que la vue de la Garonne, sur les bords de laquelle il a reçu le jour, lui a inspiré, jeune encore, le goût pour la navigation, dont il a fait le premier apprentissage sur le canal du Languedoc. Il ne paraît pas avéré que M. de Villèle soit entré dans la marine militaire, et qu'il ait fait une campagne à Saint-Domingue, ainsi que l'ont avancé plusieurs biographes. Lorsqu'en 1791, il

partit pour l'Inde avec M. de Saint-Félix, son parent, qui venait d'être nommé commandant d'une station, M. de Villèle n'avait aucun grade militaire.

Toutefois, arrivé à l'île Bourbon, dans un moment où les habitans venoient de former un club, M. de Saint-Félix, ennemi déclaré des institutions nouvelles, se fit souvent représenter à ce club par son parent; et lorsque l'exaltation fut portée au point qu'il n'y avait plus pour le commandant de la station d'autre parti à prendre que celui d'employer ses forces contre l'élan populaire, ou de quitter l'île, M. de Villèle fut presque le seul qui ne se rembarqua pas : on assure qu'il avait donné des garanties au nouvel ordre des choses.

Resté à l'île Bourbon, M. de Villèle y obtint un emploi modeste dans les habitations de M. de Desbassins : il devint bientôt le régisseur des biens de ce colon, et les administra avec beaucoup d'ordre et de zèle. M. Desbassins fut si content de M. de Villèle, qu'il lui donna sa fille en mariage. Dès-lors il devint un homme important dans l'île, et fut nommé membre de l'assemblée coloniale.

Désireux de retourner en France, après un long séjour aux Indes, M. de Villèle partit de l'île Bourbon, avec un chargement de sucre et de café, et arriva tout juste au moment de la rupture du traité d'Amiens. Il tira un grand parti de sa pacotille, et se fixa dans son pays où le produit du sucre et du

café fut employé à liquider et à améliorer la propriété que son père possédait.

Malgré son esprit et ses connaissances, il ne put arriver sous l'empire, qu'aux modestes fonctions de membre du conseil général du département de la Haute-Garonne; il fut donc forcé de s'en tenir aux routes départementales, aux chemins vicinaux, et aux dégrèvemens: aussi jusqu'en 1814, son nom ne figura que sur l'almanach de son département; mais lors de l'entrée des Anglo-Espagnols dans le midi de la France, il fut un de ceux qui s'empressèrent de féliciter l'heureux Wellington sur ses succès.

Peu de temps après parut la déclaration royale de Saint-Ouen, déclaration qui précéda la charte, dont elle contenait les bases, et M. de Villèle publia aussitôt un écrit intitulé : *Observations sur le projet de constitution, adressées à MM. les députés du département de la Haute-Garonne au corps législatif, par un habitant de ce département.* Cet écrit devenu aujourd'hui un monument historique, se trouve consigné dans un recueil qui paraissait en 1818, sous le titre de *Nouvel Homme Gris.* Les observations de M. de Villèle, ne sont autre chose qu'une protestation contre les principes contenus dans la déclaration de l'auteur de la charte : « Une chambre des députés des départemens, disait M. de Villèle dans » ses *observations*, un corps qu'il faudra élire, un

» corps délibérant, un corps qui, nommé directe-
» ment par la nation, aura la prétention de la re-
» présenter; un corps qui aura le droit de pour-
» suivre et de juger les ministres du roi, sera né-
» cessairement pour la France, à peine sortie des
» crises de la révolution, *une institution dange-*
» *reuse et imprudente*......

» Faire de l'irrévocabilité de la vente des biens
» nationaux un article fondamental de notre
» constitution, c'est bien réellement consacrer une
» injustice, c'est maintenir une mesure révolution-
» naire; c'est conserver des germes dangereux de
» division entre les Français; c'est intéresser une
» partie essentielle et influente de la population, au
» renversement de cette constitution; c'est faire plus
» encore, c'est porter la profanation dans un lieu
» sacré......

» S'il faut des garanties, s'il faut soumettre le vo-
» te des impôts à quelques formalités, s'il est bon
» que l'on puisse appeler à quelqu'autre qu'au roi
» des actes arbitraires commis en son nom, *cher-*
» *chons dans nos anciennes institutions* des
» moyens d'atteindre à ce but.

» Revenons à la constitution de nos pères. » (Ils n'en avaient pas.)

C'est ainsi que s'exprimait M. Joseph de Villèle, membre du conseil-général du département de la Haute-Garonne, à l'époque de la première restauration.

Lors du débarquement de Napoléon, M. de Villèle fut un de ceux qui secondèrent le baron de Vitrolles dans les mesures qu'il prenait à Toulouse, en faveur de la royauté ; mais il ne marquait pas encore assez pour être arrêté lorsque celui-ci le fut.

Après les *cent jours*, M. de Villèle fut nommé maire de Toulouse : il eut la douleur de voir le général Ramel assassiné sous ses yeux. Quelques jours après il fut élu à la chambre introuvable, où il alla siéger à l'extrême droite. Il y vota pour les exceptions à la loi d'amnistie, parla souvent sur le budget, sur les élections, sur les douanes, et se fit une réputation que ses amis se complurent à grandir. Après la session, il fut reçu à Toulouse avec tous les honneurs que les factions accordent à leurs chefs. Les poètes des bords de la Garonne, célébrèrent leur député, et l'un d'eux, dans son enthousiasme, s'efforça de vouloir le comparer à un astre resplendissant, à un flambeau, à quelque chose de brillant ; mais ne pouvant faire rimer Villèle, ni avec astre, ni avec flambeau, il fut obligé d'y substituer pour la rime, le mot chandelle, et l'on entendait chanter dans toutes les rues de Toulouse le refrain suivant :

Aquel moussu Villèlo
Es uno candello.

Devenu la *chandelle* du parti anti-constitution-

nel, M. de Villèle ne pouvait manquer d'être réélu à la session de 1816 à 1817. Il défendit la demoiselle Robert; se prononça vivement contre la loi d'élections du 5 février; attaqua le ministère de la police générale, et vota contre la suspension de la liberté individuelle : il proposa en même temps, de limiter le nombre des journaux, d'exiger d'eux un cautionnement, d'augmenter la sévérité des lois contre les abus de la presse, mais il vota contre la censure; il prit souvent la parole durant la discussion du budget, et proposa entre autres économies, que personne ne pût toucher un traitement au-dessus de 40,000 fr. : il demanda que l'instruction publique fût organisée par une loi.

L'année suivante, il se prononça pour le jury dans les délits de la presse; signala avec énergie la dictature que les ministres s'étaient arrogée sur l'opinion publique en faisant obséder les tribunaux, les administrations et les corps militaires, par des agens de police qui ont intérêt à tout brouiller. Il déclara que la France et la légitimité étaient compromises par le maintien des lois d'exception; parla en faveur de l'affranchissement des journaux; demanda que le recrutement ne s'étendît pas sur les frères ignorantins, exprima le vœu d'une réorganisation départementale et municipale; parla beaucoup sur le budget, et défendit Labouillerie contre Dupont de l'Eure.

M. de Villèle, qui durant cette session s'était mon-

tré l'un des plus terribles adversaires du ministère, et qui avait souvent défendu cette même charte, contre laquelle il avait protesté naguères, fut destitué, en 1818, de sa place de maire de Toulouse; mais cette petite disgrace ne l'empêcha pas de continuer à suivre son plan. M. de Villèle visait au ministère; en votant pour les ministres on obtient des places, il est vrai, mais ce sont des places secondaires : en les harcelant au contraire, on peut les mettre aux abois, et les forcer à partager ce qu'ils voudraient garder pour eux. M. de Villèle continua de les harceler durant la session de 1818 à 1819; il s'inscrivit en faveur de la résolution des pairs tendante à modifier la loi des élections du 5 février 1817, et développa son opinion au sujet des élections. Il parla contre les pétitions en faveur des bannis, et proposa un grand nombre de réductions sur le budget. Dans la session suivante, session à jamais mémorable, où la loi des élections du 5 février, ainsi que le reste des libertés publiques furent sacrifiées par un ministère pusillanime, M. de Villèle présida quelquefois la chambre, et se fit remarquer par l'impartialité qu'il mit dans ces fonctions. Alors le ministère marchait à peu près comme le voulaient M. de Villèle et ses amis; aussi vit-on le chef du côté droit, qui dans les précédentes sessions avait combattu les lois d'exception, se dévouer à la défense du projet de loi suspensif de la liberté in-

dividuelle, et de celui qui enchaînait la presse, comme utiles, nécessaires, indispensables : on l'entendit même demander pour les ministres le pouvoir arbitraire tout entier. Lors de la discussion du nouveau projet de loi sur les élections, M. de Villèle crut devoir affirmer que l'état était mort, si la loi du 5 février n'était pas changée, parceque les députés produits par cette loi étaient trop populaires; il déclara que le nouveau projet ne violait pas du tout l'égalité consacrée par la charte; il combattit les amendemens de Camille-Jourdan et de Derrousseaux qui respectaient la charte, et vota en tout pour le projet ministériel; cette loi ayant été adoptée, M. de Villèle fut alors nommé ministre secrétaire-d'état, et membre du conseil des ministres.

Jusques là le député de la Haute-Garonne, n'avait été que le chef de file de ses collégues du côté droit, qu'il était parvenu à discipliner, et dont il modérait souvent la fougue, et dirigeait les mouvemens avec assez d'habileté; il était même parvenu à se faire une réputation de modestie, de désintéressement, d'intégrité et de justice, que personne n'osait plus lui contester.

Le 21 décembre 1821, vit combler les vœux de M. de Villèle et de ses amis; il fut nommé ministre des finances : le 17 août de la même année, le roi lui conféra le titre de comte, et le 4 septembre suivant, il le nomma président du conseil des mi-

nistres. Il est inutile d'ajouter que depuis tous les cordons et les croix lui ont été prodigués.

Dès l'instant où M. de Villèle fut ministre des finances et président du conseil des ministres, ce ne fut plus le modeste, le désintéressé député de Toulouse, et déjà dès le commencement de 1821, l'on put dire de lui : *quantum mutatus ab illo*! Il devint de plus en plus fier, hautain, absolu, partial, intéressé : il effaça bientôt, par le luxe qu'il afficha, tous les ministres de l'empire, et ne négligea pas sa fortune, qu'il a, dit-on, trouvé le moyen de rendre colossale, par des opérations de bourse.

M. de Villèle avisa aussi aux moyens de se maintenir long-temps au ministère, et tous ses actes semblent n'avoir eu d'autre but.

En 1822, il soutint les deux lois sur la répression des délits de la presse, et sur la police des journaux : cette dernière accordait au roi la faculté de rétablir la censure par une simple ordonnance. Pendant la discussion, il déclara qu'il ne voulait pas de censure; mais qu'il demandait toutes les dispositions répressives qui doivent parer aux dangers de cette liberté de la presse, dont il voulait faire jouir la France. Toutefois, il ne fut pas plutôt muni de l'arme terrible qu'on venait de lui donner, qu'il pensa à en user dès qu'il le jugerait opportun.

Dans le mois de décembre, il lança, en sa qualité de président du conseil des ministres, un ma-

nifeste contre le gouvernement constitutionnel de l'Espagne, et l'Espagne fut envahie : on commence à voir aujourd'hui les résultats de cette invasion. Devenu chef du triumvirat ministériel de qui tout émane, M. de Villèle n'a plus connu d'autre loi que ses volontés : aussi, lorsqu'il lui a plu de transférer à Toulouse, l'école des arts établie depuis longtemps à Châlons, cette translation a eu lieu malgré toutes les réclamations qu'elle avait fait naître.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1824, M. de Villèle, qui voulait s'assurer un long repos, présenta aux chambres un projet de loi pour établir le renouvellement intégral des députés, et prolonger la durée de leur mandat à sept ans. La faible minorité du côté gauche eut beau prouver que cette loi était contraire à la charte, le projet n'en fut pas moins adopté. Ainsi le ministère n'eut plus besoin de s'occuper annuellement des élections, opération qui lui avait donné tant de mal.

Armé de la loi de censure et de la septennalité, le ministre des finances, voulant sans doute laisser à la postérité quelque grand souvenir de son administration, rédigea et présenta aux chambres un projet de loi par lequel il se faisait autoriser à substituer des rentes à trois pour cent, à celles déjà créées par l'état à cinq pour cent; soit qu'il opérât par échange des cinq contre des trois pour cent, soit qu'il remboursât les cinq au moyen de la négociation

des trois pour cent. Ce projet dont il est impossible de dire les conséquences, fit jeter les hauts cris aux rentiers et aux capitalistes; on trembla de voir que M. de Villèle ne craignait pas d'ébranler, de détruire le système que l'expérience de vingt années avait fait juger bon, pour le remplacer par un autre système que tout concourait à faire regarder comme devant être désastreux. Néanmoins le projet de loi fut adopté par la chambre des députés; mais au moment où M. de Villèle s'y attendait le moins, la chambre des pairs rejeta ce projet. Dans son désappointement il s'en prit à M. de Châteaubriand, alors ministre des affaires étrangères, qu'il soupçonna d'avoir été contraire à la réduction des cinq pour cent, et lui fit ôter fort brusquement le portefeuille, dont il se fit charger lui-même par *interim*. Cette circonstance ne laissa aucun doute sur l'influence du président des ministres.

Toutefois, ce ne fut pas le seul désagrément que M. de Villèle eut à supporter dans la session de 1824. Une partie des députés du côté droit, ayant à leur tête M. de la Bourdonnaie, l'avait abandonné, et M. de Labourdonnaie lui-même l'attaqua vivement, dans la séance du 29 juin 1824, relativement à l'affaire scandaleuse de la comptabilité des intendans militaires en Espagne, et des marchés Ouvrard.

Journellement harcelé par les journaux indé-

pendans du côté gauche et du côté droit, en butte à une guerre qui pouvait lui coûter son portefeuille, M. de Villèle ne trouva d'autre moyen d'avoir raison que celui de rétablir la censure, et de faire taire tout le monde. Ainsi, celui qui dans plusieurs sessions, s'était prononcé en faveur de la liberté de la presse, et qui en 1822, déclarit qu'il ne voulait pas de censure, l'établit en 1824, sans se donner la peine de justifier une mesure aussi violente. Heureusement Charles X pensa autrement que M. de Villèle, et abolit la censure dès le lendemain de son avénement au trône.

Mais M. de Villèle ne se tint pas pour battu : il représenta aux chambres sa loi pour la réduction des cinq pour cent, et au moyen de la concession qu'il fit au côté droit, d'une indemnité d'un *milliard* pour les émigrés, son projet fut adopté par les deux chambres. Malheureusement pour l'opération de M. de Villèle, malgré tous ses efforts et ceux du syndicat des receveurs généraux, et malgré la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, dont il attendait les plus grands effets sur les fonds publics, la conversion des cinq en trois pour cent a été loin de remplir l'attente du ministre, et les trois pour cent, qu'il croyait pouvoir soutenir et même faire monter au-delà de 85 francs, sont tombés à 70. S'il est vrai, comme on l'assure, que M. de Villèle se soit engagé à garantir le

syndicat contre toutes les chances de baisse dans les fonds publics, s'il est encore vrai que l'argent du trésor ait été employé à secourir les trois pour cent à la bourse, M. de Villèle doit être, au moment où nous écrivons cet article (5 octobre 1825), dans les plus grands embarras, que la cession prochaine nous dévoilera sans doute; car à moins de nouvelles concessions au côté droit, M. de Villèle doit s'attendre à être vivement attaqué par lui, sur son administration : quant au côté gauche, comme il ne manquera pas de faire son devoir, nous devons nous attendre à apprendre de grandes vérités, qui pourraient bien diminuer le crédit et l'influence du président du conseil des ministres.

Quoi qu'il arrive à M. de Villèle, il aura été, parmi les contemporains, un personnage trop marquant, pour que nous ne terminions pas cet article par le portrait que l'on trouve de lui dans un ouvrage piquant, imprimé à Bruxelles à la fin de 1820. Le voici :

«Ce géant de renommée, ce Stentor dont la voix » terrible retentit aux extrémités du monde ultra- » monarchique, ce chef d'opposition dont la main » puissante soutient presque seule les derniers dé- » bris des institutions féodales, qui d'un coup d'œil » et d'un signe de main, fait mouvoir les phalanges » indisciplinées de son parti, et fait fléchir sous

» son autorité plebéienne l'orgueil aristocratique » des descendans des plus nobles maisons, devant » qui se tait la morgue des grands noms et dispa- » raît le faste des généalogies, M. de Villèle n'a pas » cinq pieds de hauteur, son corps est maigre et » chétif, sa voix aigre et nasillarde, et sa figure » d'une laideur sans pareille.»

Cet homme, dont Homère n'aurait certainement pas voulu pour le marmiton d'un de ses moindres héros, qui se joue, lorsqu'il lui plait, des libertés des Français, qui met, quand bon lui semble, sa volonté à la place de la loi, qui a transformé le gouvernement en une coterie, et la France en une bourse d'agiotage, est loin d'être un génie ni même un aiglon; malgré tout son sang-froid, toute sa finesse, toutes ses ruses, et quelques connaissances financières, il serait probablement resté au second ou au troisième rang, si son parti ne l'eût constamment poussé comme il l'a fait. Aussi assure-t-on que dans un moment d'expansion au sein de l'amitié, on lui a entendu dire :

. . . . . . . . . . dis-moi, cher Lapanouse,
Qu'eussé-je été sans eux? Le maire de Toulouse!

# SUPPLÉMENT.

## D

DALBARADE (Jean), et non Albarade, ou d'Albarade, est né à Biarritz, près Bayonne, vers 1741. Son père, professeur d'hydrographie, tenait une école dans la commune de Hendaye.

Le jeune Dalbarade embrassa la carrière de la marine dès son enfance, et commença par être mousse. Il fit différens voyages au Canada, sur des bâtimens de commerce : il devint bientôt officier, et se fit remarquer sur des navires armés en course contre l'Angleterre. A l'âge de 20 ans, il eut le commandement d'un corsaire de 14 canons, avec lequel il se battit, pendant plusieurs heures, contre deux navires de guerre anglais, beaucoup plus forts que le sien; ce fut au moment de monter à l'abordage sur l'un d'eux, que Dalbarade fut renversé sur son banc de commandant par une volée de mitraille. Il fut pris et conduit en Angleterre, où il fut porté

en triomphe pour sa belle défense; le récit de ce combat fut inséré dans les journaux anglais et français. Dalbarade guérit en Angleterre de ses nombreuses blessures; mais il a toujours gardé dans son corps trois balles qu'on n'a jamais pu en extirper.

Lors de la guerre de l'indépendance des États-Unis, Dalbarade fut employé comme officier auxiliaire sur les bâtimens de l'État. Les dames de la cour ayant fait construire la frégate *l'Aigle*, de 44 canons, choisirent M. Dalbarade pour la commander. Il fit avec cette frégate, qu'il équipa à son gré, avec des marins basques, plusieurs croisières heureuses, dans lesquelles il prit un grand nombre de bâtimens anglais, dont plusieurs armés en guerre. Après s'être acquis une grande réputation avec cette frégate, le gouvernement confia à Dalbarade le commandement du vaisseau de guerre *le Fier*, sur lequel il remplit la mission difficile de porter des troupes dans l'Inde. Dalbarade eut alors quelques discussions avec la compagnie hollandaise des Indes, retourna en France en 1778, et soutint long-temps un procès contre cette compagnie, qu'il finit par gagner. Louis XVI le nomma capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis.

Il était inspecteur des classes des côtes de l'Océan lorsque la révolution éclata : Dalbarade en

embrassa les principes avec ardeur. Monge ayant été nommé ministre de la marine, appela Dalbarade auprès de lui en qualité d'adjoint. Il occupait le poste de chef de la 6e division du ministère, lorsque Monge se retira en le désignant pour son remplaçant.

En effet, la convention nationale nomma Dalbarade ministre de la marine, le 10 avril 1793. La liberté ne pouvait avoir de plus ferme soutien, et l'administration de ministre plus zélé; il ne put cependant se soustraire aux envieux qu'importunaient son mérite et la faveur dont il jouissait. Ils saisirent le prétexte des troubles survenus à Marseille et à Toulon, après le 31 mai 1793, pour le dénoncer à la convention. Il se justifia pleinement des griefs qu'on lui imputait. L'année suivante, ayant été dénoncé de nouveau, il démontra que toutes ses mesures avaient été dictées par le véritable amour de la patrie, et réduisit ainsi ses détracteurs au silence. Remplacé le Ier avril 1795, il reprit du service dans la marine, avec le grade de contre-amiral, et fut chargé du commandement du port de Lorient. Après l'incendie du vaisseau le *Quatorze-Juillet*, il fut dénoncé et traduit devant une cour martiale, où il fut accusé de négligence dans l'exercice de ses fonctions, et déclaré déchu de tout commandement. Ce jugement, auquel l'esprit de

parti avait présidé, ne flétrit point la réputation de M. Dalbarade.

Il s'occupait depuis long-temps du soin de faire réformer l'arrêt inique qui avait occasionné sa destitution, lors de la révolution du 18 brumaire. Dalbarade, qui avait tout fait pour la république, jugea qu'elle allait s'éteindre entre les mains du premier consul, et vota contre lui. Dès lors il ne fut plus employé.

Lorsqu'il était entré au ministère, d'Albarade avait des capitaux qui pouvaient lui assurer une existence honnête; mais ces capitaux lui furent remboursés en papier-monnaie, de sorte que lorsqu'il quitta le ministère, il n'avait plus rien. Cela ne doit pas étonner ceux qui ont pu juger du patriotisme, de la probité, et du désintéressement de ce brave marin. Il vécut long-temps après sa destitution avec une pension de 2,000 francs, et se retira, en 1802, chez le fils d'un de ses compatriotes, qui l'accueillit et le garda dans sa maison jusqu'en 1813, époque à laquelle le département des Basses-Pyrénées fut envahi par les troupes anglo-espagnoles. Une petite propriété qu'il avait à Hendaye, fut alors dévastée. Dalbarade se réfugia à Paris, où il était au moment de la restauration. C'est à Louis XVIII qu'il a dû l'augmentation de sa retraite, qui fut portée à 4,000 francs. Il ne put jamais parvenir à faire liquider des arrérages assez considéra-

bles, qui lui étaient dus du temps de la république. Il se retira de nouveau à Saint-Jean-de-Luz, où il est mort le 30 décembre 1819, regretté de toute la population, et particulièrement des marins basques, dont il avait toujours été le protecteur. Cet ancien ministre est mort pauvre, et son mobilier a été réparti entre quelques créanciers qu'il avait, et qu'il a toujours regretté de ne pouvoir payer.

---

DESTOURNELLES fut nommé commissaire des finances, le 14 juin 1793, et occupa ces fonctions jusqu'au 17 brumaire an 4, époque à laquelle il fut remplacé par Faypoult.

---

DOUDEAUVILLE. Le duc de Doudeauville a été nommé ministre de la maison du roi, en 1824, en remplacement du maréchal Lauriston.

Nota. Les renseignemens dont nous avions besoin pour écrire l'article biographique de Destournelles, et de M. Doudeauville, n'étaient pas encore en notre pouvoir, lorsque ce Supplément a dû être mis sous presse.

# L

LINDET (JEAN-BAPTISTE-ROBERT), connu sous le nom de *Robert-Lindet*, frère de Thomas-Lindet, procureur syndic du district de Bernay, se prononça en faveur des principes de la révolution, fut nommé député de l'Eure à l'assemblée législative, et ensuite député à la convention par le même département.

Il se déclara contre les *Girondins*, vota la mort de Louis XVI, et fut nommé membre du comité de salut public, en remplacement de Jean Debry

Quelque temps après, il fut envoyé en mission dans les départemens du Calvados, de l'Eure et du Finistère, où, de l'avis même de ses ennemis, il se conduisit avec modération. Chargé de la pacification des neufs départemens coalisés en Bretagne et en Normandie, il sut rétablir la tranquillité dans cette partie de la république, et s'offrit pour garant de la paix; mais les membres de la commune de Conches ayant été mis en jugement comme accusés d'avoir fourni tous les boulets d'une forge à l'armée de la coalisation, la promesse d'amnistie de Lindet fut ainsi rompue : il se présenta alors lui-même, défendit les hommes qui s'étaient con-

fiés à sa foi, lutta long-temps dans la convention, et par un courage rare à cette époque, il sauva les accusés, et obtint qu'il fût sursis au jugement de tous les procès relatifs au fédéralisme.

Lindet ne prit aucune part à la journée du 9 thermidor, mais lorsqu'il s'aperçut que le projet des ennemis de la république était de se défaire successivement de tous les anciens membres des comités de gouvernement, il éleva la voix pour demander qu'au lieu d'isoler les prévenus, on les jugeât tous à la fois.

Dénoncé à la suite des journées de prairial, par Lehardy, Dubois-Crancé et Gouly, il trouva des défenseurs nombreux et ardens. Les villes de Nantes, du Havre et de Caen, envoyèrent des adresses en sa faveur. Néanmoins, il ne tarda pas à être décrété d'arrestation, puis amnistié, puis comdamné par contumace, comme prétendu complice dans la conspiration de Babeuf, et enfin acquitté en 1797.

Lindet ayant montré une grande habileté, une patience infatigable, et une perspicacité rare dans tous les travaux des comités, le directoire le nomma, après le 30 prairial, au ministère des finances, qu'il ne garda que jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Depuis cette époque Robert Lindet vit dans la retraite la plus absolue.

Il a laissé une grande réputation de probité; il

avait 10,000 fr. de rente en arrivant au ministère des finances, qu'il a trouvé le moyen d'ébrécher dans un emploi où tant d'autres ont si scandaleusement augmenté leur fortune. Robert Lindet a de grandes connaissances en jurisprudence et en administration; il a l'esprit fin et profond; son ardeur pour le travail ne se ralentissait jamais, aussi parvenait-il souvent à débrouiller les matières les plus épineuses, et à porter la lumière et l'analyse dans le labyrinthe des affaires et des intrigues. Il a souvent sacrifié son amour-propre au succès de ses travaux.

Nous terminerons cet article en rapportant textuellement l'article de M. Robert-Lindet que l'on trouve dans la *Biographie des Contemporains, par Napoléon.*

« Au 18 brumaire, le ministère des finances était » occupé par Robert-Lindet, qui avait été membre » du comité de salut public du temps de Robes» pierre. C'était un homme probe, mais n'ayant au» cune des qualités pour l'administration des finan» ces d'un grand empire. Sous le gouvernement » révolutionnaire, il avait cependant obtenu la ré» putation d'un grand financier; mais sous ce gou» vernement, le vrai ministre des finances, c'était » le prote de la planche aux assignats. »

# P

PEYRONNET (N... DE) est né à Bordeaux vers 1776. Son père avait acheté une charge de secrétaire du roi, charge qui donnait la noblesse, (ce que l'on appelait une *savonnette à vilain*) ; c'est probablement cette noblesse qu'il acheta, qui fut la cause de sa mort sur l'échafaud sous le règne de la terreur. M. de Peyronnet fit son droit, tant bien que mal, chez un *ancien*, et fut reçu avocat à une époque où l'on recevait tout le monde.

Comme avocat, M. de Peyronnet ne brillait qu'au troisième rang du barreau de Bordeaux; il ne manquait pourtant pas d'une certaine faconde, mais son éloquence était prétentieuse et boursouflée, et d'ailleurs, il se trouvait hors de sa sphère lorsqu'il quittait les tribunaux de Ire instance. Toutefois cette médiocrité était amplement compensée, à ses propres yeux, par les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué : aussi était-il petit-maître par amour-propre, ce qui lui faisait annuellement dépasser le budget de ses recettes; hautain par caractère, ce qui lui attirait souvent de mauvaises affaires; et brave par ostentation, ce qui le plaçait sur la ligne des Duclos, des Sterling, des Lercaro, qui

étaient alors ce qu'on appelait les *crânes* de bonne compagnie de la ville de Bordeaux.

Il se maria fort jeune; mais sa femme le quitta bientôt. Nous devons nous taire sur cette circonstance, ainsi que sur les suites, parce que les affaires de ménage des hommes publics ne nous paraissent pas devoir occuper une place dans un ouvrage qui est loin d'être un pamphlet.

M. de Peyronnet n'était encore connu dans son pays, que par sa tournure agréable, ses duels fréquens, et ses dépenses, lorsque les troupes anglo-espagnoles entrèrent en France. Il se déclara alors chaudement en faveur des Bourbons, et fut un des hommes qui figurèrent à la journée du 12 mars.

Son dévouement et son zèle ne restèrent pas sans récompense : il fut nommé en 1816, président du tribunal de I^re instance de Bordeaux, poste qu'il occupa pendant deux ans, au bout desquels il obtint celui de procureur-général près la cour royale de Bourges.

Ce fut en cette qualité qu'on l'appela à Paris, pour soutenir, conjointement avec M. de Marchangy, l'acte d'accusation porté devant la chambre des pairs, contre les prévenus de conspiration du 19 août 1819. On se rappelle l'acharnement qu'il mit à prouver la culpabilité de ces militaires et les conclusions qu'il prit, lesquelles lui valurent plus tard

le reproche d'avoir demandé vingt-huit têtes. (1) De ce moment la faction qui visait à l'anéantissement de la loi des élections du 5 février 1817, crut avoir trouvé l'homme sur le dévouement duquel elle pourrait compter dans les occasions. La même année M. de Peyronnet fut nommé député par le département du Cher.

Il est pourtant juste de dire, que M. de Peyronnet n'avait pas manqué de suivre la marche du ministère lorsqu'il semblait vouloir la charte tout entière, et qu'à l'occasion d'une cérémonie qui eut lieu à la cour royale de Bourges, il prononça un discours tellement constitutionnel, qu'on l'aurait cru sorti de la plume d'un des députés du côté gauche : ce discours fut envoyé à M. Decaze, et imprimé dans plusieurs journaux.

Mais M. de Peyronnet vit bientôt que son ambition ne pourrait jamais être satisfaite s'il se plaçait dans les rangs des constitutionnels; aussi s'empressa-t-il d'abjurer les principes qu'il avait émis dans son discours. Il fut nommé procureur-général près la cour royale de Rouen, où il n'est jamais allé : il préféra rester à Paris, où sa constante occupation fut de capter la bienveillance protectrice d'une princesse.

---

(1) *Voyez* Casimir Perrier, séance de la chambre des députés, du 24 juillet 1822.

Tout-à-coup, on apprit que M. de Peyronnet était sur les rangs pour le ministère de la justice; effectivement, lorsque le 15 décembre 1821, la composition du ministère Villèle fut connue, on y vit M. de Peyronnet comme garde des Sceaux. Cette élévation rapide qu'aucun antécédent, si ce n'est un dévouement aveugle à la faction qui le poussait, ne semblait justifier, étonna toute la France, et déplut, dit-on, à plusieurs hauts magistrats, qui laissèrent éclater leur mécontentement d'avoir pour chef M. de Peyronnet. On chercha alors à connaître quels avaient été les droits de ce procureur-général au ministère de la justice, et l'on sut qu'ayant été assez heureux pour faire gagner en appel, un procès que madame du Cayla, séparée de son mari, et réclamant la tutèle de ses enfans, avait déjà perdu à Bourges, cette haute et puissante dame n'avait trouvé d'autre moyen de lui témoigner sa reconnaissance, qu'en l'imposant à M. de Villèle lors de la composition de son ministère. C'est ainsi que M. de Peyronnet est parvenu à la grandeur.

Le début de M. de Peyronnet dans la carrière ministérielle ne fut heureux, ni pour lui, ni pour la France. Le 2 janvier 1822 il parut à la chambre des députés pour la première fois, et ce fut pour y présenter le projet de loi sur la police de la presse; cette loi de *répression*, qu'un orateur (M. Bi-

gnon) avait si bien qualifiée en l'appelant loi *d'oppression*, renvoyait les prévenus des délits de la presse, devant les cours royales, les enlevant ainsi au jury; elle accordait à ces cours la faculté de suspendre ou même de supprimer les journaux qui auraient une *tendance* à porter atteinte à la paix publique, à la religion de l'état, à l'autorité du roi, etc., et donnait au roi la faculté de rétablir la censure par une simple ordonnance contre-signée par les ministres. M. de Peyronnet fut chargé de soutenir ce projet de loi : Il commença le 23 janvier, par un discours qui donna une singulière idée de la force de ses argumens et de son éloquence; chaque paragraphe en fut accueilli par les éclats de rire les plus ironiques du côté gauche. Dans le cours de la discussion, où furent sacrifiés les faibles restes des libertés publiques, et dans laquelle la majorité victorieuse se rit des vains efforts d'une minorité impuissante, qui n'avait plus pour elle que la raison et la nation, M. le garde des sceaux prit souvent la parole : il s'opposa à ce que le mot *constitutionnelle* fût ajouté à ceux-ci : *l'autorité du roi*. Il déclara ensuite que les ministres étaient les seuls juges de l'opportunité des explications qu'ils ont à donner, et qu'il n'appartenait à personne de les interpeller. Aussi ne l'entendait-on répondre aux interpellations du côté gauche, que par des phrases telles que celles-ci : « Je

n'ai pas l'intention de répondre à toutes les *choses* qui sont échappées au préopinant.....(Ces *choses* étaient sans réplique). —Je ne répondrai pas à cette imputation....(parce qu'elle était vraie). Je tiens en réserve un *petit* nombre de réflexions pour le public, parce que ces réflexions sont inutiles pour cette chambre.....(Le public attend encore le petit nombre de réflexions de M. le garde des sceaux).—Je me flatte que vous êtes satisfait des explications que je vous ai données....(il n'en avait donné aucune). Les motifs sont assez connus pour que je n'aie pas besoin de vous les indiquer...(personne ne connaissait les motifs de M. le garde des sceaux.( J'ai répondu à toutes les objections....(il n'avait répondu à aucune). —J'ai donc démontré....(Son Excellence n'avait démontré rien du tout). —Je n'en dirai pas davantage.....( il n'avait rien dit). —

Au surplus, pour donner une plus juste idée de la manière dont M. le garde des sceaux répondait à la tribune, nous citerons une fraction de la séance du 14 février 1822.

«On nous reprochait, il y a peu de jours, s'écriait » M. de Peyronnet, de ne pas répondre aux interpel- » lations des membres de l'opposition; on nous re- » prochait hier de ne pas répondre à nos amis ; » on nous reproche aujourd'hi de ne pas répondre » aux journaux.

» Quelque jaloux que l'on se montre d'obtenir » de nous des réponses, je déclare que mon in» tention en montant à la tribune, n'a pas été de » répondre au discours du préopinant (Manuel) : ( *à gauche* : Ah ah ! nous le savions d'avance. ) — « Il y a plusieurs raisons ; d'abord c'est que la » *chose* est trop facile ; ( *à gauche* : dites plutôt » qu'elle est impossible). — ensuite c'est que la » *chose* n'est pas nécessaire. (*à gauche* : sans doute, » parce que le résultat est arrangé d'avance).

» D'ailleurs il serait peu convenable et peu con » forme à nos hautes fonctions, que nous nous » *détournions*.....(*à gauche* : bravo! ) je veux dire » que nous nous *détournassions* des graves occu» pations qui emploient notre temps.....(ici les éclats de rire de tout le côté gauche interrompent le ministre et couvrent entièrement sa voix : le centre et le côté droit perdent contenance)..... « que nous » nous détournassions, répète M. de Peyronnet, des » occupations qui emploient notre temps, pour » réfuter des calomnies, des insinuations détour» nées, ou d'étranges bizarreries. (*à gauche* : il n'y a ici de bizarre et de détourné que vos discours).

De pareilles phrases répétées jusqu'à satiété avaient tellement excité l'hilarité des membres du côté gauche, que le vénérable général Lafayette en perdit sa gravité, et répondit un jour à M. de

Peyronnet en parodiant ses propres expressions. M. le garde des sceaux n'en affronta que plus audacieusement la tribune, et il fallut enfin s'habituer à son éloquence. Mais une chose à laquelle on s'habitua encore plus difficilement fut le ton hautain et quelquefois arrogant qu'il prenait à la chambre : c'était probablement pour imiter son prédécesseur M. Pasquier. M. de Peyronnet fut créé comte le 17 août 1822.

Il jouissait paisiblement des honneurs et des prérogatives de sa place lorsqu'un beau matin madame de Peyronnet, qu'il n'avait pas vue depuis quinze ans, arriva à l'hôtel de sa grandeur, et vint troubler le bonheur de son mari, qui pour s'en délivrer, fut forcé de lui assurer une pension de 12,000 francs; ce qui valait encore mieux que de laisser faire une esclandre.

Revenu de la frayeur que lui avait causée madame la comtesse, M. le garde des sceaux s'occupa de laisser à la postérité quelques actes marquans de son administration. On lui doit, outre sa participation au renversement du système constitutionnel en Espagne, l'abrogation du décret du 14 décembre 1810, relatif à l'ordre des avocats, dont M. de Peyronnet a voulu déterminer la discipline; la loi sur les délits commis dans les églises, ou à l'occasion de l'exercice des cultes, plus connue sous le nom de loi du *sacrilège;* on lui doit sa

coopération à la loi qui a établi la septennalité à la chambre des députés; l'ordonnance sur les retraites des juges pour cause d'infirmités, dont les dispositions rendent illusoire l'inamovibilité de ces magistrats : enfin il a signé l'ordonnance du 15 août 1824, qui rétablissait la censure des journaux, sous le spécieux et absurde prétexte que les moyens de répression établis par la loi du 17 mars 1822, étaient devenus insuffisans. Heureusement S. M. Charles X a fait justice de cet acte qui détruisait la dernière liberté du peuple, et l'a abrogé lors de son avénement au trône.

M. de Peyronnet fait partie de ce qu'on appelle le *triumvirat* ministériel; et s'il n'a pas autant d'influence que M. de Villèle, sur les affaires publiques, il est au moins celui qui se distingue le plus dans l'exécution des mesures prescrites par le chef du ministère.

Il n'a pas renoncé à son goût pour le genre petit-maître; et s'il ne porte pas la simarre avec dignité, du moins la porte-t-il avec beaucoup de grâce : il aime encore à se dessiner, surtout quand il joue au billard avec monseigneur l'évêque d'Hermopolis. On assure que l'ameublement de sa chambre a coûté 30,000 francs; c'est tout juste le montant annuel des gratifications que l'on accordait aux pauvres employés. La fierté naturelle de M. de Peyronnet s'est accrue en raison de son

élévation : il exige aujourd'hui que son fils, sa sœur et ses proches lui donnent le titre de *grandeur*. Le citoyen consul Cambacérès était bien plus modeste lorsqu'il voulait bien se contenter que ses amis ne l'appelassent que *monseigneur*, en petit comité.

Indépendamment de plusieurs autres enfans, que nous ne connaissons pas, M. de Peyronnet a un fils, aujourd'hui *vicomte* et procureur-général, qui promet de marcher en tout sur les traces de son père; il a marié sa fille avec le préfet de Bourges.

# S

SOTIN (N) est né à Nantes. Il se prononça pour le parti populaire à l'époque de la révolution, et devint en 1792, administrateur du département de la Loire inférieure. il fut arrêté pendant le régime de la terreur, et fit partie des cent trente-deux Nantais que Carrier voulait faire noyer au pont de Cé, sous prétexte de les envoyer à Paris. Après son élargissement Sotin vint se fixer dans la capitale : il s'attacha au parti directorial, devint commissaire près l'administration centrale du département de la Seine, et ensuite ministre de la police, au moment où le directoire méditait la révolution du 18 fructidor, à laquelle Sotin contribua beaucoup.

Après son remplacement au ministère, il fut envoyé, en 1798, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Gènes. Rappelé quelque temps après, il passa consul à New-Yorck, et ensuite commissaire des relations extérieures à Savanah. Revenu en France en 1816, il est resté dans l'obscurité.

---

*Post-Scriptum*. Pendant que ce volume était sous

presse, deux des ministres qui y figurent sont morts; ce sont M. Cochon de l'Apparent, décédé le 17 juillet dernier, et M. Bigot de Préameneu, décédé le 2 août suivant.

La reconnaissance de l'indépendance de Saint-Domingue a eu lieu aussi depuis l'impression de l'article Damas, ministre des affaires étrangères.

FIN.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05848 6195

